

Agence de Développement local



Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche

Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage) 5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet http://emploi.wallonie.be

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : http://emploi.wallonie.be

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél: 081 33 43 15

Courriel: stephane.fermine@spw.wallonie.be

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél: 081 33 43 68

Courriel: julie.barbeaux@spw.wallonie.be

Mme Monique MISENGA KASONGO, Attachée

Tél: 081 33 43 41 Fax: 081 33 43 22

Courriel: monique.misengakasongo@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Demande de renouvellement d'agrément

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € indexée peut être accordée à l'ADL par la Région wallonne pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un de niveau A et un de niveau B ou C; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € indexée maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région wallonne. L'agrément est accordé par les ministres en charge de l'emploi, l'économie et les pouvoirs locaux pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes);
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

L'introduction de la demande d'agrément à l'administration wallonne se fait au moyen du formulaire téléchargeable ci-dessous. La notice explicative reprise ci-dessous fournit les informations et les pistes nécessaires à sa rédaction et à sa présentation.

Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

Réglementation





Base légale¹ :

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Arrêté d'application du 15 février 2007.

_						
	an	Δ	des	mat	םו	rac
	au	163	uco	HIIOL	16	123

1.	Objet de la demande	3
	L'Agence de Développement local (ADL)	
	Projet de développement local	
4.	Moyens de fonctionnement	227
5.	Liste des documents à joindre	233
6.	Déclaration sur l'honneur et engagements	234
7.	Protection de la vie privée et voies de recours	234
Er	nquête de satisfaction	235

¹Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (http://wallex.wallonie.be).





1. Objet de la demande

1	1	т	ma	40	40	ma	nde
ш		. IV	νue	ue	ue	Шa	nue

71

Aucun nouvel agrément ne peut être accordé en 2017, selon les dispositions de l'article 166 du décret général des dépenses 2017 de la Région wallonne.

II s'agit

- \square d'une première demande d'agrément
- ⊠ d'un renouvellement d'agrément

1	2	For	me	iı ı	rid	lin	II IA
ш		1 0	1110	IU	IIIU	шч	uc

1.2.	1 011110	Julialque								
⊠R	égie c	ommunale								
	□ autonome									
	⊠ ord	linaire (uniqueme	ent si votre commune a bénéficié d'une subven	tion en tant que projet pilote d'ADL)						
	L	e bourgmestre :								
		⊠ M.	Nom	Prénom						
		⊒ Mme	HENON	Jean-Christophe						
	L	e Directeur géné	ral :							
		⊠ M.	Nom	Prénom						
		⊒ Mme	BASTIN	Jean-Claude						

□ASBL



2. L'Agence	de Développemen	it local (ADL)			
	uvellement d'agrémen ants sur le territoire co				
	n du siège social				
Rue	ii da siege social			Numéro	Boîte
Place Lebla	na			13	Doile
	Localité			13	
4 1 7 0	Comblain-au-Pon	t			
2.2. Localisatio	n du siège d'exploitati	on			
Rue				Numéro	Boîte
Place Lebla	nc			13	
Code postal	Localité				
4 1 7 0	Comblain-au-Pon	t			
2.3. Compte ba	ıncaire de l'ADL				
▲ Le compte ha	ancaire doit être celui de	l'ADL et non celui de la commune.			
IBAN	arioani o don on o ociar de	TABLE OF HOM COIGH GO IG COMMUNIC.		BIC	
	nnk Account Number			_	ntifier Code
Ouvert au nom	de				
2.4. Personne d	de contact, suivi du do	ossier			
2.4.1. Personn			5 /		
⊠ M.	Nom		Prénom		I
□ Mme	LOUON		François		
Fonction			_ 1		
	cifique, conseil	ler en développement lo			
Téléphone	1. 1. 1. 1. 1. 1	Téléphone	Fax		
0 4 / 3 6 9 . Courriel	9 9 . 8 1	0 4 / 3 6 9 . 9 9 . 9 9	0 4 / 3 6	9 . 9 9 . 9 2	
francois.lo	uon@comblainaupo	ont.be			
2.4.2. Autre pe	rsonne de contact				
□ M.	Nom		Prénom		
⊠ Mme	DIZIER		Marie-Noël		
Fonction					
Agent ADL					
Téléphone		Téléphone	Fax		
0 4 / 3 6 9 . Courriel	9 9 . 8 7	0 4 / 3 6 9 . 9 9 . 9 9	0 4 / 3 6	9 . 9 9 . 9 2	
adl@comblai	naupont he				





3. Projet de développement local

Développez votre projet selon le plan suivant :

3.1. Initiation de la démarche

Pourquoi souhaitez-vous maintenir une ADL ? Expliquez notamment quelle plus-value vous en attendez pour le territoire concerné.

L'ADL de Comblain-au-Pont existe depuis 1998. D'abord expérience pilote, elle a obtenu l'agrément en 2008-2010, en 2011-2013 et en 2014-2019.

Depuis fin 2005 et l'engagement d'un nouveau responsable, aujourd'hui nommé à cette fonction, l'ADL a initié et mis en œuvre, avec les partenaires locaux, des plans d'actions successifs, toujours intégrés aux objectifs de développement de la commune, en cohérence avec la politique de développement rural, et ouvrant de nouvelles perspectives, parfois de manière innovante et créative, en saisissant les opportunités qu'elle suscitait ou qui se présentaient à elle.

Le travail mené par l'ADL sur le territoire de la commune depuis 2005 a ainsi apporté une plus-value importante et la commune souhaite poursuivre dans cette direction. En tant que RCO, l'ADL est considérée comme un véritable service communal, porteuse de projets ou partenaires de projets d'intérêt communal en lien avec ses missions. Son plan d'actions est donc tout prêt à être intégré au futur Plan Stratégique Transversal (PST) de la commune.

Au quotidien, l'ADL soutient et accompagne les porteurs de projets et les entreprises locales qui souhaitent créer ou développer de l'activité sur le territoire communal; elle contribue à promouvoir les acteurs économiques locaux (commerçants, producteurs, artisans, etc.) afin de favoriser la consommation locale, les circuits courts; elle organise des séances d'informations et communiquent à l'attention des entreprises; elle suscite des partenariats et créent des groupes de travail pour la concrétisation de ses actions; elle contribue à construire une vision élargie et à long terme pour le développement de la commune, notamment en lien avec les autres échelles de territoire; toujours dans le but de stimuler l'implantation et le développement d'activités et/ou la création d'emplois au profit d'un développement durable et d'une amélioration de la qualité de vie pour tous.

L'ADL mène une véritable action de stimulation au niveau communal. Le fait de disposer d'une équipe de deux agents à temps plein fournit les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre ou à l'accompagnement de projets, en partenariat, qui seraient impossibles à mener sans ce suivi quotidien.

3.2. Diagnostic de territoire

3.2.1. Décrivez le contexte local

Présentez une synthèse d'une quinzaine de pages de votre diagnostic de territoire.

- caractéristiques géographiques
- population
- économie, emploi
- habitat / logement / pression foncière
- agriculture
- environnement / cadre de vie
- mobilité
- culture, sport, monde associatif
- enseignement
- outils et plans de développement territorial et local, y compris éventuelles initiatives privées
- social

3.2.1.1. Caractéristiques géographiques

Situation géographique

La Commune de Comblain-au-Pont se situe en Province de Liège, à la pointe extrême du Condroz oriental.





Elle est délimitée au nord par le territoire de la commune d'Esneux ; à l'est par ceux de Sprimont et Aywaille ; au sud par ceux de Hamoir et Ferrières, et à l'ouest par celui d'Anthisnes (arrondissement de Huy-Waremme, GAL du Pays des Condruses).

Située au confluent de deux rivières, l'Ourthe (axe sud-nord) et l'Amblève (axe est-ouest), la commune présente une topographie accidentée, structurée en vallées (synclinaux) et plateaux (anticlinaux).

Accessibilité

- « Les Vallées de l'Ourthe et de l'Amblève constituent une contrainte physique majeure pour les déplacements dans la région, particulièrement pour les échanges entre les parties Est et Ouest du territoire» :
- entre la vallée de l'Ourthe et le plateau du Condroz (Anthisnes) ;
- entre la vallée de l'Ourthe et le corridor autoroutier à l'Est (Aywaille-Sprimont).
- « Cet effet de barrière est accentué par :
- la présence de versants très escarpés ;
- une concentration des infrastructures (voiries chemin de fer RAVeL) ;
- une accessibilité pas toujours aisée des points de franchissement. »

La situation éloignée de Comblain-au-Pont par rapport aux principaux axes routiers (1'E25 à l'est, la N63 - route de Marche à l'ouest et la N66 - route de Huy au Sud) est un facteur de déséquilibre socio-économique par rapport aux communes desservies par ces grands axes.

En revanche, cet isolement relatif a contribué à la protection d'un cadre environnemental exceptionnel, qui est une ressource en matière de logement, de tourisme diffus, mais aussi de cadre de travail agréable pour des entreprises adaptées au milieu rural.

Paysages

Les rivières ont façonné des paysages extérieurs exceptionnels, offrant à la population et aux visiteurs de magnifiques affleurements rocheux (cinq sites sont classés comme patrimoine exceptionnel de Wallonie), des versants plus ou moins bocagers et de nombreux points de vue sur les hauteurs des plateaux.

La commune présente donc un certain nombre de périmètres d'intérêt paysager ainsi que des points et lignes de vue remarquables.

Certains paysages « ouverts » offrent des points de vue panoramiques (vers les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, l'Arbois, Géromont, le Raideux, Mont, Oneux, Au Grand Fawé, La Ferme de Halleux, Hoyemont, etc.); d'autres, plus « fermés », un champ visuel plus réduit (comme le plateau Saint-Martin).

La Commune de Comblain-au-Pont offre également des éléments de « paysage intérieur» de grande qualité (par exemple la place Leblanc, entièrement réaménagée dans le cadre de la lère opération communale de développement rural).

Le sous-sol comblennois est riche de nombreux phénomènes karstiques. L'Atlas du karst wallon y répertorie plus de 60 sites karstiques, dont des grottes, des chantoirs, des pertes et des dépressions. Ces sites représentent une richesse naturelle indéniable en termes de « paysage intérieur » et font l'objet d'une exploitation touristique durable. Affectation du sol

Le territoire de la commune de Comblain-au-Pont s'étend sur 2267,77 ha.

81% (1830 ha) de ce territoire se situe en zones non urbanisables au plan de secteur et 19% (437 ha) en zones urbanisables.

En termes d'affectations (au plan de secteur), ces zones sont réparties comme suit :

- I. Zones non urbanisables :
- zone agricole : 50,3% (1139 ha)
- zone forestière : 20,8% (472 ha)
- zone naturelle : 4,2% (96 ha)
- zone d'espaces verts : 4,0 % (91 ha)
- plan d'eau : 1,4% (31 ha)
- zone de parc : 0 %
- II. Zones urbanisables :
- zones d'habitat : 13,3% (301 ha)
- zone d'extraction : 4,0% (90 ha)
- zone de loisirs : 0,9% (20 ha)
- zone de services publics et d'équipements communautaires : 0,4% (9,5 ha)
- zone d'activité économique : 0,3% (6,5 ha)
- une ZACC : 0,4 % (+/-9 ha)





La densité de population est très élevée (238,2 hab/km²), supérieure à la moyenne régionale (214,4 hab/km²) et au seuil de ruralité selon l'OCDE (150 hab/km²). Sur les 19% du territoire situés en zones urbanisables (421,3 ha), la densité de population s'élève à 1282 hab/km².

C'est davantage l'importante proportion de zones non artificialisées qui confère à Comblain-au-Pont son caractère rural.

En termes d'utilisation du sol, au niveau des zones urbanisables au 01/01/2018 : 10,8% du territoire est « artificialisé » et 7,5% du territoire est constitué de « terrains de nature inconnue (y compris non cadastré) ». L'urbanisation est croissante, mais de manière très lente : le taux de « terres artificialisées » était de 10,5 % au 01/01/2014 et de 9,8 % au 01/01/2004, soit une augmentation nette de 1% du territoire en près de 10 ans.

Au 01/01/2018, la « superficie bâtie » représentait 7% de la superficie totale. Selon les chiffres 2018 du Registre cadastral, pour qui la superficie totale de la commune est de 2259 ha dont 2088 ha sont cadastrés, cette occupation du sol se chiffre à 168 ha de parcelles bâties.

En 2013, nous relevions déjà que plus de 71 % des zones urbanisables étaient déjà affectés à l'habitat et cette surface urbanisée avait augmenté de 30 % en vingt ans (entre 1983 et 2009), principalement au détriment de la surface agricole (- 5,5% entre 1983 et 2009, soit 2,71 ha par an).

Les possibilités d'extension de l'habitat sont limitées. Le taux de disponibilité brute était estimé en 2009 à 34%, soit pratiquement 103 hectares (dont 73,8 ha à Comblain-au-Pont et 29,3ha à Poulseur) comprenant les zones d'habitat, zones d'habitat à caractère rural et la zone d'aménagement communal concerté, et correspondant principalement à des pâtures situées en zone d'habitat (et le plus souvent hors des noyaux). Depuis lors, ce chiffre a forcément diminué avec les différentes constructions apparues entre 2010 et 2018 ; la disponibilité foncière devenant de plus en plus réduite.

Le Schéma de structure, dans son livret « Options » identifiait plusieurs zones ou sites pouvant être urbanisés :

- a) la grande zone (17ha) proche du quartier de la gare à Poulseur, composée de trois sites à réaménager « de fait », dont l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont et l'ancienne cour à marchandises de la SNCB (toutes deux reprises à l'inventaire en ligne des SAR), ainsi que la zone d'activités économiques mixtes ; l'ensemble constituant une « zone d'enjeux » propice au développement d'un « quartier nouveau » ;
- b) de nouvelles zones d'habitats : une nouvelle zone (8,7ha) d'habitat à caractère rural entre Comblain-au-Pont et le village de Géromont ; une nouvelle zone (+/- 4ha) d'habitat à caractère rural en extension du village de Géromont ;
- c) enfin, treize périmètres nécessitant une réflexion d'ensemble car présentant « une grande sensibilité à l'urbanisation (topographie, contraintes environnementales, paysagères, problèmes d'accessibilité, problèmes d'égouttage, etc.)»

La surface boisée représente quant à elle 24,2% en 2018 et ce chiffre est stable depuis plus de quinze ans.

Enfin, la présence de nombreux phénomènes karstiques imposent un certain nombre de contraintes (principalement dans le village de Mont) liées aux risques de tassement de dolines ou d'éboulement du plafond d'une grotte.

Polarisation

La commune de Comblain-au-Pont est polarisée autour de « trois pôles d'attraction » que sont les villages de Comblain-au-Pont, Poulseur et Pont-de-Sçay, tous trois situés dans les vallées.

Cette polarisation est à la fois liée à l'histoire de la commune (fusion des anciennes communes de Comblain et de Poulseur), à la configuration des routes des deux vallées (RN633 et RN654), à l'évolution démographique et à la situation géographique des lieux. Les villages de Comblain-au-Pont, Pont-de-Sçay et de Poulseur rassemblent aujourd'hui +/- 58% de la population totale.

Les villages des plateaux (avec Fond-du-Sart) accueillent quant à eux +/- 42% de la population.

En outre, l'évolution démographique conduit progressivement à un déséquilibre entre les villages de la vallée et ceux des plateaux. La tendance au vieillissement de la population et des ménages se confirme : plus d'un quart de la population a plus de 60 ans. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont davantage concentrées dans les villages de Poulseur, Comblain-au-Pont et Pont-de-Sçay (16,52% de la population contre 9,39%



au niveau des villages et hameaux des plateaux). Cette « concentration » des personnes âgées dans la vallée s'explique en partie par la présence de deux maisons de repos (une à Poulseur et une à Comblain-au-Pont) qui totalisent 127 lits.

Dans le même temps, on assiste au développement et à la concentration des commerces et services de proximité dans les trois villages de la vallée, qui offrent une diversité commerciale et de services importante pour une commune rurale de la taille de Comblain-au-Pont.

Dans les années 1990' et début des années 2000', Poulseur et Comblain-au-Pont ont subi de profonds aménagements urbanistiques, pensés de manière à concilier l'accessibilité des activités, l'esthétique des villages et la convivialité des espaces.

Par ailleurs, bien que la plupart des commerces et services tendent à disparaître des villages et hameaux des plateaux, tendant ainsi à renforcer le phénomène de villages dortoirs avec des problèmes d'isolement pour certains habitants non motorisés, nous relevons l'apparition, ces dernières années, de nouvelles activités liées au circuit court alimentaire (produits locaux ou horeca) : une maraîchère villageoise et une petite épicerie de produits italiens se sont installés à Oneux, une micro-brasserie (dans laquelle est à l'étude un projet de librairie-restaurant) s'est installée à Sart, une fromagerie s'est installée à Mont, une autre micro-brasserie est en cours d'installation à Géromont, etc.

Au Pont-de-Sçay, la situation décrite en 2013 a quelque peu évolué. La société de sports-aventure The Outsider a définitivement quitté le quartier et l'ancien hôtel « Les roches noires » a été reconverti en logements, ramenant davantage de tranquilité. L'activité touristique est toujours présente cependant, mais davantage confinée au niveau du camping « Le confluent » qui continue de comptabiliser de très nombreuses nuitées (groupes de hollandais notamment).

Le quartier s'est développé positivement grâce à un nouveau comité de quartier (depuis quelques années maintenant) et l'arrivée de plusieurs commerçants : une librairie a été ouverte dans la Rue de Liotte ; la boulangerie a été reprise et une styliste (corsetière) y a ouvert son atelier ; un ancien garage automobile a été reconverti un tout nouveau magasin de vélos avec showroom, atelier et service de location ; un autre ancien garage automobile a été transformé en cabinet vétérinaire ; le garage Honda s'est également diversifié en ouvrant un nouveau commerce « 100% jardin » ; un deuxième restaurant a ouvert ses portes (depuis quelques années maintenant) et connaît un très beau succès ; la friterie-restaurant qui avait connu un beau développement également a été rachetée et reprise en 2018 ; un atelier de bijouterie a également pignon sur rue ; prochainement un nouveau magasin de vin devrait ouvrir ses portes, de même que le salon d'esthétique actuellement situé quai du Vignoble et qui a investi dans l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment devant le café.

Restent les problèmes de sécurité et de mobilité liés à la RN633 (longue ligne droite, très large), à la vitesse des automobilistes et au charroi carrier. Ces problèmes structurels ont été à la base d'une fiche-projet du PCDR (2013-2023) de la commune, visant le « Réaménagement global de la traversée du Pont-de-Sçay », mais l'indicateur de faisabilité de celle-ci n'est pas favorable (présence d'une route régionale dont la rénovation dépend d'un financement wallon, autres chantiers à réaliser préalablement, comme celui de la traversée de Comblain-au-Pont notamment).

Conclusion

- Le relief de la commune et son éloignement par rapport aux principaux axes routiers peuvent être problématiques au niveau socio-économique :
- la mobilité des habitants vers les pôles d'emploi est rendue plus difficile ;
- la capacité de la commune à attirer certains types d'entreprises (notamment celles dont les livraisons dépendent des grands axes routiers) est faible.
- En même temps, cet isolement relatif a contribué à la protection d'un cadre environnemental exceptionnel (grands espaces, paysages, cadre de vie), qui est une ressource en matière de logement, de tourisme diffus, mais aussi de cadre de travail agréable.
- Les possibilités d'extension de l'habitat sont limitées et concernent d'une part des pâtures situées sur les plateaux, le plus souvent hors des noyaux d'habitat traditionnel ; d'autre part des sites à réaménager (Quartier de Poulseur).
- Sur les plateaux, c'est donc la fonction d'habitat qui domine.





- Les 3 villages des vallées (Poulseur, Pont-de-Sçay et Comblain-au-Pont) concentrent quant à eux l'ensemble des services, chacun avec leurs spécificités et leurs complémentarités.
- Le Pont-de-Sçay s'est bien développé, mais doit encore résoudre certaines problématiques, notamment en matière de sécurité routière et de mobilité (vitesse, charroi carrier) au niveau de la RN633, laquelle dépend du SPW-DGO1 Routes, qui a d'autres priorités à court et moyen termes.

3.2.1.2. Population

Résultant de la fusion de deux anciennes communes - Comblain-au-Pont et Poulseur -, la commune de Comblain-au-Pont compte 5381 habitants (le 01/01/2018).

- En termes de tendances :
- jusqu'en 2009, la commune avait connu une augmentation croissante de sa population (+6% en 20 ans);
- entre 2010 et 2013, le nombre d'habitants avait légèrement diminué (de 5400 à 5298) ;
- mais depuis 2013, le nombre d'habitants recommence à augmenter très légèrement (de 5300 en 2013 à 5381 en 2018). Il reste cependant inférieur à la valeur de 2011 (5394 habitants).

Globalement, ces chiffres montrent une certaine stabilité, autour de 5400 habitants, depuis une vingtaine d'années. Le taux de croissance est de 0,4% en 2018 (0,2% en 2017), alors que celui des communes voisines situées le long de l'E25 est respectivement de 4,9% pour Sprimont et de 6,1% pour Aywaille.

Ce taux de croissance quasi nul est le résultat d'au moins deux balances (« mouvement de la population ») : celle des naissances et décès d'une part ; celle des arrivées et départs d'autre part.

En 2017, la commune comptait 76 décès pour 49 naissances, soit un « solde de naissance » négatif de 27 âmes.

La même année, le mouvement migratoire interne était de 413 entrées et 383 départs, soit un solde positif de 30 âmes. Et le total des mouvements de population était de 493 entrées pour 483 sorties, soit une augmentation totale de 10 habitants.

Depuis 2014, le « solde migratoire » (7,07/1000 habitants) est légèrement supérieur au « solde naturel » ce qui explique le léger taux de croissance de la population.

Depuis une petite dizaine d'années, le nombre d'arrivées est effectivement plus important que le nombre de départs ; ce qui se traduit par une augmentation permanente du nombre de ménages ; ceux-ci étant passés de 2241 en 2010 à 2324 en 2018.

Les nouvelles arrivées ne sont pas absorbées de manière identique par tous les villages. En 2018, sur 441 arrivées, 275 (soit 62,36%) se font dans les trois centres des vallées: 118, soit 26,76% à Comblain-au-Pont; 103, soit 23,36% à Pouleur; et 54, soit 12,24 % au Pont-de-Sçay; le solde des arrivées (166, soit 37,64%) se répartissant sur les autres villages et hameaux des plateaux (principalement à Oneux, Géromont et Sart qui représentent à eux trois plus de 25% des arrivées).

Les villages de Comblain-au-Pont, Pont-de-Sçay et de Poulseur rassemblent aujourd'hui +/- 58% de la population totale.

Les villages des plateaux (avec Fond-du-Sart) accueillent quant à eux +/- 42% de la population.

Parmi les arrivées, en 2018, près de 75% concernent des personnes de maximum 40 ans : 45% ont entre 20 et 40 ans et près de 30% ont moins de 20 ans.

L'âge moyen de la population (42,2) ans en 2018) est en augmentation constante depuis 2011 (40,7) ans); de même que la « Part des 60 ans et plus » qui passe 23,4% en 2011 à 25,7% en 2018 (contre 24,5% en Wallonie), ainsi que la « Part des 80 ans et plus » qui passe de 5,6% en 2011 à 6,6% en 2018 (contre 5,2% en Wallonie).

Ceci confirme la tendance au vieillissement de la population et des ménages - plus d'un quart de la population a plus de 60 ans -, de manière encore un peu plus sensible à Comblain-au-Pont.

En outre, les personnes âgées de 60 ans et plus sont davantage concentrées dans les villages de Poulseur, Comblain-au-Pont et Pont-de-Sçay (16,52% de la population contre 9,39% au niveau des villages et hameaux des plateaux). Cette « concentration » des personnes âgées dans la vallée s'explique en partie par la présence de deux maisons de repos (une à Poulseur et une à Comblain-au-Pont) qui totalisent 127 lits.





La part des moins de 20 ans est quant à elle en légère diminution, de manière relativement continue depuis plusieurs années avec un taux de 23,3% en 2018 contre 24,6% en 2011.

La proportion d'hommes et de femmes est plus ou moins équivalente, mais légèrement en faveur des femmes qui représentent 51,6 % de la population pour un taux de 48,4% pour

Les personnes de nationalités étrangères représentent quant à elles 5,52% de la population.

En 2017, 14,8% des ménages sont de type « hommes isolés » et 19,1% des ménages sont de type « femmes isolées » (19,1%), soit un total de 33,9% des ménages comblennois (tous âges confondus) composés de personnes vivant seules.

Parmi elles, 15,1% des ménages sont de type « isolés de 65 ans et plus ».

Contrairement à l'idée reçue, l'isolement n'est donc pas l'apanage des personnes âgées. En 2017 toujours, 12,2% des ménages comblennois sont des familles monoparentales : 10% des ménages sont de type « femmes monoparentales » (soit en moyenne 2% de plus que dans les communes avoisinantes) et 2,2% des ménages sont de type « hommes monoparentaux ». Le revenu moyen déclaré par le contribuable comblennois en 2017 (revenus 2016) est de 16.348€ (revenu net imposable). Il est donc inférieur aux moyennes nationale (17.824 €) et wallonne (16.787 €). C'est le plus bas revenu de la région Ourthe-Amblève et des communes avoisinantes puisque Hamoir est à 17.157 €, Aywaille à 17.555 €, Ferrières à 18.243 €, Anthisnes à 19.435 €, Sprimont à 20.574 € et Esneux à 21.045 €.

Le profil des revenus est également à souligner : 13,4% des déclarations concernent des revenus annuels de moins de 10.000 € par an et 32,3% des revenus annuels entre 10.001 et 20.000 €.

Plus de 45% des revenus annuels sont donc inférieurs à 20.000 € (le revenu médian étant de 21.666 € pour une moyenne wallonne de 22.320 €).

Ce profil économique de la population a évidemment des répercussions économiques directes sur les possibilités financières de la commune.

Sur l'ensemble de la population, on comptait 92 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en 2017 contre 59 en 2014 (soit une augmentation de 61% en 3 ans !) et plus de 296 demandeurs d'emplois inoccupés en 2017, contre 345 en 2013, soit une diminution de 14,2% en 4 ans.

Conclusion

- Un taux de croissance de la population quasi nul (0,4% en 2018) et inférieur à celui des communes voisines (autour de 5 %), dû à un très faible solde de naissance et un mouvement de population légèrement positif (493 arrivées pour 483 départs en 2017).
- En 2018, 62,36% des arrivées (soit 275 sur un total de 441) se font dans les trois centres des vallées.
- Parmi ces arrivées, en 2018, près de 75% concernent des personnes de maximum 40 ans : 45 % ont entre 20 et 40 ans et près de 30% ont moins de 20 ans.
- Vieillissement de la population (âge moyen en augmentation constante les plus de 60 ans représentent plus d'un quart de la population en 2018) et concentration des personnes âgées dans les vallées (manque d'offre de logement adapté à une population âgée dans les hameaux).
- 33,9% des ménages sont des personnes vivant seules. 15,1% des ménages sont des personnes isolées de + de 65 ans et 12,2 % des ménages sont des familles monoparentales (principalement des femmes). L'isolement est donc une problématique intergénérationnelle.
- Le revenu moyen déclaré est le plus faible de la région Ourthe-Amblève. Plus de 45% des revenus annuels (nets imposables) sont inférieurs à 20.000 € (le revenu médian étant de 21.666 € pour une moyenne wallonne de 22.320 €). 13,4% des déclarations concernent des revenus annuels de moins de 10.000 € par an.
- Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué (-14,2% en 4 ans), mais le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a quant à lui augmenté de 61 % en 3 ans.

3.2.1.3. Économie / Emploi

Activités économiques, offre d'emplois locaux





Fin 2017, la commune comptait 417 indépendants et aidants assujettis à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), soit 12,5% de la population active. Ce chiffre est relativement stable, bien qu'en très légère diminution, depuis 2010 (429 en 2010 et 418 en 2016).

Parmi ceux-ci :

- 265 sont des hommes (63,6%) et 152 sont des femmes (36,4%) ;
- 397 sont des indépendants (257 hommes et 140 femmes) ;
- 235 l'étaient à titre principal ; c'est un de plus qu'en 2016, mais ce chiffre est globalement en diminution par rapport aux années précédentes (251 en 2015, 264 en 2014 et 283 en 2010) ;
- dont 152 hommes (64,7%) et 83 femmes (35,3%) ;
- 130 l'étaient à titre complémentaire et ce chiffre, bien qu'en très légère diminution par rapport à 2016 (ils étaient 132), est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (110 en 2014 et 124 en 2015);
- dont 75 hommes et 55 femmes ;
- 52 l'étaient en tant qu'actifs après pension (dont 38 hommes et 14 femmes). Alors que le nombre d'indépendants à titre principal est en très légère diminution depuis 2013, le nombre d'indépendants à titre complémentaire est quant à lui en augmentation.

Les 397 indépendants, au 31.12.2017 se répartissent comme suit au niveau des « branches d'activité », par ordre décroissant d'importance :

- \bullet Professions libérales : 118 personnes (51 hommes et 67 femmes), soit 29,72 % des indépendants
- Commerce : 112 personnes (71 hommes et 41 femmes), soit 28,21 % des indépendants
- Industrie : 93 personnes (91 hommes et 2 femmes), soit 23,43 % des indépendants
- Agriculture : 37 personnes (29 hommes et 8 femmes), soit 9,32 % des indépendants Services : 37 personnes (15 hommes et 22 femmes), soit 9,32% des indépendants. Les femmes sont ainsi plus représentées que les hommes au niveau des « professions libérales » et des « services ».

L'ADL dénombre 57 « commerces » en juin 2019 (dont 28 à Comblain-au-Pont, 14 à Poulseur, 11 au Pont-de-Sçay et 4 dans les hameaux - Oneux - Sart- Mont). Parmi ceux-ci, l'ADL compte 15 nouveaux commerçants (depuis 2017) dont 9 nouveaux commerces et 6 nouveaux gérants (reprises), répartis en 4 catégories : 1 « garage », 2 « esthétique - coiffure », 6 « établissements Horeca », 6 « alimentation ».

Le nombre d'entreprises actives sur le territoire croît légèrement chaque année. Au 31.12.2017, la commune comptait 352 entreprises actives sur son territoire ; en 2016, 340 ; en 2015, 336 ; et en 2014, 327 ; soit une augmentation de +/- 7,65 % en 4 ans. Chaque année, le nombre total d'entreprises créées est donc supérieur au nombre d'entreprises disparues : 33 entreprises ont ainsi été créées en 2017 et 21 ont disparu ; en 2016, 24 ont été créées et 21 ont disparu ; en 2015, 28 ont été créées et 26 ont disparu ; enfin, en 2014, 30 ont été créées et 25 ont disparu.

Ces 352 entreprises se répartissent comme suit au 31.12.2017, par ordre décroissant d'importance, sur base des principaux secteurs d'activités du code NACE-BEL (depuis 2008) :

- Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles : 71, soit 20,2% des entreprises
- Construction : 56, soit 15,9 % des entreprises
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 44, soit 12,5% des entreprises
- Autres activités de services : 34, soit 9,7 % des entreprises
- Hébergement et restauration : 24, soit 6,8 % des entreprises
- Industries manufacturières : 22, soit 6,3 % des entreprises
- Agriculture, sylviculture et pêche : 22, soit 6,3 % des entreprises
- Activités de services administratifs et de soutien : 22, soit 6,3% des entreprises
- Arts, spectacles et activités récréatives : 17, soit 4,8 % des entreprises
- Autres : 11,4% des entreprises.

En 2017, les secteurs les plus importants au niveau des entreprises locales sont donc 1. Le commerce de gros et de détail, qui représente à lui seul un cinquième des entreprises locales;

- 2. La construction ;
- 3. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- 4. Les autres activités de services ;
- 5. L'hébergement et la restauration (horeca) ;





Ces cinq secteurs totalisent ensemble plus de 65% des entreprises locales. Le secteur HORECA ne représente plus, quant à lui, que 6,8 % des entreprises fin 2017.

Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes.

En termes de formes juridiques :

- 239 entreprises sur 352, soit 67,90%, sont des personnes physiques ;
- 75 entreprises sur 352, soit 21,31 %, sont des SPRL;
- 13 entreprises sur 352, soit 3,69 % sont des sociétés anonymes ;
- 11 entreprises sur 352, soit 3,13 % sont des asbl ;
- \bullet 5 entreprises sur 352, soit 1,42 % sont des sociétés en noms collectifs ou sociétés en commandite simple ;
- 4 entreprises sur 352, soit 1,14 % sont des sociétés coopératives.
- Etc.

Emploi local

L'ensemble de cette activité économique locale générait, au 30/06/2017, 674 emplois salariés, soit un chiffre en légère augmentation régulière depuis 2014 (année où l'on comptabilisait 663 emplois salariés; soit une chute importante du nombre d'emplois salariés par rapport à des années comme 2011 et 2012 où l'on comptabilisait jusqu'à plus de 750 emplois).

Sur ces 674 postes de travail salarié :

- 243 sont occupés par des hommes, soit 36,05 %.
- 431 sont occupés par des femmes, soit 63,95 %.
- 65,3% émanent du secteur privé.
- 34,7 % émanent du secteur public.

En termes de secteurs d'activités, les postes de travail salarié se répartissent comme suit au 30/06/2017 :

- 49,7% émanent du secteur « Administration, défense, enseignement, santé, social »
- 21,2 % émanent du secteur « Commerce, transport, horeca »
- 7,4% émanent du secteur « Industrie »
- 7,1% émanent du secteur « Autres services »
- 7,0 % émanent du secteur « Services spécialisés et administratifs »
- 2,5% émanent du secteur « Immobilier »
- 2,4% émanent du secteur « Construction »
- 2,4% émanent du secteur « Finances et assurances »
- 0,3% émanent du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche ».

Les chiffres du FOREM indiquent pour 2018, 653 postes de travail (emplois salariés), répartis comme suit, par ordre décroissant d'importance :

- 159, soit 24,35%, rien que dans le secteur « Santé humaine et action sociale »
- 93, soit 14,24%, dans l'Enseignement
- 68, soit 10,41 %, dans le Commerce
- 66, soit 10,11%, dans l'Administration publique
- Etc.

Il y a donc une certaine corrélation entre la représentation des activités économiques par secteur et leur capacité à générer de l'emploi : le commerce (20,2% des entreprises) et l'horeca (6,8% des entreprises), totalisant 27% des entreprises, génèrent ensemble plus d'un cinquième des postes de travail salarié et plus de 28% des indépendants. Par contre, un secteur important comme celui de la construction (15,91% des entreprises) ne pourvoit que 2,4% des postes de travail salarié et se caractérise donc par une part très importante d'indépendants.

53,6% des postes de travail émanent d'établissements (entreprises) de moins de 20 travailleurs et 87,9 % des postes de travail émanent d'établissements (entreprises) de moins de 50 travailleurs.

Le tissu économique local, de type essentiellement rural, se caractérise donc par une majorité d'entreprises de très petite taille, de quelques PME, mais également de quelques ASBL.

Par ailleurs, il est symptomatique de constater que le plus gros employeur sur le territoire communal est la Commune elle-même avec environ 70 employés et ouvriers. La commune présente toujours un taux d'emploi local de 60,6 % en 2016, comme en 2014.





C'est mieux que la moyenne régionale (57,7%) et légèrement inférieur à la moyenne des communes voisines, plutôt riches : Sprimont ayant un taux d'emploi de 65,3%; Aywaille, un taux d'emploi de 61,8%; Esneux, un taux d'emploi de 61,9%; Anthisnes, un taux d'emploi de 64,9%; Hamoir, un taux d'emploi de 59,6% et Ferrières, un taux d'emploi de 64,9%.

Principaux secteurs d'activités

Les principaux secteurs d'activités peuvent ainsi être identifiés sur base du nombre d'entreprises par secteur, du nombre d'indépendants par « branches d'activités » et de la répartition des postes de travail salarié par secteurs d'activités.

Au niveau des indépendants et aidants, il s'agit des « commerce et des services » (39,1%), des « professions libérales » (29%) et de l'« industrie et artisanat » (23%). Cela se confirme en termes de nombre d'entreprises où les principaux secteurs sont également le commerce (20,2%) et la construction (15,9%); ainsi qu'en termes de nombre de postes de travail où les principaux secteurs sont l' « Administration, défense, enseignement, santé, social » (49,7%), autrement dit des « services », et le « Commerce, transport, horeca » (21,2%).

Quatre secteurs concentrent 60 % des postes : « Santé humaine et Action sociale », « Enseignement », « Administration » et « Commerce ». Par rapport au « bassin de Liège », ces 4 secteurs sont mesurés par leur « indice de spécialisation » : Horeca (2,6) ; Administration (1,2) ; Enseignement (1,2) ; Commerce (1,2). L'horeca est donc le secteur le plus spécialisé à Comblain en termes de nombre relatif d'emplois salariés. Dans le secteur primaire, l'industrie, qui comprend l'industrie extractive (les carrières, etc.), ainsi que l'agriculture, ne représente plus que, respectivement 6,3% et 6,3% du nombre d'entreprises, soit 12,6% des entreprises. En termes de nombre d'indépendants, l'agriculture, avec 9,32%, est désormais en-dessous de la barre des 10% et la tendance est toujours à la baisse.

Malgré une représentation forte en termes de nombre d'entreprises, le secteur de la construction (15,9%) ne représente cependant que 2,4% des postes salariés locaux. Les commerces et services de proximité se concentrent principalement dans les trois villages de la vallée (Comblain-au-Pont, Poulseur et Pont-de-Sçay) mais de nouvelles activités de circuits courts alimentaires apparaissent et se développent depuis quelques années, principalement, dans les villages et hameaux plus ruraux des plateaux : deux maraîchères bio (une à Fond-du-Sart et une à Oneux), une fromagerie bio au lait de ferme (à Mont), deux micro-brasseries artisanales (une à Sart et une en projet à Géromont), deux jeunes producteurs de viande à la ferme (un à Oneux et un à Géromont), une petite épicerie de produits italiens (à Oneux) et une confiserie artisanale (elle, à Poulseur), soit 8 « producteurs locaux ».

À Comblain-au-Pont, on observe un certain roulement : des commerces ont disparu et d'autre viennent les remplacer.

La grande surface Eurospar a entrepris d'importants travaux en 2019. La surface commerciale est passée de 800m2 à 1200m2. Le parking a également été agrandi. Du personnel supplémentaire va donc devoir être engagé (création d'emplois). L'ancien garage Walhain a cessé ses activités et a été vendu et racheté par le propriétaire du Spar. Les bâtiments et le terrain ont un potentiel important pour la création de nouvelles surfaces commerciales (rez-de-chaussée), la création de nouveaux logements et la création d'un deuxième parking (l'ADL a d'ailleurs fait une proposition dans ce sens au propriétaire du terrain). Un futur projet de réaménagement de cet îlot constituerait également une opportunité pour améliorer le « design » des commerces à cet endroit (comme la pizzeria, qui mériterait au moins un ravalement de façade).

Le marché hebdomadaire du jeudi matin constitue toujours un important rendez-vous commercial avec sa trentaine de marchands ambulants abonnés et, au gré de la météo, plusieurs « volants » qui viennent ainsi compléter l'offre. Chaque année, le jeudi de l'Ascension, le marché se transforme en « Grande Foire » et s'étale également aux alentours de la Place Leblanc, jusqu'à la Place Neuforge. De nombreuses animations agrémentent la foire, notamment devant les vitrines et sur les terrasses des commerçants locaux. Plusieurs milliers de personnes fréquentent l'évènement chaque année. Depuis 2016, l'ADL y organise une « Place des producteurs locaux », soit un « petit marché dans le marché » destiné à regrouper en un seul lieu, devant la Maison des découvertes et son Relais du Terroir, les artisans (environ une douzaine) qui travaillent, produisent et vendent en circuits courts (principalement le circuit cour alimentaire). À Poulseur :





Sur la place, une épicerie « locale et amicale » dédiée aux produits locaux et bio a ouvert ses portes en 2017, mais a fait faillite fin 2018. Le projet a heureusement été repris et une nouvelle épicerie – intégrant également des produits de nettoyage bio et du vrac (selon le principe du « zéro déchet ») – a rouvert en avril 2019. Les deux cafés ont été repris et ont tous les deux développés une carte de restauration type brasserie. Les deux terrasses sont fort occupées et animent la place durant la belle saison (lieu de passage et d'arrêt pour les motos, vélos, etc.)

L'ancien hôtel-restaurant, fermé depuis fin 2013, a été occupé de manière transitoire entre 2014 et 2017 par un home d'enfants. Depuis fin 2018, la commune a décidé de le mettre en vente. L'ADL a proposé que les conditions de vente favorisent un projet à vocation économique, au moins au niveau de sa surface commerciale dont le potentiel reste à valoriser.

Au niveau de la voirie régionale, un nouveau salon de coiffure a ouvert ses portes ; le magasin d'aliments pour animaux s'est agrandi et diversifié en intégrant un volet « énergie - mazout - bois - pellets - ... ».

À l'entrée de Poulseur, au niveau de la zone d'activités économiques, le magasin de jouets a déménagé (vers le zoning commercial de Beaufays). La friterie a été reprise. Deux nouveaux commerces ont également été créés dans les locaux de l'ancien garage : une sandwicherie-boulangerie-dépôt de pain et un salon de glaces. Le site nécessiterait cependant un réaménagement global car les bâtiments sont vieillissants et défraîchis et leur environnement immédiat (abords, parcelles arrières) est encombré de vieux matériaux, de vieux véhicules de chantiers, etc. ; ce qui confère à l'ensemble un aspect de « friche », même si des activités sont toujours présentes.

Au Pont-de-Sçay :

Le quartier s'est développé positivement depuis quelques années grâce à un nouveau comité de quartier et à l'arrivée de plusieurs commerçants. Prochainement, un nouveau magasin de vin devrait ouvrir ses portes, de même que le salon d'esthétique actuellement situé quai du vignoble, qui a investi dans l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment en face du café.

Infrastructures d'accueil et dispositif d'accompagnement des entreprises Au plan de secteur, la commune dispose de deux Zones d'Activités Economiques Mixtes (ZAEM), dont une seulement (située à l'entrée de Poulseur) semble exploitable à long terme et présente même plusieurs atouts en termes de situation et de mobilité (mais des activités sont toujours en place et les propriétaires privés ne sont pas demandeurs, jusqu'ici, de nouveaux aménagements).

L'ancienne cour à marchandises de la SNCB-Holding, située à côté de la ZAEM de Poulseur, est quant à elle située en zone d'équipement collectif et communautaire. Elle constitue le seul véritable site potentiel, en théorie, pour le développement d'une nouvelle zone d'activités économiques sur le territoire de la commune. Cela étant, la SPI (intercommunale de développement économique de la province de Liège) a été récemment consultée (printemps 2019) sur cette opportunité et a annoncé ne pas vouloir s'engager dans un tel projet - même si elle en reconnaît le potentiel - tant qu'elle n'a pas fini la réhabilitation et vendu ses parcelles au niveau du site, similaire, de l'ancienne cour à marchandises située dans la commune voisine d'Hamoir, à Comblain-la-Tour. À côté, le site privé de l'ancienne scierie Merbes-Sprimont est également en friche. L'ADL a multiplié les contacts avec son propriétaire (la s.a. de Merbes-Sprimont) depuis 2017 et identifié un promoteur privé intéressé par le rachat et la revitalisation du site, mais - au stade de la rédaction de ce diagnostic au printemps 2019 - aucun accord entre les deux parties ne semble encore se dégager. Le Collège communal soutient en tout cas cette initiative qui vise à y développer un « quartier nouveau » qui intégrerait plusieurs fonctions, y compris économique et commerciale, autour d'un noyau d'habitats à vocation intergénérationnelle.

Ces deux sites forment ensemble le périmètre d'un Site à Réaménager (SAR) que l'ADL a fait inscrire à l'inventaire des SAR et pour lequel elle a initié une procédure de reconnaissance de périmètre, suspendue à l'époque par la DGO4 dans l'attente d'un RIE. Finalement, ce RIE ne serait plus indispensable dans le cadre du CoDT, mais se pose cependant la question, après consultation de la DGO4 et de la SPI, de l'intérêt d'activer une procédure de reconnaissance SAR sur ces sites, dès lors que la commune n'en est pas propriétaire et ne compte vraisemblablement pas, à terme, le devenir, sauf pour une petite partie qui pourrait être acquise dans le cadre du Développement rural (cf. fiche-projet P2.09 du PCDR). L'option aujourd'hui envisagée est de travailler avec



des promoteurs privés dans le cadre de partenariat public-privé et, éventuellement, via une procédure de revitalisation urbaine (scénario en tout cas envisagé au niveau du site de Merbes-Sprimont).

Quoiqu'il en soit, comme le montrent le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDAlg) et le Plan Urbain de Mobilité (PUM) de Liège, ce « quartier de gare » de Poulseur constitue une véritable « zone d'enjeux » et sans doute l'opportunité la plus importante, pour la commune, de pouvoir agir sur le développement local, et de promouvoir, pour reprendre les termes du décret ADL, le « développement durable à l'échelon local qui consiste en l'amélioration de la qualité de vie sur le plan économique et la création d'emplois », de manière globale, prospective, intégrée, et enracinée dans les ressources endogènes ; au bénéfice de la collectivité locale et de ses membres.

Par ailleurs, la commune dispose depuis 1998 d'un mini-parc artisanal aménagé par la SPI + dans une zone d'habitat à caractère rural, rive droite à Comblain-au-Pont. Ce mini-parc compte 8 parcelles - toutes vendues à ce jour. Parmi les entreprises déjà installées, se trouvent là : un couvreur, un chauffagiste-sanitaires (et également entrepreneur général de construction de bâtiments résidentiels), une entreprise de vente de produits pétroliers, une société spécialisée dans l'installation et la maintenance de machines pour la distribution de produits prétroliers, qui a également acheté une deuxième parcelle pour y développer une activité de « construction de réseaux pour fluides ».

Deux bâtiments relais ont également été construits par la Spi. Ils peuvent accueillir de jeunes entreprises à prix modique (+/- 1000 €/mois) pour une période déterminée (3 à 5 ans) avec possibilité d'achat à terme. Jusqu'en juin 2019, les deux bâtiments-relais étaient occupés. Le premier par une entreprise de développement de nouvelles technologies pour la production de compléments alimentaires ; le second par la cuisine de collectivités de l'asbl communale Les découvertes de Comblain (préparation de repas pour les CPAS) et le magasin de seconde main du CPAS « La belle à faire ». Au printemps 2019, la cuisine de collectivités a été démantelée et le magasin de seconde main a dû être déménagé. Ce second hall-relais est donc à nouveau disponible sur le marché. Outils de développement

Outre l'ADL qui agit essentiellement au niveau du territoire communal, la commune est également membre et partenaire du Groupement Régional Economique d'Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA). Celui-ci a été fondé dans les années 1970-1980 par les communes les acteurs socio-économiques de la région des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève ; et a récemment étendu son territoire à la commune de Neupré et, dans la vallée de la Vesdre, aux communes de Chaudfontaine et Trooz, notamment à la faveur de la réforme du Code wallon du tourisme qui prévoyait la fusion des Maisons du tourisme. Le GREOVA, dont un des premiers objectifs fut la revendication du passage de l'autoroute E25 Liège-Luxembourg par la région, développe aujourd'hui diverses initiatives en matière touristique (Maison du Tourisme, itinéraires de promenades, cartographies, etc.), patrimoniale (Journée du Patrimoine, coordination des musées), sociale (Plan HP, AIS), environnementale (gestion des déchets), de mobilité (PCM Ourthe-Amblève), ... L'ADL a participé avec le GREOVA à plusieurs appels à projets européens, notamment à ceux du FEDER 2007-2013 et 2014-2020, notamment en faveur du projet de RAVeL de l'Amblève ; ainsi qu'à celui du FEADER 2014-2020 avec une candidature pour créer un GAL « Ourthe-Vesdre-Amblève ». Malheureusement, ces projets ne furent pas retenus. Par contre, l'ADL a obtenu un financement européen au bénéfice de l'asbl Les découvertes de Comblain dans le cadre de la mesure 16.3 « coopération touristique » du PWDR 2014-2020, concrétisé en partenariat avec le GREOVA et la Maison du Tourisme. Le GREOVA est également partenaire des communes d'Aywaille, Comblain et Sprimont pour l'étude et le suivi, avec le SPW, des travaux du futur RAVeL de l'Amblève, dans le cadre d'une subvention supracommunale obtenue conjointement par les trois communes auprès de Liège Europe Métropole (Province de Liège). Le GREOVA a finalisé l'étude de faisabilité fin 2018 et accompagnera l'auteur de projet, au côté du SPW, pour le compte des trois communes (travaux budgétisés dans le cadre du Plan wallon d'investissement 2019-2024). Demande locale d'emplois

La population comblennoise active totalise 2367 personnes depuis 2016. La population en âge de travailler (15 ans et plus) représente quant à elle 3407 personnes en 2016, réparties comme suit :

- Actifs occupés : 2065 en 2016 (2062 en 2010), soit un taux d'emploi de 60,6%.





```
- Actifs inoccupés : 301 en 2016 (346 en 2009), soit un taux de chômage administratif de
12,7%, en diminution progressive depuis 2014 (13,9%) et 2015 (13,4%).
- Inactifs : 1041 en 2016 (1065 en 2009).
Le Forem comptabilise 263 demandeurs d'emploi inoccupés en mars 2019 ce qui représente
un taux de demande d'emploi de 11,1%.
Ce taux enregistre donc une diminution de -24% depuis 2014 (348 D.E.I.).
Si la situation semble s'être améliorée puisque le nombre de D.E.I. a chuté de fortement
de 313 à 263 entre 2015 et 2019.
Cette baisse du nombre de D.E.I. n'est pas le résultat d'un facteur unique de création
d'emplois ou, à l'inverse, des mesures d'exclusion du chômage. En toute hypothèse,
celle-ci « ne peut s'expliquer uniquement par les mesures d'exclusion et un transfert
des bénéficiaires vers le RIS, même si elles l'amplifient. La création d'emplois, portée
par la croissance mondiale, y joue aussi un rôle important mais pas autant qu'elle
devrait par inadéquation de l'offre et de la demande ».
Ces 263 D.E.I en mars 2019 sont répartis comme suit :
Classement par « statuts » :
- 209 sont « demandeurs d'allocation » (DEDA), soit 79,47% des D.E.I.;
 25 sont des « jeunes en stage d'insertion », soit 9,51%;
  9 sont d' « Autres D.E. inoccupés » ;
- 20 sont des « D.E. libres inoccupés.
Classement par sexe :
- 131 sont des hommes (49,81 % des D.E.I.), soit un taux de demande d'emploi chez les
hommes de 10,4 %, alors qu'ils représentent 49,82 % de la « population active en âge de
travailler ».
- 132 sont des femmes (50,19 % des D.E.I.), soit un taux de demande d'emploi chez les
femmes de 12 %, alors qu'elles représentent 50,18% de la « population active en âge de
travailler ».
Classement par âge :
- 47 des D.E.I. ont moins de 25 ans (soit 17,87 % des D.E.I.) ; ce chiffre est en nette
diminution par rapport à 2014 (74) et 2015 (64).
Le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans était de 28,7 % en 2016 ;
- 34 ont entre 25 et 30 ans (soit 12,93 % des D.E.I.)
 - 54 ont entre 30 et 40 ans (soit 20,53% des D.E.I.)
- 48 ont entre 50 et 60 ans (soit 20,87 % des D.E.I.)
- 77 ont 50 ans et plus (soit 23,64 % des D.E.I.)
Le taux de chômage chez les 50-64 ans était de 12% en 2016.
Classement par niveau d'étude :
- 55 n'ont qu'un diplôme du primaire et du secondaire de base (ler degré)
- 58 n'ont qu'un diplôme du secondaire 2ème degré
- 112 n'ont que leur diplôme du secondaire 3ème degré (CESS)
- 28 ont un diplôme du supérieur (universitaire ou non universitaire)
- 9 sont en apprentissage
- <4 sont « Autres ».
113 personnes, soit 42,97% des D.E.I., n'ont pas leur diplôme du secondaire supérieur.
Il y a donc lieu de penser qu'il existe un important besoin en formations pré-
qualifiante et qualifiante pour permettre à ces D.E.I. d'accéder à l'emploi.
Classement par branche d'activité :
- 37 proviennent des Oeuvres sociales (hospices, asile de vieillards, crèches,
pouponnières, foyer pour aveugles, orphelinats, Croix-Rouge, société de
bienfaisance, etc)
- 35 proviennent des Services fournis aux entreprises
- 30 sont admis au chômage complet ou en attente (Art. 36) sans identification de leur
provenance
- 25 proviennent du Commerce de détail
- 22 proviennent des Services administratifs de l'état, des provinces et des communes
- 22 proviennent de l'Industrie de la construction
- 17 proviennent de l'Industrie hôtellière
  12 proviennent des Médecine humaine et médecine animale
- 9 proviennent des Services personnels, etc.
  7 proviennent du Transport de marchandises
   7 proviennent de l'Enseignement
```



Classement par durée d'inscription :

- 77 sont inscrits depuis moins de six mois
- 53 sont inscrits depuis entre 6 mois et un an
- 40 sont inscrits depuis entre 1 an et 2 ans
- 47 sont inscrits depuis entre 2 ans et 5 ans
- 28 sont inscrits depuis entre 5 ans et 10 ans
- 18 sont inscrits depuis 10 ans et plus

133 D.E.I, soit plus de la moitié (50,57%), le sont donc depuis plus d'un an et 17,49 % depuis plus de cinq ans. Cela représente une diminution sensible de la part des chômeurs de longue durée depuis 2009 (ils étaient alors 27,7% à bénéficier du chômage depuis plus de 5 ans).

Classement par nationalité :

- 241 sont belges
- 16 sont ressortissants de l'Union Européenne
- 6 sont étrangers hors Union Européenne

Parmi les offres d'emploi « locales », le Forem de Liège identifiait en 2018 un Top 20 des métiers pour lesquels il a enregistré le plus d'offres, dans l'ordre décroissant d'importance : chauffeur de poids lourd, magasinier, aide d'élevage agricole ou aquacole, électromécanicien en maintenance industrielle, opérateur call-center, assistant commercial, employé administratif, aide-ménager, etc.

Les compétences recherchées par les employeurs sont : « l'expérience », « le diplôme », « la polyvalence », « la flexibilité », « la connaissance de base de l'outil informatique », « la connaissance des langues », « le permis de conduire » et les « savoir-être comportementaux (social, cognitif, personnel) ».

Le Forem a également identifié 33 fonctions critiques (non en pénurie), notamment : aide ménager, cuisinier, infirmier en soins généraux, web développeur, bétonneur, charpentier, monteur en sanitaire et chauffage, magasinier, préparateur en carrosserie, boulanger, pâtissier, menuisier, etc.; bref, beaucoup de fonctions en rapport avec les commerces, les services, la construction, etc.

Concernant les aides ménagers, on relèvera la disparition de la société de titresservices qui était précédemment établie au Pont-de-Sçay et le fait qu'il s'agit d'un secteur qui pourrait à nouveau se développer vu la demande et la difficulté, pour certains ménages, à trouver un(e) aide-ménager(ère).

Sont aussi identifiées, 55 fonctions critiques en pénurie de main d'œuvre, notamment : infirmier en soins spécialisés, médecin généraliste, ouvrier de voirie, couvreur, installateur électricien, chauffeur d'autocar, boucher- trancheur/portionneur, différents types de mécaniciens, différents types de techniciens, chef de chantier, conducteur de travaux, etc.

Le secteur de la pierre est également identifié, tout particulièrement, comme touché par la problématique des métiers en pénurie (ouvrier carrier, etc.).

Le secteur de la construction est globalement le plus touché.

Concernant les médecins généralistes, la pénurie est criante. Il ne reste plus que 3 généralistes (dont deux en fin de carrière) pour +/- 5600 habitants, soit +/-1866 habitants par médecin. À titre de comparaison, la moyenne wallonne est de 1116 hab/médecin, 1103 hab/médecin à Liège, 969 hab/médecin à Ferrières, 702 hab/médecin à Hamoir, ...

La tendance générale à la réduction progressive du nombre de demandeurs d'emploi couplée à la problématique des métiers en pénurie fait surgir un nouvel enjeu : celui de trouver puis de former de manière ciblée (et suivant les attentes des secteurs) des candidats à ces fonctions critiques afin de pouvoir pourvoir à ces offres d'emploi.

C'est toute la problématique globale de l'écart entre l'offre d'emplois (qui concerne principalement des emplois à haut niveau de formation, le plus souvent en dehors de la commune) et la demande locale (qui émane de gens peu formés et ne disposant pas toujours d'un véhicule).

Ces problèmes sont abordés et traités dans le cadre de la plate-forme d'insertion socioprofessionnelle Ourthe-Amblève, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, le FOREM, et tous les acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle.

En 2009, 2013, 2014 et 2016, l'ADL a organisé un Speed-meeting « Emploi en Ourthe-Amblève », avec la Maison de l'Emploi, le FOREM, et les partenaires de la Plateforme ISP O/A. L'objectif de cette action était de mettre en contact des employeurs locaux et des demandeurs d'emploi locaux. Après un bilan mitigé de la 4ème édition (beaucoup



d'énergie et de temps mobilisés pour un résultat un peu juste sur le plan quantitatif : 7 entreprises, 7 offres d'emploi, 54 candidats, plusieurs stages, un seul engagement), l'ADL a renoncé à poursuivre cette action sous cette forme. En outre, les cellules Emploi des communes voisines (Sprimont et Aywaille) ont collaboré à la mise en place d'un salon de l'emploi auquel l'ADL participe. Les formations qu'elles mettent en place contribuent également à favoriser l'accès à l'emploi des personnes plus éloignées de l'emploi. Elles ont, dans ce cadre, créé un site internet www.ova-emploi-formation.be. Cette dynamique supracommunale a été relayée et amplifiée via la plateforme ISP O/A qui a décidé, sous l'impulsion de l'ADL notamment, de proposer la création prochaine d'une Commission supracommunale Emploi-Formation au sein du GREOVA.

Statistiques touristiques

Au 31/12/2017, la commune comptait 8 hébergements touristiques dont 7 reconnus : 3 gîtes ruraux (deux de 2 épis et un de 1 épi) ; 3 chambres d'hôtes (une de 3 épis, une de 2 épis et une non reconnue, mais de haut standing - cotée 9,8 sur Booking) ; 2 campings touristiques (dont un reconnu et l'autre dont la reconnaissance est échue et doit être mis en conformité).

En outre, la commune dispose également de prés pour camps scouts, mis en location par des agriculteurs, et de deux gîtes pour groupes (un à Mont et un, en cours d'aménagement, à la Ferme du Halleux).

Il n'y a plus d'hôtel sur le territoire de la Commune depuis l'arrêt de l'exploitation de l'hôtel-restaurant à Poulseur en 2013.

En 2017, la commune comptait 7.046 arrivées (dont 991 touristes belges et 6.055 touristes étrangers) pour 30.903 nuitées dont 27.137 nuitées (87,81%) de touristes étrangers et 3.766 nuitées (12,19%) de touristes belges ; soit un ratio de 4,39 nuits pour 1 arrivée.

Depuis 2015, le nombre de nuitées a effectivement de nouveau fortement augmenté, passant de 7.542 nuitées en 2012 à 22.683 en 2013, puis à 32.863 en 2015 et à 30.973 en 2016; soit une augmentation de 309% entre 2012 et 2017!

Il est à noter cependant que, depuis 2015, les hébergements de terroir (gîtes/chambres d'hôtes et meublés) sont intégrés dans les chiffres, ce qui n'était pas le cas avant. Par ailleurs, à partir de cette année-là, seuls les hébergements reconnus sont interrogés.

À Comblain-au-Pont, l'intégration des nuitées au sein des hébergements de terroir a donc représenté une augmentation de 10.180 nuitées entre 2013 et 2015.

La forte augmentation des nuitées entre 2012 et 2015 peut donc s'expliquer d'une part par cette comptabilisation des nuitées des hébergements de terroir, mais sans doute aussi (à confirmer), par un développement de l'exploitation des deux campings exploités par la sprl Le Confluent.

Comparativement, toujours en 2017, la Province de Liège comptait 1.077.535 arrivées dont notamment 610.987 arrivées en hôtels, 204.305 en gîtes, 32.677 en chambres d'hôtes et 83.862 en camping.

La Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève comptait quant à elle 85.971 arrivées dont notamment 24.910 arrivées en hôtels, 28.471 en gîtes et 14.311 en campings (pas de données pour les chambres d'hôtes).

Comblain représente donc 8,20 % du nombre des arrivées sur le territoire du ressort de la Maison du Tourisme (13 communes).

En termes de nuitées, au niveau des communes voisines : Anthisnes comptait 3 454 nuitées ; Esneux 17 069 nuitées ; Sprimont 14 645 nuitées ; Aywaille 20 254 nuitées ; Ferrières 44 780 nuitées et Hamoir 23 315 nuitées.

Avec ses plus de 30.000 nuitées, Comblain constitue donc désormais un petit pôle important, en termes de nuitées, par rapport aux autres communes de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, mais ce chiffre est à relativiser d'une part par la nature des nuitées, dont une grande proportion est certainement liée à des séjours de groupes dans les campings gérés par Le Confluent ; d'autre part, cela reste très peu par rapport au véritable pôle touristique (international) que constitue la ville de Durbuy avec ses 408.829 nuitées!

La commune comporte de nombreux atouts à valoriser dans le cadre de son développement touristique : un cadre de vie préservé, relativement éloigné des grands axes autoroutiers, de magnifiques sites naturels, la confluence de l'Ourthe et l'Amblève, des sites classés au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, dont les « Rochers de Comblain », le RAVeL n°5, des réserves naturelles, un territoire non urbanisé constitué de





prairies et de forêts, de monts et de vallons, et traversé par un réseau de chemins et sentiers balisés qui offre 14 promenades pédestres reconnues par le CGT, dont le « Sentier géologique » ; plusieurs sites naturels et paysages d'exception ; deux « attractions touristiques reconnues » (la Grotte de Comblain, 3 soleils, et le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, 1 soleil) ; le site des anciennes carrières souterraines de Géromont avec son Centre d'Interprétation de la Chauve-Souris et son « mur géologique » ; le cimetière, la tour et le Parc Saint-Martin, au pied des « Roches noires » ; les circuits VTT balisés par la Maison du Tourisme ; le projet de la Route de Sculptures ; le projet de la Route d'Artatagnan ; etc.

Toutes ces richesses naturelles et patrimoniales sont présentées au Bureau du Tourisme de la « Maison des découvertes ».

En outre, de nombreux évènements animent la commune de manière périodique : le marché hebdomadaire du jeudi et le Grand marché de l'Ascension ; des brocantes dont la grande brocante de Poulseur (fin août) ; la Fête médiévale (les années impaires au mois de juillet) ; le Championnat du Monde de Moto Trial FIM (qui a déjà eu lieu en juillet en 2014, 2016 et 2018 et sera organisé dorénavant les années impaires, dès 2019, fin juin) ; la fête de la Saint-Hubert ; etc.

Organisme touristique et associations touristiques

Depuis 1992, la commune de Comblain-au-Pont a développé et soutenu un tourisme « vert et diffus » basé sur la valorisation didactique et respectueuse de divers éléments de son patrimoine naturel et géologique, confiés à la gestion de l'asbl communale Les découvertes de Comblain.

Accueillant environ 15.000 visiteurs par an, l'asbl propose donc des visites, animations, formations, à la découverte de plusieurs sites communaux (la Grotte de Comblain, le Centre d'interprétation de la Chauve-souris, le site des anciennes carrières de Géromont, le Sentier géologique, le « mur géologique » - en cours d'édification, etc.) dans une optique de sensibilisation à l'environnement et destinées à un large public (familial, scolaire, professionnel, etc.). Elle est également partenaire du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève (les deux asbl envisagent d'ailleurs de fusionner).

Cette activité génère une dizaine d'emplois locaux.

Depuis 2016, l'asbl a pu intégrer un tout nouveau bâtiment, la « Maison des découvertes », en plein cœur du village, sur le Place Leblanc ; ce qui lui donne une meilleure visibilité, une vitrine, tant vis-à-vis des villageois que des visiteurs. Ce nouveau bâtiment lui permet d'y centraliser ses bureaux (son siège social), d'y accueillir les groupes, d'y organiser des animations, des formations et des réunions avec ses partenaires.

La Maison des découvertes intègre le bureau du tourisme, co-géré par le syndicat d'initiative et Les découvertes de Comblain. Elle proposera également prochainement une nouvelle exposition permanente de promotion des 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux du Pays d'Ourthe-Amblève. L'objectif, initié au départ par l'ADL, est que la Maison des découvertes devienne le véritable pôle ou centre d'accueil et de promotion touristique de la nouvelle filière de « découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève et que l'asbl puisse en être l'animateur, en partenariat avec la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève. Pour ce faire, l'ADL avait sollicité et obtenu un financement européen dans le cadre du PWDR 2014-2020, mais celui-ci arrivera à échéance en septembre 2022.

Enfin, le bâtiment accueille également le projet du « Relais du terroir », également initié par l'ADL et désormais porté par plusieurs partenaires locaux dont l'asbl la Teignouse, le CPAS, l'asbl Les découvertes de Comblain, l'asbl RSI, le PCS de l'Ourthe et l'ADL. Le Relais du Terroir est une cafétéria touristique qui promeut les produits locaux dans le cadre d'un projet d'inclusion sociale. À court terme, est également envisagée l'opportunité d'y créer un point-dépôt de produits locaux.

De son côté, l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur est reconnu comme l'organisme touristique de la commune, en charge de la gestion du bureau du tourisme et de la promotion touristique au niveau local. Depuis 2017, elle bénéficie d'une subvention communale annuelle importante qui lui a notamment permis d'engager un ouvrier pour l'entretien des chemins et sentiers de promenade. Dans ce contexte, en concertation avec la commune, l'asbl a décidé d'intégrer à son conseil d'administration des membres du Collège communal et est ainsi devenue, de facto, asbl communale.





L'absence d'association de commerçants et même l'absence de manifestation d'intérêts de la plupart d'entre eux lors des réunions ou actions menées par le RSI (ou par l'ADL à l'époque de la Commission communale du tourisme et du commerce) laisse perplexe quant à l'opportunité de voir naître à court terme une association de commerçants. Ce sont davantage, à ce stade, les opportunités (des évènements comme le Grand marché, la Fête médiévale, le Championnat du Monde de Moto trial, etc.) ou menaces ponctuelles (par des travaux impactant les commerçants) qui sont à exploiter pour tenter de mobiliser les commerçants et développer des partenariats locaux.

Le site internet communal dédié au Tourisme, tout comme le site communal, nécessiterait idéalement une refonte totale, en concertation avec le bureau du tourisme et donc avec le syndicat d'initiative, l'asbl Les découvertes de Comblain et la Maison du Tourisme, notamment pour bénéficier des dernières technologies du web. Ce travail sera à réaliser dans le cadre d'un partenariat, parallèlement à la refonte du site internet communal, mais les moyens humains manquent actuellement pour pouvoir en faire une priorité.

Conclusion

Les activités économiques majeures sont le commerce de gros et de détail et l'horeca ; le secteur de la construction, les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et les « autres activités de services ».

Les indépendants représentent, en personnes physiques, près de 68% des entreprises locales.

Les commerces et services de proximité se développent principalement dans les trois villages de la vallée (Comblain-au-Pont, Poulseur et Pont-de-Sçay), mais de nouvelles activités de circuits courts alimentaires apparaissent et se développent depuis quelques années, principalement, dans les villages et hameaux des plateaux.

L'horeca est le secteur le plus spécialisé à Comblain en termes de nombre relatif d'emplois salariés.

À Poulseur, le quartier de la gare constitue une véritable « zone d'enjeux » où il est possible de développer l'habitat, le commerce et l'activité économique de manière intégrée.

La commune dispose historiquement de leviers d'actions au niveau du développement touristique, notamment via ses asbl communales et son partenariat avec le GREOVA et sa Maison du Tourisme.

De nouvelles initiatives pourraient être prises, au niveau supracommunal, en faveur du développement d'une filière de la pierre.

L'agriculture est un secteur primordial à prendre en compte pour le futur (enjeu de la transition alimentaire).

Le développement d'un circuit court alimentaire reste un axe de développement.

Avec l'évolution démographique, les métiers et nouveaux métiers médicaux, para-médicaux et sociaux liés notamment à la problématique du maintien à domicile des personnes âgées constituent, assurément, un secteur porteur d'avenir.

Il y a une véritable pénurie de médecins généralistes et une urgence à favoriser l'implantation de nouveaux médecins dans la commune.

Il convient de tout mettre en œuvre pour renforcer l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont naturellement le plus éloignés (les jeunes, les plus de 50 ans, les personnes les moins qualifiées, etc.), et pour répondre à la problématique des métiers en pénurie, notamment dans le secteur de la construction et dans le secteur carrier, mais aussi dans le secteur de l'aide à domicile (aide ménager, etc.).

3.2.1.4. Habitat / Logement / Pression foncière

81% du territoire de Comblain-au-Pont se situent en zone non urbanisable au plan de secteur.

La densité de population est très élevée (238,2 hab/km²) et supérieure à la moyenne régionale (214,4 hab/km²), ainsi qu'au seuil de ruralité selon l'OCDE (150 hab/km²). Sur les 19 % du territoire situés en zones urbanisables (421,3 ha), la densité de population s'élève à 1282 hab/km².

C'est davantage l'importante proportion de zones non artificialisées qui confère à Comblain-au-Pont son caractère rural.





Au 01/01/2018, la « superficie bâtie » représentait 7% de la superficie totale (contre 15% à Esneux, 12% à Sprimont, 9% à Aywaille et 6% à Hamoir et Anthisnes). En termes d'utilisation du sol, 10,8% du territoire est « artificialisé » en 2018.

En termes d'utilisation du sol, 10,8% du territoire est « artificialisé » en 2018. L'urbanisation est croissante, mais de manière très lente : le taux de « terres artificialisées » était de 10,5 % au 01/01/2014 et de 9,8 % au 01/01/2004, soit une augmentation nette de 1% du territoire en près de 10 ans.

Le patrimoine bâti comporte certains noyaux d'habitat traditionnel de qualité, mais ces noyaux ont perdu de leur homogénéité suite à certaines transformations malencontreuses. Les pierres locales (grès, petit granit) sont omniprésentes dans le bâti traditionnel, mais plus rarement dans les nouvelles constructions. L'usage de la pierre dans les nouvelles constructions résulte plus souvent d'une imposition du Collège communal lorsque le bâtiment se situe au cœur d'un noyau rural où la pierre prédomine ; que de l'initiative des maîtres d'ouvrage et c'est souvent l'argument du coût qui est avancé par la plupart des ceux-ci pour renoncer à la pierre et privilégier d'autres matériaux (briques, bétons, bois, etc.).

Le bâti est majoritairement ancien : 30,5% des bâtiments datent d'avant 1900 et 83,3% datent d'avant 1982. Ce bâti ancien devra être rénové et surtout amélioré au niveau de ses performances énergétiques. En 2017, sur 2827 bâtiments, 536 certificats PEB ont été réalisés, soit seulement 18,96% du parc immobilier. Parmi les certificats PEB, 268 (50%) sont en classe G ; 91 (17%) en classe F ; 73 (13,6%) en classe E ; 58 (10,8%) en classe D ; 30 (5,6%) en classe C ; 13 (2,4%) en classe B ; 3 (0,6%) en classes A et supérieures.

Les possibilités d'extension de l'habitat sont limitées.

Le taux de disponibilité brute était estimé à 34% en 2012, soit pratiquement 103 hectares (dont 73,8 ha à Comblain-au-Pont et 29,3ha à Poulseur) comprenant les zones d'habitat, zones d'habitat à caractère rural ainsi que la zone d'aménagement communal concerté, et correspondant principalement à des pâtures situées en zone d'habitat (et le plus souvent hors des noyaux).

Début 2017, le taux d'offre foncière était de 33,6%.

Le Schéma de structure, dans son livret « Options » identifiait plusieurs zones ou sites pouvant être urbanisés : la grande zone (17ha) proche du quartier de la gare à Poulseur, composée de trois sites à réaménager « de fait », dont l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont et l'ancienne cour à marchandises de la SNCB (toutes deux reprises à l'inventaire en ligne des SAR), ainsi que la zone d'activités économiques mixtes ; deux nouvelles zones d'habitats à Géromont ; et treize périmètres nécessitant une réflexion d'ensemble.

Le nombre de bâtiments (2844 en 2018) est en augmentation (+ 9,22% par rapport à 1995) et le nombre de logements a augmenté de 11,4% (avec 2473 logements en 2018 contre 2393 en 2012 et 2220 en 1995).

Les prix de vente des parcelles ont fortement augmenté depuis 2005, suivant ainsi la tendance wallonne : prix moyen inférieur à $20 \mbox{e}/m2$ avant 2005 ; globalement autour de $40 \mbox{e}/m2$ à partir de 2008 (dernier chiffre disponible : 31,59 $\mbox{e}/m2$ en 2012) et désormais situé entre $50 \mbox{e}$ et $60 \mbox{e}/m2$.

Le prix de vente moyen des maisons a, quant à lui, également augmenté entre la période 2005-2014 (prix moyen de 123.406 \in) et la période 2015-2016 (prix moyen de 146.810 \in), soit une augmentation de 18,96 %.

Durant les deux derniers trimestres 2018, le prix médian de vente des maisons était respectivement de $152.900 \in et 165.000 \in et 165.0$

Ces prix moyens restent cependant de loin inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines du Pays d'Ourthe-Amblève.

Les nouvelles habitations, souvent de type maisons à 4 ou 3 façades et donc à prix plus élevé, se développent de manière linéaire aux abords de villages et hameaux. À long terme, avec le vieillissement de la population, ce type d'urbanisation pourrait conduire, d'une part à des problèmes de mobilité et d'isolement, et d'autre part à une dualisation des quartiers.

Pour éviter ces phénomènes, il semble nécessaire de diversifier les types d'habitat que l'on permet dans les « pattes ». Un lotissement avec 40 maisons identiques attirera 40 ménages à même profil socio-économique. Le schéma de structure (2012) est un outil qui permet définir des densités par lots, et préciser les diversités nécessaires dans l'habitat.



La part de logements occupés par leur propriétaire était de 68,86 % en 2011. Autrement dit, 31,14 % des logements étaient mis en location.

Le nombre de baux enregistrés par année est relativement stable (65 en 2011, 52 en 2012, 60 en 2013, 46 en 2014 et 56 en 2015).

Le nombre de ménages locataires au 01/01/2011 était de 725 (soit un peu plus de 30% de locataires parmi les ménages) dont 111 emménagements en 2011 ; ce qui représente un taux d'emménagement de 15,3%.

En 2017, le loyer mensuel moyen versé par les ménages locataires wallons était de 506 €. Il était de 622 € en 2016 en Province de Liège.

À Comblain-au-Pont, le prix moyen du loyer était de 500 € en 2011, de 493 € en 2012, de 545 € en 2013, de 550 € en 2014 et de 532 € en 2016.

Seule une importante offre locative de logements sociaux permet encore de maintenir le prix moyen des loyers à un niveau inférieur à celui de la Région wallonne.

Au 01/01/2017, la part des ménages vivant dans un logement public était de 11,68 %, soit un chiffre légèrement inférieur aux taux des dix dernières années (plutôt situés audessus des 12%).

270 logements publics étaient loués à la même date et 7 logements, seulement, étaient non loués.

La société Ourthe-Amblève Logement possède 282 logements sur le territoire communal. Sur 2473 logements au total en 2018, cela représente une part de logements publics de 11,40%. C'est moins qu'en 2007 (12,6%), mais c'est plus que le taux minimal de 10% imposé par la Région wallonne.

L'habitat permanent n'est plus une problématique majeure de la commune : en 2016, seules 2 personnes isolées occupaient encore de façon permanente et par choix une caravane au Camping « La Vallée », soit 0,04% du parc du logement.

Fin 2013, le Conseil communal approuvait une déclaration de politique du logement (annexée au Plan communal d'actions en matière de logement 2014-2016) qui comportait 5 objectifs :

- 1. « Diversifier l'offre de logement », notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'évolution de la cellule familiale, et notamment via la maîtrise des autorisations urbanistiques (en veillant à créer une diversité au niveau des terrains à bâtir et des nouveaux logements créés), ainsi que via la création de logements de transit et d'urgence
- 2. « Favoriser l'accès à la propriété », notamment via la mise en œuvre de projet d'urbanisation sur terrains communaux (cf. PCAD du Fawtay, terrain du CPAS, etc.)
- 3. « Lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements »
- $4.\ \mbox{\ensuremath{\mbox{\scriptsize w}}}$ Veiller au développement d'un nouveau bâti respectueux des spécificités urbanistiques de la Commune »
- 5. « Améliorer la cohésion et la mixité sociale » : « les personnes à faibles revenus, mais aussi les jeunes et les personnes âgées rencontrent des difficultés pour accéder à des logements décents et adaptés à leurs besoins spécifiques. Des solutions innovantes (logements tremplins, logements intergénérationnels, habitats groupés, …) doivent donc, avec l'aide des structures existantes et pourquoi pas de partenariats public-privé, être mises en œuvre pour répondre à ces besoins spécifiques ».

Dans sa déclaration de politique générale, après les élections communales d'octobre 2018, le Collège communal énonçait son programme en matière de logement :

- ullet au niveau de sa politique des aînés : « Mener une politique dynamique de logements adaptés pour qu'ils restent autonomes et gardent leurs liens sociaux » ;
- au niveau logement stricto sensu :
- « L'objectif est de travailler à un équilibre entre les différents types de logements sur la commune (standing, moyen, social).

Face à des loyers et des coûts de construction sans cesse croissants, notre volonté est aussi de permettre à chacun de pouvoir se loger et de construire sur notre territoire. Dans cet objectif, avec les différents partenaires, nous :

- · Soutiendrons le développement de l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S.).
- · Serons attentifs à l'entretien du patrimoine immobilier d'Ourthe-Amblève Logement (O.A.L.).
- \cdot Serons toujours à l'écoute des candidats bâtisseurs et/ou lotisseurs dans le respect de la ruralité de nos villages et en fonction de l'évolution des normes urbanistiques.
- · Aménagerons deux logements « de transit » au Presbytère de Comblain.»





D'une manière générale, disposant de très peu de patrimoines fonciers à valoriser, la Commune a relativement peu de latitude pour influencer l'offre de logement sur la commune. La Commune n'a d'autre choix que de stimuler et cadrer l'action de partenaires publics ou privés. Ainsi, plusieurs projets sont envisagés à moyen ou long terme, notamment à Comblain avec le CPAS (projet de micro-quartier intergénérationnel sur son terrain) ou à Poulseur autour du quartier de la gare, avec la S.A. de Merbes-Sprimont (ancienne scierie) et la SNCB (ancienne cour à marchandises).

Conclusion

- Les possibilités d'extension de l'habitat sont limitées.
- Parmi les zones ou sites pouvant encore être urbanisés, l'opportunité la plus importante se situe au niveau de la grande zone de sites à réaménager (17ha) proches du « quartier de la gare » à Poulseur.
- Les pierres locales (grès, petit granit) sont omniprésentes dans le bâti traditionnel, mais plus rarement dans les nouvelles constructions et souvent sur imposition du Collège communal.
- Plus de 80% du bâti date d'avant 1982 et nécessitera des travaux d'amélioration de la performance énergétique (PEB).
- Le nombre de logements a augmenté de 11,4% depuis 1995.
- Les prix de vente moyens des parcelles à bâtir et des maisons ont fortement augmenté depuis 2005, mais ils restent de loin inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines.
- L'objectif du Collège est de travailler à un équilibre entre les différents types de logements sur la commune (standing, moyen, social).
- Un peu plus de 30% des ménages sont locataires. Le taux d'emménagement est de 15,3%.
- Le prix moyen du loyer (532 € en 2016) est proche de la moyenne régionale, mais inférieur à la moyenne provinciale ; notamment en raison de la présence d'un nombre important de logements sociaux (11,40 % du parc).
- 11,68 % des ménages vivent dans un logement public.
- Les nouvelles constructions s'implantent essentiellement de manière linéaire dans les villages et hameaux situés sur les hauteurs, avec le risque de générer à terme des problèmes de mobilité et d'isolement.
- La politique communale vise à diversifier l'offre de logements et à adapter cellesci, notamment à certains besoins spécifiques : pour les familles nombreuses, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, pour des ménages avec un ou deux enfants, pour des isolés ou des ménages sans enfants.
- La commune soutient le développement de logements tremplins et/ou intergénérationnels.
- Plusieurs projets sont ainsi envisagés à moyen ou long terme, notamment à Comblain avec le CPAS (projet de micro-quartier intergénérationnel sur son terrain) ou à Poulseur autour du quartier de la gare, avec la S.A. de Merbes-Sprimont (ancienne scierie) et la SNCB (ancienne cour à marchandises).

3.2.1.5. Agriculture

La « superficie agricole utilisée » (SAU) totalisait 805,74 hectares en 2018 (contre 873,82 ha en 2017, 952,36 hectares en 2011 et 1074,24 hectares en 1990). La SAU a donc diminué de près de 25 % sur les trente dernières années. En 2018, la SAU représente donc 65,56 % de la zone agricole au plan de secteur (1229 ha en jaune sur la carte), alors qu'elle en représentait plus de 87% il y a trente ans, et 53,9% de toute la superficie du territoire utilisée pour l'agriculture.

Confirmant la tendance nationale, le nombre d'exploitations est en baisse régulière, passant de 45 unités en 1990 à 29 unités en 2007, à 27 unités en 2010, 23 unités en 2011, 20 unités en 2014 et 18 unités en 2018.

En corollaire, et à l'inverse, la superficie moyenne par exploitation a augmenté de 98,93%, passant de 22,50 ha en 1991 à 41,41 ha en 2011 et 44,76 ha en 2018. Cela confirme également un phénomène de concentration.

Le nombre de petite exploitation familiale d'une superficie inférieure à 10 ha a fortement diminué. Aujourd'hui, la majorité des exploitations ont une superficie supérieure à 30 ha et quelques exploitations dépassent même les 50 ha de superficie agricole utilisée.





En Wallonie, 49% des exploitants ont plus de 55 ans (30% ont entre 55 et 65 ans, 19% ont plus de 65 ans) et 21% des exploitations ont un successeur annoncé, 44% sont « sans successeur » et 35% ne savent pas.

En 2010 (derniers chiffres disponibles), sur les 27 exploitants alors en activité, 3 exploitants avaient plus de 65 ans (soit 11,11%) et 14, soit plus de la moitié (51,85%) avaient entre 55 et 64 ans ; 1 avait moins de 35 ans ; 1 avait entre 35 et 45 ans et 8 avaient entre 45 et 54 ans.

En 2011, parmi les 16 exploitations dont l'exploitant était âgé de 50 ans et plus, aucune exploitation n'annonçait la présence d'un successeur !

La commune n'effectuant plus de recensement agricole, nous ne disposons pas de chiffres plus récents pour pouvoir comparer la situation locale à la tendance wallonne. Mais, sur base des informations directement recueillies par l'ADL auprès des agriculteurs, plusieurs cas de figures se présent : reprises envisagées au sein de la famille (c'est notamment le cas à Mont) ; cessations pures et simples des activités et arrêt du fermage (c'est notamment le cas d'une ferme à Géromont) ; reprise d'une exploitation et du fermage (avec bail de carrière) par un jeune agriculteur extérieur à la commune (c'est le cas dans une exploitation viandeuse à Géromont avec la perspective d'une conversion au bio à court terme) ; diversification d'une exploitation familiale par la création d'une nouvelle activité par un fils ou une fille (c'est le cas à Oneux avec le développement d'un projet d'atelier de découpe et vente directe de viande à la ferme) ; etc.

En 2011, derniers chiffres disponibles, le secteur représentait une main d'œuvre régulière de 39 personnes, contre 45 personnes en 2010, lesquelles représentaient, toujours en 2010, 27,893 Unités de Travail Annuel (UTA).

L'agriculture représente désormais moins de 10% du nombre d'indépendants (8,9%) et 6,3% du nombre d'entreprises. Elle n'est quasiment plus pourvoyeuse de « postes de travail salarié » puisqu'elle ne représente plus que 0,3% de ce nombre.

En 2012, derniers chiffres disponibles, sur les 22 exploitations recensées à l'époque, seules 3 unités étaient constituées en société (personne morale) et 19 en personnes physiques.

Au niveau de l'utilisation de la superficie agricole, les différents types d'exploitation se répartissent comme suit (chiffres de 2018) :

- 804,74 ha de S.A.U. (100 %), contre 952,36 ha en 2011.
- 272,86 ha de terres arables (culture), soit 33,86 %, contre 255,06 ha ou 26,78% en 2011.
- 532,88 ha de pâtures, soit 66,14 %, contre 697,30 ha ou 73,22% en 2011.
- Les céréales couvrent 103,25 ha, soit 12,81 %.
- Les fourrages (surtout maïs) couvrent 121,61 ha, soit 15,09%.
- Les légumes en plein air n'apparaissent que dans les chiffres de 2018 et ne représentent que 0,87 ha, soit 0,11%.

On observe ainsi une augmentation de la superficie de terres arables (33,86% en 2018 au lieu de 26,78% en 2011) au détriment de la superficie des pâtures (66,14% en 2018 au lieu de 73,22% en 2011).

Entre 2011 et 2018, une des nouveautés à souligner consiste en l'arrivée de deux petites exploitations professionnelles de maraîchage bio et/ou en permaculture (la première à Fond du Sart, la seconde à Oneux), sur de très petites superficies chacune inférieure à 1 ha en termes de terre arable. À titre indicatif, les Jardins du Sart exploitent 55 ares, occupant deux maraîchers à « temps partiel » (un à 4/5 et un à 3/5), et produisant des légumes pour environ 150 familles. Le Jardin de la Fouarge exploite de son côté une surface un peu inférieure, occupant une maraîchère à « temps plein », mais envisage de s'agrandir un peu en visant une diversification de ses cultures (légumes de conservation). Même si ces deux activités travaillent et vivent de l'activité toute l'année, il y a tout de même une forte dimension saisonnière : le gros de la production se déroule sur 7 mois (30-32 semaines).

Le statut actuel des petits maraîchers, assimilés à des agriculteurs (avec déclaration de superficie, prime à l'hectare plutôt qu'au chiffre d'affaires, etc.) est fortement critiqué par les maraîchers car ceux-ci valorisent très différemment la surface agricole (un à deux emplois par hectare) alors que les agriculteurs « classiques » (conventionnel ou bio) ont besoin de plusieurs dizaines d'hectare pour l'équivalent d'un emploi. En outre, l'accès à la terre leur est actuellement très difficile puisque les surfaces agricoles sont conservées par les agriculteurs « classiques » (via le fermage ou





la propriété foncière) pour l'obtention des primes européennes à l'hectare. Dans ce contexte, il leur est très difficile d'envisager le développement de leur activité en termes d'extension de leur superficie de production et, par conséquent, d'augmentation des volumes de production et d'emploi. L'équilibre de leur activité reste donc précaire. Pour développer la production nourricière locale, s'il leur est difficile de se développer, il convient donc plutôt de multiplier des petites structures similaires. De l'avis de l'une des maraîchères, la commune pourrait sans problème encore accueillir 4 maraîchers (soit au total quasiment un par village) sans que cela ne crée de problème de concurrence - actuellement, « tout le monde vend toute sa production sans difficulté » -, pour autant qu'il y ait une collaboration entre eux et qu'une solution soit trouvée pour transformer les sur-productions au pic de la saison (tomates, etc.) afin de pouvoir revendre celles-ci, transformées (bocaux, etc.), durant la basse saison. La production actuelle, liée à la faible superficie exploitée, est plutôt concentrée sur des légumes à haute valeur ajoutée notamment ceux cultivés dans des serres (« biointensif »). Les légumes de conservation (patates, oignons, carottes, etc.) poussant en plein champ et nécessitant de plus grandes surfaces et des sols profonds sont « importés », notamment depuis la Hesbaye liégeoise. Un développement de ce type de culture serait le bienvenu et envisageable à condition d'avoir l'accès à des terres. Il y a peutêtre là une opportunité à saisir pour stimuler des partenaires entre maraîchers et agriculteurs locaux.

En Province de Liège, le service agricole en charge de l'accompagnement des maraîchers bio suit environ 80 projets de maraîchages (contre une douzaine environ il y a cinq ans) et l'ensemble de ces exploitants collaborent (échange de productions, achats groupés, échange de bonnes pratiques, maîtrise des prix, etc.).

L'importante proportion de superficie dédiée à la prairie par rapport aux terres arables de culture s'explique notamment par les différents types de sols de la commune, propre à la zone agro-géographique du Condroz (exception faite de la partie sud du village de Hoyemont, située dans la zone agro-géographique de la Famenne):

- les sols des vallées et des dépressions, regroupant des alluvions et colluvions récentes de texture limoneuse, convenant surtout aux pâtures ;
- les sols des plateaux et des pentes de type limoneux, représentant 20 % de la superficie communale et convenant particulièrement bien aux cultures ;
- les sols des plateaux et des pentes de type limoneux caillouteux, représentant plus de 40% de la superficie communale et convenant mieux à la pâture qu'à la culture.
- « La partie de la commune située entre l'Ourthe et l'Amblève et la zone agricole du plan de secteur faisant partie de la section de Poulseur » est reconnue comme « zone défavorisée » par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 concernant les aides à l'agriculture.

Cette répartition géographique des sols explique naturellement le fait que la grande majorité des exploitations agricoles sont aujourd'hui situées dans les villages et hameaux sur les crêtes et plateaux de la commune, essentiellement à Mont, Géromont, Oneux, Hoyemont et Halleux (partie plateau).

Comblain-au-Pont et Poulseur, quant à eux, ne comptent plus aucune exploitation. L'agriculture biologique continue de progresser en Belgique. En 2017, on comptait 8,8% de plus de nouvelles exploitations avec une production biologique et les superficies certifiées bio ou en conversion ont dépassé le cap des 80.000 hectares.

En Wallonie, cela se traduit par une augmentation permanente du nombre d'exploitations bio et de leur superficie avec 1625 exploitations pour 76.072 hectares en 2017, contre 1287 exploitations et 61.651 hectares en 2014 et 884 exploitations et 44.878 hectares en 2010.

En 2009 (derniers chiffres disponibles), deux exploitations étaient répertoriées en tant que « producteurs bio » et ce, sur une superficie de 65,47 ha.

Nous savons cependant qu'au moins un agriculteur (à Mont) s'est converti au bio (vache laitière). En outre, une fromagerie artisanale s'est implantée juste à côté de sa laiterie, début 2019, pour y produire et vendre des fromages et autres produits laitiers bio (vente directe et circuit court).

Chiffres relatifs à l'élevage en 2018 et évolution par rapport à 2011 et 2007 :

- 1.142 bovins (100%), en diminution (1790 en 2011 et 1866 en 2007);
- Dont 277 bovins (24,26%) de moins de 1 an ; 217 bovins (19%) de 1 ans à moins de 2 ans ; 648 bovins (56,74%) de 2 ans et plus ;





- Parmi les 636 femelles (55,69%), 481 sont des vaches (42,12%) dont 275 des vaches laitières.
- 164 ovins (moutons) en 2016 (derniers chiffres disponibles), soit une forte augmentation par rapport à 2012 (42).
- Plus de 100.000 volailles, depuis l'extension du poulailler industriel à Oneux. En 2018, les 12 exploitations (sur 18) avec bovins détiennent en moyenne 95 têtes, ce qui est plus faible que la moyenne régionale (137 bovins par exploitation en 2017). En 2007, les 25 exploitations avec bovins détenaient en moyenne 75 têtes (77 en 2011), ce qui était également plus faible que la moyenne régionale (107 bovins par exploitation en Région wallonne).

Deux jeunes exploitants se sont lancés récemment, l'un à Oneux (en diversifiant une exploitation familliale), l'autre à Géromont (en reprenant une activité et un fermage) dans l'élevage de bovins viandeux (limousines, blancs-bleus, ..) dans une optique de vente directe de colis à la ferme.

La taille des exploitations bovines à Comblain-au-Pont reste donc relativement modeste par rapport à la moyenne wallonne.

Ceci s'explique principalement par la tendance à « l'intensification » de l'élevage en Région wallonne, puisqu'au début des années 1980, les exploitations de la commune possédaient en moyenne autant de têtes de bovins que les exploitants de l'ensemble de la Région wallonne.

Force est de constater que les exploitations de la commune n'ont pas totalement suivi cette tendance.

À noter par ailleurs, l'apparition dans les statistiques d'un nombre croissant de « volailles » avec un accroissement important en 2018 directement lié à l'exploitation d'un poulailler industriel à Oneux et à la récente extension de celui-ci en 2018, classé comme unique « élevage intensif IPPC» sur la commune.

La charge de gros bétails par ha de prairies est de 1142 bovins / 532,88 ha de prairies = 2,14 UGB/ha (calcul propre) ; ce qui est un peu moins que la moyenne belge qui était de 2,74 UGB/ha en 2013.

En 2014, aucune exploitation agricole locale n'avait un taux de liaison au sol (taux LS) supérieur à 1.

L'agriculture comblennoise n'est donc pas très intensive comparativement à celle d'autres communes ou même à la moyenne wallonne. On peut même considérer que certaines exploitations pratiquent une agriculture plutôt extensive.

En 2010 (derniers chiffres disponibles), le taux de participation globale des exploitations aux mesures agro-environnementales (MAE) était de 44,9 %, soit un taux légèrement supérieur à celui de la moyenne wallonne (41,2%), mais inférieur celui de la plupart des communes avoisinantes (63 % à Sprimont, 62,5% à Ferrières, 48,9% à Aywaille, 48,7% à Anthisnes, 48,1% à Hamoir et 41,9% à Esneux).

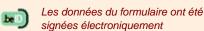
Les agriculteurs ne sont pas majoritairement propriétaires des terres qu'ils exploitent. 26,67 % de la SAU est exploitée en propriété (et donc 74,33 % en fermage).

Sur le plan économique, la valeur totale de la production agricole liée au sol se situe dans une fourchette entre 2500 et 2750 euros par ha de SAU. À titre de comparaison, cette valeur est de plus de 3500 \in par ha de SAU sur la commune voisine de Sprimont, entre 3000 et 3250 \in à Hamoir, etc.

Plus aucun verger (exploitation professionnelle) n'est recensé.

Enfin, s'il est possible d'identifier les exploitations qui travaillent en bio, il est extrêmement difficile d'identifier la manière dont travaillent les exploitations « conventionnelles », notamment par rapport à leur impact sur leur environnement via le recours à des traitements phytos, des intrants chimiques ou autres produits de synthèse (aucune connaissance des produits éventuellement utilisés ni des quantités épandues ou pulvérisées). Cette méconnaissance est susceptible de créer une distance entre les agriculteurs et une part de la population locale de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux. Une plus grande transparence et davantage de communication entre les deux « mondes » pourraient sans doute contribuer à une amélioration de la qualité de vie pour tous.

Conclusion





- La tendance est claire dans notre commune, la diminution constante du nombre d'exploitations agricoles coïncide avec un phénomène de concentration de l'activité agricole aux mains de quelques entreprises agricoles de moyenne taille, principalement gérées par des personnes physiques en qualité d'indépendant.
- Ce phénomène de concentration risque de s'accentuer suite au vieillissement des chefs d'exploitation agricole.
- Il y a donc un enjeu au niveau de la reprise et de la pérennisation, à moyen et long termes, des petites et moyennes exploitations de type familial.
- L'activité principale est liée au pâturage des bovins puisque plus de 66 % de la superficie agricole utile est consacrée aux pâtures et que la plupart des exploitations se consacrent aux bovins (avec une moyenne de 95 têtes par exploitation, ce qui est plus faible que la moyenne régionale).
- Le maraîchage bio local peut encore se développer en passant, sans souci de concurrence, de 2 activités à 6 activités professionnelles (soit environ une par village), mais il resterait à régler le problème de la saisonnalité des produits en valorisant les surplus (pic de production) et en transformant ceux-ci pour une conservation et une vente en basse saison.
- L'agriculture comblennoise n'est donc pas très intensive comparativement à celle d'autres communes ou même à la moyenne wallonne. On peut même considérer que certaines exploitations pratiquent une agriculture plutôt extensive.
- Il ressort de ce diagnostic au moins trois enjeux pour l'agriculture locale :
- maintenir ou améliorer la qualité d'exploitation tout en évitant le risque d'une concentration trop grande de l'activité dans les mains d'exploitations extérieures à la commune :
- maintenir le nombre d'emplois locaux (indépendants et salariés) dans le secteur ;
- développer les circuits courts alimentaires et développer les pratiques respectueuses de l'environnement (agroécologie, etc.).

3.2.1.6. Environnement / Cadre de vie

I. Nature, forêt et paysage

Le réseau écologique communal est globalement bien préservé.

De nombreuses zones présentent une biodiversité très riche : plusieurs réserves naturelles, 15 sites de grand ou très grand intérêt biologique, des zones humides d'intérêt biologique, des biotopes d'importance majeure pour la conservation de la nature, une liste d'une vingtaine d'arbres et haies remarquables, etc.

Cette richesse se traduit par l'inscription de 18,2% du territoire (412,73 ha) en zone NATURA 2000 (ce qui représente également une contrainte juridique dans l'élaboration de certains projets d'aménagement du territoire notamment).

En 2015 et 2016, ont été opérées les troisième et quatrième vagues de désignation des sites Natura 2000 », notamment via deux Arrêtés concernant plus spécifiquement la vallée de l'Ourthe traversant Comblain-au-Pont :

- a) l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33026 "Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont";
- b) l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 JUILLET 2015 de désignation du site Natura 2000 BE33014 "Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur".

Toute cette biodiversité a fait l'objet de diverses mesures de préservation, notamment à partir de 1998, dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Désactivé depuis des années, celui-ci sera relancé prochainement, via un appel à la population en juin 2019.

En date du 20/05/2016, l'IWEPS adressait une cote de 7/10 à la commune au niveau de son indicateur du « Nombre de programme(s) mis en place par les communes en faveur de l'environnement (initiative(s)/10) ».

La « part de forêts » est stable depuis 2002. Elle représente aujourd'hui 24,2% du territoire (dont la majeure partie est reprise au plan de secteur comme zone forestière).

Certaines zones forestières sont reprises au PCDN comme zones d'intérêt biologique, en qualité de zones centrales, zones de développement de la nature ou zones de liaisons. Seule une petite partie de ces surfaces boisées constitue le domaine forestier de la commune, dont 180,47 ha seulement sont soumis à la gestion du DNF. Deux tiers de cette surface soumise (soit 119,07 ha) sont recouverts de feuillus.





Comblain-au-Pont fait partie du "Conseil cynégétique du Condroz liégeois ASBL" qui gère une superficie de 46.093 ha.

Le gibier (principalement le chevreuil et le sanglier) y est bien présent.

« L'apport économique de la forêt au niveau communal est non négligeable, mais relativement faible en comparaison avec la moyenne ardennaise : la forêt communale procure un revenu net d'environ 5.222 € par an via la location de chasse (7461 € en 2019 moins le précompte mobilier de 30%) et de 12.100 € en moyenne via la vente de bois de chauffage.

Ces richesses naturelles s'intègrent dans des paysages exceptionnels qui marquent le territoire : les vallées creusées par les rivières et leurs affleurements rocheux ; les points de vue sur les plateaux ; etc. La plupart de ces sites ont été cotés en qualité de sites d'intérêt paysager par le GIREA (mais cette catégorisation ne revêt aucun caractère juridique contraignant).

II. Ressources naturelles (l'eau, la géologie, la pierre)

Le territoire communal est marqué par l'omniprésence de l'eau : deux rivières - l'Ourthe et l'Amblève -, des ruisseaux (dont le Ry d'Oneux), des mares, des étangs, des résurgences, etc.

Les vestiges relatifs aux usages passés de l'eau constituent également un patrimoine thématique intéressant pour le cadre de vie et l'attractivité touristique : les vestiges du canal de l'Ourthe - à restaurer -, les écluses, les fontaines (dont certaines ont été restaurées récemment), etc.

Les deux rivières - l'Ourthe et l'Amblève - ont un statut historique de voies navigables et sont donc gérées par la Région wallonne. Elles sont principalement empruntées dans le cadre d'une navigation de loisirs (canoë - kayak) soumise à une règlementation stricte, bien que peu respectée. Deux aires de débarquement sont autorisées sur le territoire, mais toutes deux posent actuellement problème (l'une parce qu'elle n'est plus vraiment empruntée, sur l'Amblève ; l'autre, sur l'Ourthe, parce qu'elle ne répond pas aux besoins des sociétés de kayaks). Celles-ci ont fait un important « lobbying », à plusieurs reprises et encore récemment en 2017, pour obtenir la création d'une nouvelle aire de débarquement au Pont-de-Sçay (sur la rive gauche de l'Ourthe, vers Comblain), mais ce projet posait des problèmes de sécurité (jonction avec la RN654) et était incompatible avec le statut de « zone d'espace vert » de la rivière sur ce tronçon, renforcé par la présence d'habitats et d'espèces protégés (hirondelles de rivage, renoncules, ...). Une autre hypothèse consistait à solliciter un déplacement de l'aire de débarquement de la Heid képenne jusqu'au Complexe communal, quelques centaines de mètres plus en aval. Ce déplacement avait pour avantage d'offrir aux usagers de la rivière une infrastructure plus adéquate (parking, etc.) ; mais ce scénario est devenu difficilement envisageable du fait du récent classement, en 2016, de ce tronçon de la rivière en zone Natura 2000 « UG 1 - Milieux aquatique ».

La carte de l' « État biologique des masses d'eau de surface » indique une classe d'état « Bon » pour les eaux à Comblain-au-Pont, selon les quatre groupes d'indicateurs biologiques en 2015.

Les sources de pollution des eaux souterraines et de surface sont toujours présentes (nitrates, déchets dans les rivières, pesticides, ...).

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) prévoit une répartition du territoire en zone d'épuration autonome (18%) et zone d'épuration collective (82%). L'intercommunale d'épuration est l'AIDE.

Le PASH de l'Ourthe a été révisé en 2012. Depuis le 1 janvier 2017, une nouvelle procédure de révision de PASH est d'application. On observe une augmentation de près de 4% de la part de la population en assainissement collectif qui dépasse largement les 50% (67,1% en 2012 contre 63,3% en 2005).

La station d'épuration de Comblain-au-Pont a été réalisée, mais reste à raccorder (cf. futurs travaux de pose d'un collecteur au niveau de la traversée de Comblain - N654). Les travaux de construction de la station d'épuration de Poulseur ne sont quant à eux même pas encore programmés.

Le PASH de l'Amblève a été révisé en 2013. Depuis le 1 janvier 2017, une nouvelle procédure de révision de PASH est d'application. On observe une augmentation de près de 3% de la part de la population en assainissement collectif qui dépasse désormais les 50% (51,1% en 2013 contre 48,3% en 2005).





Les futurs travaux de pose d'un collecteur par l'AIDE sous le chemin du halage au Pontde-Sçay constitueront une opportunité pour réaliser dans la foulée, à cet endroit, un tronçon du futur RAVeL de l'Amblève.

Au niveau supra-communal, la commune est partenaire des contrats de rivière de l'Ourthe et de l'Amblève. S'y règlent notamment la problématique des déchets rejetés dans les rivières, l'entretien des berges, la régulation de la biodiversité, mais également des projets de valorisation touristique des deux rivières.

Outre l'exploitation touristique des rivières, l'eau présente également d'autres potentiels économiques : des réserves d'eau souterraine existent mais ne sont plus exploitées (ex : le site du Gohé à Géromont) ; une micro-centrale hydro-électrique a été réalisée pour le compte de la Commune par l'intercommunale TECTEO sur le site de la résurgence du Moulin et alimente en direct la Maison communale, désormais autonome à 100% au niveau de sa production d'électricité (complémentarité de cette installation avec les panneaux photovoltaïques). D'autres installations pourraient être étudiées pour une implantation directe aux abords de l'Ourthe. L'ancienne maison éclusière à Comblain-au-Pont, ainsi que son ancien bief, pourraient ainsi être restaurés à cette fin (à étudier).

Enfin, les inondations constituent un risque récurrent. Plusieurs instruments de lutte contre leurs effets ont été réalisés ou sont en projet : plan PLUIES, bassin d'orage, canalisation des eaux, mur anti-crues (travaux menés en 2012 et 2013), carte des zones inondables, etc.

Autre richesse naturelle de la commune, concourant à la beauté de son cadre de vie : son sous-sol géologique et ses affleurements rocheux : des phénomènes karstiques nombreux, 3 cavités d'intérêt scientifique (dont la Grotte de l'Abîme à Comblain-au-Pont, et une cavité d'intérêt spéléologique, la Grotte Steinlein), de nombreuses carrières (souterraines ou en plein air), des rochers, dont certains sont classés au Patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie (Les Roches Noires, Le Thier Pirard, Le Chession, Les Tartines).

La pierre est également une richesse économique passée et présente qui marque les paysages intérieurs des villages de son empreinte (habitat à caractère rural en pierre calcaire ou en grès, fontaines, aménagements urbains, etc.).

Des gisements sont encore présents dans le sous-sol ; il existe donc théoriquement un potentiel économique d'exploitation de la pierre. Parallèlement, il convient également de contrôler les exploitations en cours et de vérifier notamment la bonne conformité de celles-ci aux permis délivrés. La situation doit notamment être vérifiée et sans doute régularisée au niveau de la carrière de petit granit à Fond du Sart, notamment au niveau de l'écoulement des eaux.

Tout comme l'eau, les phénomènes karstiques présentent aussi certaines menaces : les parois rocheuses le long de certaines voiries présentent de réels dangers pour la circulation et pour des habitations construites au pied de ces rochers. Fin 2018, des éboulements intervenus sur la N633 entre Esneux et Poulseur ont conduit la Bourgmestre d'Esneux à décider de manière unilatérale la fermeture totale de la voirie régionale pendant plus de deux mois, créant ainsi un véritable problème de mobilité dans la vallée de l'Ourthe et générant des conséquences catastrophiques pour les acteurs économiques locaux concernés (commerçants locaux, professions libérales, petits indépendants, etc.). Ces contraintes karstiques sont prises en compte dans l'aménagement du territoire (existence d'une carte des contraintes karstiques réalisée par la RW) :

- pas d'urbanisation dans les zones à contraintes fortes ;
- et dans les zones à contraintes modérées, les constructions ne sont autorisées qu'après conclusions positives d'une étude géologique).

Au niveau de la consommation énergétiques et des ressources naturelles En 2015, la « consommation finale (CF) totale » était de 113 GWh, soit une consommation relativement proche de celles des années précédentes depuis 2010 ; ce qui donne une moyenne d'environ 21 MW/h par habitant en 2018.

À titre comparatif, en 2016, la consommation finale totale d'énergie de la Wallonie était de 34,9 MWh/habitant.

Le secteur du logement consommait à lui seul 49 GWh la même année, pour 2434 logements, soit une moyenne de +/- 0,02 GWh ou 20 MWh par logement.





En 2017, 52% des ménages wallons se chauffaient au mazout (pas d'infos récentes disponibles concernant cet indicateur au niveau communal). Dans le précédent diagnostic, la dépendance relevée des ménages comblennois aux énergies fossiles était importante : 82% des ménages se chauffaient au mazout.

Plusieurs projets en matière de production d'énergies renouvelables mériteraient d'être étudiés (projets photovoltaïques, projet éolien sur les plateaux, projet hydroélectrique dans les vallées, projet de bio-méthanisation et de cogénération avec les agriculteurs et/ou au niveau des futures stations d'épuration; projet de développement d'une filière bois, notamment avec les agriculteurs (valorisation de la taille des haies,...), etc.). III. Nuisances et déchets

Les pressions imposées à l'environnement sur le territoire communal sont relativement bien maîtrisées. Peuvent être pointés comme ayant un impact direct sur l'environnement, principalement les secteurs de l'industrie extractive, de certaines exploitations agricoles, et plus globalement la production des déchets et la consommation d'énergie. Au niveau de l'activité économique, Comblain-au-Pont ne compte aucune industrie SEVESO. Elle compte cependant un établissement IPPC (un poulailler industriel à Oneux). Mais c'est surtout l'industrie extractive qui a un impact réel en matière d'environnement (modification paysagère, charrois, tirs de mine, poussière, etc.)

L'exploitation agricole a statistiquement et globalement un impact limité sur l'environnement (cf. chapitre sur l'agriculture), mais il reste à établir un cadastre des produits chimiques phyto utilisés sur le territoire et à en connaître la fréquence d'épandage.

Au niveau des déchets, la quantité totale moyenne de déchets collectés en porte à porte (tous types confondus) diminue globalement dans la zone Intradel. Cette diminution ne provient pas seulement des collectes sélectives (en augmentation) ; la quantité de déchets ménagers résiduels diminuant également. Depuis quelques années, le rapport entre les quantités collectées sélectivement et celles collectées en vrac s'est inversé (autour de l'année 2000) : alors que par le passé Intradel ne collectait que 30 % des déchets sélectivement, ils en collectent aujourd'hui 70 %.

L'ensemble des Communes affiliées à Intradel sont déjà sous les seuils de 200/220/240 kg/habitant du

prélèvement-sanction d'application depuis 2011.

La quantité de déchets ménagers résiduels à Comblain est de 104 kg/habitant (taux d'ordure ménagère (OM) en 2017. C'est mieux qu'avant l'introduction des conteneurs à puces en 2010 (chiffres de 2007), mais c'est moins bien qu'en 2012 où le taux d'ordures ménagères était de 92,24 kg/habitant en 2012.

Le taux de recyclage des déchets (hors recyparc) était quant à lui de 53% en 2017, soit 1% de mieux par rapport à l'année précédente.

IV. Patrimoine bâti et culturel (paysage intérieur, patrimoine classé)

Pour maintenir et accroître l'attrait de la commune, il faut encore travailler à la conservation et à la valorisation du patrimoine et du petit patrimoine, des savoirs et savoir-faire; ils sont autant de traces à garder de l'histoire de notre pays de la pierre et de l'eau.

Le Royal Syndicat d'Initiative, l'asbl GREOVA, l'asbl Qualité-Village-Wallonie, Le Comité du Cimetière Saint-Martin, l'asbl Chapelle de Mont, etc., sont quelques-uns des partenaires avec lesquels il faudrait davantage travailler dans ce domaine.

C'est aussi le rôle du Musée - et un enjeu pour ce dernier -, qui avait obtenu sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret Musée en mettant l'accent, dans son plan pluriannuel, sur le thème de la « Pierre-mémoire, Pierre-création ».

L'ensemble de cette thématique sera également abordé dans le futur parcours « découvertes » de la Maison des découvertes (dont le dossier de subvention - pour cette phase III - est en attente d'une décision d'octroi en 2019).

Conclusion

La commune dispose de nombreuses ressources naturelles exceptionnelles : paysagères, géologiques, écologiques, bâties, etc. Le défi consiste à gérer durablement ces ressources en cohérence avec les activités économiques (agriculture, tourisme, filière de la pierre, etc...) et sociales (logement, loisirs, etc...).





Les rivières, les paysages, les sites géologiques (grottes, carrières, rochers, ...), le patrimoine bâti et naturel, sont autant d'atouts formidables sur le plan touristique ; ils sont d'ailleurs exploités depuis plusieurs années et de manière complémentaire par tous les acteurs touristiques ; mais certains outils de valorisation et autres supports de communication doivent encore être renouvelés. Il faudrait coordonner et professionnaliser cette valorisation du patrimoine naturel et bâti ; c'est l'un des enjeux du nouveau pôle Maison des découvertes - Musée du Pays d'Ourthe-Amblève. Cette valorisation doit aller de pair avec une préservation, à travers de meilleures politiques de gestion : des déchets, de l'énergie, de l'aménagement du territoire, etc. L'eau, l'air, la terre et la pierre sont quatre ressources naturelles majeures à préserver et à exploiter de façon durable, à la fois pour leur qualité (biodiversité, cadre de vie) ,pour leur potentiel de production économique (agriculture, sylviculture, carrières, sculpture, tourisme, etc.) et pour leur potentiel de production électrique (éolien, hydro-électricité, biomasse, cogénération, pompe à chaleur, etc.). De manière globale, malgré le manque de moyens humains et financiers, une dynamique de relance est à l'œuvre depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de l'opération communale de développement rural, mais aussi de l'émergence de groupements citoyens comme « Comblain en transition » : - pour préserver la qualité du cadre de vie et des sites touristiques ;

- pour relancer la dynamique du Programme Communal de Développement de la Nature ;
- pour travailler à une plus large conscientisation des acteurs présents sur le territoire, aux principes de la gestion durable de l'environnement ; - etc.

3.2.1.7. Mobilité

Le Plan Urbain de Mobilité de l'arrondissement de Liège a été adopté par le Gouvernement Wallon le 16 mai 2019. A l'horizon 2030, il a pour objectif de mener une stratégie de mobilité à l'échelle des 24 communes de l'arrondissement de Liège (territoire de 797 km²), en ce compris la commune de Comblain-au-Pont située à une trentaine de kilomètres du cœur métropolitain liégeois, à l'extrémité sud de la deuxième couronne. Le PUM articule territoire et mobilité et prend appui sur le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDALg) commandité par Liège Métropole asbl (conférence des Bourgmestres de l'agglomération liégeoise) et approuvé en 2018. Le PUM présente un diagnostic récent et complet en matière de mobilité dont plusieurs éléments d'appréhension de notre territoire sont relevés ci-dessous.

- 1.À l'échelle de la Province de Liège entière, on comptabilise 853.000 déplacements quotidiens (jour ouvrable). Les flux sont essentiellement polarisés vers Liège. 113.500 déplacements générés dans l'arrondissement se produisent au sein de et entre les communes de première et de seconde couronnes, où les alternatives à la voiture individuelle sont moins présentes.
- 2. Au même titre qu'Aywaille, Sprimont, Esneux et Neupré, Comblain-au-Pont est identifié parmi les « zones des corridors métropolitains » où les rabattements des automobilistes vers les corridors ferroviaires et des axes de bus express en l'absence du rail doivent être privilégiés, où les bus express et les corridors cyclables doivent voir leur part modale augmenter et où la part du covoiturage doit croître pour atteindre un taux de remplissage des véhicules de 1,8 personne minimum (pour 1,2 à l'heure actuelle). Dans ces zones, les déplacements « en rocade » d'un couloir à un autre couloir resteront fortement dépendants de la voiture (par exemple : entre le plateau Condroz et la vallée de l'Ourthe ; entre la vallée de l'Ourthe et Sprimont ou Aywaille).
- 3.Les « couloirs de mutabilité » sont des portions d'axes routiers anciennement très structurants et aujourd'hui déstructurés. Un périmètre de 500 m autour des couloirs est défini, où une réflexion urbanistique est nécessaire via la définition d'un réel « projet d'urbanisme », et où une stratégie de densification, de requalification du bâti et de valorisation des dents creuses doit être mise en place. Un de ces couloirs se situe sur l'axe commercial Aywaille / Remouchamps - à 9km de Comblain-au-Pont; un second le long de l'Ourthe, sur l'axe commercial Tilff / Esneux, entre les gares de Tilff et d'Esneux mais il s'interrompt avant la gare de Poulseur située à 5 km de là.



4. Parallèlement à cela, des « zones leviers » sont également identifiées: des « grappes » (zones d'enjeux à l'échelle supracommunale) et des « poches » (zones présentant un potentiel de développement), dont la plus proche s'étale le long de l'Amblève à Aywaille-Remouchamps.

5. Dans un périmètre de 800 m autour des gares existantes ou à créer, il s'agit de favoriser l'évolution vers un « quartier de gare » où un processus de densification et d'intensification de l'habitat et des fonctions, et d'échange modal est à mettre en place. Seule gare encore active sur notre territoire, Poulseur est repris dans la liste des « quartiers de gare » du Plan Urbain de Mobilité de Liège. Situé au carrefour entre l'axe principal de la vallée (RN654) et la route menant à Anthisnes en direction du Condroz, Poulseur bénéficie également d'une ligne de bus (377 Liège-Comblain), du RAVeL 5 de l'Ourthe; et dispose d'un important réseau de cheminements piétons, ce qui lui donne un caractère multimodal, très attractif en termes de mobilité du travail. La création d'un « parking relais local » (P+R) permettrait de libérer des places de stationnement pour les commerces sur la place Puissant (dont l'ancien bâtiment de la gare réaffecté en épicerie locale).

La voiture

Le parc de véhicules de la commune est en constante évolution. Il affichait 3214 véhicules en 2010 et 3503 en 2018. Les déplacements restent fortement dépendants de la voiture que ce soit « en rocade» d'un couloir à un autre (d'une commune à l'autre) ou vers le cœur métropolitain.

Les transports en commun :

Avec une moyenne de 2,3 kilomètres par habitant et par mois en 2017, l'offre TEC au sein de l'agglomération liégeoise dépasse la moyenne wallonne (2,07 km / habitant / mois). Près de 150 lignes de bus desservent l'arrondissement de Liège. Le Plan Urbain de Mobilité de Liège note cependant que la structure du réseau présente une polarisation dans le sillon de la Meuse et dans la zone urbaine dense intra-ring où près de 100 lignes sont concentrées. La desserte du corridor sud-est de l'E25 est insuffisante vu sa saturation en entrée de Liège.

Comblain-au-Pont est un corridor très peu desservi par les lignes de transports en commun structurant. Aucun des 10 axes de bus structurants ne dessert la Vallée Ourthe-Amblève (hormis le projet de création d'une ligne de bus interurbain « express » Aywaille-Liège, empruntant l'E25).

À Poulseur, seule gare du territoire, les correspondances train-bus sont satisfaisantes (sauf vers Anthisnes et vers la dorsale du Condroz et le CHU); des aménagements ont été réalisés pour renforcer l'accessibilité de la gare pour les piétons, cyclistes et automobilistes.

À Comblain-au-Pont, le point d'arrêt SNCB situé à la gare du Pont-de-Sçay a été définitivement supprimé. La réouverture du point-d 'arrêt avait été demandée via Liège Métropole mais la SNCB ne l'a pas retenu dans sa démarche AnGeLiC réalisée en 2016. 3 lignes de bus fonctionnent, mais des lacunes existent dans les liaisons vers Aywaille, vers le Sart Tilman, vers Hamoir, et entre les différents villages de la commune (problématique de l'accessibilité aux services). Le Vélo

Au niveau des vallées Ourthe-Amblève, le PUM envisage d'abord le vélo comme vecteur de développement touristique, via le Réseau de voies lentes.

Or, Comblain-au-Pont offre une situation préservée et dispose de nombreux atouts pour devenir un véritable carrefour en termes de mobilité douce, certes à des fins touristiques (RAVeL, itinéraires pédestres, circuits VTT, Sentier géologique, Sentier de sculpture), mais aussi pour des déplacements plus fonctionnels (pour aller travailler, se rendre à l'école, faire ses courses, etc).

En matière de vélotourisme, depuis 2017, la commune de Comblain-au-Pont participe au projet supracommunal de création d'un réseau cyclable à points-nœuds en Ourthe-Vesdre-Amblève, financé par la Province et mis en œuvre par le GREOVA et la Maison du Tourisme. Le territoire situé en rive droite de l'Ourthe a déjà été balisé ; la partie située en rive gauche devrait l'être en 2019-2020.

Fin 2017 également, les communes de Comblain-au-Pont, Sprimont et Aywaille ont obtenu conjointement une subvention de Liège Europe Métropole pour financer l'actualisation de l'étude de pré-faisabilité du RAVeL de l'Amblève, ainsi que le financement de l'étude



complète et du suivi des travaux du futur RAVeL ; à leur charge de convaincre ensemble le SPW et le Gouvernement wallon d'accepter de financer la réalisation de ces grands travaux.

L'actualisation de l'étude de pré-faisabilité a été confiée par les trois communes au GREOVA, qui a bouclé celle-ci, avec le comité d'accompagnement, fin 2018.

Le GREOVA s'est également vu confier une mission d'accompagnement des trois communes dans la coordination et le suivi de l'étude (laquelle devra être confiée à un bureau d'études externe désigné par le SPW) et de supervision de l'exécution des futurs travaux.

A la lumière du Plan Urbain de Mobilité, deux enjeux prioritaires pour notre commune émergent :

-le développement de Poulseur en tant que « zone d'enjeux » qui offre de nouvelles opportunités de développement local pour la commune, si l'on y envisage la création d'un quartier nouveau, intergénérationnel, mixte, avec des petits commerces de proximité, de l'artisanat local. Ce quartier pourrait servir de pôle d'échanges multimodaux local où convergent des flux de véhicules, vélos, piétons, navetteurs et usagers des TEC ou du taxi social, en provenance du Condroz (via Anthisnes, Villers-aux-tours) et de la vallée de l'Ourthe.

-l'intérêt pour Comblain-au-Pont de ne pas uniquement favoriser la mobilité vers le cœur métropolitain de Liège (mobilité « verticale » avec une logique exclusivement de rabattement vers Liège) mais également d'améliorer la mobilité « horizontale » au sein du périmètre rural de la 2ème couronne afin, par exemple, de rejoindre Aywaille/Remouchamps considéré comme un « couloir de mutabilité », par la route, mais aussi par le RAVel, le train ou le bus ; ou rejoindre Sprimont (également pôle économique, pôle de formation et pôle culturel et touristique notamment).

Au niveau communal, la problématique de la mobilité et de l'accessibilité ne s'appréhende pas de la même manière selon que l'on se situe dans les vallées, au niveau des grands axes, ou sur les plateaux.

Poulseur, Comblain-au-Pont et le Pont-de-Sçay - les trois pôles économiques de la commune - disposent d'un certain nombre d'atouts, même s'ils sont relativement éloignés des grands axes régionaux que sont l'autoroute E25 et la Route du Condroz (Liège-Marche). [Cf. chapitre sur la situation géographique].

Les places de Comblain-au-Pont et Poulseur ont déjà bénéficié d'un réaménagement complet, intégrant à la fois des notions de conservation du patrimoine, mais surtout de partage de l'espace public (mobilité douce, parking, convivialité, etc.), favorable au développement économique, commercial et touristique. Il serait toutefois utile de créer de nouvelles places de parking pour les commerces au cœur de Comblain-au-Pont et aux abords de la gare de Poulseur ainsi que des places de stationnement vélo aux abords de la gare.

Au niveau des autres villages et hameaux de l'entité, la problématique de la mobilité se traduit à la fois par des problèmes de sécurité et de partage de la voirie, et plus encore par des problèmes d'accessibilité.

La problématique de la mobilité des personnes est un problème social, car elle concerne plus particulièrement les personnes défavorisées, isolées ou plus âgées, ne disposant pas de véhicule.

Depuis mars 2017, le Plan de Cohésion Sociale de l'Ourthe a mis en place un système de Taxi social qui permet à la population, pour un coût raisonnable, de se déplacer au sein des communes de Comblain-au-Pont et Hamoir mais aussi de se rendre dans les communes limitrophes que sont Anthisnes, Aywaille, Durbuy, Esneux, Ferrières, Ouffet et Sprimont pour certains déplacements. En 2018, le PCS de l'Ourthe comptabilisait 373 courses effectuées majoritairement vers les grandes surfaces dans les deux communes partenaires et vers les hôpitaux/ polycliniques des communes avoisinantes (Esneux et Aywaille). Le Forum de la mobilité, le service déplacement du Téléservice du Condroz et le Mobilok sont d'autres initiatives dont peuvent bénéficier les habitants de la commune y compris les personnes à mobilité réduite.

L'amélioration de la mobilité concerne également l'attractivité de la commune, notamment lorsqu'il est question d'aménager les abords des grands axes routiers qui la traversent, et plus particulièrement encore aux entrées et sorties des différents villages. C'est le cas par exemple de la traversée de Comblain (RN654) qui fait l'objet de la fiche-prioritaire du PCDR (Convention-faisabilité 2013). Il s'agira de travailler à une



meilleure gestion des flux, une amélioration de la mobilité douce (piétonnier, RAVeL, ...), une meilleure signalétique, la création d'effets de porte et d'espaces publics favorables aux animations.

A noter que depuis 2014, nous relevons l'apparition d'activités économiques sur les plateaux dans les hameaux de la commune (deux maraichers villageois à Sart et à Oneux, fromagerie artisanale à Mont, petit magasin de produits italiens à Oneux, Brasserie artisanale à Sart et micro-brasserie à Géromont, ...). La mobilité est un enjeu pour la viabilité de ces nouvelles activités économiques. Plusieurs demandes de signalisation routière vers ces nouveaux « points d'intérêt » ont été introduites.

Enfin, un certain nombre de projets d'aménagement ont déjà été réalisés ; d'autres sont à l'étude ou à créer afin d'améliorer la situation et le cadre de vie. Ils concernent principalement les différentes voies de communication, mais également les transports en commun.

Ont notamment été réalisés au niveau des voies de communication, en vue d'intégrer les fonctions de séjour et de circulation locale, etc. :

- -l'aménagement de la traversée de Poulseur et la création d'un cheminement piéton depuis la gare vers la salle de l'Union mosane ;
- -l'aménagement de la rue d'Anthisnes ;
- -l'aménagement de la place Puissant et de la rue commerçante à Poulseur ;
- -l'aménagement de la traversée de Hoyemont ;
- -la création d'une nouvelle voirie pour la carrière du bois d'Anthisnes ;
- -l'aménagement d'un cheminement piéton à Embiérir le long de la RN654 afin de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus (plan Mercure)
- -l'aménagement du Sentier de la Heid (pour relier Poulseur et Sart) ;
- -à l'entrée de Poulseur en venant d'Esneux, un « effet de porte »
- -l'aménagement de la traversée de Fond du Sart (reste encore la réalisation de trottoirs)

Sont notamment à réaliser ou à créer, en matière de sécurisation des usagers doux, d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'amélioration du cadre de

- -l'aménagement de la traversée du Pont-de-Sçay (fiche-projet du PCDR, lot 1) ;
- -l'aménagement de la traversée de Comblain-au-Pont en vue de créer une ambiance commerciale attractive sur les quais de l'Ourthe (PHASE 1) : dévoiement de la RN654, aménagement des trottoirs côté commerces, aménagement du carrefour vers la place Leblanc, balisage RAVeL.
- -l'aménagement du carrefour à la sortie de Mont vers Anthisnes (fiche-projet du PCDR,
- -l'aménagement de la rue Lelièvre entre Poulseur et Sart (fiche-projet du PCDR, lot 1) ; -la réalisation d'itinéraires sécurisés pour les piétons à l'intérieur des noyaux d'habitat, afin de relier les infrastructures publiques et les pôles attractifs dans les
- vallées (fiche-projet du PCDR, lot 1); -l'aménagement des voiries au cœur des villages afin d'améliorer la sécurité des piétons (fiche-projet du PCDR, lot 1);
- -l'aménagement, le renforcement du maillage et le balisage des sentiers vicinaux (ficheprojet du PCDR, lot 1) en lien avec le RAVeL, dont il reste à réaliser certains tronçons le long de l'Ourthe, avant d'entamer le projet de RAVeL le long de l'Amblève.
- La revalorisation des sentiers vicinaux devra être mieux priorisée, en tenant compte de deux éléments au moins :
- -leur réalisme en termes de mobilité « fonctionnelle » : qui utilisera ces liaisons entre villages autrement que pour des balades du dimanche ?
- -l'entretien : celui-ci pose actuellement problème à la commune ; la création d'emplois sociaux pourrait être envisagée.

Conclusion

La situation de la commune en matière de mobilité a conduit les autorités à poursuivre plusieurs objectifs en termes de sécurité routière, mais également au niveau socioéconomique.

Les futurs aménagements en matière de mobilité devraient d'une part contribuer à renforcer le maillage des voies lentes (autour du RAVeL) ainsi que la sécurité des usagers doux (amélioration de l'accessibilité des arrêts de bus, cheminement





piétons, voiries partagées, etc.) ; ils devraient d'autre part contribuer à renforcer les possibilités de déplacement sans véhicule (à pied ou à vélo) pour des trajets fonctionnels ; et, en même temps renforcer l'attractivité touristique de la commune (itinéraires de balades, etc.).

Les déplacements restent fortement dépendants de la voiture ; les alternatives à la voiture individuelle étant peu présentes. Les besoins en matière de transport en commun sont importants, surtout entre les villages des plateaux et les vallées (la mobilité étant également un enjeu pour la viabilité d'activités économiques depuis l'apparition de producteurs locaux sur les plateaux); ils concernent également certains besoins en matière d'accès aux soins de santé (CHU du Sart Tilman) et d'accès à l'emploi, avec un manque flagrant de liaison vers les communes voisines comme Sprimont, Anthisnes, Hamoir et Aywaille (la plus proche « zone levier »).

Concernant le développement local, la mobilité est principalement problématique au niveau de l'accès à l'emploi (et en amont à la formation), ainsi qu'au niveau touristique.

Au-delà, la situation géographique de la commune implique une contrainte structurelle en matière de mobilité professionnelle, qu'il s'agit de contourner en valorisant d'autres atouts (contexte rural, cadre de vie, proximité, etc.).

Le charroi carrier a quant à lui déjà fait l'objet d'une charte qui est toujours d'application, mais qui devrait sans doute faire l'objet de rappels réguliers.

3.2.1.8. Culture, Sport, Monde associatif

I. Acteurs culturels

Au niveau de son développement culturel, la Commune de Comblain-au-Pont dépend de la Direction de Liège du Service général d'Inspection de la Culture (inspectrice en charge : Madame Laurence HENRY).

De nombreuses associations, institutions et initiatives culturelles au sens large sont présentes sur le territoire de la commune, mais seule une minorité d'entre elles est reconnue par la Direction générale de la Culture de la Communauté française. Citons :

• Les deux bibliothèques filiales du réseau des Bibliothèques Ourthe-Amblève (reconnu en catégorie 2) : la bibliothèque de Comblain-au-Pont, rénovée en 2006 et intégrée au bâtiment de l'école communale, et la bibliothèque de Poulseur, installée dans la Maison du Peuple de Poulseur dans le cadre de l'Espace multi-services. Ces deux bibliothèques sont animées par un bibliothécaire passionné de bandes dessinées, de carnets de voyages et de littératures étrangères principalement. Il organise régulièrement des rencontres d'auteurs (trois à quatre par an).

La mise en réseau des bases de données des filiales et de la bibliothèque locale-pivot est active depuis 2007, de même qu'a été élaboré un nouveau Plan de Développement de la lecture publique qui intègre, outre les bibliothèques des communes d'Aywaille et de Comblain-au-Pont, celles des communes de Hamoir et de Ferrières, de manière à passer en catégorie 3. Depuis trois ans, des problèmes budgétaires ont gelé les reconnaissances et amputé les subsides de fonctionnement et d'activités. A ce jour, la reconnaissance des bibliothèques de Comblain-au-Pont est toujours suspendue.

• Le Musée communal de Comblain-au-Pont, dénommé « Musée du Pays d'Ourthe-Amblève » : il met en valeur l'évolution des rapports entre l'Homme et la Pierre au fil du temps, de la préhistoire à nos jours, sur base d'une collection principalement issue de fouilles archéologiques menées dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Le Musée est installé dans un bâtiment communal – un ancien presbytère du XVIIème siècle – dans le cadre d'une convention entre la commune et l'asbl « Musée communal de Comblain-au-Pont ». La commune a confié à cette asbl la gestion des collections communales héritées en 1977 dans le cadre d'une précédente convention avec l'asbl Musée Ourthe-Amblève. Il collabore avec de nombreuses associations locales et début 2019, la troupe de théâtre wallon Quéle Trope devient une commission du musée communal.

Le Musée est reconnu par la Communauté française depuis début 2010. Il a obtenu le renouvellement de sa reconnaissance pour la période 2017-2020 avec pour condition d'établir en 2018 une note de réflexion portant sur quatre faiblesses relevées par la Direction de Liège du Service général d'Inspection de la Culture, à savoir :

- la mise en place d'un comité scientifique représentatif des thématiques spécifiques à l'histoire de la région Ourthe-Amblève;





- en concertation avec la Ville, repenser l'identité et les missions de l'institution, en mettant l'accent sur les thèmes de l'histoire locale ;
- en concertation avec la Ville, repenser la programmation de l'institution dans une perspective d'avantage scientifique et muséale ;
- en concertation avec la Ville, mener une réflexion en vue d'accroitre la visibilité et la fréquentation du Musée.

Le Musée était reconnu officiellement Attraction touristique 2 Soleils par le Commissariat Général au Tourisme, mais à partir de juillet 2019, il redescendra à 1 Soleil suite aux modifications de conditions d'octroi du label.

Le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève a participé à la campagne « Vivre le Musée », lancée en 1997 par la Fondation Roi Baudouin en vue de donner « un nouvel élan aux musées et à leurs relations avec le public ». Ce projet avait été l'occasion d'établir un partenariat entre les communes de Comblain-au-Pont et de Sprimont, le Musée communal de Comblain-au-Pont, le Musée de la pierre de Sprimont, l'asbl Les Découvertes de Comblain, le « Chemin de fer de Sprimont », les associations archéologiques et l'asbl Musée Ourthe-Amblève. Cette convention répartissait notamment les rôles des deux musées par rapport au concept de « la pierre et l'homme » : la « pierre mémoire » (géologie, archéologie) et la « pierre création » étaient les thèmes réservés au Musée du Pays d'Ourthe-Amblève ; la « pierre travail » (économie et social) et la « pierre construction » (architecture, urbanisme) étaient les thèmes réservés au Musée de la Pierre de Sprimont. La création d'un Centre d'interprétation de la pierre à Sprimont remet cette convention en question, d'autant plus que sa future scénographie intègre la totalité des thématiques précitées. L'enjeu pour le musée est de trouver son identité propre et de se distinguer de ce nouveau centre.

La nouvelle conservatrice, engagée à mi-temps par la commune, devra déposer sa demande de renouvellement 2021-2025 en juin 2020.

Le défi sera double pour l'asbl Musée communal de Comblain-au-Pont :

- répondre aux exigences du décret au niveau des multiples fonctions du musée (accueil, acquisition, conservation et préservation, recherche, diffusion) avec des moyens humains très limités (une conservatrice communale à mi-temps, une animatrice communale à mi-temps et un mi-temps détaché de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève), ainsi que des ressources financières réduites à la subvention annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à une petite subvention de la commune de Comblain-au-Pont;
- trouver un équilibre entre ses missions muséales et sa fonction d'animation culturelle locale.

Enfin, un autre enjeu pour le Musée, mais qui serait une première solution pour résoudre une partie des problèmes précités, sera la fusion, par absorption, de son asbl à l'asbl communale les découvertes de Comblain, prévue pour 2020.

- la Maison de Jeunes l'Aventure : reconnue depuis 1998 par le Service de la Jeunesse, elle est implantée dans un appartement de la cité de logements sociaux « Le Clos Nolupré » à Géromont. Ses objectifs sont : l'accueil des jeunes, l'animation d'ateliers, l'organisation d'activités de vacances et d'activités extraordinaires. Sa localisation fait qu'elle est principalement fréquentée par les jeunes de la cité et a du mal à capter les jeunes des autres « quartiers » de la commune.
- le Centre de Coopération Educative asbl : reconnu comme Centre de Rencontre et d'Hébergement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'O.N.E. et également soutenu par la Région Wallonne (APE) et le Forem (appels à projets). L'asbl propose un panel de services et d'activités d'éducation permanente, de formation et d'insertion socio-professionnelle. Elle dispose d'infrastructures à Tilff et à Comblain-au-Pont où elle a son siège social. Ses missions sont notamment : l'aide scolaire ; des formations à l'attention des demandeurs d'emploi développées à Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir et Trooz, depuis 2002, dans le cadre du PMTIC (Plan Mobilisateur aux Technologies de l'Information et de la Communication de la Région wallonne) et des appels à projets du FOREM (projets d'insertion POPE et MOVE); l'organisation de classes de dépaysement ; la gestion de l'Espace public numérique (lieu central à la Maison du Peuple de Poulseur et antenne au Cercle à Comblain). D'autres associations, institutions et initiatives culturelles au sens large sont également actives dans de multiples domaines (musique, théâtre, danse, arts plastiques, ateliers, etc.). Citons par exemple :
- des cours de danse au Cercle ;
- une troupe de théâtre wallon « Quele Trope » ;



- l'asbl « Les Découvertes de Comblain » qui propose dans le cadre de ses missions de sensibilisation à l'environnement des balades, des stages et des formations sur les thèmes de l'environnement ;
- le « Royal Syndicat d'initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur » qui organise tous les deux ans la Fête médiévale dans le parc Saint-Martin à Comblain-au-Pont, ainsi que la Fête de la Saint-Hubert ;
- l' « Académie des Ardennes » et « Imagination et créativité » qui proposent des activités au Pont-de-Sçay (dessin, peinture, sculpture) ;
- Les « Echos de Comblain » : journal créé en 1946 par le Musée de Comblain-au-Pont et les Syndicats d'initiatives touristiques de Comblain-au-Pont et Comblain-la-Tour ; il est principalement dédié à l'histoire contemporaine locale ;
- « Cheval et sens » qui propose de découvrir le cheval autrement
- Asbl « Chapelle de Mont » active dans la préservation du patrimoine (exposition, inventaire, publications, \dots)

II. Evénements

La culture comblennoise est également faite d'événements culturels, associatifs et/ou festifs:

- La Fête médiévale, organisée tous les deux ans par le Royal Syndicat d'Initiative ;
- Wallonie Week-end Bienvenue, organisé par l'ADL en 2010, 2012 et 2015, puis par le Royal Syndicat d'Initiative en 2018 ;
- Des fêtes et des brocantes villageoises, dont la brocante de Poulseur qui, avec ses 500 exposants, est l'une des plus importantes de la région ;
- Festi'cheval au Parc Saint-Martin initié par l'asbl « Cheval et sens » (2017, 2018, 2019) ;
- Les artistes locaux s'exposent, exposition d'artistes organisée tous les deux ans ;
- La première édition du festival Chantier imaginaire et des balades de contes par l'asbl Jouer Dehors !

- ...

III. Lieux d'animations culturelles

Plusieurs équipements socio-collectifs de propriété communale, associative ou privée accueillent des activités variées et représentent un outil potentiel en matière de développement culturel, notamment :

- Le Complexe communal : dont le rez-de-chaussée est actuellement mis à disposition de la Maison de l'Emploi, de l'Agence Locale pour l'Emploi et de la MIREL ; et le rez-de-jardin - qui comprend deux salles en location, dont une grande salle avec une scène et une petite salle avec terrasse - est géré par l'asbl Les Découvertes de Comblain ; le magasin de seconde main du CPAS « la belle à faire » vient de s'y installer en attendant la rénovation de l'ancienne gare du vicinal.

Le Complexe est un bâtiment vétuste qui nécessite de gros investissements de rénovation (voire de démolition-reconstruction), en lien avec une réflexion sur ses affectations futures.

- Les Maisons de village (à Oneux, au Pont-de-Scay, ...),
- La Maison du Peuple de Poulseur (également maison de village) a été rénovée dans le cadre du développement rural, et intègre de multiples fonctions (culturelles, sociales, économiques).

Le bâtiment comprend un espace d'accueil et de documentation (lieu d'implantation de la bibliothèque de Poulseur); un espace public numérique, deux salles de réunions (cours, formations, groupes de paroles, etc.); une grande salle polyvalente (cinéclub, exposition, spectacle, conférence, buffet, etc.) avec cafétéria (2ème salle de réunion); et un appartement. La commune est en charge de la gestion de la Maison de village et s'occupe du suivi du planning des réservations et de la logistique. La Bibliothèque gère l'aile gauche du bâtiment, au rez-de-chaussée (espace d'accueil, bibliothèque, EPN, etc.). La Promotion sociale occupe principalement l'aile droite, au rez-de-chaussée (cuisine, salle de cours). Le Plan de Cohésion Sociale est le principal utilisateur du premier étage (foyer, grande salle et bar) pour ses activités (cours de gym, cours de danse orientale, jeux, etc.). La gestion est assurée par le Collège communal.



- Le Cercle à Comblain-au-Pont, grand bâtiment situé à proximité de la place Leblanc, derrière l'ancien presbytère où se situe le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève : il s'agit d'une propriété des Œuvres du Doyenné Ourthe-Amblève-Condroz, dont la commune est devenue emphytéote, pour une durée de 99 ans, depuis le 15/10/2015 ; et dont la gestion a été confiée, d'une part au CCE (« aile est » et « grande salle ») et d'autre part aux Scouts (« aile ouest »). Le CCE y a implanté son secrétariat, une salle de réunion et un espace public numérique, ainsi qu'une salle de conférence. La grande salle polyvalente sert actuellement de salle de gymnastique pour les écoles de l'entité et de salle de sports pour différents clubs (judo, danse, step, etc.). Ce bâtiment représente, à l'instar de la Maison du peuple à Poulseur, un véritable centre d'accueil pour les associations locales, mais nécessite d'être rénové en profondeur (cf. Développement rural Convention-faisabilité 2019).
- La Maison des découvertes, située dans le centre de Comblain-au-Pont, à proximité du Musée et de l'administration communale, est un projet initié dès 2006 par le Collège Communal et l'Administration communale via l'ADL, dans le cadre de la politique de développement local de la Commune. En 2009, le bâtiment (l'ancien « Café des Grottes ») a été acquis par la commune pour cause d'utilité publique avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme. Les travaux de rénovation (de 2013 à 2015) ont été cofinancés, à plus de 90%, par l'asbl Les découvertes de Comblain, le Commissariat Général au Tourisme, la Wallonie (DGO3 et DGO4) et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. L'Equipement multiservices de la Maison des découvertes a, quant à lui, bénéficié d'une subvention du Service public de Wallonie et de l'Union européenne. Depuis le ler janvier 2016, l'asbl Les découvertes de Comblain en est devenue le principal gestionnaire dans le cadre d'une convention d'emphytéose. Ce projet porté pendant 10 ans par la commune de Comblain-au-Pont est désormais aux mains de trois associations qui en assument l'animation quotidienne dans leur domaine respectif et de manière intégrée :
- o Les découvertes de Comblain pour la sensibilisation à l'environnement o Le Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur pour l'accueil touristique
- o La Teignouse pour le projet d'inclusion sociale au Relais du Terroir Dans le cadre d'un projet soutenu par l'Europe (Mesure 16.3 du PWDR 2014-2020), la Maison des découvertes a également vocation à devenir le principal centre d'accueil de la filière « Nature et Tourisme » du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève. En complément du parcours « L'Homme et la pierre au fils du temps» proposé par le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, une exposition permanente y présentera en principe d'ici 2022 une sélection des plus beaux sites naturels de la région : au sous-sol, l'univers de la pierre ; au rez-de-chaussée, la découverte des rivières et du patrimoine religieux et séculier des villages ; dans la mezzanine, au premier étage, les sites naturels.
- La Tour et le Parc Saint-Martin : ce sont des éléments essentiels du patrimoine comblennois. La Tour a été rénovée en espace dédié à des expositions temporaires. Le Parc Saint-Martin accueille une quarantaine de sculptures monumentales réalisées par des artistes internationaux dans le cadre du Symposium international de sculpture organisé entre 1995 et 2006. Il constitue un musée en plein air de sculpture dont la gestion est assurée par la commune. Sa signalétique a été complètement rénovée début 2010 dans le cadre de la subvention accordée par la Région wallonne pour des Actions de promotion des métiers de la pierre. En octobre 2018, un comité de citoyens s'est formé dans le but de préserver (voire de restaurer) le site de Saint-Martin (la Tour et le Cimetière). IV. Coordination culturelle

Le secteur culturel est donc bien présent à Comblain-au-Pont, que ce soit sous forme d'associations, de comités de village, institutions et initiatives culturelles au sens large ou sous forme d'événements ou encore d'infrastructures. Cela étant, du point de vue des usagers, l'offre culturelle est parfois méconnue ou peu consommée, faute d'information ou tout simplement d'intérêt. Par ailleurs, la culture ne se résume pas à de la diffusion; elle intègre également un ensemble d'actions et de dispositifs d'éducation permanente, d'aide à la jeunesse, de formation, etc.

Afin d'améliorer cette information, d'augmenter l'efficacité de ces actions culturelles et, in fine, de renforcer la cohésion sociale, il conviendrait de coordonner davantage les différents acteurs (leurs actions, leurs infrastructures) et les différents niveaux du secteur culturel comblennois. Il s'agit également, par là, de réaliser des économies d'échelle en renforçant la solidarité entre opérateurs.



Désormais, la culture intègre également certaines filières du tourisme local. Il faudrait donc que les acteurs culturels adoptent également la stratégie touristique qui est développée au niveau local.

Cette coordination locale ne se limite pas strictement au niveau communal. Comblain-au-Pont a déjà collaboré avec d'autres entités et notamment avec la commune de Sprimont, dans le cadre du projet Vivre le Musée (lire ci-dessus) ou encore avec le Foyer culturel de Sprimont. Centre culturel local, ce dernier est actuellement reconnu en catégorie 2. Enfin, il y a peu de contacts et de synergies entre les opérateurs culturels et les opérateurs économiques ou sociaux. Or, il est indéniable que la culture peut être à la fois un vecteur de cohésion sociale et un vecteur économique (notamment via le tourisme). Ces ponts entre secteurs sont à prévoir dans le cadre du partenariat local et pourront être renforcés si chaque secteur dispose d'un organe de représentation et de coordination (cf. notion de filière ou de réseau d'entreprises).

Une trentaine de clubs sportifs sont répertoriés dans la commune et couvrent de multiples disciplines : arts martiaux, badminton, basket, danse, football, gymnastique, marche, pêche, spéléologie, tennis, tir, vélo.

Les infrastructures sportives sont gérées par des associations : 4 terrains de football à Poulseur, 1 terrain de football à Mont et 1 à Oneux ; une salle de sports à Poulseur (1'Union mosane sportive), 1 salle de basket à Comblain-au-Pont, des terrains de tennis à Mont, un terrain de tir à l'arc à Oneux, un stand de tir à Comblain-au-Pont, etc. La Commune n'est pas propriétaire d'infrastructures sportives. Elle met cependant des terrains en location sur lesquels sont implantés : la salle de l'Union mosane et les terrains de football à Poulseur, ainsi que le tir à l'arc à Oneux. La Commune et le club de basket de Comblain ont étudié la faisabilité de cofinancer la construction d'une nouvelle salle, pour remplacer la salle actuelle devenue obsolète au niveau des normes « Infrasports. » Finalement, un nouveau Complexe sportif communal sera construit en rive droite, à proximité des Ateliers communaux et du mini-parc Spi. Le permis d'urbanisme a été introduit début 2019 auprès de la Région wallonne pour traitement. Cette nouvelle infrastructure communale sera subventionnée à hauteur de 60% par « Infrasports » (1.749.000 € sur un total de 2.950.000 €) ; sa construction devrait débuter en 2021.

Depuis 2014, un évènement sportif et touristique de dimension internationale se déroule à Comblain-au-Pont : le championnat du monde de TrialGP organisé par l'asbl Royal Auto Moto Club Marchois et un partenaire privé (FF Consult) avec le soutien de la Commune de Comblain-au-Pont et de l'ADL lors des premières éditions. Trois éditions se sont déroulées (2014, 2016 et 2018 et une programmée fin juin 2019) attirant entre 6 000 et 7.000 spectateurs à Comblain-au-Pont. L'évènement génère une certaine activité économique sur le territoire communal. L'objectif est que cette activité économique profite davantage aux entreprises locales et autres partenaires associatifs et privés de la commune.

VI. Monde associatif

Le Monde associatif regroupe, outre les associations culturelles et sportives : un comité de pensionnés, deux groupements patriotiques, une association féminine, dix comités des fêtes et autres groupements de fêtes et de rencontres, six associations actives dans les domaines de la conservation de la nature ou du patrimoine, trois associations de défense des familles et de l'enfance, une association d'études karstiques, etc.

Conclusion

En matière de culture au sens large, la commune de Comblain-au-Pont dispose déjà de nombreuses associations, institutions et initiatives, ainsi que d'un potentiel d'infrastructures intéressantes dont certaines restent à rénover. La véritable problématique culturelle se situe au niveau de l'adéquation entre l'offre culturelle, au sens large, et une demande qui émane d'une population locale très diversifiée, avec différents types de besoins souvent spécifiques.

L'offre culturelle ne se résume pas au seul secteur de la diffusion (concerts, spectacles, expositions, conférences, etc.) ; elle intègre également tout le travail dit « socioculturel » (secteur de l'éducation permanente, de la jeunesse, etc.) ; ainsi que toutes les activités de création (arts plastiques, musiques, artisanats, etc.).





Des événements tels que la Fête médiévale, Wallonie Week-ends Bienvenue, les Soirées coussins, les diverses brocantes, ..., constituent des attractions enrichissantes et nécessaires à la vie culturelle de Comblain. Le Musée doit quant à lui tout mettre en œuvre pour être une institution culturelle attractive (pour le grand public et pour la population locale).

L'enjeu actuel du développement culturel est de participer à la dynamique de développement local (rural) visant d'abord à améliorer la qualité de vie. Et cela passe par le renforcement de la cohésion sociale, la création d'emplois, une plus grande convivialité, etc.

Pour ce faire, le secteur culturel doit mener une réflexion globale qui passe nécessairement par une mise en réseau, une coordination, un partage des problématiques rencontrées et une mutualisation des ressources à valoriser. Cela implique de développer des partenariats, de viser la complémentarité, de partager les infrastructures et les subsides, et surtout d'adopter des objectifs communs, au niveau local et au sein d'un maillage régional.

Le sport et le reste du monde associatif sont soumis aux mêmes enjeux. La création d'un nouveau hall omnisport communal constitue également un enjeu pour les clubs locaux, ainsi qu'un enjeu de santé publique (bien-être, éducation physique, remise en forme, etc.)

3.2.1.9. Enseignement

La commune compte plusieurs écoles fondamentales issues des trois réseaux d'enseignement : le communal, le libre et l'enseignement spécialisé.

L'école communale de Comblain-au-Pont est une école fondamentale composée de trois implantations (Comblain-au-Pont, Oneux et Poulseur), chacune située en zone rurale et toutes trois dirigées par une même et unique direction.

L'implantation de Comblain-au-Pont comptabilise 31 élèves en maternelle et 43 élèves en primaire (au 15/01/2019). Elle se situe dans le centre du village, à quelques mètres de l'école Libre de Comblain-au-Pont; ses bâtiments abritent la Bibliothèque de Comblain-au-Pont. Elle accueille principalement des élèves de la commune.

L'implantation de Poulseur comptabilise 22 élèves en maternelle et 42 élèves en primaire (au 15/01/2019); des enfants du village et de communes avoisinantes. Elle se situe dans le centre du village de Poulseur mais également juste en face de l'école libre de Poulseur. Elle possède une nouvelle infrastructure et depuis 2017, a initié un programme de pédagogie active et ce, notamment, afin de redynamiser l'école dont le nombre d'élèves était en forte baisse.

La troisième implantation est située à Oneux, un village situé sur les contreforts sud et est des vallées de l'Amblève et de l'Ourthe. Paradoxalement, malgré les problèmes de mobilité liés à l'accès aux villages et hameaux des plateaux (évoqués dans le diagnostic consacré à la mobilité), c'est l'implantation qui accueille le plus d'enfants : 41 élèves en maternelle et 50 élèves en primaire (au 15/01/2019), soit 91 enfants contre 64 à Poulseur et 74 à Comblain-au-Pont. Cette implantation accueille des élèves de la commune et des communes avoisinantes.

Le réseau libre compte deux implantations : une à Comblain-au-Pont (27 élèves en maternelle et 84 élèves en primaire au 15/01/2019) et une à Poulseur (56 élèves en maternelle et 118 élèves en primaire au 15/01/2019).

Enfin, l'Etablissement d'Enseignement Spécialisé Primaire de la Communauté française (10 élèves en maternelle et 96 élèves en primaire au 15/01/2019) et le Home d'accueil permanent C.F., à Comblain-au-Pont, représentent l'enseignement spécialisé de la Communauté française.

L'offre d'enseignement fondamental dans la commune est donc élevée. Du fait de leur proximité et compte tenu du système de subventions de la Communauté française, les deux principaux réseaux d'enseignement - le libre et le communal - se trouvent dans une situation de concurrence structurelle. Cette situation confine à l'absurde puisque l'intérêt commun - éducatif et social - se retrouve soumis aux contraintes du marché scolaire.

La commune, qui en tant que pouvoir public local, pourrait jouer un rôle de régulation de ce marché scolaire, est victime d'un conflit d'intérêt dû au fait qu'elle est le pouvoir organisateur du réseau communal. Elle ne peut donc, à ce titre, promouvoir l'intérêt général, même si c'est là la volonté du politique. Concrètement, les





enjeux pour chaque réseau sont de capter une part du marché suffisante pour obtenir les subventions qui permettront de payer le personnel, mais également d'amortir les investissements réalisés dans la construction ou la rénovation des infrastructures scolaires.

Mais cette concurrence locale s'étend à l'ensemble de la région puisque le marché scolaire ne se limite pas aux frontières du territoire communal. Les écoles de la commune deviennent alors paradoxalement solidaires dans leur combat pour capter et maintenir les enfants dans la commune.

Le nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune (tous réseaux confondus) était en baisse mais ce chiffre tend à se stabiliser : 745 en 1992, 626 en 2004, 600 en 2010 et 620 en 2015.

Par ailleurs, la commune a mis en œuvre un véritable service d'accueil extra-scolaire, « La Carambole », dans le cadre du dispositif Accueil Temps Libre. Ce service est ouvert à tous les enfants, tous réseaux confondus. Il assure également l'organisation d'un centre de vacances pendant les congés scolaires et propose un service de garderie pour les enfants dont les parents travaillent.

Conclusion

Il paraît important de recentrer les missions de l'enseignement de manière globale, quel que soit le réseau concerné, autour de l'éducation et de la fonction de cohésion sociale.

La coexistence de deux réseaux, avec des établissements parfois voisins (comme à Comblain-au-Pont et Poulseur), génère des dépenses publiques (dont des finances communales) et un phénomène de concurrence stérile qui est davantage subi par les écoles qu'animé par elles.

La contribution de l'enseignement au développement local est de donner aux enfants de la commune une formation de qualité, des racines locales et un sentiment d'appartenance à une collectivité de personnes capables de vivre et de développer des projets ensemble. L'enseignement doit contribuer de la sorte à créer un terreau social propice au développement d'activités économiques sur le territoire.

Les moyens mis à disposition de cet enseignement de qualité, décloisonné et ouvert sur le monde, doivent être adaptés et réalisés en favorisant les économies d'échelle ; que ce soit au niveau des infrastructures, du matériel ou des activités extra-scolaires.

3.2.1.10. Social

La problématique « sociale » traverse de manière transversale toutes les thématiques traitées précédemment.

La commune de Comblain-au-Pont est d'ailleurs à la fois une commune où les « problèmes sociaux » sont parmi les plus criants et en même temps, Comblain-au-Pont est une commune où d'excellents outils de prévention et de gestion ont été mis en place, à la fois par le secteur public, mais également par le secteur associatif.

Le nombre d'outils d'animation en matière de prévention ou en matière d'insertion atteste de cette importante prise en charge du problème.

Au niveau économique, le taux de demande d'emploi à Comblain-au-Pont est redescendu à 11,1% en mars 2019 contre 13,24% en juin 2013, mais le revenu moyen par habitant (de 16.348 € en 2016), et donc le pouvoir d'achat et la qualité de vie des comblennois, reste, malgré une augmentation constante, en-deçà de la moyenne régionale (16.787€ en 2016). Les finances communales pâtissent également d'une faible recette fiscale alors que le taux d'imposition est parmi les plus élevés en Région wallonne.

La part du nombre de logements sociaux au niveau du parc de logements de la commune est également très élevée (11,40%) et ne suffit pas à répondre à toutes les demandes. Et cumulé à une pression foncière de plus en plus forte, cette situation met la plupart des jeunes, mais également des personnes âgées, dans la quasi-impossibilité de trouver un logement dans la commune.

En matière d'emplois, l'offre locale d'emplois ne permet pas d'absorber toute la demande ; en outre, cette demande ne correspond pas aux exigences de l'offre. C'est tout le problème de la formation (manque de qualification), auquel vient s'ajouter un problème de mobilité (lorsqu'il s'agit de se déplacer au sein de la commune et surtout lorsqu'il s'agit de sortir de la commune, au quotidien). Le développement local ne



passe pas uniquement par le développement de l'activité économique, il s'agit également, et parfois en amont, de favoriser l'insertion sociale, la formation, puis l'insertion professionnelle. Autrement dit, il s'agit de développer le capital humain et la cohésion sociale, mais aussi de régler des problèmes territoriaux de mobilité, de logement, etc. L'ADL a des missions spécifiques mais le développement local doit également s'appuyer sur d'autres services (PCS, Conseiller en mobilité, CPAS, ATL, Service d'urbanisme, Maison du Tourisme, etc.).

Le Plan de Cohésion sociale et la Plateforme d'insertion socio-professionnelle d'Ourthe-Amblève favorisent la mise en place d'actions coordonnées au niveau local en matière d'insertion sociale et professionnelle.

En matière d'habitat, il revient au pouvoir politique de choisir ses orientations stratégiques en matière de logement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'augmentation de la population est-elle une finalité du développement rural ? Quel type de population la commune va-t-elle encourager à s'installer ? Va-t-elle réquler la pression foncière afin de permettre aux jeunes comblennois de rester sur le territoire ? Etc. Ce sont également des questions dont les réponses auront des répercussions économiques et sociales. C'est une des menaces de l'évolution urbanistique et démographique de la commune : renforcer le phénomène de péri-urbanisation favorable à l'implantation de ménages extérieurs disposant de revenus suffisants, mais au détriment de la stabilisation des jeunes de la commune et de la cohésion sociale au sein des

Depuis 2009, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de cohésion sociale permettent au niveau communal d'assurer un travail de terrain dans quatre domaines : • l'insertion socioprofessionnelle • l'accès à un logement décent • l'accès à la santé et le traitement des assuétudes • le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Un nouveau PCS est en préparation pour 2020-2025 en collaboration avec les communes d'Hamoir et de Ferrières. L'ADL et le PCS pourront encore collaborer sur certaines actions.

Pour objectiver le diagnostic social de la commune et orienter l'élaboration du PCS, la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale fournit un Radar des communes selon l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018.

Ce radar se base sur 9 indices chiffrés d'accès aux droits fondamentaux et les compare à la moyenne wallonne.

Plus le score de l'indice est élevé (proche de 1), plus l'indice traduit un accès favorable au droit concerné.

- 1. Indice « revenu digne » : indice de la commune (0.58), mieux que la moyenne régionale
- 2. Indice « alimentation » : indice de la commune (0.70), mieux que la moyenne régionale
- 3. Indice « santé » : indice de la commune (0.43), moins bien que la moyenne régionale (0.52)
- 4. Indice « protection sociale » : indice de la commune (0.59), moins bien que la moyenne régionale (0.69)
- 5. Indice « enseignement » : indice de la commune (0.54), moins bien que la moyenne régionale (0.61)
- 6. Indice « logement » : indice de la commune (0.73), mieux que la moyenne régionale
- 7. Indice « environnement sain » : indice de la commune (0.83), mieux que la moyenne régionale (0.67)
- 8. Indice « mobilité » : indice de la commune (0.74), mieux que la moyenne régionale
- 9. Indice « travail » : indice de la commune (0.57), mieux que la moyenne régionale (0.54)

La commune donne un accès jugé moins favorable à trois droits fondamentaux : la santé, la protection sociale et l'enseignement.

Globalement, avec un indice global ISADF 2018 de 0.75, la commune présente cependant un score globalement supérieur au score moyen au niveau régional (ISADF de 0.64).

Conclusion



Les projets d'économie sociale, qui se concrétisent souvent sous forme de services de proximité, semblent représenter une véritable opportunité d'intégrer cette composante sociale au développement local (création d'activités économiques et d'emplois). La finalité (décrétale) du développement local est la qualité de vie et le développement durable. Les trois piliers du développement durable sont précisément le social, l'environnement et l'économie ; et deux des grands principes du développement durable sont l'intégration et la solidarité. La qualité de vie passe par cette intégration du social dans le culturel et l'économique pour lutter contre les inégalités sociales (en matière de pouvoir d'achats, de protection, de santé, etc.). C'est le principe même de la cohésion sociale qui est à la fois le socle et la finalité du développement local.

3.2.1.11. Outils et plans de développement territorial et local et outils d'animation

⊠ Maison de l'emploi	⊠ PCDR
⊠ Maison du tourisme	⊠ PCDN
⊠ Syndicat d'initiative	⊠ Projet européen
□ Office du tourisme	
☑ Intercommunale de développement économique	⊠ Schéma de structure communa
□ GAL	□ Parc naturel
□ Eco-conseiller	⊠ Plan de mobilité
⊠ Conseiller en mobilité	☐ Plan de rénovation urbaine
⊠ Conseiller en aménagement du territoire	☐ Plan remembrement urbain
☐ Entreprise d'économie sociale	
⊠ Maison de quartier	□ Patrimoine remarquable
⊠ Autres	

Précisez

Au niveau local :

- •le Plan qualité territorial
- •le Programme Communal d'Actions en Matière de Logement
- •le PSSP
- •le futur PST
- •l'asbl communale Les découvertes de Comblain
- •le Musée

Au niveau supra-communal :

- ·le Groupement Régional Economie Ourthe-Vesdre-Amblève
- •1'AIS
- •la coopérative Ourthe-Amblève-Logement
- •la Charte du charroi des carrières
- •les actions de promotion des métiers de la pierre
- •le Schéma de développement et le Plan Urbain de Mobilité de l'Arrondissement de Liège
- •Liège Europe Métropole
- •la Ceinture Aliment-terre liégeoise

Au niveau provincial:

•le Schéma provincial de développement territorial

Au niveau régional :

- •le Plan Wallon d'Investissement
- •le Schéma de développement territorial
- ·le Plan Wallon de Développement Rural
- •le Green Deal Cantines durables





3.2.2. Avec quelles communes voisines la ou les communes concernées collaborent-elles et pourquoi ?

La commune de Comblain-au-Pont collabore avec plusieurs de ses communes voisines, de manière différente en fonction des domaines d'activité et à des degrés divers, dans le cadre des différents outils et plans de développement territorial et local, et outils d'animation cités dans le cadre précédent :

- Plan de Cohésion Sociale : avec Hamoir et Ferrières
- Maison de l'Emploi : avec Hamoir et Esneux
- Plan de développement de la lecture publique (réseau des bibliothèques d'Ourthe-Amblève) : avec Aywaille, Hamoir et Ferrières
- Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, via le GREOVA, sur un territoire qui regroupe désormais 12 communes
- Culture : avec Sprimont et le Foyer culturel de Sprimont
- Projet de RAVeL de l'Amblève : avec Aywaille et Sprimont
- Plan d'actions de promotion de la pierre : avec le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont
- Plateforme insertion socioprofessionnelle Ourthe-Amblève et future Commission "Economie Emploi-Formation" au sein du GREOVA : essentiellement avec les cellules Emploi des communes de Sprimont et Aywaille
- Projet d'intercommunale pour la gestion de la piscine de Ferrières : avec les communes de Ferrières et Hamoir notamment
- Etc.

3.2.3. Justifiez le choix d'un territoire d'action pertinent pour l'ADL (commune seule ou association de communes)

Le territoire de Comblain-au-Pont n'est pas particulièrement vaste (2268 ha) et comptabilise une population de +/-5400 habitants, dont près de 400 indépendants et plus de 350 entreprises.

Dans les années 1990' et 2000', la Commune de Comblain-au-Pont a notamment fait l'objet de deux études de catégorisation socio-économique de son territoire : l'étude GEVERU (1991) classait la Commune de Comblain-au-Pont dans la catégorie « 7 » des "communes rurales à petites activités économiques"; par la suite, Dexia (2007) présentait Comblain-au-Pont comme étant « une commune rurale à dominante agricole et à faibles activités touristiques (cluster W4) ».

Née d'une volonté politique communale exprimée dans le cadre de la première opération de développement rural, dans les années 1990', l'ADL a précisément pour objectif de contribuer à l'évolution et au développement local à l'échelon communal, en s'appuyant sur les ressources endogènes et les acteurs économiques du territoire.

Si l'ADL, dans la première phase d'expérimentation du projet pilote, a été testée sur trois communes (en partenariat avec les communes de Anthisnes et Hamoir), il a très vite été constaté que celle-ci serait plus efficiente en travaillant sur les défis d'un seul territoire communal.

En tant que service communal depuis plus de quinze ans, l'ADL agit au bon échelon, tout en intégrant certaines de ses actions dans des plans et des partenariats supracommunaux pilotés par des instances existantes, des comités d'accompagnement ou des groupes de travail dans lesquels elle représente, sur le plan opérationnel, le territoire communal (GREOVA, Maison du Tourisme, Plateforme ISP, future Commission Economie-Emploi-Formation au sein du GREOVA, partenariat pour les actions de promotion de la pierre, Schéma de développement de l'Arrondissement de Liège, etc.).

Vu la présence de ces structures, l'ADL est bien plus pertinente à une échelle communale – où elle apporte une réelle plus-value au sein de l'Administration communale et permet de stimuler une dynamique propre au sein du territoire communal – ; qu'à une échelle surpracommunale où elle ferait doublon. Cela étant, l'idéal serait à terme que les communes de l'Ourthe-Amblève – puissent, comme cela a été tenté pour la période 2014-2020, créer un GAL ou équivalent, avec lequel l'ADL pourrait collaborer de manière encore plus étroite sur certains projets de développement.

3.2.4. Maison de l'Emploi

Existe-t-il une Maison de l'Emploi ? ⊠ oui





Quelles sont les collaborations prévues avec la Maison de l'Emploi ? Quels sont les apports de chacun (Maison de l'Emploi et ADL) dans le partenariat ?

L'ADL et la Maison de l'Emploi collaborent de manière étroite depuis plusieurs années. Depuis 2005, l'ADL participe régulièrement au Comité de pilotage de la Maison de l'Emploi en tant que partenaire.

Depuis 2008, l'ADL propose une permanence mensuelle à la Maison de l'Emploi pour y recevoir les demandeurs d'emploi intéressés par l'auto-création d'emploi. Cette permanence s'inscrit dans le cadre du service d'accompagnement des porteurs de projet assuré par l'ADL.

En 2009, 2013, 2014 et 2016, l'ADL et la Maison de l'Emploi ont co-organisé un « speedmeeting Emplois Ourthe-Amblève » à la Maison du Peuple de Poulseur, avec la collaboration étroite des partenaires de la plateforme insertion socioprofessionnelle Ourthe-Amblève. Le bilan de la dernière édition étant mitigé (beaucoup d'investissements en temps et en énergie de la part des partenaires pour peu de résultats), il a été décidé de suspendre cette action. En 2018, l'ADL a participé comme partenaire à la 3ème édition du Salon du recrutement « Perspectives Emploi » à Sprimont. Par ailleurs, l'ADL et la Maison de l'Emploi sont partenaires du Plan de Cohésion Sociale et de la plateforme de l'insertion socio-professionnelle de l'Ourthe-Amblève animée par la Maison de l'Emploi.

L'ADL assure donc trois missions dans le cadre de ce partenariat :

- information des demandeurs d'emploi sur l'auto-création d'emploi (premières infos relatives aux différentes étapes de la création de leur entreprise, relais vers les organismes spécialisés type S.A.A.C.E., etc.);
- information des entreprises locales en matière d'aide à l'emploi ;
- contacts avec les entreprises locales pour connaître les besoins en main d'œuvre, et essayer de renforcer l'adéquation entre l'offre locale d'emplois et la demande locale d'emplois. Un travail a par exemple été initié en ce sens en 2018 dans le secteur de la pierre (métiers en pénurie).

L'ADL est donc un partenaire de la Maison de l'Emploi et essaie de susciter ou de renforcer les opportunités d'emploi au niveau local.

Dans ce contexte, l'ADL a également proposé la création d'une Commission « Economie-Emploi-Formation » au sein du GREOVA, afin de donner un cadre plus structurel aux échanges entre les communes, les opérateurs d'accompagnement, d'insertion socioprofessionnelle et/ou de formation (dont la Maison de l'Emploi) et les employeurs (en visant certaines filières locales, dont la pierre, dans un premier temps).

3.2.5. Quels acteurs locaux privés et publics avez-vous consultés lors de la réalisation du diagnostic de territoire et lors de l'établissement du plan d'action?

Secteurs	Liste
Secteur économique	•Les commerçants locaux et ambulants ; placeur (marché) •Les agriculteurs et producteurs locaux •Des indépendants/entreprises •Les membres de la CLDR (Comité de pilotage de l'ADL) •La FRW •Le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève •Des bureaux d'études •La SPI •Des promoteurs privés •La Ceinture Aliment-Terre Liégeoise •Des S.A.A.C.E. •Des agences-conseils en économie sociale •UCM •Infrabel, SNCB •Propriétaires privés de SAR •Les carrières et artisans du secteur de la pierre •Pierres et marbres de Wallonie •IBEFE •Services agricoles de la Province de Liège





Secteur social	•Le CPAS •Les partenaires de la Plateforme d'insertion socio-professionnelle d'Ourthe-Amblève, notamment : •La Maison de l'Emploi •Forem - Service aux entreprises - Service Employeurs •L'asbl Centre de Coopération Educative •L'asbl MIREL •L'asbl Agence Locale pour l'Emploi (ALE) •L'asbl La Teignouse •L'asbl Jouer Dehors •L'asbl Ecole Buissonnière •L'asbl Cheval et sens •L'asbl Maison des jeunes l'Aventure •L'asbl Acis Clerval •Cellules Emploi des communes de Aywaille et Sprimont •Association Chapitre XII « Spot » •Fondation Vestalia
Secteurs culturel et touristique	•La Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève •La Fédération du Tourisme de la Province de Liège •Le Commissariat Général au Tourisme •Le Royal Syndicat d'Initiative (RSI) •L'asbl Les découvertes de Comblain •Le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève •Certains exploitants d'hébergement touristique •Des promoteurs •Des commerçants locaux •Les journaux de presse gratuite •L'asbl Royal Auto-Moto-Club Marchois •Le promoteur FF Consult •Le Comité Saint-Martin •Qualité-Village-Wallonie •Le Centre d'interprétation de la Pierre de Sprimont •Route d'Artagnan •Office du Tourisme de Hamoir •The Outsider sprl
Secteur public	•Le Collège communal •Les autres services communaux •La DGO1 - Direction des Routes de Liège et d'autres services •La DGO2 - Direction des Voies hydrauliques (RAVeL notamment) •La DGO3 - Direction du Développement rural - Service extérieur de Huy ; DNF - Cantonnement d'Aywaille •La DGO4 - DAOV (Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville) pour les SAR ; APAW •La DGO6 - Emploi (relecture du plan d'actions) •Liège Europe Métropole •Liège Métropole •Liège Métropole •Le CITW •Le CGT •La SPI •Le FOREM •La Promotion sociale Ourthe-Amblève •Les communes de Aywaille, Sprimont, Hamoir, Ferrières, etc.
Secteur cadre de vie - environnement	•La Conseillère en environnement de la Commune •La Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme de la Commune •Natagora (lien agriculture-nature-environnement) •Ardenne et Gaume





- •Des gestionnaires de sites naturels en Ourthe-Vesdre-Amblève
- •L'asbl Les découvertes de Comblain
- ullet Les membres de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)
- •Le comité de citoyens pour le projet « mur géologique »



3.2.6. Etude atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM)

Pour chacun de ces secteurs, présentez d'abord les atouts et les faiblesses, ensuite les opportunités et menaces qui ont été identifiées par l'équipe opérationnelle lors du diagnostic.

3.2.6.1. Secteur économique

N° Atouts

ASE1

- Des ressources naturelles (eau, pierre, terre, géologie, etc.) et un cadre de vie (patrimoine, paysages, etc.) exceptionnels
- Un secteur de la pierre (carrières, tailleurs de pierre, etc.) encore bien présent et en développement
- Un potentiel de développement et de transition au niveau de l'agriculture, des énergies renouvelables, etc.
- Des paysages agricoles qui contribuent à l'identité rurale de la commune
- L'émergence progressive de nouvelles activités ou pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et plus diversifiées (reprises, conversions au bio, maraîchage bio et/ou en permaculture, vente directe à la ferme, fromagerie bio, etc.)
- L'arrivée de plusieurs producteurs locaux alimentaires (maraîchers, fromagerie, micro-brasserie, confiserie, etc.)
- L'arrivée de nouveaux petits commerces locaux (épiceries, vente directe à la ferme ou au jardin, ...), y compris dans les villages des plateaux
- La présence de deux lignes de chemin de fer, d'un arrêt à Poulseur (« quartier de gare ») et de trois lignes de bus
- \bullet Des aménagements de centres urbains de qualité (rénovés dans le cadre du développement rural)
- Un mini-parc artisanal de la Spi+ implanté dans une zone d'habitat à caractère rural, avec deux bâtiments-relais
- Un secteur tertiaire fort : le commerce de gros et de détail (un cinquième des entreprises locales), la construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les autres activités de services, l'hébergement et la restauration (horeca) sont cinq secteurs qui totalisent ensemble plus de 65% des entreprises locales
- Plusieurs secteurs d'activités créateurs d'emplois : les secteurs « Santé humaine et Action sociale », « Enseignement », « Commerce » et « Administration » concentrent, par ordre d'importance, 60% des postes salariés
- La présence sur le territoire de trois « pôles d'activités commerciales » dans les trois principaux villages des vallées : Comblain-au-Pont, Poulseur et Pont-de-Sçay ; ce qui constitue un atout en terme de mobilité pour la consommation locale et les circuits courts (mais, eux, qui présentent également une faiblesse structurelle)
- Un taux d'emploi à plus de 60%
- Une diminution importante du taux de chômage de longue durée (plus de cinq ans) ; celui-ci passant de 27,7% en 2009 à 17,49% en 2016
- 68% des entreprises locales sont aux mains d'indépendants, dont une majorité de femmes dans les professions libérales et les services
- L'horeca est le secteur le plus spécialisé en termes de « nombre relatif d'emplois salariés » (« indice de spécialisation » = 2,6)
- Une nouvelle dynamique supracommunale, impulsée via la Plateforme Insertion Socioprofessionnelle Ourthe-Amblève, en faveur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle, visant à mettre en place des actions concertées, notamment au niveau de certains métiers en pénurie (en commençant par la filière de la pierre)
- Un cadre de vie exceptionnel propre au développement d'un tourisme de la nature (cf. tableau AFOM sur le tourisme)
- La présence de sites à réaménager aux abords de la gare de Poulseur constituant une « zone d'enjeux » actée comme telle dans le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège et le PUM de Liège





- Une politique de développement rural et une politique de développement local intégrées
- Un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon en mars 2013 pour une période de dix ans
- Le soutien de l'asbl Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève
- La présence de l'ADL
- L'expérience de la Commission communale du Tourisme et du Commerce entre 2009 et 2017
- La présence d'un marché hebdomadaire dynamique qui crée de l'animation sur la place Leblanc

N° Faiblesses

FSE1

- Une situation géographique défavorisée par rapport aux principaux axes routiers (d'où problèmes de mobilité pour aller se former ou travailler et pour les entreprises)
- Au plan de secteur, la commune ne dispose que de deux Zones d'Activités Economiques Mixtes dont une est quasiment inexploitable (ancienne carrière) et l'autre, toujours occupée, présente de grosses lacunes (voire infractions) en termes d'aménagement et d'environnement
- Très peu de patrimoines fonciers communaux pouvant servir de leviers de développement que ce soit au niveau agricole, au niveau de l'implantation d'entreprises, etc.
- Les SAR aux abords du quartier de la gare, qui devraient constituer une formidable opportunité, n'appartiennent pas à la commune (propriétés privées et propriété de la SNCB) ; la commune n'a donc pas la main et dépend du bon vouloir de ceux-ci
- Un éclatement, une dispersion des commerces entre les trois principaux villages des vallées, ce qui rend quasiment impossible, par exemple, la fédération des commerces locaux en une association de commerçants
- Des petits commerces locaux qui ont fermé dans les centres et qui ne sont pas remplacés (boulangerie, banque, point poste, librairie, fleuriste, boucherie, etc.).
- Parfois isolés des grands axes, les commerçants locaux et les entreprises locales peinent à se faire connaître et ont parfois du mal à développer une clientèle locale par manque de communication et/ou de signalisation
- L'activité des carrières qui génèrent des nuisances et des préjudices (poussières, bruits, dégâts au niveau des voiries et des bâtiments, traitement des eaux, etc.) et qui ne génèrent pas toutes des retombées économiques locales (cas de l'exploitation et exportation de la ressource locale petit granit par des capitaux privés non locaux sans valorisation locale et création d'emplois locaux)
- Les trois principaux « pôles commerciaux » sont traversés par des routes nationales (RN633 et RN654) qui ne favorisent pas la convivialité, la sécurité des piétons et donc le développement commercial (d'où les projets de réaménagement de la traversée de Comblain, de la place Neuforge et de la traversée du Pont-de-Sçay)
- \bullet Des commerçants locaux pas toujours concernés ni impliqués dans les actions de promotion suscitées par la commune et/ou l'ADL
- Un taux de demande d'emploi de 11,1% (ce qui est mieux qu'en 2013), soit 263 demandeurs d'emploi inoccupés autant d'hommes (49,81%) que de femmes (50,19%); près d'un jeune sur cinq (17,87% des moins de 25 ans); et dont plus de la moitié (50,57%) le sont depuis plus d'un an et 17,49 % le sont depuis plus de cinq ans
- \bullet Un taux de chômage de 12,7% (ce qui est mieux qu'en 2013) qui monte à 28,7% chez les jeunes de 15 à 24 ans





- \bullet Un manque d'adéquation entre l'offre d'emplois locaux et la demande locale d'emplois
- Un capital humain souvent « sous qualifié » par rapport aux attentes du marché (près de la moitié 42,97% des D.E.I. n'ont pas leur diplôme du secondaire supérieur)
- Des métiers ou fonctions en pénurie (médecins, aides-ménagers, ouvriers carriers, etc.)
- Un secteur secondaire globalement sous-représenté
- Absence d'une société titres-services
- Absence d'une entreprise d'économie sociale (heureusement, l'ADL a des contacts avec le CISP « Le pont » pour d'éventuels projets futurs)
- Fermeture (cessation d'activité) de la cuisine de collectivités de l'asbl Les découvertes de Comblain qui était un beau projet avec un fort potentiel au niveau formation et insertion socio-professionnelle, ainsi qu'au niveau de la transformation de produits alimentaires locaux en circuits courts
- Des chefs d'exploitations agricoles majoritairement en fin de carrière, parfois sans repreneur
- Certains agriculteurs poursuivant un modèle d'exploitation conventionnel intensif basé sur les aides de la PAC et les contraintes industrielles (intrants, engrais et traitements chimiques, etc.), non respectueux de la terre et de l'environnement et peu créateur d'emplois locaux
- Le manque de liens entre la Commune et les habitants d'une part et les agriculteurs conventionnels ne travaillant pas en circuit court d'autre part

N° Opportunités

OSE1

- Chaque année depuis 2014, un nombre d'entreprises créées supérieur au nombre d'entreprises disparues.
- Deux secteurs à soutenir : le commerce et l'horeca, représentant 27% des entreprises, qui génèrent plus d'un cinquième des postes de travail salarié et plus de 28% des indépendants.
- Le développement de l'Eurospar (un nouveau magasin et de nouveaux emplois pour une surface quasiment dédoublée) au cœur de Comblain.
- Un site à réaménager l'ancien Garage Walhain et le bâtiment de l'actuelle pizzeria également propriété du SPAR, offrant l'opportunité de créer un nouvel ilôt commercial (avec du parking supplémentaire pour les autres commerces locaux dans le cadre d'un éventuel futur partenariat public-privé).
- La demande de plusieurs producteurs locaux de créer un nouveau Petit marché couvert, pour les producteurs locaux, à Poulseur.
- Les multiples contacts avec la s.a. de Merbes-Sprimont concernant l'opportunité de vendre, de réhabiliter et de réaménager son site (ancienne scierie) au niveau du quartier de la gare à Poulseur, avec la perspective d'y créer un « quartier nouveau » avec au moins une cellule commerciale (une boulangerie artisanale ?) et éventuellement d'autres surfaces à vocation économique.
- La présence d'un promoteur privé intéressé par l'acquisition et le développement d'un quartier intergénérationnel sur ce site (Merbes-Sprimont), dans le cadre d'un partenariat public-privé (revitalisation urbaine ?).
- Le potentiel de réhabilitation et réaménagement de l'ancienne cour à marchandises (propriété de la B-Holding) à Poulseur, qui permettrait de relier le site de Merbes-Sprimont au quartier de la gare en créant une nouvelle voirie d'accès au site, mais également d'y créer de nouveaux habitats, un accès vers les infrastructures sportives du GP Portugal et à la future station d'épuration de l'AIDE, ainsi que de nouvelles infrastructures communautaires (crèche, maison médicale, ...?) et artisanales.





- L'existence d'une fiche-projet à ce sujet dans le PCDR qui sera prochainement activée suite à une décision de la CLDR et dont l'actualisation permettra de mobiliser tous les partenaires afin de construire une vision commune.
- Le deuxième bâtiment-relais de la SPI à Comblain sera libéré au 30 juin 2019 et pourra donc servir (via une nouvelle location ou via une acquisition) à une activité artisanale.
- Le secteur de la pierre connaît un nouveau développement : les carnets de commande des carrières sont pleins. Malgré la problématique des métiers en pénurie, il s'agit là d'une opportunité de développer une nouvelle filière locale de la pierre en Ourthe-Vesdre-Amblève. Trois échevins des communes de Comblain-au-Pont, Aywaille et Sprimont soutiennent cette idée et le projet de développer celle-ci au sein d'une future Commission Economie-Emploi-Formation à créer au sein du GREOVA. Le secteur de la construction bénéficierait également du développement de cette filière .
- Les circuits courts alimentaires ont encore un fort potentiel de développement, à fortiori avec une volonté de soutenir la transition. Il y a encore de la place pour 4 maraîchers sur le territoire (à terme, « un par village »).
- D'autres producteurs locaux pourraient également s'implanter (fromager, berger, etc.)
- L'agroforesterie (sous forme de verger) pourrait être testée et développée en lien avec du pâturage extensif de moutons (viande et lait).
- Des parcelles agricoles privées pourraient être acquises (plateau Saint-Martin) et d'autres louées (Ferme du Halleux, ...) pour favoriser le développement de nouveaux projets plus extensifs de production locale.
- Le développement de cette capacité de production locale devrait également permettre le développement d'une ou plusieurs activités de transformation des produits locaux.
- L'adhésion au Green Deal « Cantines durables » pourrait conduire certains acteurs à porter un nouveau projet de cuisine de collectivités transformant les produits locaux.
- Les problèmes de mobilité et d'isolement des personnes âgées (mais pas seulement) dans les villages et hameaux des plateaux pourraient être partiellement résolus par la création d'une nouvelle activité de livraison de produits locaux susceptible de créer un nouvel emploi local.
- Le Championnat du Monde de Moto Trial est un évènement international qui pourrait être davantage exploité au profit des entreprises locales.
- La pénurie de médecins peut être une opportunité pour favoriser l'implantation de jeunes médecins et envisager avec ceux-ci une nouvelle approche, un nouveau modèle de pratique de la médecine générale en milieu rural, impliquant également les autres professionnels de la santé (infirmières, kiné, etc.).
- L'évolution démographique et la problématique du maintien à domicile des personnes âgées doivent conduire à la création de nouvelles activités voire de nouveaux métiers.
- Les futurs travaux d'égouttage au niveau de la traversée de Comblain (N654) vont permettre de réaménager la voirie (dévoiement) en créant des trottoirs et places de stationnement côté commerces et rendre cette « rue commerçante » plus conviviale.
- De nombreuses fiches-projets du PCDR peuvent encore être activées par la CLDR et par le Conseil communal Par exemple : le projet de rénovation de l'ancienne gare du vicinal en centre d'économie sociale en partenariat avec le CPAS, le projet d'aménagement de la traversée du Pont-de-Sçay (rue commerçante), etc.
- Des gisements rocheux de calcaire et de grès sont encore exploitables.

N° Menaces



MSE1

- Le manque d'engagements financiers de la commune pour investir dans des projets et/ou soutenir certains projets du plan d'actions qui pourraient cependant contribuer directement au développement local.
- Menaces structurelles qui pèsent sur le commerce local avec le développement des grands complexes commerciaux, de l'e-commerce ; la révolution numérique ; l'arrivée d'Alibaba ; les transports aériens détaxés ; les charges importantes qui pèsent sur les petites indépendants alors que certaines multinationales sont exonérées ; etc.
- Un contexte juridique, politique et administratif de plus en plus complexe à appréhender et à maîtriser par les acteurs économiques locaux, et même par les pouvoirs publics eux-mêmes (-> informer, partager, réseauter, ...) .
- Impacts économiques des futurs travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 (traversée de Comblain) : risque de voir certains commerces et/ou certaines activités fermer si une solution n'est pas trouvée pour maintenir au moins un accès et limiter l'impact des travaux sur la clientèle.
- Diminution de l'attrait du Pont-de-Sçay si aucune amélioration n'est apportée au niveau de la sécurité routière, des aménagements des abords de la voirie et de l'équipement de l'espace public (trottoirs, place, abris bus, etc.).
- Disparition de certaines exploitations agricoles avec un phénomène de concentration (confiscation) de l'exploitation des terres par de grosses sociétés délocalisées.
- Risque de voir des jeunes ménages quitter le territoire si la pression foncière ne diminue pas et si l'accès à l'offre d'accueil de la petite enfance n'est pas amélioré et démocratisé.
- Risque de voir le taux de demande d'emplois chez les jeunes ne pas diminuer si le travail de prévention, d'insertion et de formation mené actuellement n'est pas maintenu, voire renforcé, et si des solutions de mobilité ne sont pas trouvées pour favoriser celle-ci sur l'axe ouest-est (Condroz vallée Sprimont/Aywaille).
- Risque de voir les carrières fermer à terme si elles ne trouvent pas la main d'œuvre nécessaire (métiers en pénurie) et si la Région n'encourage pas l'achat de pierres wallonnes via les marchés publics (cf. l'affaire de la pierre irlandaise pour construire le Tram de Liège).
- Risque de voir l'asbl Les Découvertes de Comblain devoir cesser ses activités si la subvention annuelle qu'elle reçoit de la Wallonie est supprimée.
- Risque de voir les villages encore plus enclavés et péricliter si l'offre de la SNCB diminue.
- Risque de voir le projet de réhabilitation et de réaménagement des SAR au quartier de la gare de Poulseur totalement bloqué si les propriétaires n'acceptent pas de vendre et/ou de s'impliquer comme partenaires dans les projets.





3.2.6.2. Secteur social

N° Atouts

ASS1

- L'adoption et la mise en œuvre d'un Plan de Cohésion Sociale en 2009, le renouvellement de celui-ci en 2013 puis en 2019, en association avec les communes d'Hamoir et de Ferrières
- La présence de nombreux organismes d'accompagnement, de formation et/ou d'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi (Maison de l'Emploi, CPAS, MIREL, ALE, CCE, Teigouse, PCS, etc.)
- Le secteur social bénéficie d'une réelle organisation en réseau intra et trans-communal, via des outils tels que le PCS, le CPAS, la plateforme d'Insertion socio-professionnelle, la Teignouse, etc.
- Un service d'Accueil Temps Libre (ATL).
- Un travail de prévention et d'insertion sociale de qualité mené par de nombreux opérateurs de prévention et/ou d'insertion donnant globalement de très bons résultats :
- o ce qui a permis d'empêcher la dégringolade sociale d'une population défavorisée
- o ce qui a permisd'améliorer la mixité sociale au travers de certains projets menés.
- Un indice global ISADF 2018 de 0,75, globalement supérieur à la moyenne wallonne, notamment grâce à des indices supérieurs au niveau de l'accès à un revenu digne, de l'accès à l'alimentation, de l'accès au logement, de l'accès à un environnement sain, de l'accès à une mobilité et de l'accès à un travail.
- La commune dispose d'un important parc de logements sociaux (11,40%).
- · La présence d'un mouvement de jeunesse sur Comblain depuis 2009.
- Les actions du CPAS et de nouveaux projets impulsés depuis l'arrivée d'une nouvelle directrice générale et le renouvellement du Conseil de l'action sociale après les élections communales de 2018.
- Les actions du Service d'insertion sociale de la Teignouse (notamment le bar à soupes au Relais du Terroir, ...).
- Les actions de la Maison des Jeunes l'Aventure.
- Les actions du Centre de Coopération Educative (notamment les actions Move et Pope reconnues par le FOREM)
- Le développement de plusieurs asbl développant une approche sociale dans leurs secteurs respectifs : Cheval et sens, Jouer Dehors, Imagination et Créativité, Vive l'école buissonnière, etc.
- La présence d'une Maison de l'Emploi, d'une Agence Locale pour l'Emploi, de la MIREL, etc.
- · Des comités de quartier de plus en plus dynamiques dans les villages
- \bullet Des outils au service d'actions et/ou d'animations de cohésion sociale (la Maison du Peuple, ...).
- Le projet de « Maison des associations » au Cercle (fiche-projet du PCDR Convention-faisabilité 2019).

N° Faiblesses

FSS1

- La présence de véritables problématiques sociales.
- Un revenu moyen par habitant qui reste légèrement inférieur à la moyenne wallonne.
- Un taux d'imposition parmi les plus élevés en Région wallonne et pourtant une faible recette fiscale pour la Commune.
- Une pression foncière de plus en plus forte, rendant l'accès au logement plus difficile pour certains types de ménages (familles nombreuses, personnes seules avec enfants, jeunes isolés, personnes âgées, etc.)





- Un manque de formation et un taux de chômage très élevé chez les jeunes (28,7%) chez les jeunes de 15 à 24 ans)
- Des scores inférieurs à la moyenne wallonne au niveau de trois des indices de l'indice global ISADF 2018 : au niveau de l'accès à la santé, au niveau de l'accès à une protection sociale et au niveau de l'accès à l'enseignement.
- Un cloisonnement des différentes catégories sociales (favorisés/défavorisés, ruraux/néo-ruraux, tranches d'âge, plateaux/centres, etc), renforcé par le manque de mixité dans le logement et dans les activités culturelles et de loisirs. Ce qui provoque les conséquences suivantes :
- o Manque de communication et persistance de préjugés liés à la méconnaissance de l'autre
- o Manque d'intégration de certains nouveaux habitants au tissu social villageois
- o Manque de vie dans certains villages (dortoirs)
- o Manque de comportements citoyens
- Une part importante de population fragilisée, et des besoins sociaux de base non rencontrés (accès au logement, à l'emploi, à l'information, à l'énergie, etc). Ce qui provoque des inégalités sociales marquées, avec un risque de dualisation de la population.
- Une déficience de culture de projet communautaire. Ce qui provoque les conséquences suivantes :
- o Une difficulté de connaître les véritables besoins d'une partie de la population
- o Une difficulté à mobiliser les citoyens, à les faire participer o Un risque de la part des opérateurs de terrain de « penser à la place des gens ».

N° Opportunités

OSS1

- Un nouveau PCS pour 2020-2026.
- L'économie sociale représente une opportunité d'amélioration de la cohésion sociale, d'insertion, de formation, de création d'emplois et de développement d'activités économiques basés sur l'économie circulaire et/ou les circuits courts Plusieurs projets d'économie sociale sont envisagés en ce sens par le CPAS : le développement du magasin de seconde main avec la création d'un lavoir social et d'un atelier de couture de réparation et customisation des vêtements (ce projet pourrait également inclure le développement d'un rayon de vêtements de sports de seconde main à côté du futur hall omnisport), un atelier de dépôtréparation-revalorisation et vente de meubles
- Pour héberger ces différents projets, le CPAS envisage de rénover l'ancienne gare du vicinal en partenariat avec la commune (via une fiche-projet du PCDR).
- Le CPAS envisage de se doter de nouveaux locaux. Dans ce contexte, un groupe de travail réunissant le CPAS et les partenaires sociaux de la Maison de l'Emploi (Forem, ALE, MIREL), ainsi que le PCS de l'Ourthe, aétudié la faisabilité et l'opportunité de se réunir en seul lieu (l'ancien Complexe communal à rénover) qui pourrait devenir un Complexe social supracommunal, dans lequel les demandeurs d'emploi, les stagiaires, les employeurs, les services pourraient plus facilement être mis en contact, se réunir, proposer des formations, des activités d'insertion, des stages, du recrutement, etc.
- L'exploitation des salles polyvalentes de l'ancien Complexe communal pourrait également faire l'objet d'une activité d'insertion et/ou de formation, voire d'économie sociale, en profitant de la présence de nombreux acteurs sociaux sur le site (Maison de l'Emploi, MIREL, ALE et peut-être, dans le futur, CPAS, PCS, etc., dans la perspective de la création d'un complexe social supracommunal).
- Les différents projets d'insertion sociale (bar à soupes, Relais du Terroir, magasin de seconde main, etc.) permettent de réinsérer des personnes et de les relancer dans une dynamique d'insertion professionnelle.





- La Commune s'est par ailleurs engagée dans son Programme Communal 2014-2016 en matière de logement à : « diversifier l'offre de logement, favoriser l'accès à la propriété, lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements, veiller au développement d'un nouveau bâti respectueux des spécificités urbanistiques de la Commune, améliorer la cohésion et la mixité sociale ».
- La création d'une maison médicale pourrait améliorer l'accès au soin de santé et favoriser une approche plus interdisciplinaire de la médecine générale de première ligne, en partenariat avec les autres professions libérales ; encourager une médecine au forfait et non à l'acte
- Le projet de développement local doit intégrer les piliers du développement durable, autrement dit, intégrer le social dans le culturel et l'économique. C'est une formidable opportunité de lutter contre les inégalités sociales et de renforcer la cohésion sociale.
- La cohésion sociale, et plus particulièrement la formation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes, sont au cœur des objectifs de l'Europe pour la prochaine programmation 2021-2027 du Fonds Social Européen Plus. Le futur appel à projets constituera une opportunité de financer ces projets.

N° Menaces

MSS1

- La principale menace en matière de problématiques sociales est sociétale : c'est le renforcement des inégalités sociales dû à un phénomène d'exclusion d'une partie de plus en plus grande de la population d'une série de droits (difficulté d'accéder à un travail, à un logement, à la santé, à une alimentation de qualité, à un emploi, etc.), de services (en matière de mobilité par exemple) et de biens (culturels notamment).
- Une des menaces de l'évolution urbanistique et démographique de la Commune est le renforcement du phénomène de péri-urbanisation favorable à l'implantation de ménages extérieurs disposant de revenus suffisants, au détriment de la stabilisation des ménages (dont les jeunes) de la commune et de la cohésion sociale au sein des villages.
- Ce risque est notamment renforcé par une urbanisation « dans les pattes », à l'extérieur des villages, dans des lotissements non intégrés et protégés.
- Le vieillissement de la population couplé au manque de places dans les maisons de repos (sans parler du problème que constitue le mode de vie ou l'absence totale de qualité de vie proposé dans celles-ci), risque de renforcer la problématique du maintien à domicile des personnes âgées, si aucune politique globale et visionnaire n'est développée à l'échelle de la Wallonie.
- La pénurie de médecins, si celle-ci n'est pas jugulée, risque d'amplifier le problème de l'accès au soin de santé, a fortiori chez les personnes ne disposant pas de moyen de transport.
- Le modèle unique d'une médecine à l'acte plutôt qu'au forfait (cf. maison médicale) comprend le risque d'une médecine à deux vitesses.





3.2.6.3. Secteurs culturel et touristique

N° Atouts

ASCT1

- Des ressources naturelles, un cadre de vie (en termes de paysages, patrimoines, sites naturels et sites touristiques) et des compétences propices au développement d'un pôle touristique basé sur la nouvelle filière « Découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève
- En premier lieu, les deux rivières l'Ourthe et l'Amblève -, le RAVeL de l'Ourthe, le réseau de promenades et la Grotte de Comblain (attraction 3 soleils)
- Une stratégie de développement touristique basée sur les principes du développement durable d'un tourisme « vert et diffus » qui génère également des retombées sur le secteur horeca et certaines activités commerciales (marché hebdomadaire, épicerie locale, magasin de vélo, ...)
- Depuis 2016, un nouveau centre d'accueil touristique et de sensibilisation à l'environnement, la « Maison des découvertes », également pôle d'accueil et d'animation de la nouvelle filière « Découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève, et pôle de formation lié à la nature et à la sylviculture (Promotion sociale, Certifruit, etc.)
- Une cafétéria touristique le « Relais du Terroir » constituant une belle infrastructure et un beau projet à fort potentiel (mais encore sous exploité notamment par manque de moyens), mais bénéficiant désormais d'un renfort en personnel communal
- Un bureau d'accueil touristique centralisé et spatieux, idéalement situé au centre de Comblain
- Des ressources humaines pour l'accueil touristique partiellement subventionnées par le GREOVA (1 mi-temps pour le bureau du tourisme et 1 mi-temps pour le Musée) et par la commune (1 mi-temps pour le bureau du tourisme via l'asbl communale « Les découvertes de Comblain »)
- Des outils numériques, certains vieillissants mais fonctionnels (sites internet, pages Facebook, etc.)
- La présence d'une asbl communale « Les découvertes de Comblain » (avec des compétences reconnues) porteuse d'un projet éducatif et touristique soutenu par les pouvoirs publics et créateur d'emplois durables ; l'asbl accueille environ 15.000 visiteurs par an
- Des sites touristiques communaux gérés par l'asbl communale « Les découvertes de Comblain » : la Grotte de Comblain, le site des anciennes carrières de Géromont et le Centre d'Interprétation de la Chauve-souris (CICS) [ceci est peut-être aussi, une faiblesse : une gestion « para-publique » peut-être moins efficiente que le serait une gestion privée]
- Le Sentier géologique et le projet du Mur géologique
- Un Musée du Pays d'Ourthe-Amblève reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, bientôt également intégré à l'offre des Découvertes de Comblain
- Le site Saint-Martin (cimetière, tour, drève, plateau, etc.) jusqu'aux Roches noires
- Présence de nombreux opérateurs touristiques associatifs et privés
- Plus de 30.000 nuitées par an, avec un ratio de 4,39 nuits pour 1 arrivée, dont une majorité dans les deux campings touristiques
- Huit hébergements touristiques de terroir (gîtes et chambres d'hôtes) de niveaux différents (diversité de l'offre : démocratique ou de standing)
- Des prés pour Scouts et deux gîtes pour groupes (un à Mont et un au Halleux)
- Un réseau d'ambassadeurs touristiques créé lors de quatre participations à l'opération Wallonie Week-end Bienvenue (2010, 2012, 2015, 2018)
- Commune membre du GREOVA et de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève



- Un organisme touristique, le Royal Syndicat d'Initiatives (RSI), qui organise plusieurs évènements de qualité comme la fête médiévale (tous les deux ans), la fête de la Saint-Hubert, etc. ; et qui se charge de l'entretien et de la promotion (édition d'une carte et de fiches) des 13 itinéraires de promenades balisées
- Un réseau de promenades balisées avec fiches-promenades, carte pédestre et une version numérique des cartes sur le net via l'outil Circuits de Belgique
- \bullet Quelques « grands évènements » annuels ou biennaux qui drainent beaucoup de visiteurs-spectateurs :
- o Le Championnat du Monde de Moto Trial FIM Trial GP (2014-2016-2018-2019-...)
- o La Fête médiévale
- o La grande brocante de l'Ourthe à Poulseur
- o Le Grand marché de l'Ascension
- Le marché hebdomadaire du jeudi « Marché traditionnel du pays d'Ourthe-Amblève »
- Une bibliothèque et un musée dynamiques programmant des rencontres avec des auteurs, des concerts et des expositions de qualité
- De nombreuses associations, institutions et initiatives culturelles au sens large sont présentes sur le territoire de la commune (La Fête médiévale, la Fête du Vin et de la Gastronomie, La Brocante de Poulseur, Les Artistes Locauxs'exposent, le Théâtre wallon, etc.)
- Des infrastructures propices à l'animation et aux activités culturelles existent (Maison du Peuple, Tour Saint-Martin, Musée, etc.) ou sont à rénover (Complexe communal, etc.)

N° Faiblesses

FSCT1

- Absence d'un « coordinateur » véritablement désigné pour gérer le bureau du tourisme et coordonner le personnel mutualisé : 1 mi-temps « accueil touristique » et 1 mi-temps « Maison des découvertes » engagés par l'asbl Les découvertes de Comblain, 1 mi-temps Maison du Tourisme, les membres du RSI qui gèrent les subventions d'équipement touristique et de promotion touristique, etc.
- Une multiplicité d'acteurs en charge de l'accueil, de la promotion et du développement du tourisme (Commune, RSI, asbl Les découvertes de Comblain, etc.) .
- Un Royal Syndicat d'Initiative (RSI) dont les membres, vieillissant, s'essoufflent par manque de soutien et par un manque de renouvellement de bénévoles
- L'absence d'association de commerçants pour insuffler une dynamique malgré le travail de stimulation mené par l'ADL pendant des années (cf. Commission communale du Tourisme et du Commerce, groupe de travail Commerces, etc.)
- Un secteur de l'hébergement touristique de terroir peu professionnalisé
- Manque flagrant de moyens au niveau du marketing (communication, promotion, etc.)
- Absence d'une signalétique touristique et commerciale unifiée sur le territoire
- Site internet vieillissant ; absence de nouveaux développements numériques
- Centre d'interprétation de la Chauve-souris sous exploité, sous investi : bâtiment ayant souffert de défauts de conception et de manque d'entretien ; scénographie inachevée ; etc.
- Ancienne carrière souterraine du Petit Banc fermée depuis des années pour raison de sécurité et absence de moyens (et/ou de volonté) pour investir dans une sécurisation permettant de rouvrir le site pourtant très attractif
- Cafétéria touristique « Relais du Terroir » sous exploitée par manque de moyens (notamment au niveau communication)





- Une Maison du Tourisme très active au niveau de la promotion du territoire de son ressort et de l'organisation de certains évènements, mais qui ne propose pas vraiment une stratégie de développement touristique supracommunale avec des priorités et des pôles à développer (la Commission tourisme ne joue pas vraiment son rôle d'organe de consultation et de concertation, mais « avalise » plutôt des projets dans une logique « top-down »)
- Absence d'un hôtel
- Absence d'hébergements insolites
- Absence d'un centre d'hébergement de grande capacité pouvant accueillir des classes vertes
- Problèmes de cohabitation des usagers de la rivière et manque de respect des législations en matière de navigation des kayaks
- Arrêt de l'organisation du Symposium international de Sculpture par manque de moyens humains et financiers (dernière édition en 2006) et donc perte d'un événement culturel identitaire fort pour la commune identité d'ailleurs déplacée et développée à Sprimont et son nouveau Centre d'Interprétation de la Pierre (avec qui des partenariats sont heureusement envisagés)
- Seule une minorité d'associations et d'institutions culturelles comblennoises sont reconnues par la Direction générale de la Culture de la Communauté française (bibliothèques, musée, maison de jeunes, CCE)
- Peu de parking pour accueillir les visiteurs lors des grands évènements

N° Opportunités

OSCT1

- Le projet européen de création, animation et développement d'une filière « Découvertes Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève » portée par l'asbl communale « Les découvertes de Comblain » et cofinancé par le FEADER (Mesure 16.3 du PWDR 2014-2020) jusqu'en septembre 2022
- Le projet d'exposition permanente à la Maison des découvertes dédiée aux 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux en Ourthe-Vesdre-Amblève
- Le projet de renouvellement de la scénographie de la Grotte de Comblain par le placement d'un nouveau système d'éclairage LED intelligent
- L'organisation d'un Championnat du Monde de Moto Trial FIM Trial GP à Comblain depuis 2014 (4ème édition en 2019) offrant des opportunités de visibilité pour les différents acteurs touristiques et économiques locaux
- L'étude de Plan qualité territorial réalisée en 2012 par le bureau Agua pour le compte du CITW (dynamisation commerciale sur les quais) définissant une vision stratégique à long terme (avec un plan d'actions) pour aménager le « cœur de ville » de Comblain et y redynamiser l'activité touristique et commerciale
- Le réaménagement futur de la traversée de Comblain en ce compris l'élargissement du Pont-RAVeL, le passage du RAVeL par la Place Leblanc et le réaménagement de la Place Neuforge (amélioration de l'attractivité et de la convivialité)
- Le RAVeL de l'Amblève dont le financement des travaux est inscrit dans le Plan d'investissement wallon 2019-2024, et donc la possibilité à terme de relier le pôle d'Aywaille et le RAVeL de l'Ourthe à Comblain, au niveau du Pont-de-Sçay (confluence de l'Ourthe et de l'Amblève)
- \bullet La prochaine programmation 2021-2027 des fonds structurels européens, notamment au niveau du FEADER pour pouvoir poursuivre le travail engagé en 2014-2020
- La finalisation du Réseau Vélo-tourisme à points-nœuds (rive gauche de l'Ourthe)
- Les développements envisagés au sein de l'asbl Les découvertes de Comblain depuis l'arrivée d'un nouveau directeur en 2016 qui a su insuffler une nouvelle dynamique très professionnelle au sein de l'asbl et de l'équipe





- Le projet de mur géologique et son potentiel en termes de développement touristique (nouvelle animation pour groupes à développer par les découvertes de Comblain)
- Des pistes de réaffectation de la zone de loisirs à Hoyemont (à condition que le projet choisi s'intègre au mieux au hameau et à l'écosystème comblennois)
- \bullet Le passage du futur RAVeL de l'Amblève par la zone de loisirs à l'entrée du Halleux
- Développer une approche stratégique de la culture comme filière à part entière du développement touristique (« tourisme culturel ») la culture peut également être économiquement porteuse (qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou immatériel) via le Musée et, notamment, un futur partenariat avec le Centre d'Interprétation de la pierre de Sprimont
- La fusion prochaine de l'asbl Musée et de l'asbl Les découvertes de Comblain, par l'absorption de la première par la seconde (économies d'échelle, développement intégré, mutualisation au niveau de la promotion, des animations, etc.)
- Le « Relais du Terroir » et son formidable potentiel de développement, notamment au niveau de la promotion des producteurs et produits locaux
- L'arrivée d'un nouveau restaurant (nouveau projet) sur le haut de la place en remplacement de l'actuel café-restaurant grec
- L'opportunité de valoriser le site Saint-Martin (coteaux, cimetière, tour, drève, plateaux, etc.) jusqu'aux Roches noires comme un véritable « Domaine » ou « Grand site » à préserver, à valoriser et à occuper dans le cadre de grands évènements, dans le respect de son grand intérêt biologique, paysager, patrimonial, etc.
- La création prochaine de nouvelles plaines de jeux (notamment celle sur le haut de la place Leblanc)
- La possibilité de créer des hébergements touristiques de terroir supplémentaires en encourageant une démarche qualité et une professionnalisation de la gestion
- Le développement agro-écologique de la Ferme du Halleux, également envisager comme site naturel et paysager, et la création d'un pôle d'accueil pour groupes (gîte à la ferme, animations, etc.)
- La Route d'Artagnan (si le projet se développe au niveau wallon)
- Le projet d'Espace Trail Ourthe-Amblève, dans les cartons de la Maison du Tourisme, pourrait être ressorti à la faveur d'une nouvelle dynamique ou d'un appel à projets
- Le projet Route des Sculptures pourrait être repris et porté par le Centre d'Interprétation de la Pierre en partenariat avec Comblain (et son Musée en plein air)
- Un plan de développement de la lecture publique adopté par le réseau des bibliothèques Ourthe-Amblève (si le moratoire est levé)
- La rénovation du Cercle en « Maison des associations », notamment à vocation culturelle et éducative, à Comblain-au-Pont
- Le développement de l'Unité des Scouts à Comblain-au-Pont (aile ouest du Cercle) ; celle-ci s'impliquant désormais dans l'organisation de certains évènements à vocation culturelle, sportive et/ou touristique (fête médiévale, trail du Dahu, etc.)

N° Menaces

MSCT1

- La dépendance de l'asbl Les découvertes de Comblain à un subside de fonctionnement désormais octroyé par période d'agrément de trois ans
- Les coûts d'entretien des infrastructures et sites touristiques communaux gérés par l'asbl Les découvertes de Comblain



- La fermeture de la Grotte (attraction touristique 3 soleils) si la commune n'obtient pas la subvention demandée auprès du CGT pour le renouvellement de l'installation électrique et de la scénographie ; si on ne trouve pas une solution à la problématique de l'augmentation du taux de CO2 dans la Grotte • La réforme des points APE (impact au niveau de l'asbl Les découvertes de Comblain)
- L'arrêt de la subvention européenne en septembre 2022 (projet européen de filière « Découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève
- · La fermeture des campings si ceux-ci ne se mettent pas en règle par rapport au CGT, à leur permis d'environnement, etc. ; ce qui réduirait fortement le nombre de nuitées ainsi que les retombées économiques locales liées à celles-ci • L'absence d'intérêt et/ou de participation des commerçants locaux aux
- réunions de la Commission communale du Tourisme et du Commerce, aujourd'hui supprimée (et remplacée par un « groupe de travail » au sein du RSI, que l'ADL se propose d'animer)
- Manque de moyens financiers au niveau du Musée pour s'assurer un développement serein et à long terme (obligation de travailler avec des « bouts de ficelle » alors qu'il y a un véritable potentiel)
- L'absence de développement des transports en commun ; la menace de la fermeture des points d'arrêt SNCB (accessibilité et mobilité)
- La disparition de certains commerces horeca
- Des problèmes de cohabitation entre le projet « Ferme du Halleux » et les riverains



3.2.6.4. Secteur public

N° Atouts

ASP1

- Un secteur public fort représenté par l'Administration communale et le service Travaux, les trois réseaux d'enseignement, la bibliothèque, le Musée communal, le CPAS, l'ADL, la Maison de l'Emploi (Forem), les transports en commun (TEC, SNCB), la poste, la police (Zone du Condroz), le service Incendie (de Huy pour la prévention, de Hamoir pour l'intervention), un système de collectes sélectives et porte à porte des déchets, etc.
- Un secteur associatif subventionné ou para-public important : la Fondation Rurale de Wallonie (en tant qu'organisme d'accomapgnement de l'ODR) ,le GREOVA (en tant qu'association de communes et Maison du Tourisme), les asbl communales (Les découvertes de Comblain, le Musée, le RSI), etc.
- Un secteur public renforcé dans ses missions de service public par de multiples partenariats avec les secteurs associatifs et privés locaux, très présents dans le secteur social, mais également dans les secteurs culturels, sportifs et touristiques
- Une Administration communale dynamique
- Une administration communale autonome en énergie (pôle Smart Energy : panneaux solaires photovoltaïques, micro-station hydro-électrique, Maison des découvertes, etc.)
- Présence d'un service de ramassage scolaire inter-réseaux et d'un service d'accueil extra-scolaire

N° Faiblesses

FSP1

- Des finances communales limitées pour plusieurs années (la commune est sous plan de gestion), essentiellement au niveau du budget extraordinaire et des capacités d'emprunt
- Un service des Travaux qui manque de moyens humains pour répondre à tous les besoins en matière de gestion du cadre de vie
- Un manque de moyens humains au sein de l'Administration communale (une pression de plus en plus forte sur les agents)
- Des « services publics » de plus en plus privatisés et souvent déficients localement (par exemple les services bancaires, uniquement présent à Comblain-au-Pont ; la Poste qui a supprimé des boîtes aux lettres dans plusieurs villages et hameaux)
- Absence de crèche
- Lenteur dans le temps de réaction/réactivité du pouvoir local (vu les procédures, la complexité des législations, l'inertie, etc.) par rapport à l'apparition de nouveaux enjeux
- Lenteur administrative dans la réalisation de projet d'infrastructure, ce qui limite les possibilités de partenariat avec le privé (habitué à plus de rapidité)

N° Opportunités

OSP1

• Possibilité de maintenir des services supplémentaires et complémentaires au niveau communal via les subventions relatives aux ADL, aux PCS, aux Conseillers en environnement, etc.





- Opportunité d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics grâce aux subventions UREBA exceptionnelles
- Opportunité de retisser des liens entre les politiques et les habitants via des structures participatives et consultatives telles que la CLDR, la CCATM, la Commission consultative des Aînés, la Commission communale de l'Accueil, etc.

N° Menaces

MSP1

- Complexité croissante de la législation et des contraintes administratives
- Risque pour l'Administration communale de ne plus pouvoir mener d'autres projets que les missions administratives de base, faute de moyens humains financiers
- Risque de limiter les projets à dimension humaine (sociaux, économiques, touristiques, aménagements, etc.) au profit des seuls projets de travaux publics, compte tenu des difficultés financières de la Commune.
- Grande dépendance du pouvoir communal par rapport à la facture énergétique de certains bâtiments et de l'éclairage public
- Risque d'une fracture progressive dans la communication et la compréhension entre la Commune et la population au sens large (habitants, associations, entreprises, etc.), due à la complexité croissante de la gestion communale, et au manque de moyens consacrés à la communication en général (aller plus à la rencontre des gens)



3.2.6.5. Secteur cadre de vie - environnement

N° Atouts

ASCE1

- Un cadre de vie préservé grâce à une situation géographique relativement isolée des grands axes routiers et de leur présence dans les paysages
- 81% du territoire en zone non urbanisable
- Des zones d'habitat à caractère rural avec des noyaux d'habitat de qualité, relativement préservés
- Deux places de villages (Comblain et Poulseur) entièrement réaménagées dans le cadre du développement rural dans une logique de multifonctionnalité et d'accessibilité
- De nombreuses infrastructures publiques à disposition de la population, des associations, etc. (maisons de village, Maison du peuple, bibliothèque, etc.)
- Des transports en commun (TEC et SNCB) desservent les principaux centres (sauf Comblain qui ne dispose pas de point d'arrêt SNCB)
- Un nombre important de chemins et de sentiers qui constituent un réseau de voies vertes (dont le RAVel5 de l'Ourthe) et favorise une mobilité touristique et fonctionnelle
- Un important parc de logements sociaux
- La présence de deux rivières l'Ourthe et l'Amblève , toutes deux en voies navigables, constituant une ressource indéniable en termes de loisirs (kayak, pêche), d'environnement -l (bonne qualité biologique) et d'économie (tourisme, hydroélectricité, etc.)
- Des paysages exceptionnels : les vallées creusées par les rivières, les affleurements rocheux, les panoramas sur les plateaux, etc.
- Un réseau écologique communal globalement bien préservé (mais menacé à certains endroits par certaines pratiques agricoles)
- Une biodiversité très riche (réserves naturelles, sites de très grand intérêt scientifique, zones d'intérêt biologique etc.)
- \bullet De magnifiques paysages intérieurs (aménagements urbains, noyaux d'habitat traditionnel, petit patrimoine, etc.)
- Des affleurements rocheux et un sous-sol géologique extrêmement riches : des carrières, des sites rocheux classés, des cavités d'intérêt scientifique et/ou spéléologique, des gisements encore exploitables, etc.
- La pierre est donc une richesse économique et patrimoniale passée et présente qui marque fortement les paysages intérieurs
- 25 % du territoire boisé
- Bref, un cadre de vie apprécié par ses habitants et offrant un fort potentiel d'attractivité au niveau touristique
- Les prix de vente moyens des parcelles à bâtir et des maisons ont fortement augmenté depuis 2005, mais ils restent de loin inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines.
- Omniprésence de l'eau et d'un patrimoine lié à l'eau (moulins, canal, écluses, fontaines)
- PCDN approuvé
- PASH approuvé
- Participation aux deux contrats rivières concernés
- Un Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement de Comblain-au-Pont (« l'asbl Les découvertes de Comblain ») qui propose des animations d'éducation relative à l'environnement
- Une stratégie touristique locale basée sur un tourisme « vert et diffus »
- Globalement, un niveau de pressions environnementales maîtrisées et relativement faible (sauf au niveau de certaines activités agricoles)
- Une agriculture plutôt extensive (faible charge de gros bétail, faible taux de liaison au sol, ...) et dans certains cas respectueuse de l'environnement
- Pas d'industrie SEVESO
- Constitution d'une CCATM fin 2007, fusionnée avec la CLDR entre 2012 et 2018, et recomposée \min 2019
- Adoption d'un schéma de structure (en 2012)





• Un niveau de production moyen des déchets inférieur à la moyenne de la zone intradel

N° Faiblesses

FSCE1

- Un cadre de vie marqué par le relief et une polarisation du territoire entre les vallées (fonction « servicielle ») et les plateaux (fonction résidentielle)
- Une offre de logement inférieure à la demande
- Plus de 80% du bâti date d'avant 1982 et nécessitera des travaux d'amélioration de la performance énergétique (PEB).
- Possibilités d'extension de l'habitat limitées
- Une uniformisation du bâti dans les nouveaux lotissements conduisant à une perte de caractère des villages
- Les nouvelles constructions s'implantent essentiellement de manière linéaire dans les villages et hameaux situés sur les hauteurs, avec le risque de générer à terme des problèmes de mobilité et d'isolement.
- Difficulté d'intégration des nouveaux habitants dans des lotissements uniformisés
- Difficulté d'accès aux services et commerces pour les habitants des plateaux ne disposant pas de véhicule
- Pas de point d'arrêt SNCB à Comblain
- Pas de liaisons de bus depuis et vers le Condroz / Sprimont / Aywaille
- Problèmes de sécurité routière dans de nombreux endroits de la commune
- · Le quartier du Pont-de-Sçay préoccupé par une insécurité routière
- Un petit domaine forestier communal soumis à la gestion de la DNF (180,47 ha), ce qui ne représente pas un énorme potentiel d'exploitation économique (un peu moins de 20.000~e/an)
- Des inondations récurrentes posent des problèmes de calamités et imposent de trouver des solutions fortement coûteuses (bassins d'orage, mur anti-crues)
- Des rivières qui présentent un indice chimique qui n'est « pas bon »
- Vu le stade actuel du réseau d'assainissement collectif, le PASH implique d'énormes investissements financiers à très long terme
- Certaines infractions relevées au niveau urbanistique, notamment au niveau des entreprises classiques ou agricoles
- Des pratiques agricoles globalement méconnues, non mesurées et non contrôlées.
- Une activité IPPC sur le territoire (poulailler industriel)
- Manque de moyens humains et financiers pour entretenir complètement le territoire et adopter une gestion durable de la biodiversité
- Un PCDN à l'arrêt depuis des années
- Des dépôts clandestins apparaissent ; des habitants prennent la rue pour un recyparc voire un dépotoir, sans qu'aucune mesure administrative ne soit vraiment prise, faute de moyens humains ou de volonté politique

N° Opportunités

OSCE1

- Parmi les zones ou sites pouvant encore être urbanisés, l'opportunité la plus importante se situe au niveau de la grande zone de sites à réaménager (17ha) proches du « quartier de la gare » à Poulseur.
- Plusieurs projets sont ainsi envisagés à moyen ou long terme, notamment à Comblain avec le CPAS (projet de micro-quartier intergénérationnel sur son terrain) ou à Poulseur autour du quartier de la gare, avec la S.A. de Merbes-Sprimont (ancienne scierie) et la SNCB (ancienne cour à marchandises).



- Au moins un promoteur immobilier est intéressé par le développement de tels projets, notamment en partenariat public-privé
- Opportunité liée au développement d'une filière de la pierre en Ourthe-Vesdre-Amblève
- Opportunité de développement d'activités économiques en lien avec l'objectif d'isolation du parc de logements
- La réalisation future du RAVeL de l'Amblève dont le financement est désormais assuré dans le Plan d'investissement wallon 2014-2019
- Réflexion sur la hiérarchisation des voiries (et, par exemple, création d'une zone de rencontre Place Neuforge) menée dans le cadre du PCDR et du schéma de structure
- Opportunités, via les appels à projets, via le PCDR ou via le PIC, de renforcer le maillage des voies lentes autour du RAVeL ainsi que la sécurité des usagers doux (améliorer l'accessibilité aux arrêts de bus, les cheminements piétons, etc.) et par là, renforcer les possibilités de déplacement sans véhicule motorisé (à pied ou à vélo).
- Possibilité de réaliser plusieurs projets de production d'énergies renouvelables au niveau individuel et collectif (études ou projets au niveau hydroélectrique, photovoltaïque, bio-méthanisation, cogénération, filière bois, etc.)
- Partenariat avec le Royal Syndicat d'Initiative, l'asbl GREOVA, l'asbl Qualité-Village-Wallonie, etc., dans le domaine de la préservation et de la valorisation du patrimoine et du petit patrimoine
- Développement de Comblain et de la Maison des découvertes comme pôle « Découvertes Nature et Tourisme » du Pays d'Ourthe-Amblève, avec un axe « tourisme », mais également un axe « nature et environnement » dans lequel sont et seront proposées des formations de promotion sociale, des formations professionnelles, des formations pour les enseignants, des formations pour le grand public, etc.

N° Menaces

MSCE1

- Risque lié à l'insécurité routière sur certains axes
- Risque de dégradation du cadre de vie à cause d'une importante pression urbanistique (par exemple : phénomène d'urbanisation des « pattes » aux abords des villages, …)
- Risque de dégradation de la cohésion sociale et de la convivialité suite à certains problèmes de dégradation de l'espace public (abris bus, ...) et de partage de la voirie
- Risque de développement de nouveaux problèmes de mobilité et d'isolement dans les nouveaux lotissements sur les plateaux
- Difficulté d'accès aux soins de santé par manque de mobilité
- Difficulté d'accès à l'emploi ou aux formations par manque de mobilité
- Le charroi carrier défonce les voiries communales et réduit leur durée de vie (surcoût important pour la commune) ; les tirs de mine peuvent créer des fissures dans les maisons ; la poussière peut créer des préjudices (environnement, santé, etc.).
- Risque d'augmentation de la pression foncière et de ses effets pervers (augmentation du prix de vente des terrains, dualisation sociale et territoriale, « embourgeoisement », quartiers « dortoirs », …)
- Les phénomènes karstiques présentent certaines menaces : dangers de chute de pierre au niveau des parois rocheuses situées le long de certaines voiries et au-dessus de certaines habitations (existence d'une carte des phénomènes karstiques, etc.)
- Risque lié à la présence de rochers au bord des voiries régionales (menaces économiques dans le cas de fermeture prolongée comme en novembre-décembre 2018)





- Risques de glissements de terrains au niveau des talus situés le long de certaines voiries et au-dessus de certaines habitations
- Risques de chutes d'arbres...
- Risques d'inondation (moins depuis la réalisation du mur anti-crues)
- Forte dépendance des ménages aux énergies fossiles et risque croissant de difficultés économiques pour les ménages face à l'augmentation inéluctable du prix des produits pétroliers
- Risque d'affaissements à la Carrière souterraine du Petit banc





3.3. Définition des priorités

Listez ci-dessous les différentes priorités (6 maximum) retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé
1	Stimuler la création et le développement des activités économiques locales (entreprises et commerces)
2	Stimuler le développement d'un tourisme durable
3	Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation et l'insertion socio- professionnelle dans les entreprises locales et par le développement de nouveaux services
4	Stimuler le développement d'une économie locale de transition, résiliente et favorable au climat, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du numérique

3.4. Fixation des objectifs et des actions

3.4.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.



3.4.1.1. Priorité 1

Stimuler la création et le développement des activités économiques locales (entreprises et commerces)

3.4.1.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	1.1. Promouvoir les acteurs économiques locaux auprès de la population par la mise en place, dès 2020 et chaque année, de 2 types d'actions récurrentes
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1
2	1.2. Informer (et échanger avec) les acteurs économiques locaux par la mise en place, dès 2020 et chaque année, d'au moins deux types d'actions
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	MSE1
3	1.3. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans le centre de Poulseur (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la mise en place de deux actions spécifiques dès 2020
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1
4	1.4. Augmenter le nombre d'indépendants (professions libérales) ou salariés (création d'emplois) actifs dans les secteurs de la santé, de l'aide à domicile (aides ménagers notamment) et de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, par la mise en place d'au moins deux actions d'ici 2022.
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	MSS1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	1. Actualiser les données et publier le répertoire des acteurs économiques locaux (entreprises, indépendants, professions libérales et asbl)	1.1.

Description du projet

L'ADL doit régulièrement mettre à jour les données concernant les « acteurs locaux » de la commune à savoir ceux issus du monde économique (commerces, Horeca, entreprises, artisans, professions libérales, producteurs locaux, …) et de la vie associative de la commune.

Il s'agit d'une veille constante afin de repérer les modifications (cessation d'activité, reprise ou nouvelle activité, changement de gestionnaire ou de la nature de l'activité, changement des contacts tels les numéros de téléphone, adresse, mail, site Internet, ...) et de les répercuter tant sur la version papier que la version numérique du répertoire (en ligne sur le site Internet communal). La version papier est un document réalisé totalement en interne (mise en page, impression) à défaut d'une version plus professionnelle et plus complète (le « Guide pratique ») qui avait été programmée au Printemps 2018 mais annulée par le Collège communal, faute de moyens financiers disponibles.

Par le passé, ce « Guide communal » a été édité ; la dernière édition datant de 2015. Il s'agit d'un guide complet dont le graphisme est confié à un studio extérieur et distribué en toutes-boites à la population. Durant la période 2020-2025, il se peut qu'une telle version soit réalisée. En préalable à la





rédaction du Guide, un courrier accompagné d'un formulaire sera alors envoyé aux personnes et organismes visés, afin que l'ADL puisse injecter les informations les plus récentes dans ce guide. Un contact téléphonique sera repris directement avec les personnes qui n'auraient pas renvoyé leur formulaire. Au-delà de l'aspect économique et associatif, le guide se veut aussi représentatif de la vie de la commune en général : vie administrative, vie politique, vie touristique, vie culturelle, vie sociale - santé, vie éducative, environnement - mobilité - énergie. Ces chapitres du guide sont réalisés par les services concernés de l'administration.

Parallèlement à cela, pour veiller à la conformité avec le RGPD, l'ADL poursuit l'obtention de consentements signés pour les données à caractère personnel des acteurs économiques locaux repris dans le répertoire (en version papier et sur Internet).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le répertoire des acteurs économiques locaux est diffusé via le site Internet de la commune et, dans le cas de la réédition du Guide pratique, distribué en toutes-boîtes et délivré aux nouveaux habitants venant s'inscrire à Comblain. S'il n'est pas directement pourvoyeur de nouveaux emplois, le répertoire joue cependant un double rôle : il encourage les circuits courts en informant les citoyens sur les commerces et entreprises de leur commune ; en outre, il leur permet d'avoir une information facile et rapide d'accès sur les différents services publics, associatifs et privés.

INDICATEURS :

- nombre de données actualisées ;
- répertoire publié en ligne (fait-pas fait) ;
- répertoire réédité (fait pas fait) et distribué en version papier (fait-pas fait) ;
- nombre d'exemplaires distribués ;
- guide pratique réédité (fait-pas fait)

Public concerné

Tous les acteurs économiques locaux répertoriés et tous les habitants (ou touristes) qui disposent d'un accès à Internet (pour la version numérique) ou d'un répertoire local (au format papier) leur permettant d'identifier rapidement un commerce ou un service.

Porteur du projet

L'Administration communale et l'ADL pour la partie économique.

Rôle de l'ADL

L'ADL gère la totalité du projet : récolte des données, récolte des consentements RGDP, actualisation sur le site Internet communal, réalisation de la structure de la version papier et marché public de services pour sa conception graphique, son impression et sa distribution.

Dans le cas de la réédition du Guide pratique, l'ADL travaille en collaboration avec les autres services communaux pour les chapitres qui les concernent.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- les services communaux et autres organes publics repris dans le Guide pratique Partenaires privés :
- les acteurs économiques pour la fourniture des informations relatives à l'activité ; un studio de graphisme extérieur pour la réalisation du graphisme, de l'impression du répertoire et pour sa distribution.

Partenaires associatifs :
- les associations et fondations pour la fourniture des informations relatives à l'activité.

Grandes étapes de réalisation prévues

En permanence : actualisation des données des acteurs économiques locaux (veille) et répercussion sur le site Internet communal.





Pour la version papier au format "Guide pratique" (réalisation à confirmer), rééditée si possible avant fin 2021 :

- 1) Octobre 2020 : Travail sur les données des acteurs économiques et sur la structure du répertoire (sommaire, pagination, index, prémaquette)
- 2) Novembre 2020 : Contact avec tous les acteurs économiques de la commune (commerces, entreprises, professions libérales, associations) par courrier et/ou par téléphone et récolte du formulaire de consentement RGPD
- 3) Novembre 2020 : marché public (graphisme, impression, distribution)
- 4) Décembre 2020 et Janvier 2021 : traitement des données
- 5) Janvier 2021 : attribution du marché de services et transmission des données
- 6) Printemps 2021 : impression et distribution.

Coûts estimé et mode de financement

Pour la version numérique et la réalisation d'un répertoire en interne (sans graphisme ni impression professionnelle), il n'y a pas lieu d'attribuer un financement particulier.

2. Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de promotion

Dans le cas de la réédition d'un « Guide pratique » comme elle avait été pensée en 2018 (et annulée par la suite), les coûts auraient été pris en charge entièrement par la commune sur fonds propres (sans encarts publicitaires), et ce, afin de soutenir les acteurs économiques de la commune dans la perspective de travaux importants sur la N654 traversant Comblain-au-Pont ; impactant négativement les commerces et entreprises. L'intervention de la commune prévue pour l'édition 2018 du guide s'élevait à 6.600 € tvac (conception, impression et distribution comprise).

(et d'aide à la promotion) du commerce local et du marché hebdomadaire du jeudi : "Je commerce à Comblain"

2

1.1.

Description du projet

« Je commerce à Comblain » a été lancée début 2017 par l'Agence de Développement Local et la Commune de Comblain-au-Pont des suites de réflexions et propositions entendues lors des réunions avec les commerçants locaux (GT « Place Leblanc » en 2016) et sur base des retours de certains commerçants ambulants du marché, demandeurs d'actions plus récurrentes de promotion du marché. Il s'agit d'une campagne générique de promotion des commerces locaux qui vise à favoriser l'achat dans la commune par la population, à soutenir l'activité économique locale mais aussi à créer du lien social et dynamiser la vie dans les quartiers, les entités de la commune.

« Je commerce à Comblain » s'inscrit à la fois comme une « marque de fabrique » dont le but est de fédérer et promotionner l'ensemble des actions liées au commerce sur le territoire communal (en ce compris le marché hebdomadaire du jeudi et l'éventuel futur marché des producteurs locaux à Poulseur) mais également comme animateur de certaines d'entre elles. Pour exemples : un jeu-concours dans les commerces à l'occasion du Championnat du monde de Trial, une action de promotion du marché hebdomadaire à l'occasion de la chandeleur (mise en place d'un partenariat pour distribuer des crêpes en échange d'un bon).

« Je commerce à Comblain » dispose d'une charte graphique déclinée sur différents supports : autocollants pour les vitrines des commerces (existant en trois versions pour les trois centres "commerciaux" de l'entité : "Je commerce à Comblain", "Je commerce à Poulseur", "Je commerce au Pont-de-Sçay"), sacs réutilisables, flyers des actions notamment de promotion du marché hebdomadaire du jeudi, du Grand Marché de l'Ascension, futur « Guide pratique » si réalisation (partie consacrées aux acteurs économiques) et sur les publications diffusées dans la presse locale dans le cadre du projet de Promotion Touristique Mutualisée (voir fiche-action dédiée). La campagne de promotion comprend également une page Facebook, alimentée régulièrement par les acteurs économiques locaux et par l'ADL. S'y retrouvent toutes annonces de commerces ou d'entreprises : menus de la semaine, nouveaux produits, nouveaux horaires, ..., permettant aux clients de s'informer en temps réel des actualités des acteurs économiques.



Pour aider les commerçants et indépendants à augmenter leur visibilité en ligne, des ateliers de création de « pages Facebook professionnelles » sont également proposés (deux par an maximum).

Enfin, la campagne vise également la dynamisation du marché hebdomadaire du jeudi sur la place de Comblain-au-Pont. A la demande du Collège communal, il s'agira également d'inciter les commerces locaux (et les producteurs locaux) à y tenir une échoppe de manière régulière.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le message est clair : acheter dans sa commune, sur le marché, chez les commerçants locaux ou directement chez les petits producteurs, c'est soutenir l'activité économique et les emplois locaux, mais aussi créer du lien social et dynamiser la vie dans les quartiers et différentes entités de la commune.

INDICATEURS:

- nombre d'actualités commerciales partagées sur la page "Je commerce à Comblain" ;
- nombre de publicités "Je commerce à Comblain" diffusées dans la presse locale ;
- nombre de micro-actions de fidélisation organisées ;
- nombre de commerces participants ;
- nombre d'ateliers « visibilité sur les réseaux sociaux » organisés.

Public concerné

La population locale (de la commune et des communes alentours), clients potentiels des commerçants locaux, les marchands ambulants du marché hebdomadaire du jeudi, les entreprises locales.

Porteur du projet

L'ADL

Rôle de l'ADL

Mise en oeuvre du projet impliquant les entreprises locales.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaire public :

- Commune : finance les actions.

Partenaires privés :

- tous les acteurs locaux (commerces, entreprises et producteurs locaux), y compris les ambulants sur le marché, qui adhèrent à la campagne, participent aux actions, partagent leurs infos sur la page Facebook, ...

Partenaires associatifs :

- GREOVA : le service graphisme qui a conçu la charte graphique réalise la mise en page de tous les visuels.
- RSI : est associé depuis le début à la campagne comme "co-initiateur".
- l'asbl La Teignouse qui s'associe aux actions de promotion du marché et des producteurs locaux via le Relais du terroir.

Grandes étapes de réalisation prévues

En permanence : publication de plusieurs actualités commerciales locales, sur la page facebook de la campagne, si possible par jour ou, à défaut, ou moins plusieurs fois par semaine

En permanence : diffusion de la charte graphique sur les différents supports Au moins trois actions de promotion réalisées par an, chaque année, en fonction du contexte, de l'actualité, ...

(organisation, rédaction des règlements, impressions des supports de promotion, ...) Au moins un atelier « visibilité sur les réseaux sociaux » organisé (invitation, séance d'information d'une demi-journée dans l'Espace Public Numérique de Poulseur, suivi éventuel à la demande).

Coûts estimé et mode de financement

Le travail est principalement fourni par les agents ADL ; les réalisations graphiques par notre partenaire le GREOVA asbl. Ce qui n'engendre pas de coût.





Les coûts éventuels sont liés à des actions de promotion (impressions de flyers, jeux-concours, publicité dans la presse locale, ..). Ceux-ci sont pris en charge par la commune sur fonds propres pour un montant annuel approximatif de 1000 €

L'ADL achète des encarts publicitaires via le projet de Promotion Touristique Mutualisée (voir fiche-action dédiée) pour la promotion de ses actions. Un subside annuel est sollicité par l'ADL auprès du Commissariat Général au Tourisme (3000 € en 2019 à répartir entre les acteurs locaux dans ce cadre.

3.Organiser deux "Rencontres-entreprises" par an

1.2.

Description du projet

L'ADL souhaite organiser des séances d'information-rencontre pour les entrepreneurs locaux, à raison de deux fois par an. Les sujets de ces séances seront liés soit à l'actualité (nouvelles pratiques, changements dans la législation, etc.), soit à des thématiques plus globales (aides financières, innovation, etc.), soit encore à des demandes ponctuelles des entrepreneurs. Il est également possible d'organiser des soirées de réseautage, sans thématique particulière ni séance d'information. L'objectif est de leur faire profiter de l'expertise de certains organismes (UCM, Forem, ULg, etc.). Mais aussi, faire se rencontrer les entrepreneurs de la région et ainsi faciliter la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques. L'ADL espère que, grâce aux informations reçues, les entrepreneurs pourront ainsi développer leur activité, que ce soit en engageant du personnel, en bénéficiant d'aides, en favorisant les méthodes « vertes », etc.

Ce type de rencontre permettra aux entrepreneurs de recevoir un condensé d'informations rapidement dans un lieu proche de chez eux. En effet, chaque séance durera environ deux heures et sera planifiée au moment le plus opportun (généralement en soirée).

Il s'agit là aussi d'une bonne occasion pour l'ADL d'utiliser son propre réseau et de créer de nouveaux partenariats.

En fonction des opportunités et du sujet traité, l'ADL peut organiser certaines de ces séances chez des entrepreneurs locaux. Cela permet d'apporter une touche conviviale à la soirée, mais surtout de permettre à des entrepreneurs fraîchement implantés ou des entreprises proposant de nouveaux produits et/ou services de présenter leur activité à leurs pairs.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En ce qui concerne les conférences, une bonne information aux indépendants peut leur permettre d'obtenir des aides et donc de contribuer à la prospérité de leur activité.

L'ADL vise aussi une meilleure communication entre les différents acteurs économiques locaux grâce aux séances de réseautage. L'objectif est de renforcer la dynamique économique locale et se positionner comme une commune attrayante pour les porteurs de projets.

INDICATEURS :

- fait- en cours pas fait ;
- nombre de rencontres organisées ;
- nombre d'acteurs économiques présents.

Public concerné

L'ensemble des entreprises et porteurs de projet de la commune (voire de l'Ourthe-Amblève, en fonction de l'organisation).

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Gestion complète du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :





- le Forem, la Région wallonne, la Spi, etc. : ces organismes fournissent des informations et peuvent nous proposer des experts qui seront orateurs des rencontres-entreprises Partenaires privés:

- toutes les entreprises intéressées par les sujets traités, l'UCM, etc. Partenaires associatifs :

- le GREOVA (réalisation du graphisme)
- toutes les asbl de soutien et/ou d'accompagnement des entreprises.

L'ADL prévoit d'organiser une à deux rencontres par an.

Grandes étapes de réalisation prévues

Planning type : - identification d'un sujet ; - recherche d'orateurs ; - détails pratiques de l'organisation (date, lieu, listes des invités…validés par le Collège communal) ; - coordination de la réalisation graphique des invitations et supports de promotion; - lancement des invitations et de la promotion ; - participation active à la soirée ; - débriefing et recensement des avis /remarques collectés lors de la soirée via un formulaire rempli par les participants.

Coûts estimé et mode de financement

Les orateurs conviés (experts, témoins, entrepreneurs, ...) viennent gracieusement. Le graphisme est réalisé par le service graphisme du GREOVA. Les seules dépensent sont l'impression, la publicité éventuelle, l'envoi d'invitations personnalisées et la réception (verre offert aux participants en fin de séance). La commune de Comblain-au-Pont prend ces frais à charge ; ceux-ci s'élèvent à environ 350 € tvac par édition (hors frais d'envois postaux).

4. Rédiger et publier ou partager des actualités ou des évènements sur des thématiques ciblées à l'attention des acteurs économiques locaux, ainsi que sur les travaux réalisés sur le territoire, dans le bulletin communal, sur le site internet et sur les pages Facebook de l'ADL

1.2.

Description du projet

L'ADL souhaite favoriser la circulation des informations vers les acteurs économiques de la commune. Ainsi, elle leur communique régulièrement des actualités ayant un impact potentiel sur leurs activités et leur développement (travaux, législation, aides économiques, aides à l'emploi, opportunité, etc.). Plusieurs canaux sont utilisés : les réseaux sociaux (et plus particulièrement la page Facebook de l'ADL), le site Internet communal (spécifiquement dans l'onglet « entreprises »), le bulletin communal, par mailing, courriers personnalisés ou de manière directe.

L'information communiquée peut relever soit d'une veille effectuée par l'ADL, soit d'une demande explicite d'organismes extérieurs (Services publics, CGT, UCM, Forem, ...) ou de services communaux (Urbanisme, Environnement, Manifestations publiques, Travaux, ...)

Cette information s'accompagne pour la plupart du temps d'une proposition de l'ADL d'accompagner les entreprises dans leurs démarches (conformité RGPD, Registre UBO, dossier de candidatures, ...).

Cette action permanente permet à l'ADL de se tenir au courant des dernières actualités et, le cas échéant, d'orienter les entreprises en conséquence mais aussi de maintenir un lien avec les acteurs économiques de la commune.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action vise à soutenir l'activité économique par la diffusion d'informations correctes et claires. Elle n'est pas directement pourvoyeur de nouveaux emplois, mais peut permettre aux entreprises de prétendre à de nouvelles aides, de se mettre





en conformité (et donc d'éviter tout écueil dû au non-respect de la législation en vigueur), d'anticiper un impact négatif causé notamment par des travaux de voiries sur la commune ou d'envisager de nouvelles perspectives de développement de leurs activités.

INDICATEURS :

- nombre de publication sur la page Facebook de l'ADL;
- nombre de publication sur le site internet de la commune ;
- nombre de mailing ou de courrier envoyés ;
- nombre de travaux annoncés ;
- nombre de thématiques ;
- nombre de publications dans le bulletin communal.

Public concerné

Les acteurs économiques locaux : entreprises, commerces, hébergements touristiques, asbl, indépendants, marchands ambulants, ...

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL gère la totalité du projet : récolte des informations / traitement d'informations d'un tierce organisme, recherches complémentaires éventuelles, rédaction d'actualités et diffusion via plusieurs canaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics:

- le Forem, la Région wallonne, la Spi, des ADL « voisines », etc. : ces organismes en contact régulier avec l'ADL publient des informations susceptibles d'intéresser les acteurs économiques de Comblain-au-Pont.

Partenaires privés :

- toutes les entreprises intéressées par les informations reçues, l'UCM, etc. Partenaires associatifs :
- toutes asbl intéressées par les informations reçues et toutes les asbl de soutien et/ou d'accompagnement des entreprises.

Grandes étapes de réalisation prévues

Cette action est permanente et se réalise au fur et à mesure de la récolte / la prise de connaissance d'information pertinente.

Coûts estimé et mode de financement

Pas de coûts hormis d'éventuels frais d'envoi postaux pris en charge par la commune.

5

5. Soutenir la réaffectation de l'ancien hôtel-restaurant situé au centre de Poulseur et accompagner le futur propriétaire dans l'implantation d'une ou plusieurs nouvelles activités économiques au rez-de-chaussée commercial, voire aux étages

1.3.

Description du projet

L'ancien hôtel-restaurant « Les 4 Fils Aymon » situé en plein cœur de Poulseur, devant la gare, le long de la RN633 et à côté de la Maison du Peuple, avait été acquis par la commune (en 1998) pour cause d'utilité publique, afin d'y garantir le maintien d'une activité horeca, à vocation touristique, en louant le bien à un restaurateur-hôtelier, et ainsi éviter la transformation et réaffectation de celuici en logements par un promoteur immobilier.

Plusieurs exploitants se sont succédé dans les années 2000 et 2010. L'hôtel et le restaurant ont ainsi fonctionné jusque fin 2013. Malgré le succès relatif de certains projets, la commune n'est jamais tombée sur un locataire stable, capable de maintenir et de développer l'enseigne sur le long terme. En 2014, après les difficultés rencontrées avec la dernière exploitante (faillite, impayés, etc.), la Commune a décidé de mettre le bâtiment en location à une asbl, un



service résidentiel pour jeunes, qui avait besoin d'une infrastructure de manière temporaire, durant la construction d'un nouveau bâtiment pour l'héberger à Comblain-au-Pont.

Depuis 2018, le bâtiment est inoccupé et la commune a décidé de le mettre en vente ; d'une part car la gestion des locataires devenait de plus en plus problématique ; d'autre part, car elle a besoin de recette pour financer d'autres projets inscrits à son budget extraordinaire.

Néanmoins, l'ADL a proposé au Conseil communal de privilégier une vente à un candidat acquéreur dont le projet serait de maintenir, au moins partiellement, une affectation économique au bien (commerce, bureaux, professions libérales, centre médical, etc.). Le scénario d'une vente à un repreneur dans la perspective d'une rénovation du bâtiment en tant qu'hôtel a été écarté car l'infrastructure ne répond plus du tout aux standards hôteliers d'aujourd'hui et nécessiterait un investissement beaucoup trop élevé par rapport à la capacité et à la situation de l'hôtel (hypothèse confirmée par le CITW sur base d'une visite organisée par l'ADL).

Mis en vente, avec publicité, depuis l'automne 2018, par l'entremise d'un notaire, l'hôtel n'a en outre suscité quasiment aucun intérêt, vraisemblablement en raison d'un prix annoncé sans doute trop élevé par rapport à son état et à sa valeur sur le marché.

Le Collège communal a donc décidé de solliciter une nouvelle estimation du bien par le Comité d'acquisition et de privilégier la vente du bien pour cause d'utilité publique, quitte à ce que l'estimation soit revue à la baisse par le Comité d'acquisition, avec pour objectif de vendre le bien, soit avec le maintien d'un commerce au rez-de-chaussée et, si possible, une valorisation des deux étages à des fins économiques (bureaux, etc.); soit avec une réaffectation du rez-de-chaussée (et si possible des étages) en un espace à vocation économique, dédié, par exemple, à des professions libérales, voire, plus précisément à deux ou trois médecins et/ou professions du secteur de la santé (infirmiers, kinés, psychologues, etc.) regroupés dans l'esprit d'un centre médical, voire, à terme, d'une maison médicale.

Cette réaffectation en « centre médical » (motivée notamment par la pénurie de médecins généralistes sur le territoire) a également été proposée en réunion du Comité de pilotage de l'ADL, de même que les pistes de location d'espaces-bureaux ou de création d'un espace de co-working, mais sans qu'un porteur de projet (futur gestionnaire) ne soit identifié à ce jour.

L'hypothèse de la réaffectation du bâtiment en un centre médical, voire en une future maison médicale, est privilégiée; a fortiori depuis que deux jeunes médecins généralistes (deux femmes) se sont montrées très intéressées par le bien. Tout dépendra, à ce stade, de la nouvelle estimation du bien. Le cas échéant, l'ADL les accompagnera dans leur projet d'acquisition et de développement d'un futur centre médical qui pourrait, à terme, s'ouvrir à un troisième médecin, ainsi qu'à d'autres professions médicales (infirmiers, etc.).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création de minimum deux, voire trois activités économiques sur le site : soit un commerce au rez-de-chaussée et une à deux activités de type professions libérales aux étages ; soit un centre médical avec deux ou trois médecins, voire d'autres professions complémentaires à terme (infirmier, kiné, psychologue, etc.). L'infrastructure pourrait ainsi contenir jusqu'à une dizaine de cabinets ou bureaux et donc autant de professionnels (emplois indépendants). INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- promotion de la surface commerciale (fait- en cours pas fait) ;
- nombre de candidats rencontrés ;
- nombre de visites effectuées ;
- nombre d'activités économiques implantées ;
- surfaces commerciales ou bureaux à vocation économique valorisées

Public concerné





L'action cible en premier lieu des candidats acquéreurs d'un bien à réaffecter en activité économique (commerce, bureaux, cabinets pour professions libérales, etc.) étant eux-mêmes, si possible, porteurs d'un projet d'activité économique à implanter au centre de Poulseur.

Dans l'hypothèse de la création d'un centre médical, l'action vise un ou plusieurs médecin(s) souhaitant s'installer dans la commune et ouvrir un centre médical, voire à terme une maison médicale, regroupant plusieurs médecins (au moins deux) et d'autres professions médicales ou directement liées à la santé (infirmiers, kinés, ostéopathes, psychologues, etc.). Ce projet concernerait l'ensemble de la population comblennoise puisqu'il s'agirait de répondre à l'actuelle pénurie de médecins (il ne reste actuellement que trois médecins sur le territoire, dont deux en fin de carrière) et d'assurer un meilleur accès à une médecine générale de proximité, si possible avec une approche multidisciplinaire dans l'hypothèse d'un centre médical, voire d'une maison médicale.

Dans l'hypothèse de la vente du bien pour le développement d'un commerce et/ou de bureaux, l'action vise un commerçant ou une entreprise souhaitant s'implanter localement pour proposer un service de proximité (petit commerce local, commerce horeca ou activité de services). Ce pourrait-être idéalement un boulanger artisanal (souhait exprimé par le Comité de pilotage, mais avec la difficulté de trouver un porteur de projet capable d'investir dans l'achat, l'aménagement et la réaffectation du bien); une brasserie ou un restaurant (qui viendrait ainsi compléter l'offre déjà présente sur la place Puissant et renforcer ainsi l'attractivité commerciale et touristique du centre de Poulseur); une profession libérale; etc. Le projet concernerait ainsi soit l'ensemble de la population comblennoise, soit, de manière plus ciblée, les habitants de Poulseur.

Porteur du projet

L'action implique trois porteurs de projet, à trois niveaux ou trois étapes bien distinctes :

- 1) Au niveau de la vente de l'hôtel : c'est la commune, via le conseil communal, qui, en décidant de revendre le bien en maintenant la cause d'utilité publique (visant le maintien d'une affectation économique du bâtiment) est le porteur de projet.
- 2) Au niveau du soutien à la réaffectation économique du bien et au niveau de l'accompagnement du futur acquéreur : c'est l'ADL qui est le porteur de l'action faisant l'objet de la présente fiche.
- 3) Au niveau du/des projet(s) économique(s) qui sera/seront développé(s) dans l'hôtel : comme mentionné ci-dessus, au niveau du « public concerné », plusieurs scénarios sont envisagés. Soit le projet s'oriente vers la création d'un centre médical et sera porté par au moins deux médecins généralistes souhaitant s'implanter sur le territoire ; soit le projet sera porté par un commerçant, un indépendant (profession libérale) ou une entreprise, qui souhaitera y développer un commerce et/ou des bureaux, mais aucune piste concrète n'est identifiée à ce jour à ce niveau.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL dans cette action est au moins double.

Il s'agit d'une part de servir d'intermédiaire, de relais entre la commune et les candidats acquéreurs en valorisant au mieux les opportunités que représentent le bâtiment, ainsi que sa situation au centre de Poulseur (au bord de la RN633, en face de la gare, proche des écoles et d'une maison de repos, etc.) pour le développement d'une activité économique locale qui d'une part, contribuera à la dynamisation du centre de Poulseur, et d'autre part offrira un nouveau service de proximité aux habitants du village, voire de la commune et des communes avoisinantes. C'est un rôle de stimulation qui a commencé par le fait d'encourager la commune à maintenir la cause d'utilité publique (maintenir une affectation économique au bâtiment) dans les objectifs de la vente du bien ; et qui se poursuit dans le travail de valorisation du bien et de sa situation auprès des candidats acquéreurs, que l'ADL rencontre afin de leur exposer les opportunités de développement liées au bien, en connexion avec les autres activités économiques locales.





Il s'agira d'autre part d'accompagner le(s) futur(s) acquéreur(s) et entrepreneur(s), d'abord dans leur projet d'acquisition (qui pourrait par exemple impliquer la création d'une société coopérative immobilière); ensuite dans la conception, la création et le développement de leur projet d'activité proprement dit, en servant d'intermédiaire, de relais, auprès de la commune (pour les démarches administratives), auprès des partenaires de l'ADL (pour l'étude du business plan et du plan financier, pour le financement du projet, etc.), ainsi qu'auprès des autres acteurs locaux pour le développement d'un partenariat local.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune : actuelle propriétaire du bien, vendeur pour cause d'utilité publique, mais également autorité administrative en ce qui concerne l'urbanisme (permis éventuel), la mobilité (signalisation, parking, etc.), etc. La commune pourrait également être un partenaire du/des futur(s) acquéreur(s) en facilitant la vente et un accès plus rapide au bien, par exemple en autorisant une prise de possession du bâtiment dans le cadre d'un bail locatif précédent la vente (type location-achat) ; le temps que la procédure de vente se réalise ; etc.
- le Comité d'acquisition de Liège : a été mandaté par le Collège communal pour procéder à une nouvelle estimation du bien, en prenant en compte la cause d'utilité publique. Le Comité d'acquisition sera en principe, ensuite, chargé de la négociation avec l'acheteur et de la vente.
- le CITW g.i.e. : le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie (http://strategie.tourismewallonie.be/fr/l-ingenierie-touristique-et-le-citw.html?
 IDC=668&IDD=41889) est intervenu pour vérifier la faisabiltié/l'opportunité d'une reprise de l'hôtel (acquisition-rénovation) par un nouvel exploitant. Suite à une visite, il a remis un avis officieux concluant que le bâtiment disposait certes d'un beau potentiel pour le développement d'une activité horeca au niveau de son rez-de-chaussée commercial mais qu'il ne répondait par contre plus du tout aux standards hôteliers d'aujourd'hui permettant d'envisager une reprise (nombre de chambres insuffisants pour assurer la rentabilité de l'investissement, pas de parkings directs, pas d'attraction touristique directement liée, etc.).
- le notaire : la commune avait passé un marché de services avec un notaire pour l'estimation et la vente du bien. La décision du Collège de solliciter, en cours de vente, le Comité d'acquisition pour procéder à une nouvelle estimation, notamment en raison de l'absence de réaction suite à la mise en vente du bien pendant plusieurs mois, sans doute due à un prix de vente trop élevé pour le marché actuel, impliquera certainement une modification du marché en cours d'exécution. Soit le notaire poursuivra sa mission sur base de la nouvelle estimation réalisée par le Comité d'acquisition ; soit le Collège décidera d'interrompre sa mission et conviendra avec le notaire d'un accord pour clôturer le marché.
- les autres professions libérales médicales ou du secteur de la santé : dans l'hypothèse de la création d'un centre médical, il est probable que les médecins souhaiteront développer des partenaires avec les infirmiers/ères locaux/locales, les kinés, les psychologues, etc. Il se pourrait même que des cabinets soient mis en location dans le futur centre.
- une banque : quel que soit le candidat acquéreur, il devra certainement obtenir un prêt dans une banque pour pouvoir financer l'achat du bien, ainsi que les travaux de rénovation/rafraîchissement/transformation/réaffectation du bâtiment que ce soit pour créer des cabinets médicaux, une salle d'attente ou des bureaux ou un commerce et/ou un atelier (boulangerie...).
- le groupe SOWALFIN s.a. : l'ADL vérifiera avec le porteur de projet si la SOWALFIN et/ou la SOCAMUT sont susceptibles d'aider celui-ci, d'une part à acquérir et réaménager le bâtiment, d'autre part à lancer son activité.
- la fondation Vestalia : dans l'hypothèse de la création d'un centre médical, la fondation Vestalia pourrait être un partenaire futur des porteurs de projet pour mener une réflexion sur le développement d'un travail multidisciplinaire, voire la création à terme d'une maison médicale travaillant au forfait plutôt qu'à l'acte,





notamment dans la perspective d'une amélioration des services médicaux rendus aux personnes âgées, de manière à favoriser et à améliorer les conditions de leur maintien à domicile.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Vente de l'hôtel : décision de principe prise par le Conseil communal en 2018 ; estimation et vente confiée à un notaire dans la foulée ; mise en vente avec publicité ciblée depuis l'automne 2018 ; constat de l'absence d'intérêt et décision de faire appel au comité d'acquisition pour réestimer le bien (début mars 2019) ; visite du CITW (avril 2019) ; visite du Comité d'acquisition (fin mai 2019) ; estimation du Comité d'acquisition attendu pour fin juin 2019 ;
- 2) Rencontre avec des candidats acquéreurs dans l'optique d'une affectation économique : rencontre avec deux jeunes médecins généralistes et organisation d'une visite (mai 2019) ; manifestation d'intérêt (mai 2019) et attente d'une nouvelle estimation (juin 2019)
- 3) Dans l'hypothèse de la création d'un centre médical par les deux jeunes médecins généralistes (femmes) rencontrées en mai 2019 ; leur objectif étant de s'installer en janvier 2020, ce qui impliquerait, pour autant qu'elles marquent leur accord sur le prix défini par le Comité d'acquisition, les étapes suivantes :
- nouvelle estimation (juin juillet 2019)
- décision du Collège communal de mandater le comité d'acquisition pour vérifier l'intérêt des deux médecins à acquérir le bien au prix défini (juillet-août 2019)
- parallèlement, accompagnement des deux médecins dans l'élaboration de leur projet : conseils et relais pour l'établissement de leur plan financier (au niveau foncier), contact avec la SOWALFIN-SOCAMUT, identification d'autres professionnels de la santé pouvant être des partenaires potentiels, voire de futurs locataires, etc. (été-automne 2019).
- communication de la nouvelle estimation au conseil communal et modification de l'accord de principe du conseil pour la vente de l'hôtel à ce prix plancher pour cause d'utilité publique (août-septembre 2019); proposition au Conseil d'autoriser un bail locatif en attendant l'acte de vente, suivant le principe d'une location-achat, afin de permettre aux candidats acquéreurs de prendre possession du bien et d'entamer des travaux dès le mois d'octobre 2019
- réalisation de travaux durant la période de bail (octobre-décembre 2019)
- lancement des deux cabinets médicaux (janvier 2020).
- accompagnement du développement du projet, notamment au niveau de la mise en réseau avec les autres professionnels de la santé au niveau local, pour le développement de partenariat, etc. (2020)
- lien avec l'action n°8 : « Animer un groupe de travail, d'ici 2022, réunissant les indépendants (professions libérales) et salariés concernés par l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées » afin d'étudier avec eux la mise en place de nouveaux services et de nouvelles activités permettant de prolonger le maintien à domicile d'une part et de développer leur activité, voire de créer de nouveau métier d'autre part (création d'une coupole, développement d'activités "sportives" de remise en forme en lien avec le futur hall omnisports, ...)
- 4) Dans l'hypothèse du développement d'un autre projet, à défaut de la concrétisation du projet de centre médical :
- une fois la nouvelle estimation obtenue, relance d'une publicité pour la vente du bien, ciblée à l'attention de différents types d'acteurs économiques (été 2019)
- rencontres avec les porteurs de projets (été automne 2019)
- accompagnement d'un nouveau candidat acquéreur dans l'étude de faisabilité et le financement de son projet, en lien avec les partenaires de l'ADL (automne 2019)
- vente du bien par le comité d'acquisition (2020)
- accompagnement du nouveau propriétaire dans le développement de son activité économique (2020-...).

Coûts estimé et mode de financement

- a) Coût estimé à la vente de l'hôtel :
- Honoraires du notaire : non définis à ce jour. Pris en charge par la commune.
- Frais de publicité de la vente : note de frais de 1.834,38 \in en février 2019. Pris en charge par la commune





- Bâches publicitaires : environ 200 €. Pris en charge par la commune.
- Clôture de la mission du notaire : état d'honoraires et indemnités éventuelles de rupture de contrat non définis à ce jour.
- Frais lié aux services du Comité d'acquisition : pas de frais en cas de vente pour cause d'utilité publique ; mais une provision sera demandée pour les frais légaux (montant inconnu à ce jour).
- b) Acquisition de l'hôtel par le porteur de projet :
- Prix de vente public de l'hôtel (sur base de la première estimation) : 400.000 € hors frais
- Nouvelle estimation : inconnue à ce jour et non communiquée (négociation via le Comité d'acquisition).
- c) Rafraîchissement rénovation :

sécurité des piétons

- Travaux non budgétisés à ce jour, mais il a déjà été évoqué avec les deux médecins que, par exemple, le réaménagement du rez-de-chaussée en trois cabinets médicaux avec salle d'attente, sanitaires et locaux techniques devrait coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros, sans faire de gros travaux structurels. En outre, tous les châssis extérieurs sont à repeindre.
- d) Dans l'hypothèse de la création d'une société coopérative immobilière par les deux médecins afin de dissocier leur patrimoine personnel ainsi que leur future activité en personne physique du risque lié à l'investissement immobilier : constitution d'un capital, frais de notaire, frais d'un expert comptable, etc. Montant non estimé.

Dans tous les cas, l'ADL vérifiera avec les porteurs de projet, la possibilité d'activer ou non les aides de la SOWALFIN et de la SOCAMUT afin d'apporter des garanties voire un prêt complémentaire à la banque.

L'activité des deux médecins en personne physique leur permettra, en tout cas, dès le début, sur base de leurs expériences passées, de payer un loyer au propriétaire du bâtiment (la future société coopérative dont elles seraient également propriétaires) d'un montant pouvant aller jusque 1000 € par médecin, toutes charges comprises. Avec une troisième personne associée, elles disposeraient donc d'une capacité financière propre de 3000 € (charges à déduire).

6. Aider à la réalisation, en concertation avec les commerçants concernés, d'un plan d'occupation et de répartition de l'espace public sur la Place Puissant améliorant la convivialité de l'espace, l'attractivité des commerces et terrasses, et la

1.3.

Description du projet

La Place Puissant de Poulseur est un espace public occupé et utilisé par divers acteurs:

- les deux établissements Horeca qui, depuis le réaménagement de la place il y a une vingtaine d'années, jouissent d'une certaine latitude dans l'occupation commerciale de l'espace public pour leur terrasse (pas de redevance ni de plan précis d'occupation);
- la nouvelle épicerie locale qui s'est installée dans l'ancienne gare de Poulseur et dont le gérant actuel demande une sécurisation de la traversée de la voirie le séparant de la place ainsi que l'occupation commerciale d'une partie de la place au même titre que les autres acteurs économiques ;
- trois foodtrucks qui s'y installent chaque semaine moyennant l'autorisation communale et le payement d'une redevance communale ;
- des associations locales qui y organisent des événements (fête foraine, manifestations parfois de grande ampleur comme lors de la Coupe du Monde en été 2018, ...) qui génèrent parfois des problèmes de cohabitation entre acteurs économiques ou entre organisateurs et voisinage ;
- la commune qui pourrait également y organiser certains événements et y délocaliser occasionnellement le petit marché des producteurs locaux dont elle a le projet (voir fiche-action 51).

Un public de passage fréquente également la Place : les usagers de la garearrêt de Poulseur, les touristes, les usagers de la Maison du Peuple (dont ceux de l'Espace Public Numérique et de la Bibliothèque), les élèves et les parents



d'élèves des deux implantations scolaires à proximité de la place, les usagers du RAVeL, ou encore les clients du cabinet vétérinaire, du cabinet d'avocats, du centre de vacances et des futures activités qui s'implanteraient dans l'ancien hôtel-restaurant.

A plusieurs reprises, le Collège communal de Comblain-au-Pont a émis la volonté d'harmonier l'espace et de réguler l'occupation commerciale du domaine public dans le but de rendre la place polyvalente, accessible, conviviale, attractive et sécurisée. En concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, il s'agit de poser un cadre clair d'occupation des lieux et de partage de l'espace. La Place Puissant fait l'objet d'autres fiches-action (16,17 et 18) relative à un objectif à long terme à savoir la stimulation du développement d'un quartier nouveau autour de la gare de Poulseur pour lequel de nouveaux emplacements de parkings devraient être créés, allégeant ainsi les parkings situés autour de la Place Puissant et régulièrement saturés.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'enjeu de cette action n'est pas directement la création d'emploi mais bien la création d'un environnement favorable au maintien voire au développement d'activités économiques (commerces, commerces ambulants, entreprises, événements, ...) autour de la Place Puissant à Poulseur.

INDICATEURS:
- fait - en cours - pas fait;
- nombre d'acteurs économiques consultés;
- nombre de réunions avec les commerçants et les services concernés;

Public concerné

nombre de participants ;nombre d'avis rendus.

Les commerces et entreprises situés aux abords de la Place Puissant à Poulseur, les associations locales organisatrices d'événements sur la place, les services communaux (Cadre de Vie et Travaux principalement) et les clients ou usagers de cet espace.

Porteur du projet

La commune de Comblain-au-Pont avec le soutien de l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL se positionne comme un relais entre les différents acteurs économiques et les services communaux (notamment les services Cadre de vie et Travaux). Elle sera en charge du recueil des avis des acteurs économiques, de leur synthèse et, in fine de l'élaboration d'une proposition de plan d'occupation de l'espace concerné.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- les services communaux (Travaux, Cadre de Vie, Manifestations, Finances, ...) pour l'application du plan d'occupation.

Partenaires privés :

- les commerces et entreprises utilisant cet espace qui seront consultés par l'ADL et pourront émettre leur remarques et doléances.

Partenaires associatifs :

- le Comité des Fête de Poulseur ou d'autres associations qui y organisent des évènements et qui, en tant qu'acteurs du développement économique de la place, seront également consultés.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontres individuelles (au travers d'un sondage) avec les acteurs économiques et associatifs concernés par un plan de partage de l'espace de la place Puissant à Poulseur.
- Synthèse et élaboration d'une proposition de plan d'occupation de l'espace en intégrant les paramètres de sécurité, de mobilité, de respect des différents usagers, ...

Coûts estimé et mode de financement





Aucun frais liés à cette action. Les éventuels petits aménagements de la place seront pris en charge par la commune sur fonds propres.

7. Rencontrer des candidats médecins généralistes et stimuler leur installation à court terme sur le territoire de la commune

Description du projet Le diagnostic est sans appel. La pénurie de médecins généralistes sur le territoire de la commune est criante. Avec trois médecins généralistes en exercice, dont deux en fin de carrière, la commune a actuellement un taux +/-1866 habitants par médecin et, sans l'arrivée de nouveaux médecins à court terme, ce taux pourrait monter, avec un seul médecin pour tout le territoire, à +/- 5600 habitants par médecin. Or, à titre indicatif, le seuil d'activité minimal pour l'Inami est de 500 contacts patient. Sur une base de 5600 habitants à raison d'une seule visite par an et par habitant, il y a donc un potentiel de minimum 5600 contacts patient à Comblain ; ce qui nécessiterait, raisonnablement, au moins cinq médecins sur le territoire ; ce qui était le cas encore récemment. Le territoire de Comblain a donc grand besoin de nouveaux médecins supplémentaires. Dans ce contexte de pénurie critique, il y a lieu d'une part, et de manière urgente, de faire savoir aux futurs jeunes médecins que la commune de Comblain-au-Pont est un territoire en attente de médecins et constitue à ce titre une forme d'opportunité pour leur installation future ; d'autre part, d'informer ceux-ci au mieux sur les opportunités présentes sur le territoire pour les accueillir et leur permettre de développer leur activité à long terme Plusieurs modes d'installation sont envisageables : - en profession libérale, dans un cabinet individuel, éventuellement rattaché à un futur domicile (des maisons et des terrains sont à vendre) ; - en profession libérale, en duo ou en trio, voire dans un futur centre médical (cf. fiche-action n°5);

- et éventuellement, à plus long terme, dans une future maison médicale, travaillant au forfait et non à l'acte, qui pourrait être créée à Comblain-au-Pont ou à Poulseur, étant donné que le périmètre d'action défini par le centre de santé de l'Amblève (http://csambleve.be/ à Aywaille) s'arrête à la rive droite de l'Ourthe et n'est, en principe, accessible qu'à la population d'Oneux, Hoyemont et Pont-de-Sçay (cf. fiche-action n°44).

Dans les trois cas, l'ADL souhaite accompagner les candidats à une installation en tant que « porteurs de projet », afin d'aider ceux-ci dans l'élaboration de leur projet car il s'agit également d'activités économiques à créer et à développer, notamment en stimulant et en favorisant les partenariats avec les autres professions du secteurs de la santé (cf. fiche-action n°8). Dans tous les cas, il sera également utile de rencontrer les trois médecins généralistes de la commune ; à commencer par les deux médecins considérés « en fin de carrière », afin d'identifier avec eux l'étendue de leur patientèle , les possibilités et modalités de reprise et de partage de cette patientèle ; identifier avec eux le rôle que ceux-ci pourrait éventuellement jouer pour favoriser l'installation de nouveaux jeunes médecins ; identifier si leur cabinet se prête ou non à être repris ; etc.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Atteindre à terme un taux de couverture de minimum 5 médecins généralistes sur le territoire ; soit la création de 4 nouveaux emplois indépendants si l'on prend en compte les deux médecins (sur les trois présents sur le territoire) actuellement en fin de carrière.

INDICATEURS :

- nombre de candidats médecins contactés ;
- nombre de rencontres organisées ;
- nombre de nouveaux médecins installés ;
- nombre de médecins par habitant

Public concerné





Les futurs médecins généralistes (stagiaires) qui pourront prochainement exercer seuls ; qui cherchent une commune pour s'implanter ; idéalement originaire de la région.

Les trois médecins de la commune. D'une part, les deux médecins « en fin de carrière », concernés par une éventuelle reprise de leur cabinet (en étudier la faisabilité ou non) ainsi que par la reprise et le partage de leur patientèle ; d'autre part le médecin, plus jeune, qui s'est installé il y a quelques années à Poulseur (Sart) et qui doit également être consulté pour favoriser une bonne répartition des rôles de chacun.

Les autres professions du secteur médical et/ou de la santé (infirmiers, kinés, psychologues, ostéopathes, nutritionnistes, assistants sociaux, maisons de repos/maison de repos et de soins, CPAS, PCS, etc.) avec lesquels des partenariats pourraient être développés (cf. fiche-action n°8).

La population est évidemment concernée par cette problématique de l'accès à des soins de santé de première ligne en milieu rural.

Porteur du projet

En amont, le porteur de l'action de rencontre des jeunes médecins et de stimulation de leur installation sur le territoire est l'ADL, avec un mandat de la commune. En aval de l'action, les porteurs de projet sont les médecins eux-mêmes avec leur projet d'installation.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est de stimuler, faciliter, accompagner et soutenir l'installation de jeunes médecins, en contribuant à les informer de la pénurie actuelle sur le territoire, en les rencontrant et en les conseillant - dans le cadre du service d'accompagnement des porteurs de projet - sur leur projet d'installation; et enfin en étant un relais, un intermédiaire entre eux, les trois médecins de la commune et les autres professionnels du secteur de la santé présents sur le territoire. D'une manière générale, le rôle de l'ADL est de considérer les médecins comme des indépendants dont il faut faciliter, soutenir, voire accompagner la création d'activité et ensuite le développement; la finalité sociale d'un accès aux soins de santé de qualité constituant un objectif plus transversal qui concerne également d'autres services communaux et para-communaux (PCS, CPAS, etc.).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune pourra éventuellement favoriser l'implantation de nouveaux médecins, par exemple via une mesure foncière comme la vente, pour cause d'utilité publique, d'un bâtiment communal pouvant héberger un futur centre médical (cf. fiche-action n°5);
- le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'Ourthe, dans le cadre de son axe « santé », pourra mener des actions en faveur d'une amélioration de l'indice santé de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018.
- la Région wallonne via l'AVIQ : les médecins généralistes qui s'installeront pourront prétendre à l'Intervention du Fonds d'impulsion « IMPULSEO I » à 25.000 euros (http://sante.wallonie.be/?q=node/4466).

Partenaires privés :

- les trois médecins exerçant actuellement sur le territoire communal seront consultés et associés à l'implantation de nouveaux médecins.
- les deux maisons de repos et de soins présentes sur la commune seront des partenaires à contacter, notamment pour identifier une partie de la patientèle potentielle et choisir judicieusement l'implantation des nouveaux cabinets.
- les autres professionnels de la santé (infirmiers, kinés, ostéopathes, psychologues, nutritionnistes, assistants sociaux, etc.) actifs sur le territoire seront également des partenaires potentiels à mobiliser, notamment pour encourager un travail en réseau, voire tendre vers une approche multidisciplinaire des soins. Partenaire associatif :
- l'asbl la Teignouse développe un axe de prévention et d'accompagnement des assuétudes (http://www.lateignouse.be/nos-services/assuetudes/) pourra être un partenaire dans le suivi de certains patients.





Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Accompagner les candidats qui se sont déjà manifestés dans le projet de création d'un centre médical (cf. fiche-action n°5).
- 2) Informer d'autres futurs jeunes médecins de la pénurie en cours et de l'opportunité que cela peut représenter pour eux de se présenter pour ouvrir un cabinet à Comblain-au-Pont (2019) : relayer l'info via les partenaires locaux ; via l'Ulg ; etc.
- 3) Contacter les trois médecins exerçant sur le territoire communal pour faire avec eux un point de la situation et identifier le rôle qu'ils pourraient jouer chacun, à terme, au niveau du partage de la patientèle, de la remise éventuelle de leur cabinet, etc. (2019-2020).
- 4) Rencontrer les différents candidats, examiner avec eux les opportunités, les accompagner dans le cadre du service d'accompagnement des porteurs de projet dans l'élaboration de leur projet d'installation ; les mettre en relation avec les médecins en exercice, ainsi qu'avec les autres professionnels du secteur de la santé (cf. fiche-action $n^{\circ}8$) ; etc.
- 5) À plus long terme, identifier avec ceux qui le souhaiteraient, l'opportunité de créer une maison médicale (cf. fiche-action n°44).

Coûts estimé et mode de financement

Cette action ne revêt aucun coût en particulier pour l'ADL.

Les éventuels frais de communication et de publicité seront pris en charge par la commune.

Concernant les frais inhérents aux projets d'installation des futurs jeunes médecins, ceux-ci seront à leur charge, mais il leur sera possible de solliciter l'intervention du fonds d'impulsion Impulseo, jusqu'à concurrence de 25.000 (cf. liste des communes en pénurie, valable jusqu'au 31/12/2019). Quant aux éventuels investissements liés à l'acquisition de bien immobilier à des fins professionnels, l'ADL vérifiera avec les porteurs de projet la manière dont la SOWALFIN pourrait éventuellement intervenir.

8

8. Animer un groupe de travail, d'ici 2022, réunissant les indépendants (professions libérales) et salariés concernés par l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées afin d'étudier avec eux la mise en place de nouveaux services et de nouvelles activités

1.4.

Description du projet

Le diagnostic montre une nette tendance au vieillissement de la population (plus d'un quart de la population a plus de 60 ans). À partir d'un certain âge, et en fonction de différents facteurs dont l'état de santé, l'entourage familial, l'isolement relatif de l'habitat, l'accès aux soins de santé, etc. (approche psychographique basée sur le parcours de vie et les caractéristiques individuelles), le maintien à domicile peut devenir à la fois un enjeu et une problématique face auxquels les personnes âgées et leur famille peuvent se retrouver rapidement démunis, sans solution. Le nombre lits en maison de repos est nettement insuffisant pour accueillir à terme plus d'un quart de la population ; sans parler du modèle – oserait-on parler de la qualité – de vie qui y est proposé(e), ainsi que du coût que cela représente pour les personnes, leur famille et à la société.

Ainsi, il semble tout à fait pertinent et urgent d'identifier et de créer, à l'échelle locale, des solutions alternatives, afin de permettre le maintien, dans les meilleures conditions possibles et le plus longuement possible, des personnes âgées à leur domicile. Ceci passe par une approche multifactorielle et multidisciplinaire du milieu de vie, des activités et des soins de la personne, que les familles seules, le médecin seul ou quelque autre intervenant que ce soit ne peut/ne peuvent gérer seul(s). S'il s'agit de remplacer, ou en tout cas, de reporter le plus tard possible le recours au milieu institutionnel (type Maison de repos), il faut alors que l'approche interdisciplinaire et centralisée qui caractérise celui-ci soit transposée au domicile de la personne.



Cette prise en charge ne peut se faire que par un réseau d'acteurs qu'il s'agit de réunir, de coordonner, quand cela ne se fait pas encore.

L'ADL propose donc, dans un premier temps, de contacter et de réunir tous les indépendants et salariés des services potentiellement concernés — et qui le souhaitent — afin de constituer un groupe de travail pour réfléchir à cette problématique et essayer d'identifier, d'étudier et de mettre en place de nouvelles pratiques ou de nouveaux services susceptibles de prolonger le maintien à domicile des personnes âgées d'une part ; et de développer leurs activités, voire de créer de nouveaux métiers d'autre part.

Ainsi, à l'instar d'un des buts de l'asbl RGO 2.0 (cf. partenaires associatifs), pourrait par exemple être envisagée « la création d'une plate-forme d'échange d'informations et de savoir-faire » réunissant toutes les professions susceptibles d'intervenir auprès de la personne âgée à son domicile. Des métiers tels que celui d'infirmier, d'assistant social ou d'ergothérapeute (sans que ces pistes ne soient prédéterminantes à ce stade) pourraient jouer un rôle de coordinateur de services ou d'opérateur privilégié auprès de la personne à son domicile, pouvant centraliser, dans une approche multidisciplinaire, toutes les demandes et besoins de la personne sur base d'une liste de soins, d'activités ou de services prédéfinies et faisant l'objet d'une charte ou d'une convention (au niveau tarifaire, etc.). Un tel service serait également de nature à soulager, dans certains cas, les membres des familles.

Une autre piste en réflexion concerne également le développement d'une offre de services et d'activités destinés à rompre l'isolement ainsi que la sédentarité et à favoriser la remise en forme des personnes et/ou le contact avec le monde extérieur (l'environnement, la nature, etc.). Un projet transcommunal a été déposé en ce sens par la commune auprès de la Province de Liège en lien avec son futur hall omnisport.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il est un fait que pour accompagner à leur domicile, à terme, plus d'un quart de la population locale, le nombre de professionnels du secteur de la santé va devoir augmenter ; et le nombre d'activités, voire la diversité de celles-ci, vont devoir augmenter également ; sans parler de la création éventuelle de nouveaux métiers Outre l'aspect relationnel, la coordination des services ou le développement d'activités de soins ou de remise en forme à domicile, il faudra également, sans doute, réaménager certaines maisons ; les équiper de nouvelles technologies de communication visant à pallier l'isolement de certaines habitations, etc. Le développement de nouveaux métiers et de nouvelles activités est donc inévitable dans ce contexte. S'il est difficile d'en chiffrer le nombre, il est quasiment certain que de nouveaux acteurs économiques seront créés dans ce domaine (cf. Rafaël Ritondo (IWEPS), "La silver économie en Wallonie, une analyse prospective -Revue de la littérature", Working Paper, n°27, octobre 2018 : https://www.iweps.be/ wp-content/uploads/2018/10/WP27.pdf et « Lancez-vous dans la Silver Economy ! », le 18/05/2015 : https://www.1819.brussels/fr/blog/lancez-vous-dans-la-silver-economy). INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre de partenaires contactés ;
- nombre de partenaires réunis ;
- émergence d'un nouveau projet (fait-pas fait)

Public concerné

Au niveau professionnel : les professionnels du secteur de la santé de première ligne (médecins, infirmiers, kinés, ostéopathes, ergothérapeutes, nutritionnistes, psychologues, etc.) ; les maisons de repos et de soins ; les professionnels du secteur social (CPAS, le Plan de Cohésion sociale (PCS), la Commission des aînés, diverses associations en lien avec les personnes âgées et ayant notamment pour objectif de rompre l'isolement, etc.) ; les professionnels et les associations proposant des activités sociales, culturelles et sportives favorisant les sorties en extérieur, les rencontres, la remise en forme, etc.



Au niveau des bénéficiaires : les personnes âgées, mais pas seulement ; toutes les personnes qui en ont besoins suivant leur parcours de vie et leurs caractéristiques individuelles).

Porteur du projet

L'ADL est à l'initiative du projet sur base de réflexions portées avec plusieurs partenaires (cf. liste ci-dessous) rencontrés dans le cadre d'un projet de création d'un quartier intergénérationnel qui serait adapté et favorable, de multiples manières, au maintien de la personne âgée à domicile, par la proximité avec d'autres générations (rompant ainsi l'isolement), par des habitats adaptés sur le plan architectural, urbanistique et ergonomique, par la possibilité d'une présence d'un service médical de proximité (type maison médicale ou décentralisation), etc. Dans ce cadre, outre la réflexion menée sur l'intérêt de créer également une maison médicale pratiquant une médecine de proximité au forfait, multidisciplinaire (cf. fiche-action n°44), s'est également posée toute la question de ce qui pouvait être fait pour les personnes âgées vivant chez elles et qui n'auront pas la possibilité, ni l'envie, d'envisager un changement de domicile; et pour lesquelles un travail d'adaptation du domicile et des services doit donc être étudié, dans le cadre de ce qu'on appelle la « silver economy ».

L'ADL se propose donc d'initier cette réflexion sur le territoire communal avec les acteurs en place, voire de faire appel aux témoignages et à l'expérience ou l'expertise de partenaires extérieurs à la commune. Il ne fait nul doute, par ailleurs, qu'il s'agit là d'une problématique supracommunale et qu'il serait opportun que celle-ci soit également étudiée à cette échelle, par exemple au niveau du renforcement souhaitable du maillage des maisons médicales dans la région, ainsi qu'en Wallonie.

Rôle de l'ADL

L'ADL sera totalement dans le rôle décrétal qui est le sien, à savoir réunir des acteurs locaux dans un partenariat local afin de stimuler la création et le développement de nouvelles activités économiques non délocalisables en lien avec les potentialités endogènes du territoire.

Concrètement, l'ADL réalisera une liste des partenaires potentiels parmi les acteurs locaux ; les invitera à se réunir au sein d'un groupe de travail ; identifiera et invitera d'autres partenaires susceptibles d'apporter un témoignage, une expertise, une méthode de travail ; animera le groupe de travail dans l'identification d'actions à mener ; identifiera des porteurs de projet ; accompagnera ceux-ci dans l'étude et la mise en place de leurs projets, en identifiant et en sollicitant à chaque fois les organismes partenaires vers lesquels les relayer, ainsi que les solutions et les aides disponibles, etc.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune, avec son Plan de Cohésion sociale (PCS) et sa Commission communale des aînés, ainsi que le CPAS, seront des partenaires publics locaux attentifs à la problématique car en lien direct avec le public cible. Ils pourront servir de relais lorsqu'il s'agira d'établir un diagnostic, d'identifier des problématiques, de tester des propositions d'actions, etc.
- l'AVIQ apportera les informations relatives aux législations sur les soins ambulatoires (http://sante.wallonie.be/?q=sante/soins-ambulatoires) ainsi qu'en matière d'établissements d'hébergement et d'accueil des personnes âgées (http://sante.wallonie.be/?q=aines)
- l'IWEPS travaille sur le secteur de la « Silver Economy » et pourra être une organisme-ressource.
- Digital Wallonia : https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/silver-economie Partenaires privés :
- les professionnels du secteur de la santé de première ligne (médecins, infirmiers, kinés, ostéopathes, ergothérapeutes, nutritionnistes, psychologues, etc.) sont directement concernés.
- les maisons de repos et de soins ; les centres d'accueil de jour et les centres de soins de jour, également.





- les professionnels proposant des activités sociales, culturelles et sportives favorisant les sorties en extérieur, les rencontres, la remise en forme, etc. devront être associés car la problématique du maintien à domicile n'est pas que médicale, mais aussi sociale.
- idem pour les projets d'économie sociale qui proposent des projets d'innovation sociale (cf. fiches-actions 42, 43, 46)
- la Fondation Vestalia (https://sites.google.com/view/vestalia) qui « travaille à proposer des solutions dans un nouveau paradigme de solidarité inter sectorielle, inter disciplinaire et inter générationnelle. »

Partenaire associatif :

- diverses associations en lien avec les personnes âgées et ayant notamment pour objectif de rompre l'isolement, etc. ;
- les associations proposant des activités sociales, culturelles et sportives favorisant les sorties en extérieur, les rencontres, la remise en forme, etc.
- l'asbl RGO 2.0 (https://sites.google.com/view/rgo2-0) dont le but social est de « Susciter et de promouvoir les liens entre ergothérapeutes, la réflexion et l'échange d'informations sur l'évolution du métier d'ergothérapeute, notamment dans le contexte de l'évolution des technologies, ainsi que de promouvoir la mission d'accompagnement de la personne par l'ergothérapeute au domicile et la concertation avec les autres métiers.

La poursuite de ce but se réalisera notamment au travers de la création d'une plate-forme d'échange d'informations et de savoir-faire, par la promotion de ses objectifs et de sa mission, par l'organisation de formations et conférences, par l'impulsion ou la réalisation d'études qui permettraient la mise en œuvre de méthodes de travail ou solutions innovantes ou efficientes, et par la sensibilisation des acteurs concernés. »

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1. Identifier tous les acteurs à mobiliser dans les différents secteurs concernés : médicaux, para-médicaux, sociaux, psycho-sociaux, culturels, sportifs, architecturaux, etc. (2020).
- 2. Identifier les partenaires experts pouvant apporter leur contribution à l'élaboration d'une méthodologie de travail (2020)
- 3. Réunir les acteurs locaux qui le souhaitent en un groupe de travail, sur base d'une première soirée d'information (2020)
- 4. Réunir le groupe de travail et identifier une première série d'actions (2021)
- 5. Sélectionner l'une ou l'autre action prioritaire et identifier le/les porteurs de projet (2021)
- 6. Mettre en œuvre une première action concrète (2022).

Coûts estimé et mode de financement

Le travail d'identification, de mise en réseau et d'animation sera assuré par l'ADL dans le cadre de ses missions.

Un petit budget pourrait néanmoins être requis pour bénéficier d'un accompagnement spécifique (à déterminer) et devrait être, le cas échéans, financé par la commune ou via un appel à projets.

Les actions identifiées par les partenaires et à mettre en place devront être financées via des appels à projets ou des fonds structurels en fonction des opportunités qui seront identifiées.



3.4.1.1.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	1.5. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans le centre de Comblain (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la concrétisation d'au moins trois actions spécifiques d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1
2	1.6. Améliorer la performance du territoire (cadre de vie) au bénéfice des commerces et entreprises, par la mise en place, d'ici 2025, d'au moins une action dans l'esprit d'une démarche "smart city"
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	MSE1
3	1.7. Stimuler le développement d'une filière durable de la pierre locale (grès et petit granit) en visant une augmentation de 10 % du nombre d'entreprises et/ou une augmentation de 10% du nombre d'emplois dans ce secteur en pénurie d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1
4	1.8. Favoriser le maintien du nombre d'emplois, de la diversité de l'offre d'accueil et du taux de couverture (au niveau de la norme de Barcelone, soit 33%) au niveau de l'accueil de la petite enfance par la mise en place d'une action spécifique d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSP1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
	9. Contribuer au réaménagement de la traversée de Comblain (N654) afin de la rendre plus conviviale et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces	1.5.

Description du projet

C'est annoncé depuis des années et cela avait déjà été inscrit dans le PCDR en 2013, la traversée de Comblain-au-Pont (RN654) doit faire l'objet d'importants travaux conjoints sous le pilotage du SPW-Direction des Routes de Liège, scindés en plusieurs divisions : Division 1 : travaux à charge du SPW - Direction des Routes de Liège (dévoiement de la nationale, réalisation des places de stationnements et des abords côté Ourthe) ; Division 2: travaux d'égouttage de la SPGE (pose d'un collecteur par l'AIDE); Division 3 : travaux à charge de l'Administration communale (réalisation d'un pertuis pour le passage du ruisseau du moulin sous la nationale et réalisation de clapets anti-retour au niveau de la place Neuforge) Division 4 : travaux à charge de la CILE (remplacement de l'ancienne conduite - en fonte - d'adduction du Néblon) Division 5 : travaux à charge de Proximus (pose de câbles, etc.) Division 6 : travaux à charge de Resa et de Nethys (enfouissement de câbles électriques et de câbles Voo)





Les trottoirs côté commerces font l'objet d'un marché séparé passé directement par l'Administration communale dans le cadre d'une subvention « Plan trottoirs ».

Les travaux devraient être réalisés dès 2020, pour une durée estimée à deux ans, à condition que la procédure de marché public (adjudication publique) en cours depuis 2016, et actuellement au stade de l'attribution, ne fasse pas à nouveau l'objet, comme en 2017, d'un recours en annulation auprès du conseil d'état.

Le projet comprend également la réalisation d'effets de porte et l'aménagement de deux traversées cyclables de la RN654, l'une à hauteur du carrefour avec la Place Leblanc, au niveau du pont, l'autre à hauteur de l'effet de porte situé à l'entrée de la Place Neuforge (en venant d'Hamoir). L'ensemble de projet, outre ces aspects techniques (égouttage, électricité, sécurité, etc.) vise globalement une amélioration du cadre de vie, un renforcement de l'attractivité du centre de Comblain et de la convivialité de cette rue commerçante (cf. également la fiche-action n°10).

Dans ce contexte, l'ADL a été amenée à consulter les commerçants riverains, notamment via la CLDR, à stimuler une coordination des avis des différentes directions du SPW (surtout la DGO1 et la DGO3) et à formuler des conseils afin que les aménagements répondent au mieux aux objectifs définis au profit du développement local.

En amont de l'exécution des travaux et pendant ceux-ci, l'ADL sera amenée à informer les commerçants et les entreprises concernés par les mesures de circulation qui devront être prises par la commune (circulation alternée par des feux, fermeture ponctuelle de la voirie, etc.); elle conseillera, le cas échéant, la commune sur le plan de mobilité qui devra être mis en place pour la durée des travaux, en veillant notamment à prendre en compte l'accès aux commerces; elle accompagnera également la commune et les commerçants dans leur communication vers les « clients », notamment pour avertir du maintien de l'ouverture des commerces, des modalités d'accès mises en place, etc. Elle pourra également conseiller la commune sur d'éventuelles solutions provisoires à mettre en place (comme par exemple la création d'un parking temporaire pour les clients des commerces afin de pallier la suppression des places de stationnement le long du quai, etc.).

Le cas échéant, l'ADL aidera les commerçants concernés à solliciter une indemnité compensatoire si celle-ci est à nouveau d'application en Wallonie (en principe dès septembre 2019).

L'ADL profitera également de l'exécution des travaux pour proposer la mise en place d'une signalétique attractive pour promouvoir à la fois les commerces et le tourisme (cf. fiches-actions 34-35).

À moyen terme, l'ADL souhaiterait contribuer à l'implantation de nouveaux commerces le long de la nationale.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Avant et durant les travaux :

- Préserver au maximum les commerçants et entreprises concernés par les travaux en réduisant autant que faire se peut les préjudices occasionnés suite à la suppression des places de stationnement sur les quais et à la limitation, voire ponctuellement la suppression, de la circulation automobile sur le RN654;
- Encourager la population locale à soutenir les commerçants concernés par les travaux en continuant à venir effectuer leurs achats malgré les désagréments liés à ceux-ci ;

Après les travaux :

- Valoriser au mieux les nouveaux aménagements avec pour objectif de voir arriver de nouveaux commerces sur les quais (cf. notamment la fiche-action n°11).

INDICATEURS :

- nombre de commerces ou d'entreprises concernés ;
- nombre de courriers d'information envoyés ;
- nombre de réunions de concertation organisées ;





- nombre de communication ciblée à l'attention des commerçants ;
- nombre de communications ciblées à l'attention des clients pendant les travaux.

Public concerné

L'action vise d'abord les entreprises et commerces concernés par les travaux, auprès de qui l'ADL aura un rôle important d'information, mais également de consultation ou, à tout le moins, de récolte des problèmes rencontrés, afin de pouvoir au mieux les anticiper ou, à défaut, y remédier en proposant des solutions provisoires - réalisables - à la commune. L'action vise en suite les clients des commerçants locaux afin de les informer au mieux de la situation (en termes d'accès aux commerces) et encourager ceux-ci à venir malgré tout, pour soutenir les commerçants locaux.

Porteur du projet

Comme mentionné dans le descriptif du projet, les travaux d'égouttage et de dévoiement impliquent plusieurs maitres d'ouvrages, la commune n'étant qu'un partenaire associé aux gros travaux de la SPGE et de la CILE. La commune, subissant au départ ces travaux, a décidé de demander au SPW s'il était possible de profiter de ces travaux pour envisager un réaménagement global de la traversée de Comblain (intitulé la fiche-projet du PCDR) en créant un dévoiement la nationale permettant la création d'un trottoir plus convivial avec des places de stationnement côté commerces.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL, comme mentionné ci-dessus, a été, en amont, de consulter les commerces - notamment via la CLDR -, mais également de réunir tous les partenaires concernés (l'auteur de projet, les pouvoirs adjudicateurs, la Direction du développement rural, la DGO1 - Sécurité routière, la CLDR, les riverains, les différents services, etc.) afin que les plans répondent au mieux aux objectifs de la fiche-projet - en termes de convivialité et d'attractivité - et ce, malgré les très nombreuses contraintes. Cette action préalable a d'ailleurs été semée d'embuches, notamment liée à l'enchevêtrement des procédures : une procédure de permis d'urbanisme introduite par le SPW pour le dévoiement de la RN654 ; une procédure de permis d'urbanisme global introduite par la Commune pour tous les aménagements connexes financés par le développement rural (traversées cyclables, effets de porte, etc., ainsi que l'aménagement de la Place Neuforge et l'élargissement du pont qui font l'objet de fiches-actions spécifiques - cf. n°10 et 32) ; seconde procédure qui a nécessité une nouvelle enquête publique (due au nouveau décret voiries, ici d'application vu le projet d'élargissement du pont) et qui a généré de nouveaux avis, parfois opposés aux avis formulés dans le cadre de la première enquête publique, sur deux périmètres de travaux qui se chevauchent. Bref, la commune et la Région rencontrent de nombreuses difficultés dans ces deux dossiers liés. Le rôle de l'ADL se limite en l'occurrence à formuler des conseils afin de limiter l'impact des aménagements et des travaux sur les commerçants, tout en essayant de soutenir un projet de réaménagement qui renforce, à terme, l'attractivité et la convivialité de cette traversée, au cœur de Comblain-au-Pont, suivant les objectifs initiaux de la fiche-projet du PCDR et de la fiche-action de l'ADL déjà présente dans le précédent plan d'actions.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- SPW - DGO1 - Direction des Routes : pilote le marché de travaux conjoints ; gère les travaux de surface (dévoiement de la RN654, éléments linéaires, places de stationnement, trottoirs et abords côté Ourthe) ; assure le rôle de bureau d'études pour la réalisation des trottoirs communaux côté commerces (dans le cadre du Plan Trottoir).





- SPW DGO1 Direction des infrastructures et de la sécurité routière : a réalisé un audit de sécurité pour l'aménagement de la place Neuforge qui prenait en compte les aménagements de la N654.
- SPW DGO1 Direction des équipements électromécaniques : financera et placera un nouvel éclairage pour la voirie et les trottoirs.
- SPW DGO2 Direction de la mobilité douce : finance en principe les trottoirs communaux côté commerces (Plan trottoirs 2012 prorogation du délai de validité de la subvention en attente de confirmation et suspendu à l'exécution des travaux conjoints) ; financera par ailleurs 25% des travaux d'élargissement du pont pour la création du trottoir RAVeL (cf. fiche-action n°32).
- SPW DGO2 Direction des voies hydrauliques : devrait remplacer le garde-corps le long des quais.
- SPW DGO3 Direction du Développement rural : finance les aménagements des effets de porte et des deux traversées cyclistes de la N654 (aménagement du carrefour avec la Place Leblanc), ainsi que le réaménagement de la Place Neuforge (cf. fiche-action n°10) et les nouveaux aménagements de surface au niveau du pont (cf. fiche-action n°32).
- SPW DGO4 Direction de l'Urbanisme : délivre les permis d'urbanisme. Partenaires privés :
- l'auteur de projet des travaux conjoints (auteur de projet de l'AIDE), le bureau GESPLAN : a réalisé les plans des travaux de l'AIDE, ainsi que les plans des nouveaux aménagements (dévoiement) en surface de la N654 ; a également réalisé les plans du pertuis et des clapets anti-retour pour le compte de la commune ; a enfin réalisé les plans de stabilité pour l'élargissement du pont en sous-traitance du bureau AGUA (développement rural).
- l'auteur de projet des travaux de la commune financés par le Développement rural, le bureau AGUA : a réalisé les plans globaux de la traversée de Comblain (fiche-projet PCDR) en y intégrant les plans de GESPLAN et en y ajoutant les projets d'aménagements financés par le Développement rural (effets de porte, traversées cyclables de la N654 et passage via la Place Leblanc, Place Neuforge, nouvel aménagement du Pont);
- les commerçants et les entreprises concernés par les travaux : ils vont d'abord subir les travaux, pendant environ deux ans, et vont devoir ensuite pour ceux qui auront survécu s'adapter aux nouveaux aménagements ; en espérant qu'à terme ceux-ci leur soient plus bénéfiques que préjudiciables (c'est l'objectif). Ils peuvent devenir de véritables partenaires du projet, notamment en profitant des futurs aménagements pour repenser ou réaménager certaines enseignes ou certaines façades ; en participant à un projet de signalisation concertée (cf. fiche-action n°35) incluant également la promotion de leurs activités (cf. fiche-action n°12).
- les riverains : les riverains vont d'abord eux aussi subir les travaux pendant plus de deux ans ; ils devront ensuite s'accommoder ou s'adapter aux nouveaux aménagements. Certains les critiqueront ; d'autres en profiteront. Les riverains qui le souhaiteront pourront participer à cette nouvelle valorisation en aménagement également leur façade, en profitant des travaux pour réaménager leur devanture, etc.

Partenaire associatif :

- la Fondation Rurale de Wallonie : elle accompagne la commune dans son opération de développement rural et aide l'ADL en effectuant le secrétariat des réunions du comité de pilotage. Elle sera un partenaire utile dans les réunions de concertation avec les commerçants en prévision des travaux et durant ceux-ci.

Grandes étapes de réalisation prévues

1) Plan d'actions période d'agrément 2014-2019 (phase d'étude du projet, tant au niveau du dévoiement de la N654 (SPW-Direction des Routes) qu'au niveau des aménagements financés par le Développement rural : l'ADL a contribué à l'élaboration du projet d'aménagement en consultant les commerçants et les riverains ; en réunissant les partenaires afin d'aboutir



à un projet concerté ; et remettant son avis - quand cela était possible - sur les différents projets d'aménagements proposés par les deux bureaux d'études.

- 2) Préalablement au début des travaux conjoints pilotés par le SPW (2019-2020) : dès que la commune aura connaissance de la date de début des travaux et du planning d'exécution de ceux-ci (estimés à deux ans : en 2020 et 2021 si tout va bien), l'ADL consultera ses collègues concernant le plan de mobilité à mettre en place, remettra son avis le cas échéant, et établira un plan de communication vers les commerçants et entreprises concernés, ainsi que vers la population afin d'encourager les clients habituels à continuer à faire leurs courses localement, malgré les désagréments causés par les travaux, notamment en termes de mobilité.
- L'ADL proposera également d'initier des actions de promotion spécifiques dans le cadre de sa campagne « Je commerce à Comblain » (cf. fiche-action $n^{\circ}2$); elle proposera également de mettre en place certains dispositifs visant à faciliter l'accès aux commerces locaux, comme par exemple l'aménagement d'un parking temporaire à proximité de la Place Leblanc si l'opportunité se confirme de pouvoir le faire sur le site de l'ancien garage Walhain, en partenariat avec le Spar, nouveau propriétaire du site (cf. fiche-action $n^{\circ}11$).
- 3) Lors de la phase finale des travaux (aménagements de surface : réalisation des trottoirs, etc.), l'ADL proposera la réalisation d'une signalétique d'accueil et de promotion des commerces locaux en lien avec la signalétique touristique (cf. fiches-actions n°34 et 35).
- 4) Au terme des travaux conjoints (2022-2023), l'ADL proposera une action festive en lien avec l'inauguration des nouveaux aménagements, en partenariat avec les commerçants, notamment afin de valoriser le nouveau trottoir convivial et l'attractivité renforcée de la rue commerçante.
- trottoir convivial et l'attractivite renforcee de la rue commerçante.

 5) À moyen terme (2022-2025), l'ADL mènera les actions nécessaires pour promouvoir les cellules commerciales disponibles et faire en sorte que davantage de commerces s'installent le long de la nationale. Elle activera certaines opportunités, comme celle qui fait l'objet de la fiche-action n °11 visant la réaffectation de l'ancien garage Walhain et de l'actuelle pizzeria, (à côté du Spar qui en est le propriétaire), mais également les différentes pistes liées à certaines surfaces commerciales actuellement ou prochainement inoccupées, comme l'ancienne boutique de vêtements « Chez Brance-Raquet » ou l'actuelle pharmacie « Chez Mees ».

Coûts estimé et mode de financement

Comme mentionné ci-dessus, le marché de travaux conjoints est scindé en six divisions étant chacune à charge de son pouvoir adjudicateur. La commune devra assumer de son côté le financement des trottoirs côté commerce (faisant l'objet d'un marché spécifique : montant estimé à $207.636,00 \in \text{tvac}$) et du pertuis (division 3b du marché conjoint : montant estimé à $85.432,35 \in \text{tvac}$).

Les trottoirs seront en principe subventionnés par le Plan trottoir 2012, dont la subvention est plafonnée à $165.000 \in ($ à confirmer par le SPW car les échéances de la subvention initiale sont largement dépassées).

Le pertuis sera en principe subventionné à 60%par le Développement rural. Au niveau des actions menées de communication et de promotion menées par l'ADL, celles-ci ne sont pas encore chiffrées, mais seront prises en charge par la commune sur fonds propres.

10. Stimuler et participer au réaménagement de la place Neuforge (à l'entrée de Comblain en venant de Hamoir par la N654) afin de la rendre plus conviviale (terrasses, mobilier urbain, etc.) et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces 1.5.

Description du projet





Le réaménagement de la place Neuforge avait été pointé comme une des quatre actions prioritaires à mettre en place dans le « Plan qualité des espaces touristiques prioritaires » établi pour le compte du CITW en 2012. Située en bordure de la N654, à l'entrée de la traversée de Comblain en venant d'Hamoir, la place n'est actuellement qu'un vaste parking non aménagé qui se distingue à peine de la nationale. Elle ne joue pas son rôle de point d'entrée dans le village ne donne pas le sentiment d'être reliée au cœur historique et touristique du village. Même au niveau commercial, la place ne présente pas d'attrait particulier, sauf peut-être en tant que parking. Une pharmacie, une friterie et la banque Belfius sont les trois derniers commerces présents sur celle-ci.

Inscrit comme projet prioritaire dans la PCDR, en parallèle au dévoiement de la N654 et à la création d'une liaison cyclable entre les deux tronçons du RAVeL de part et d'autre du pont, le réaménagement de la Place Neuforge a pour objectif de rendre celle-ci plus attractive, plus conviviale, pour favoriser à la fois une nouvelle dynamique commerciale (en espérant l'implantation de nouveaux commerces) et contribuer à marquer davantage l'entrée dans le centre de village. Les aménagements proposés visent à créer un nouveau paysage à l'entrée du village, bien distinct de la nationale, par une modification des matériaux (des pavés de béton couleur grès, de la pierre bleue et du bois au niveau mobilier urbain, une couleur uniforme de part et d'autre de la nationale), par des plantations, par des éclairages décoratifs, du mobilier urbain, etc., de manière à provoquer le ralentissement de la circulation et à inviter les usagers de la route à découvrir la beauté du village. Ainsi, le projet prévoit notamment une percée visuelle permettant aux automobilistes de percevoir la Tour Saint-Martin qui est le site-phare de Comblain (cf. fiche-action n°25). Le nouvel aménagement se veut polyvalent. À l'exception de la nationale qui la traverse, la place sera aménagée en « zone de rencontre » (max. 20 km/ h), entièrement de plein pied, au sein de laquelle les voitures, les vélos, les piétons, les enfants, etc., sont censés se partager l'espace de manière conviviale et sécurisée. Des places de stationnement sont prévues le long des habitations et le long de la nationale. La zone centrale de la place pourra également accueillir des terrasses de commerces ou un carrousel à l'occasion d'évènement comme le Grand marché de l'Ascension. La friterie pourra également aménager sa terrasse devant sa vitrine. L'aménagement est également prévu de manière à privilégier la liaison cyclable entre le tronçon du RAVeL de l'Ourthe situé en amont (en rive gauche), la place Leblanc, le pont et le tronçon du RAVel situé en aval (en rive droite). Deux traversées cyclables de la N654 pour favoriser cette liaison, dont une à l'entrée de la place Neuforge, au niveau du premier des deux « effets de porte ». Le mobilier urbain prévu donnera donc la possibilité aux cyclistes et autres usagers du RAVeL de faire une pause et de profiter des commerces actuels et futurs. Enfin, le projet prévoit également une signalétique touristique et commerciale, ainsi qu'un panneau d'information historique, à vocation touristique, sur le Place Neuforge et la Tour Saint-Martin.

tout d'abord, les travaux d'égouttage (pose de clapets anti-retour) qui seront exécutés dans le cadre du marché de travaux conjoints piloté par le SPW (cf. fiche-action n°9); ensuite les travaux d'aménagement de la place dans le cadre d'une convention-exécution en développement rural. À plus long terme, le projet vise également à impliquer les commerçants et futurs commerçants de la place dans une démarche visant à adopter une

L'action implique également d'informer au mieux les commerçants et leurs clients des futurs travaux d'aménagement qui seront réalisés en deux temps :

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

esthétique commune au niveau des enseignes et des terrasses.





Pour l'ADL, suivant ainsi les objectifs du Plan qualité territorial (CITW, 2012), l'objectif du projet est de favoriser une nouvelle dynamique commerciale (en espérant l'implantation de nouveaux commerces) et de renforcer l'attractivité touristique du village en améliorant l'un de ses points d'entrée.

D'une part la place Neuforge offre un potentiel important au niveau touristique. Située en bordure de la nationale, elle offre un point d'arrêt, une connexion avec le cœur historique et touristique du village. Aménagée suivant les mêmes codes urbanistiques (matériaux, couleurs, signalétique, etc.) que la Place Leblanc, elle contribuera à renforcer l'identité de Comblain et améliorera la qualité du cadre de vie. Elle offrira, en connexion avec la place Leblanc, un deuxième lieu de convivialité pour s'arrêter, boire un verre (faire ainsi tourner le commerce local) et profiter de la vue sur l'Ourthe d'un côté et sur le site-phare de la Tour et du Parc Saint-Martin d'autre part (cf. fiche-action n°25).

D'autre part, elle offre un potentiel pour le commerce local qui pourra s'y développer davantage. Le réaménagement de la place pourrait encourager la création de quelques commerces supplémentaires.

INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de cellules commerciales existantes ;
- nombre de cellules commerciales potentielles ;
- nombre de nouvelles activités ;
- nombre de communication ciblée à l'attention des commerçants ;
- nombre de communications ciblées à l'attention des clients pendant les travaux

Public concerné

L'aménagement de la Place concerne tous les habitants de la Place, mais l'ADL vise quant à elle plus spécifiquement les commerçants locaux et futurs commerçants éventuels.

Ensuite, cet aménagement cible également tous les usagers de la nationale (N654) en invitant ceux-ci à ralentir à hauteur de la place, voire à s'arrêter pour en profiter.

Enfin, le principe d'aménagement en zone de rencontre, visant à créer un espace partagé entre tous les usagers la voirie, cible à la fois les riverains, mais aussi les passants et les usagers du RAVeL de l'Ourthe, puisque la liaison entre les deux tronçons du RAVeL (en amont vers Hamoir, en rive gauche, en aval vers Pont-de-Sçay, en rive droite), passera par la place Neuforge via la place Leblanc (et vice-versa).

Jusqu'à présent, Comblain-au-Pont était caractérisé par deux axes perpendiculaires : d'une part la traversée de la N654, parcourue par des automobilistes dont la plupart ne font que passer « à côté » du village en suivant l'Ourthe ; d'autre part la Place Leblanc (rive gauche), cœur historique et touristique de Comblain, et le pont de Comblain prolongé par la rue du vicinal qui alimente le quartier de la rive droite (zone résidentielle, mini-parc artisanal, recyparc, ateliers communaux et futur hall omnisport). La Place Neuforge réaménagée constituera désormais la pointe d'un triangle et mettra en valeur un troisième axe, une perspective, depuis l'entrée de Comblain en venant d'Hamoir (via la nationale ou via le RAVeL) vers le site-phare de la Tour et du Parc Saint-Martin.

Porteur du projet

Le projet est porté par la commune en développement rural et donc, aussi, par la CLDR qui est également le comité de pilotage de l'ADL, et pour qui il s'agit d'un des projets prioritaires, de nature à modifier à terme le visage de la traversée de Comblain.

Rôle de l'ADL



L'ADL a été sollicitée en amont pour consulter l'avis des commerçants riverains et pour réunir les partenaires concernés par le projet. Elle a également été consultée aux différents stades de l'étude du projet par le bureau d'études désigné dans le cadre de la convention-faisabilité 2013 en développement rural (le bureau d'études AGUA). Elle a contribué, en mettant les partenaires autour de la table, à démêler les contraintes et contradictions émanant des différentes directions générales du SPW, afin qu'un compromis puisse finalement voir le jour.

En amont de l'exécution des travaux, l'ADL se chargera d'informer au mieux les commerçants et leurs clients du planning d'exécution des travaux ainsi que des modalités d'accès à la place pendant ceux-ci. Comme pour les travaux de la traversée de Comblain (cf. fiche-action n°9), l'ADL réalisera des actions de promotion des commerçants locaux visant à encourager la clientèle à rester fidèle à ses commerces malgré les difficultés d'accès liées aux travaux.

Pendant l'exécution des travaux, l'ADL pourra, le cas échéant, relayer d'éventuelles doléances des commerçants (ou indépendants) riverains des travaux; aider éventuellement ceux-ci à solliciter des indemnités compensatoires si le système est à nouveau d'application en Wallonie (en principe à partir de septembre 2019).

Enfin, l'ADL tentera de valoriser au mieux les nouveaux aménagements auprès de futurs commerçants potentiels, afin d'encourager de nouvelles implantations. Elle stimulera également des animations sur la place et apportera ses conseils à la commune pour que celles-ci adoptent des autorisations de voirie qui favorisent de manière harmonieuse et durable le développement de terrasses ou autres activités ambulantes sur la place afin de favoriser le commerce local et le développement touristique, dans le respect des riverains et dans un esprit de partage équitable de l'espace public.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune : c'est la commune qui est porteuse du projet et qui gèrera le suivi des travaux d'aménagement, ainsi que les autorisations de voiries pour l'occupation de la place ; c'est également elle qui délivrera les permis d'urbanisme pour les enseignes des commerces, etc.
- SPW DGO3 Direction du Développement rural : elle financera les travaux via le PCDR. C'est elle qui a préparé la convention-faisabilité 2013 et qui préparera la future convention-exécution. Elle est également instance d'avis. C'est à ce titre qu'elle s'est coordonnée avec la DGO1 suite à la réalisation par celle-ci d'un audit de sécurité sur le projet d'aménagement de la place pour définir certains axes du projet ainsi que certaines recommandations à l'attention de la commune, notamment le fait de proposer d'aménager la place en « zone de rencontre ».
- SPW DGO1 Direction des infrastructures et de la sécurité routière : a réalisé un audit de sécurité pour l'aménagement de la place Neuforge qui prenait en compte les aménagements de la N654.
- SPW DGO1 Direction des routes de Liège : elle coordonne les travaux conjoints d'égouttage et de dévoiement de la N654, y compris le placement de clapets anti-retour au niveau de la Place Neuforge (dont le niveau est inférieur à celui de la nationale).
- SPW DGO4 Direction de l'urbanisme : elle doit délivrer le permis d'urbanisme.
- CITW (g.i.e.) : il a financé et commandité l'étude de Plan qualité territorial en 2012 qui est à la base de ce projet. Partenaires privés :
- Bureau d'études AGUA : est l'auteur de projet des aménagements de la place, désigné dans le cadre d'un marché public de services suite à la convention-faisabilité 2013. C'était déjà l'auteur de l'étude en association avec le professeur BODSON du Plan qualité territorial qui suggérait le réaménagement de la place.



- Bureau d'études GESPLAN : est l'auteur de projet de l'AIDE pour les travaux d'égouttage de la N654 qui comprennent également le placement de clapets anti-retour au niveau de la Place Neuforge dans le cadre du marché de travaux conjoints pilotés par le SPW. Les deux bureaux d'études devront se coordonner à ce sujet.
- les commerçants riverains : ils subiront les travaux mais seront les bénéficiaires, à terme, des nouveaux aménagements. Tout changement suscitant des réactions de craintes, parfois justifiées, il faudra mener un travail d'animation pour que les commerçants et riverains perçoivent la commune comme un partenaire et non comme une menace ou une contrainte. L'objectif est qu'ils soient partie prenante du projet et qu'à terme, ils profitent positivement des futurs aménagements, tout en ayant pu limiter au maximum, avec l'aide de la commune et de l'ADL, les préjudices causés par la longue période de travaux.
- les riverains : les nouveaux aménagements vont imposer un changement dans l'utilisation de la place, notamment au niveau du stationnement qui sera nettement plus régulé. Cela va impliquer la bonne volonté de tout le monde, dans le but d'augmenter la convivialité sur la place, notamment par un partage accru de l'espace en tant que zone de rencontre. Les nouveaux aménagements visent également à renforcer la sécurité pour les usagers faibles. Les riverains devront être associés à cette démarche.
- les entreprises de travaux : l'objectif est qu'elles génèrent le moins de désagréments et de préjudices possibles aux riverains et commerçants de la place.

Partenaire associatif :

- la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : elle accompagne la commune dans la réalisation de la fiche-projet en développement rural.
- le RSI et/ou les découvertes de Comblain (Musée) : pourra/pourront contribuer à la réalisation d'un panneau touristique et historique sur la place Neuforge et la Tour Saint-Martin.
- la CLDR : elle a été consulté à maintes reprises au stade de l'étude du projet afin de veiller à ce que celui-ci réponde au mieux aux objectifs qu'elle avait défini dans la fiche-projet du PCDR.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Préalablement, dans le cadre du plan d'actions 2014-2019 : l'ADL a été associée à l'étude du projet par le bureau AGUA dans le cadre de la convention-faisabilité 2013 ; elle a participé aux réunions de la CLDR (comité de pilotage) lors desquelles la CLDR a remis des avis sur les différentes phases du projet (depuis l'esquisse jusqu'au dossier de permis d'urbanisme en passant par l'avant-projet). Elle a également réuni les partenaires nécessaires à l'avancement de l'étude à différents stades ou lorsque le projet rencontrait des blocages : réunion de coordination avec la DGO3, réunion d'information avec les commerçants et les riverains de la place, coordination de la DGO3 et de la DGO1 suite à l'audit de sécurité, comité d'accompagnement avant-projet, réunion de concertation avec l'auteur de projet suite à la nouvelle enquête publique menée dans le cadre du décret voirie, etc.
- 2) En 2019, la commune gère le dossier de demande de permis d'urbanisme et, dès l'obtention du permis, finalisera avec l'auteur de projet, le dossier projet définitif afin de solliciter la convention-exécution.
- 3) En 2020-2021, le projet sera certainement mis en stand-by, dans l'attente de la réalisation des travaux conjoints pilotés par le SPW car les travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 devront être réalisés avant les travaux d'aménagement de la place. La commune négociera avec la DGO3 et le Ministre de la ruralité pour que la convention-exécution permette une programmation des travaux après ceux de la nationale, vraisemblablement pas avant 2022 au plus tôt.
- 4) 2022 : si les travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 (cf. fiche-action $n^{\circ}9$) sont terminés, la commune devrait pouvoir lancer les travaux de réaménagement de la place. L'ADL pourra alors poursuivre le





travail d'information préalable auprès des commerçants de la place et des clients, dans la continuité du travail entamé dans le cadre des travaux de la nationale. L'ADL veillera également à pouvoir remettre un avis au niveau des modalités d'exécution des travaux visant à limiter au maximum l'impact sur les commerces.

5) 2023-2025 : après les travaux, l'ADL mènera des actions visant à valoriser les nouveaux aménagements, à stimuler de nouvelles animations commerciales sur la place (par exemple une nouvelle terrasse, une activité ambulante, etc.), à encourager l'implantation de nouveaux commerces, à soutenir une harmonisation des enseignes et/ou du mobilier de terrasse afin de veiller à assurer une belle qualité esthétique au niveau de ce point d'entrée dans la commune.

L'ADL veillera également, avec d'autres partenaires locaux, au placement d'une signalétique commerciale et touristique de qualité, ainsi qu'à la réalisation d'un panneau d'information historique et touristique en partenariat avec le RSI et/ou le Musée (les découvertes de Comblain).

Coûts estimé et mode de financement

Le projet de réaménagement de la Place est estimé à 276.581,80 € tvac + honoraires (7%).

L'étude et les travaux seront financés à 60% par le développement rural. Les coûts liés à l'information des commerçants et des clients, ainsi que les actions de promotion commerciale qui seront menées par l'ADL dans le cadre de sa campagne « Je commerce à Comblain » (cf. fiche-action n°2) seront financés par la commune.

11. Stimuler la création d'un nouveau petit îlot commercial sur le site de l'ancien garage Walhain au centre de Comblainau-Pont (partenariat public-privé)

1.5.

Description du projet

En 2018, le garage Walhain, situé Quai de l'Ourthe, entre la pizzeria (à côté du Spar) et le café Le Dilemme, au bord de la N654, a cessé définitivement ses activités (pour cause de retraite). Le bien, qui comprend une ancienne maison, l'atelier, ainsi qu'un grand terrain situé à l'arrière, a été mis en vente et racheté par le voisin, propriétaire du Spar ainsi que du bâtiment de la pizzeria. Ce dernier, en 2019 a entrepris d'importants travaux impliquant la démolition de son magasin en vue de reconstruire celui-ci plus grand, plus moderne, avec un plus grand parking. Pour ce faire, il a utilisé le terrain situé à l'arrière du garage pour établir un grand chapiteau qui lui a servi de magasin à titre temporaire durant la durée des travaux (ceux-ci devant en principe se terminer fin juin 2019). En septembre 2018, l'ADL a pris contact avec le nouveau propriétaire de l'ancien garage afin de lui soumettre une idée de projet, visant d'une part à réaffecter l'ancien garage, ainsi que l'actuelle pizzeria, en de nouvelles cellules commerciales, rénovées au rez-de-chaussée, avec la possibilité de créer des logements aux étages ; et d'autre part, de transformer le terrain arrière en un nouveau parking public permettant l'accès à de nouveaux logements (à créer dans le fond du terrain) ; et ce dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la commune via l'activation d'une procédure de revitalisation urbaine.

Le projet vise donc la création, par le privé, mais en partenariat avec la commune, d'un nouveau petit îlot commercial, comprenant également de l'habitat, ainsi que la création d'un nouveau parking public qui permettrait de combler une lacune importante en la matière au niveau du centre de Comblain.

L'intérêt du privé pourrait être éveillé par l'opportunité que pourrait représenter pour lui le fait de créer un nouveau parking public, financé par la Wallonie (via la revitalisation urbaine), dont les futurs habitants de ce nouvel îlot pourraient profiter, de même que tous les clients du Spar, ainsi que ceux des autres commerces du centre. Cela lui permettrait ainsi de compenser le fait qu'actuellement, il réserve le parking du SPAR à ses seuls





clients en plaçant régulièrement un vigile à l'entrée de celui-ci, notamment lors du marché du jeudi ; ce qui lui occasionne également un déficit d'image auprès de certains clients et d'une partie de la population locale. En outre, si le projet de revitalisation urbaine est accepté, cela lui permettrait de bénéficier de la contribution financière de la région wallonne pour la réalisation des aménagements des espaces publics nécessaires à la création des nouveaux logements (voirie d'accès, places de stationnement).

Enfin, s'il accepte de rénover les deux anciennes maisons (garage et pizzeria), celui lui permettrait de mettre en location deux nouvelles cellules commerciales au rez-de-chaussée, ainsi que des logements aux étages ; ou de profiter d'autres éventuelles opportunités comme celles suggérées par le comité de pilotage de l'ADL : l'implantation d'une maison médicale à cet endroit serait stratégique en termes de mobilité, en termes de commerces, etc. (cf. fiche-action n°44) ; l'implantation d'un nouvel hébergement touristique, en plein centre touristique et commercial, à côté du restaurant gastronomique « Un max de goût », mériterait elle aussi d'être envisagée avec le propriétaire.

Cela étant, il est un fait que ce projet ne sera réellement envisageable à moyen terme que si les travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 (cf. fiche-action n°9) n'auront pas créé trop de préjudices au Spar et si le propriétaire (porteur de projet) voit dans les nouveaux aménagements créés une opportunité pour développer un nouveau projet sur ce site, en partenariat avec la commune.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif serait de créer une nouvelle cellule commerciale (en remplacement de l'ancien garage) et donc de créer une nouvelle activité économique à cet endroit avec au moins un nouvel emploi à la clé.

Ensuite, l'objectif serait également de rénover totalement le bâtiment dans lequel se trouve actuellement la pizzeria, en veillant notamment à en améliorer l'esthétique par une rénovation bien nécessaire de la façade, de manière à permettre le développement voire l'amélioration de cette activité horeca, ou son renouvellement.

La création d'un parking public viendrait résoudre un des problèmes majeurs du centre de Comblain (le manque de places de stationnement) régulièrement préjudiciable aux commerçants locaux.

Enfin, la rénovation des deux bâtiments à rue et, éventuellement, la création d'un nouveau bâtiment au fond du terrain, pourraient, outre la création de nouveaux logements, permettre l'implantation d'autres activités en fonction des opportunités futures (cf. idées d'une maison médicale ou d'un hébergement touristique mentionnées par le Comité de pilotage de l'ADL).

INDICATEURS :

- nombre de réunions ;
- nombre de partenaires ;
- nombre de cellules commerciales créées ;
- cellules commerciales occupées

Public concerné

La création d'un îlot commercial, intégrant de l'habitat et éventuellement d'autres activités économiques (médicales, touristiques, ...) toucherait plusieurs publics.

Tout d'abord, la création de nouvelles cellules commerciales, au bord de la nationale, permettrait à au moins deux commerçants locaux (dont l'actuelle pizzeria) de développer leur activité dans une nouvelle infrastructure. Ensuite, la création d'autres activités économiques (maison médicale ou hébergement touristique ou ...) toucherait des publics spécifiques (soit la population locale pour de soins médicaux, soit les touristes voire plus spécifiquement les clients du restaurant gastronomique pour un hébergement touristique, ...). Dans ces deux derniers exemples, le projet toucherait





évidemment d'abord les porteurs de projets de ces nouvelles activités (une équipe pluridisciplinaire dans le cas d'une maison médicale - cf. fiche-action n°44 - un nouveau porteur de projet ou bien le restaurateur voisin dans le cas d'un hébergement touristique - cf. fiches-actions n°27 et 37). Enfin, la création d'un nouveau parking public bénéficierait à la fois les commerçants locaux et les clients.

Porteur du projet

Le propriétaire privé du site et la commune (dans l'hypothèse d'un partenariat public-privé).

Ce projet ne pourra se faire sans que le nouveau propriétaire du site ne décide de reprendre ce projet à son compte, soit seul (mais alors sans le volet « parking public » et sans le partenariat de la commune et l'aide de la région), soit en partenariat public-privé, dans le cadre d'une procédure de revitalisation urbaine.

Dans cette deuxième option, la commune serait donc co-porteuse du projet, notamment au niveau de l'approbation du plan masse et de la réalisation des espaces publics, dont la voirie d'accès et les places de stationnement.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est d'impulser le projet, de proposer une vision et de réunir les partenaires pour envisager la faisabilité du projet. Un premier contact a déjà été pris avec le nouveau propriétaire du site et le projet a été validé « sur le principe » par le ler échevin en charge du commerce qui est en relation régulière avec le propriétaire du SPAR.

Le projet restera en stand by en 2019 le temps de la réalisation des travaux de construction du nouveau spar et de la réouverture de celui-ci pour l'été 2019. Ensuite, l'ADL pourra relancer les différents acteurs et provoquer une première réunion de travail entre partenaires.

L'ADL compte notamment proposer d'activer une première collaboration entre la commune et le propriétaire, en profitant des futurs travaux conjoints de la traversée de Comblain (cf. fiche-action n°9), pour proposer la création temporaire, sur l'ancien terrain, d'un parking permettant de pallier la suppression des places de stationnement le long des quais durant toute la durée des travaux (estimée à deux ans).

Cette première action permettrait d'initier un premier partenariat (ici sous forme d'un contrat de location) et surtout de tester la faisabilité et l'opportunité de créer à cet endroit un parking « public » pouvant servir à tout le monde.

L'ADL compte ensuite inviter le propriétaire du SPAR à étudier la faisabilité et l'opportunité pour lui de rénover les deux bâtiments à rue (pour en faire deux nouvelles cellules commerciales) et de créer, au fond du terrain arrière, un nouveau bâtiment à vocation mixte (habitat et vocation économique). L'ADL vérifiera alors de son côté la possibilité de recourir au dispositif de la revitalisation urbaine, pour que la Région wallonne puisse cofinancer la réalisation des espaces publics au prorata (1 € pour 2 €) du montant investi par le privé dans la création de logements. Un projet similaire (toute proportion gardée) a notamment été réalisé sur la commune d'Ellezelles au Quartier Beaubourg (http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/site/directions/dao/reviturb).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune : celle-ci pourrait être demandeuse d'un partenariat avec le propriétaire privé pour la création d'espaces publics (voirie et parking) liés à la création d'habitats (avec rez-de-chaussée commerciaux) ; elle pourrait encourager le projet en soutenant la rénovation des bâtiments à rue, visant la rénovation des cellules commerciales, la création de nouveaux logements et la création de nouvelles activités.
- la DGO4 Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville (DAOV) : tout projet de revitalisation urbaine devrait être préalablement approuvé par la DAOV, avant d'entamer la procédure.





Partenaires privés :

- le propriétaire du SPAR : il serait le porteur de projet principal, celui qui s'engagerait à investir dans le projet. Sans lui, pas de projet.
- un auteur de projet : la réaffectation de l'ancien garage en îlot commercial avec cellules commerciales, nouveaux logements, voirie d'accès, parking public, etc., nécessite un auteur de projet qui travaillerait pour le compte du porteur de projet, mais qui pourrait également travaillé en amont pour la commune afin d'établir une fiche-projet ou un pré plan-masse qui servirait de base à l'accord de principe et à la future convention entre les partenaires.

Grandes étapes de réalisation prévues

2018 : vente du site (acquisition par le SPAR) et contact pris par l'ADL avec le propriétaire du SPAR pour lui faire part d'une première vision du projet

2019 : travaux de démolition - reconstruction du SPAR, ouverture du nouveau SPAR à l'été 2019. Nouvelle prise de contact avec le SPAR pour envisager la location du terrain en vue de la création d'un parking public provisoire pour la durée des travaux sur la nationale (qui impliqueront la suppression de toutes les places de stationnement sur les quais ; ce qui constituera un premier impact négatif considérable pour le commerce local).

2020 : début des travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 (cf. fiche-action n°9) probablement jusque 2022. Parallèlement, des contacts pourront être pris avec le propriétaire du SPAR pour vérifier avec lui l'opportunité et la faisabilité de porter le projet d'une part, et d'envisager le partenariat public-privé d'autre part. Dans ce cas, l'ADL vérifiera également la faisabilité de pouvoir recourir à une opération de revitalisation urbaine. En outre, l'ADL cherchera également à identifier les éventuels projets qui pourraient être intégrés à l'îlot (nouveau commerce à rue ? centre ou maison médicale ? hébergement touristique ? etc.).

Coûts estimé et mode de financement

En amont, la location éventuelle du terrain pour permettre la création d'un parking public provisoire durant la durée des travaux d'égouttage et de dévoiement de la N654 pourrait être négociée et financée par la commune. Aucune estimation n'est réalisée à ce stade.

4

12. Mettre en place une interface numérique (type "Wallonie en poche" ou "Let's go city") pour communiquer avec les commerces locaux et entreprises locales, promouvoir leurs actions auprès de la population locale et proposer un outil de fidélisation favorisant les achats auprès des commerces locaux

1.6.

Description du projet

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale que mènera le Collège communal de Comblain-au-Pont sur la stratégie numérique et digitale à adopter en accord avec les spécificités de la commune.

Dans un premier temps, le site Internet communal devra être modernisé. Dans un second temps, des outils numériques seront développés en interaction et en support des outils existants.

En soutenant la commune dans cette démarche, l'ADL a pour objectifs :
- d'améliorer la communication avec les citoyens au niveau de la promotion des acteurs économiques locaux et des initiatives de développement local ;
- de permettre aux commerces locaux de développer l'e-commerce.

Outre une centralisation des services de proximité et des informations locales, l'application mobile constituera un outil supplémentaire de développement économique en intégrant des éléments tels que :

- un répertoire des acteurs économiques (restaurants, commerces, entreprises, hébergements, producteurs locaux,...) lié au site Internet communal et une localisation de ceux-ci ;



- une liste et une localisation de points d'intérêts tels que les sites touristiques, le Musée, les itinéraires de promenades, ...
- un système de carte de fidélité pour les commerces locaux mais aussi pour les producteurs locaux (comme le suggère le Comité de pilotage de l'ADL) ;
- la liste des marchés sur la commune ;
- l'agenda des activités et événements ;
- des informations sur des travaux et fermetures de voiries impactant l'activité économique ;

- ..

En lien avec la campagne de promotion « Je commerce à Comblain » (voir fiche-action dédié), la partie économique de l'outil numérique sera gérée par l'ADL.

Cette application pourra également intégrer un volet de publication de sondage de participation et d'avis, à l'instar d'une plate-forme de consultation citoyenne.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'outil mobile vise à favoriser l'achat local, fidéliser la clientèle existante, améliorer la visibilité des acteurs économiques de la commune et encourager l'e-commerce. Cette action n'est pas directement créatrice d'emplois mais contribue au développement économique local. INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de solutions numériques identifiées ;
- nombre de commerces et entreprises partenaires ;
- nombre d'utilisateurs.

Public concerné

Les commerces, entreprises et producteurs locaux de la commune qui bénéficieront de la mise en fonction de l'outil numérique. Les citoyens et clients.

Porteur du projet

La commune de Comblain-au-Pont soutenue par l'ADL.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL sera d'explorer et identifier les solutions logicielles numériques pertinentes et compatibles avec les outils numériques de la commune et des acteurs locaux.

 ${ t L'ADL}$ consultera les différents partenaires dont les commerces, entreprises et producteurs locaux.

Elle guidera le Collège communal dans son choix et implémentera la solution retenue en veillant à l'intégration de la partie économique de l'application.

Enfin, il s'agira de promouvoir ce nouvel outil auprès de la population locale et de la clientèle des commerces de la commune. L'ADL pourra à cette occasion organiser une action de promotion dans les commerces locaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune de Comblain-au-Pont, porteur du projet
- l'ADL, en charge de la partie économique

Partenaires privés :

- les entreprises qui seront consultées pour présenter leur solution numérique
- les commerces locaux, entreprises locales et producteurs locaux : ils seront consultés pour la mise en place de la carte de fidélité et sollicités pour participer à la communication et à la promotion de leur entreprise via les outils numériques.

Partenaires associatifs :





- la Maison du Tourisme (GREOVA asbl) sera associée pour veiller à l'intégration des points d'intérêts touristiques et culturels ainsi que l'agenda des manifestations.

Grandes étapes de réalisation prévues

La rapidité de la mise en place de l'outil numérique est dépendante de la modernisation du site Internet communal. Les étapes identifiées seront :

- 1) explorer et identifier les solutions logicielles numériques ;
- 2) consulter les différents partenaires dont les commerces, entreprises et producteurs locaux ;
- 4) rédiger un rapport à l'attention du Collège communal ;
- 5) implémenter la solution retenue en veillant à l'intégration de la partie économique de l'application ;
- 6) suivi du bon fonctionnement de l'outil numérique.

Coûts estimé et mode de financement

A ce stade, le budget n'est pas défini.

Une rencontre avec un opérateur privé « Joyn » a eu lieu en 2019. Pour 15 commerces, le coût approximatif était de 5000 €/an HTVA + 25€/an/commerces

La commune sera en charge du coût sur fond propre. Une fois les solutions identifiées et leur montant, la commune décidera de la participation éventuelle des commerces et entreprises locales y adhérant.

13. Réunir les entreprises locales du secteur de la pierre (carrières, scieries, tailleurs de pierre, entrepreneurs, architectes, commerces de matériaux, etc.) et identifier les actions à mener pour développer une filière locale durable

1.7.

Description du projet

En septembre 2017, lors de la 3ème phase d'élaboration du Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) de la Province de Liège, s'est tenu un « Atelier du territoire » qui a réuni toutes les communes des vallées de l'Ourthe-Amblève. L'objectif était de définir des objectifs opérationnels et des projets phares pour le « sous-territoire » constitué par les deux bassins. Un des axes proposés était « les filières en matériaux locaux se structurent et valorisent les savoir-faire constructifs » que le bureau d'études (groupement INterland) avait présenté comme suit : « Des circuits courts pour la construction et une charte paysagère et architecturale commune :

- Importance donnée à la qualité environnementale des bâtiments semble émerger comme une caractéristique déterminante autour de laquelle pourrait se dessiner l'identité du territoire
- \bullet une charte architecturale commune? Un soutien par structuration de la filière ? ».

Le compte-rendu de l'atelier résumé les travaux comme suit : « Le territoire possède une culture importante des métiers de la construction notamment en pierre. Les pouvoirs publics doivent impulser une dynamique. Comment imposer la construction en pierre ? Difficile avec le CoDT d'imposer quoi que ce soit car trop de recours possibles. Il faut un PCA pour imposer quelque chose. Le règlement communal est peu contraignant. Les outils sont à développer et doivent permettre une action commune. Le GREOVA pourrait être mobilisé.

Il faut donner à voir, inciter les habitants à utiliser ces matériaux. Par exemple, la commune de Sprimont impose pour certains grands projets publics l'emploi de matériaux locaux. Donner un coup de projecteur aux matériaux locaux par leur utilisation dans des projets modernes et novateurs et soutenir les filières locales et les entrepreneurs locaux. Chaque commune connaît ses entreprises et peut aider à la promotion du secteur.[...] » Ces réflexions ont été traduites dans la formulation d'un projet phare intitulé « une filière pierre calcaire et grès renforcée et plus structurée ».





Avec ses carrières de grès et de petit granit, ses indépendants liés au secteur de la pierre (tailleurs de pierre, entrepreneurs, maçons, architecte, entrepreneurs en parcs et jardins, commerces de matériaux, ainsi que tous les métiers liés au patrimoine, etc.), Comblain-au-Pont peut jouer un rôle important pour stimuler le développement de cette filière de la pierre locale.

Une première démarche nécessaire sera de rencontrer puis de réunir tous ces acteurs locaux pour identifier avec eux les actions à mener pour les aider à développer une véritable filière locale durable à laquelle contribueraient les autorités locales.

Les Rencontres internationales de Sculpture de Sprimont et le projet du « mur géologique » à Comblain (cf. fiche-action n°14), pourraient être intégrés dans ce cadre et être davantage exploités pour faire la promotion de la filière, créer des moments de réseautage, etc. Idem pour une initiative citoyenne comme le projet de « Fête des carriers » à Poulseur, initié en 2018.

De nouvelles actions pourraient être identifiées avec les acteurs locaux et un plan d'actions pourrait être coordonné et programmé à l'échelle supracommunale via la future Commission Economie-Emploi-Formation du GREOVA (cf. fiche-action n°39), tant pour soutenir et valoriser l'extraction et la transformation (cf. fiche-action n°40 relative à la mise en place d'une formation aux métiers de la pierre), que pour valoriser la commercialisation et l'usage de la pierre locale dans les aménagements et les constructions privés ou publics. Par exemple : un répertoire de tous les acteurs de la filière, ainsi qu'une liste et une illustration de tous les usages de la pierre locale dans la construction pourraient servir de base à la conception d'un site internet commun qui pourrait faire l'objet d'une promotion sur tout le territoire via les différentes communes et tous les acteurs.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Il s'agit d'une part de créer de nouveaux emplois dans le secteur, notamment au niveau des métiers en pénurie dans les secteurs carrier et de la construction, afin de répondre à la demande des acteurs privés. Une filière de formation et de recrutement pourrait ainsi être créée à l'échelle surpacommunale.

Il s'agit ensuite de favoriser le développement de toutes les activités de la filière, depuis l'extraction (carrières), la transformation (tailleurs de pierre), la création (sculpteurs, designers) et la vente (vente directe, commerces de matériaux) jusqu'à la conception (architecte), le placement (maçons, entrepreneurs de parcs et jardins, etc.) et même la valorisation (musée, musée en plein air, circuits touristiques, promotion du patrimoine, symposium, évènement, etc.) de la pierre locale sur le territoire. Par exemple, les maçons spécialisés dans la pose de la pierre sont très demandés ; il y a donc un potentiel de création d'activités et d'emplois indépendants à développer.

Plus globalement, le développement de la filière doit également contribuer au renforcement de l'identité territoriale du Pays de la pierre. Le travail dans le secteur pourrait ainsi redevenir une perspective valorisante pour les jeunes de la région.

INDICATEURS :

- nombre de réunions ;
- nombre de partenaires associés ;
- nombre de participations à des réunions ;
- nombre d'actions identifiées.

Public concerné

Cette action vise en priorité tous les acteurs potentiels de la filière : carrières, transporteurs, tailleurs de pierre, entrepreneurs, maçons spécialisés, entrepreneurs de parcs et jardins, sculpteurs, designers, architectes, commerces de matériaux, organismes de préservation et de promotion du patrimoine, etc.





Elle vise ensuite les communes de la région Ourthe-Amblève en tant qu'autorités communales ayant un pouvoir décisionnel au niveau urbanistique et architectural, mais étant également maitres d'ouvrages de constructions ou d'aménagements d'infrastructures publiques dans lesquelles la pierre locale pourrait davantage être utilisée et mise en valeur. Elle cible enfin les consommateurs finaux, la population, les maîtres d'ouvrage privés, etc., auprès de qui il faut renforcer le réflexe du recours à la pierre locale comme matériau de construction et d'aménagement noble et intéressant à utiliser, au prix juste, dans une logique de circuits courts, d'économie circulaire, de soutien à l'emploi local et de commerce équitable.

Porteur du projet

Les communes de l'Ourthe-Amblève et donc, notamment, la commune de Comblainau-Pont, qui pourraient, éventuellement, mandater leur association de communes, le GREOVA, pour porter cette initiative en leur nom.

Rôle de l'ADL

L'ADL pourra être partenaire de la démarche et participer aux réunions de concertation qui seront organisées à l'échelle supracommunale au sein du GREOVA et notamment de la future Commission Economie-Emploi-Formation. L'ADL pourrait éventuellement susciter certaines rencontres, voire certaines initiatives, si celles-ci ne sont pas initiées par les autres communes ou le GREOVA, par exemple en proposant une rencontre avec le Centre d'interpréation de la pierre de Sprimont afin de renforcer ce partenariat bilatéral et envisager la manière d'étendre celui-ci aux autres communes, notamment via le projet de formation aux métiers de la pierre (cf. ficheaction $n^{\circ}40$).

L'ADL pourrait suggérer l'organisation d'une réunion de travail en vue d'examiner la faisabilité et l'opportunité de préparer une fiche-projet supracommunale en prévision de futurs appels à projets (fonds structurels européens, plan triennal de Liège Europe Métropole, etc.). En aucun cas l'ADL ne se substituera aux instances existantes telles que le GREOVA ou Pierres et marbres de Wallonie, tout au plus pourra-t-elle relayer ou suggérer des propositions d'actions dans une démarche « bottom-up ». L'ADL proposera donc de rencontrer les acteurs de la filière sur le territoire communale afin d'établir une première liste des besoins, suggestions et idées éventuelles.

Enfin, l'ADL sera le relais du développement des initiatives supracommunales au niveau local, notamment en les communiquant vers les acteurs locaux ainsi qu'auprès de la population locale.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Les communes de Comblain-au-Pont et de Sprimont sont déjà partenaires, via le programme d'actions de promotion des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève, subventionné par la DGO3, qui se traduit essentiellement par deux actions phares : d'une part, à Comblain-au-Pont, le Symposium international de Sculptures (1995-2006), qui depuis lors a été remplacé par le projet de « mur géologique », en plein développement (cf. fiche-action n°14) ; d'autre part, à Sprimont, les Rencontres internationales de sculpture organisées chaque année par le Centre d'interprétation de la pierre.
- Les autres communes de l'Ourthe-Amblève seront également des partenaires pour le développement de la filière via le GREOVA.
- le SPW DGO3 : la région subventionne notamment le Centre d'interprétation de la Pierre (CIP) de Sprimont et la commune de Comblain (par convention avec le CIP) pour des actions de promotion des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève. Le développement de la filière, dans le contexte des métiers en pénurie, pourrait également justifier une demande de subvention spécifique.





- la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont / Esneux / Hamoir : le projet de filière a déjà été abordé lors d'un comité de pilotage, ainsi qu'à la plateforme ISP Ourthe-Amblève. Un « jobday » pourrait être organisé autour des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève (collaboration possible avec le Forem).
- le Forem : est déjà en contact avec l'échevinat de l'économie de Sprimont à ce sujet et un projet en cours pour la mise en place d'une formation spécifique complète en lien avec les besoins des entreprises (conduire des machines spécialisée, découpe de la pierre, ...).
- la Promotion sociale Ourthe-Amblève : pourrait être partenaire pour l'organisation de la formation (cf. fiche-action n°40).
- les écoles du réseau public : les écoles techniques et professionnelles pourraient être des relais pour la promotion des formations aux futurs métiers de la pierre (en pénurie et donc offrant de réelles perspectives). Partenaires privés :
- tous les acteurs privés cités ci-dessus (carriers, tailleurs de pierre, entrepreneurs, maçons, architecte, etc.) seront potentiellement partenaires de la filière. L'idée est de valoriser le label de « pierre locale » et peut-être de décliner celui-ci au niveau de l'Ourthe-Amblève, sous forme de label et/ou de charte auquel/ à laquelle les acteurs seraient invités à adhérer, dans l'idée de former un cluster impliquant une démarche qualité, l'emploi local, le circuit court, etc.
- les écoles du réseau libre : les écoles techniques et professionnelles pourraient être des relais pour la promotion des formations aux futurs métiers de la pierre (en pénurie et donc offrant de réelles perspectives). Partenaire associatif :
- asbl GREOVA : en tant qu'association des communes de l'Ourthe-Amblève, également organisme accompagnateur de la plupart des communes du territoire, il serait pertinent que le GREOVA se voit confier par les communes la coordination de la mise en place et du développement de cette filière.
- Fondation Rurale de Wallonie : pourrait être associé en tant qu'organisme d'accompagnement de la commune de Comblain dans son opération de développement rural.
- asbl Pierres et marbes de Wallonie : en tant qu'association de promotion des roches ornementales wallonnes, Pierres et marbres sera un partenaire indispensable à associer et pourra apporter toute son expertise et ses outils au projet.
- asbl Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont : cf. ci-dessus (partenariat avec la commune de Sprimont).
- l'asbl les découvertes de Comblain : porte certaines actions de promotion de la pierre au niveau local : sensibilisation aux métiers de la pierre (site des anciennes carrières de Géromont), formation à la technique de pose en pierres sèches (projet mur géologique) , sentier géologique, etc.

Grandes étapes de réalisation prévues

Rappel des étapes précédentes :

- 1) septembre 2017 : participation avec les autres communes à l'atelier du territoire « Ourthe-Amblève » sur le sujet dans le cadre de la phase III de l'élaboration du Schéma Province de Développement Territorial : formulation du projet de filière de la pierre locale.
- 2) août 2018 : participation à l'organisation et accompagnement d'une visite du Ministre wallon de l'économie à la carrière Grès du Bois d'Anthisnes dans le cadre de la problématique des métiers en pénurie
- 3) automne 2018 : proposition de travailler sur cette problématique des métiers en pénurie dans le secteur de la pierre et de la construction, via le comité de pilotage de la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont/Esneux/ Hamoir et via la Plateforme Insertion socio-professionnelle Ourthe-Amblève ; proposition reprise par un groupe de travail émanant de la plateforme ISP (regroupant l'ADL de Comblain, les cellules Emploi de Sprimont et Aywaile, ainsi que l'association chapitre XII « SPOT ») et traduite dans la proposition de créer une nouvelle Commission Economie-Emploi-Formation





(cf. fiche-action n°39) dont le premier axe de travail serait consacré, précisément, aux métiers en pénurie dans le secteur de la pierre, avec la proposition de créer une formation locale. Dans un premier temps, le projet est piloté par trois communes (Aywaille, Comblain, Sprimont), mais l'idée est de le porter au niveau du GREOVA. Etapes suivantes :

4) septembre 2019 : les communes de Aywaille, Comblain et Sprimont, via leurs échevins de l'économie et de l'emploi, porteront la proposition au GREOVA de créer la Commission Economie-Emploi-Formation avec pour objectif, notamment, de travailler sur le développement de cette filière. L'ADL fera à ce moment la proposition d'organiser la rencontre des différents acteurs du secteur privé (chaque commune s'occupant de rencontrer les acteurs de son territoire).

Les communes de Comblain et de Sprimont (via le Centre d'interprétation de la pierre) se rencontreront également de manière bilatérale pour rediscuter de l'objet, des projets et des modalités de financement dans le cadre de leur convention liée à la subvention régionale pour des actions de promotion de la pierre en Ourthe-Amblève. L'inspecteur général de la Région en charge du suivi de la subvention ayant suggéré que la subvention puisse être défendue auprès du futur Ministre en tenant compte de l'évolution du contexte et des perspectives de développement de la filière.

- 2020 : l'ADL de Comblain pourrait donc se charger de rencontrer les différents acteurs privés de son territoire, potentiellement concernés par le développement de cette filière. Parallèlement, un groupe de travail supracommunal (émanant de la commission) pourrait commencer à lister des propositions d'actions.
- 6) 2021 : le GREOVA pourrait être chargé, moyennant l'obtention des financements nécessaires, de l'élaboration d'un site internet permettant de constituer et de promouvoir la filière.

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation à ce jour.

Les coûts des différentes actions seront estimés séparément. Certaines actions pourraient faire l'objet d'une subvention régionale, à l'instar des actions de promotion des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève, actuellement financées par une subvention de la DGO3. Comme mentionné ci-dessus, lors du dernier comité d'accompagnement de cette subvention (faisant l'objet d'une partenariat entre le Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont et la commune de Comblain-au-Pont), l'inspecteur général de la Région a effectivement conseillé que l'objet et les modalités de la subvention soient réactualisés et rediscutés. Ceci pourrait constituer une nouvelle opportunité pour financer certaines actions complémentaires liées au développement de la filière, tout en veillant à conserver les financements nécessaires à la réalisation des actions déjà présentes et qui fonctionnent (cf. Rencontres internationales de Sculpture de Sprimont et Mur géologique à Comblain). Enfin, un tel projet à une échelle supracommunale pourrait faire l'objet d'une fiche-projet pour un futur appel à projets des fonds structurels européens et/ou d'un futur plan triennal de Liège Europe Métropole.

14. Poursuivre le soutien au projet de "mur géologique" en tant qu'outil de promotion du secteur vis-à-vis du grand public

1.7.

Description du projet

Le « mur géologique » est un projet porté par citoyens dans le cadre du développement rural soutenu par le monde associatif, par la commune de Comblain-au-Pont et d'autres instances au niveau régional. Il est édifié sur le site des anciennes carrières souterraines de Géromont, propriété communale gérée par l'asbl Les Découvertes de Comblain, lieu d'implantation du Centre d'Interprétation de la Chauve-souris, site Natura 2000, espace dédié aux animations pédagogiques et stages, traversé par le GR et le





Sentier géologique. C'est un aménagement paysagé réalisé sur un plan incliné de 30°, d'une longueur de 54m, représentant, à l'échelle, les 540 millions d'années de l'échelle géologique (formation de toutes les couches de roches) de Wallonie. Réalisé avec toutes les roches de Wallonie, exploitées en carrière ou non, ce mur géologique est à la fois un formidable terrain de découverte pédagogique et une véritable vitrine de promotion des roches et pierres wallonnes, permettant d'expliquer à la fois leur lieu d'origine, leur histoire géologique, leur site d'exploitation (les carrières) ainsi que toutes les utilisations qui en sont faites ou en ont été faites (promotion des métiers de la pierre).

Le projet a pris source en 2007, lorsque la commune de Comblain-au-Pont a développé un programme qui a conduit à la valorisation des sculptures réalisées entre 1995 et 2006 (création et promotion du musée en plein air de sculpture) et à une valorisation de la pierre comme ressource naturelle géologique (sentier géologique, mur géologique) et comme facteur identitaire de la région inscrit dans l'histoire et même la préhistoire (projet de rénovation du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève) et matériau de construction (collaboration avec Pierres et marbres de Wallonie). Cette action s'est inscrite dans le cadre d'un programme d'actions de promotion des métiers de la pierre réalisé en partenariat avec le Musée de la Pierre de Sprimont et subventionné par le Ministre de l'Environnement. Ce partenariat avait été instauré à l'époque de la création du Symposium international de Sculpture de Comblain-au-Pont, organisé en biennale, en alternance avec les Rencontres internationales de sculpture de Sprimont.

Dès 2012, un accord de principe a été obtenu avec l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie pour servir de relais auprès des carriers membres et solliciter auprès d'eux le don des pierres. Les premiers travaux de débroussaillage et de piquetage du site ont été menés au début du printemps 2013. Depuis lors, le projet évolue par phase et s'appuie sur de nombreux partenariats public-privé avec les différents carriers de Wallonie pour qui ce projet pourrait représenter une belle vitrine culturelle.

Fin 2018, après 6 années de constitution, l'édification de l'aire primaire a été achevée, correspondant à plus d'un tiers de la réalisation globale. Le « mur géologique » remplis déjà pleinement son rôle pédagogique puisque des visites didactiques y sont régulièrement organisées avec une centaine de visiteurs par an : des écoles, des étudiants en géographies, écoles professionnelles d'architecture, des géologues de l'Université de Liège, …

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

- Valorisation des roches et pierres de Wallonie et des carrières qui les exploitent.
- Revalorisation d'un ancien remblais de carrière à des fins touristiques et pédagogiques.
- Insertion socio-professionnelle via le chantier de travailleurs volontaires bénévoles (dans une optique de compagnonnage) pour la réalisation de murs en pierres sèches (passation de savoirs) INDICATEURS :

```
- fait - en cours - pas fait ;
```

- nombre de partenaires ;
- nombre de carrières wallonnes associées ;
- nombre de carrières mises en valeur par le projet ;
- nombre d'animations organisées sur le site ;
- nombre de visiteurs comptabilisés ;
- nombre de publications sur le projet.

Public concerné

Le mur géologique est un site phare pour le tourisme de la commune. Idéalement situé sur le parcours du sentier géologique, à côté du Centre d'Interprétation de la Chauve-souris et à l'entrée de la Carrière



souterraine du petit banc, il sert également de support d'animations scolaires, pédagogiques, dans le cadre des classes vertes organisées par les Découvertes de Comblain.

La réalisation du projet implique quant à elle différentes carrières de Wallonie.

Porteur du projet

Un comité de citoyens de la région encadré par l'asbl Qualité Village Wallonie et soutenu par l'asbl Les Découvertes de Comblain. Les travaux de terrassement seront réalisés par la commune à qui appartient le site.

Rôle de l'ADL

- Poursuite du soutien au projet pour la mise sur pied de nouveaux partenariats avec les carriers de Wallonie, notamment via l'asbl Pierres et marbres de Wallonie.
- Identification des carrières au fur et à mesure de l'évolution de l'édification
- Coordination de la subvention avec le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont dans le cadre du programme d'action de promotion des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève
- Une fois le projet achevé, valorisation de cet outil de promotion de la filière de la pierre : intégration à une action plus globale de développement d'une filière durable de la pierre locale (voir fiche-action n ° 13); promotion du projet (panneaux, fléchage, folder, ...).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : propriétaire du site et maître d'ouvrage des travaux de terrassement
- la Région wallonne (DGO3) : subventionne le projet dans le cadre d'un programme de promotion des métiers de la pierre en Ourthe-Amblève
- l'Université de Liège et le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) qui seront sollicités pour trouver des solutions techniques d'agglomération de roches friables (voir champs « Grandes étapes de réalisation»)
- le CGT : sera sollicité pour subventionner la promotion du site ; il est déjà sollicité par l'asbl Les découvertes de Comblain pour la rénovation de la signalétique du Sentier géologique prévue en 2020 et inscrite dans le cadre du développement de la filière « Découvertes Nature et Tourisme » (voir fiche-action n°29).

Partenaires privés :

- le comité de citoyens à l'initiative du projet, dont le sculpteur Paolo Gasparotto, le géologue Camille Ek et l'architecte Edouard Cornil
- les carrières de Wallonie concernées et les transporteurs privés
- le bureau d'études Gesplan : adjudicataire pour la réalisation d'une préétude du projet (plans, coupes, stabilité, drainage) Partenaires associatifs :

- l'asbl Qualité-Village-Wallonie qui encadre le comité de citoyens
- l'asbl les Découvertes de Comblain encadre le comité citoyen à
- l'initiative du projet et plus globalement, porte certaines actions de promotion de la pierre au niveau local : sensibilisation aux métiers de la pierre (site des anciennes carrières de Géromont), formation à la technique de pose en pierres sèches (projet mur géologique) , sentier géologique, etc.
- l'asbl Pierres et marbres de Wallonie : partenaire pour le relais auprès des carriers
- le Centre d'interprétation de la Pierre de Sprimont : partenaire par convention au niveau de la subvention pour des actions de promotion des métiers de la pierre en Ourthe- Amblève
- le GREOVA asbl , partenaire de la Commission Economie-Emploi-Formation (voir fiches-actions n°13 et 40)





- le RSI et la Maison du Tourisme : seront associés au stade de la promotion du site.

Grandes étapes de réalisation prévues

Etapes précédentes :

- 1) 2011 : obtention du permis d'urbanisme et approbation du DNF (étude d'incidence environnementale Natura 2000)
- 2) 2012 : réalisation d'un inventaire détaillé de toutes les roches utiles et accord de principe obtenu avec l'asbl Pierres et Marbres de Wallonie pour servir de relais auprès des carriers membres et solliciter auprès d'eux le don des pierres.
- 3) 2013 :
- hiver : finalisation de la pré-étude par le bureau Gesplan (stabilité-drainage)
- printemps : débroussaillage et piquetage du site
- été-automne : échange de terrain avec le propriétaire privé
- automne-hiver : premiers travaux de terrassement
- 4) 2014:
- suite des travaux de terrassement
- acquisition de pierres
- 5) 2015:
- mise en conformité du site par rapport aux exigences du bureau d'ingénieur (stabilité, drainage)
- fin de l'intervention communale et cession de la maîtrise d'ouvrage à l'asbl les découvertes de Comblain
- début du chantier de pose (premières couches de l'ère primaire)
- 6) 2016 : relance du partenariat entre les découvertes de Comblain, la Commune (via le Musée de la pierre de Sprimont) et l'asbl Pierres et marbres de Wallonie afin d'obtenir le soutien des carriers de Wallonie et soulager ainsi les coûts du projet liés à l'acquisition des pierres
- 7) 2016, 2017, 2018 : poursuite du chantier

Grandes étapes de réalisation prévues :

De 2020 à ? : poursuite de l'édification du chantier

Dès 2020 : appel à des partenaires dont l'Université de Liège et le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) pour trouver des solutions techniques. En effet, dans l'évolution des couches de roches, une fois l'aire tertiaire atteint, une problématique technique se posera car certaines roches sont friables. Il faudra alors trouver un procédé d'agglomération de celles-ci pour les intégré au mur.

Coûts estimé et mode de financement

La commune ne finance pas le projet.

Dans le cadre d'un partenariat, certaines carrières octroient des réfactions sur le prix des pierres voire la gratuité quand les opportunités se présentent.

L'édification du mur se réalise au fur et à mesure du financement octroyé annuellement dans le cadre d'une subvention obtenue par le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont. Le montant s'élève à 24.000 € tous les deux ans. Cette subvention est reconduite de manière annuelle à discrétion du Ministre et sur base d'un rapport du Service Public de Wallonie.

Pour 2020, celle-ci sera renégociée avec le nouveau Ministre. Pour l'ADL, il s'agira d'essayer d'obtenir une subvention exceptionnelle pour l'ensemble l'édification restante et ce, afin d'éviter les suspensions du chantier régulière en attente de l'accord annuel de financement.

L'ADL sera également attentive aux opportunités d'appels à projets lancés dans le cadre de fonds structurels de l'Union Européenne 2021-2027.

15. Stimuler un partenariat local pour le développement d'un ou plusieurs milieu(x) d'accueil de type "crèche" ou autre, complémentaire(s) aux accueillantes en place

1.8.





Description du projet

Il n'y a pas de crèche sur le territoire communal. Le milieu d'accueil de la petite enfance est représenté par une maison d'enfants (structure privée gérée par une indépendante en personne physique) d'une capacité de 15 lit, et par six accueillantes conventionnées auprès de trois asbl différentes, pour une capacité de 28 lits, soit une capacité totale de 43 lits. En 2018, l'asbl Jouer Dehors, qui a développé depuis quelques années un projet de « jardin imaginaire » à Poulseur, reconnu comme centre de vacances par l'ONE, basé sur une pédagogie innovante (activités de plein air, au contact de la nature, préconisant le développement autonome des enfants de 3 à12 ans), a décidé de réfléchir à la création d'un milieu d'accueil de type « crèche » pour les 0-3 ans qui s'inspirerait des mêmes préceptes pédagogique.

D'emblée, Jouer Dehors liait ce projet à la nécessité de disposer d'une infrastructure totalement pensée, au niveau architectural, pour être adaptée au projet, afin que les questions de lieux et d'aménagements ne soient jamais un frein au projet (accès facilité à la nature avec contrôle visuel vers l'intérieur, etc.).

De son côté, l'ADL était en contact avec un promoteur immobilier intéressé par la création, sur le territoire communal, de deux quartiers intergénérationnels proposant également des services de proximité : l'un à Comblain-au-Pont, en partenariat avec le CPAS ; l'autre à Poulseur dans la perspective, à plus long terme, de la réaffectation des sites à réaménager aux abords de la gare (cf. projet de quartier nouveau faisant l'objet des fiches-actions n°17 et n°18). Egalement président d'une fondation privée soucieuse du bien être des personnes âgées, et convaincu de la nécessité de maintenir celles-ci dans un environnement social intergénérationnel, le promoteur privé avait déjà lui-même exprimé l'idée d'intégrer une crèche à l'un de ses deux projets. L'ADL a donc suggéré de mettre en contact ces deux porteurs de projets afin qu'ils puissent envisager un partenariat. La rencontre s'est faite et les deux partenaires souhaitent désormais collaborer, mais le projet de crèche de l'asbl Jouer Dehors doit encore être affiné au niveau de son plan financier et attend notamment de connaître les modalités du futur Plan Cigogne III qui était dans les cartons de la précédente majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet d'infrastructure est envisagé soit à Comblain, soit à Poulseur. Tout dépendra de l'évolution des deux projets immobiliers. Sollicité par l'asbl Jouer Dehors afin d'obtenir un soutien financier, le Collège communal n'a pas souhaité s'engager dans cette voie, ne voulant pas créer de précédent par rapport à d'autres associations locales, mais soutient l'idée de la création d'une crèche conventionnée pour autant que celle-ci ne nuise pas aux autres milieux d'accueil existants. Une enquête a d'ailleurs été réalisée par l'ADL et l'ATL auprès des accueillantes et de la maison d'enfants, afin d'évaluer la manière dont celles-ci percevraient l'arrivée d'une crèche sur le territoire communal. Leurs réactions, globalement négatives par rapport à ce projet, exprimaient leur peur de ne plus avoir assez d'enfants pour pouvoir maintenir leur activité. De fait, en cas d'ouverture d'une crèche subventionnée sur le territoire, c'est la maison d'enfants - dont la rentabilité n'est pas encore assurée qui serait la plus menacée car non conventionnée et donc non concurrentielle en termes de tarifs. L'ADL a donc proposé que les deux structures envisagent de collaborer et deviennent partenaires d'un projet de crèche commun, mais les divergences de vues entre les deux porteuses de projet ont pu être constatées lors d'une rencontre organisée par l'ADL et il a été conclu que si Jouer Dehors souhaitait malgré tout développer un projet de crèche, maison d'enfants devrait également s'engager dans cette voie de son côté, pour survivre.

Le cas échéant, l'ADL accompagnerait évidemment les deux projets.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi





Favoriser le maintien du nombre d'emplois, de la diversité de l'offre d'accueil et du taux de couverture (au niveau de la norme de Barcelone, soit 33%) au niveau de l'accueil de la petite enfance.

Stimuler et accompagner la création d'au moins une crèche sur le territoire, permettant la création de minimum 3, voire 4, équivalents temps plein. Soutenir la maison d'enfants dans le renforcement de son projet et, le cas échéant, l'accompagner également dans la transformation de sa maison d'enfants privée en crèche institutionnalisée (asbl).

INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de partenaires ;
- nombre de réunions du groupe de travail ;
- nombre de places préservées ;
- nombre de places supplémentaires créées ;
- nombre de nouvelles structures

Public concerné

L'action vise tout d'abord les porteurs de projet mentionnés ci-dessus : l'asbl Jouer Dehors, la Maison d'enfants « Pas à pas » et le promoteur immobilier (Ithak s.a.) qui pourrait éventuellement être le maître d'ouvrage de la crèche pour Jouer Dehors.

Le public cible, au final, ce sont les familles, les parents, qui sont à la recherche d'un milieu d'accueil institutionnalisé et conventionné, et qui sont, soit des habitants de la commune, soit des travailleurs venant à Comblain ou passant par Comblain pour aller travailler et/ou se former.

Porteur du projet

Il y a donc potentiellement deux porteurs de projet pour deux projets de crèche : d'une part l'asbl Jouer Dehors, qui y travaille déjà depuis 2018 ; d'autre part la maison d'enfants « Pas à pas », représentée par sa gérante, indépendant en personne physique, qui ne souhaite pas, au départ, changer son modèle d'entreprise, mais qui y sera peut-être contrainte, pour raison économique, si une crèche conventionnée vient la concurrencer malgré elle sur son territoire.

Dans les deux cas, l'ADL les accompagnera dans le cadre de son service d'accompagnement des porteurs de projets.

Rôle de l'ADL

Dans les deux cas, l'ADL veillera à recevoir, écouter et analyser les situations et les projets des deux porteurs de projet. Ensuite, après identifications des besoins éventuels, des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées aux projets, l'ADL fournira les informations dont elle dispose (en termes de statuts, de financement, de subventions, de règles administratives, etc.); elle fera le relais vers des organismes plus compétents (ONE, Agence-conseil, etc.); mettra les porteurs de projet en relation avec des partenaires potentiels; fera le relais vers la commune quand cela sera nécessaire, etc.

Dans le cas de la maison d'enfants Pas à pas, l'ADL soutiendra la gérante, si celle-ci le demande, dans ses projets de développement et identifiera avec elle les ressources et opportunités disponibles. Si le scénario de la création d'une crèche se confirme, l'ADL fournira à la porteuse de projet toutes les informations nécessaires à la création d'une asbl, les informations émanant de l'ONE, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. Elle lui recommandera de prendre contact avec une agence-conseil spécialisée dans les asbl (par exemple Step Entreprendre à Liège, avec qui l'ADL a déjà collaboré à plusieurs reprises), etc.

Dans le cas de l'asbl Jouer Dehors, l'ADL soutiendra également l'asbl dans la construction de son projet de crèche et, le cas échéant, de la nouvelle structure juridique à créer. Elle encouragera également le partenariat visant à créer la crèche dans un des deux quartiers intergénérationnels si





l'un de ceux-ci se concrétise. Comme pour la maison d'enfants, elle fournira toutes les infos et relayera la porteuse de projet vers ses partenaires pour la création de la future crèche.

L'ADL ne s'occupera que de l'accompagnement et des informations relatives à la dimension économique des activités ; elle ne se substituera pas aux organismes comme l'ONE ou l'AFSCA qui seront sollicités pour conseiller les deux porteuses de projet pour les matières qui les concernent.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune : la commune « soutient » le projet via l'accompagnement proposé par l'ADL. Le Collège communal est attentif au maintien de chaque milieu d'accueil existant et ne souhaite pas qu'un projet de crèche vienne nuire à ces milieux existants. Le soutien du Collège à un éventuel, voire deux, projet(s) de crèche reste conditionné au fait que ces projets ne créent pas préjudice aux accueillantes conventionnées déjà installées sur le territoire et qui rendent des services à la population depuis des années.
- Fédération Wallonie-Bruxelles : c'est le législateur (décret) et le principal pouvoir subsidiant qui devrait en principe lancer un Plan Cigogne III susceptible de financer à la fois de nouvelles infrastructures et de nouvelles structures (via la création de nouveaux emplois). Un nouveau décret est également en préparation, qui devrait notamment redéfinir le ratio entre le nombre de lits et le nombre d'emplois subventionnés (en passant de 1 pour 7 actuellement à, si possible, 1,5 pour 7 à terme) ; ce qui améliorait les conditions de faisabilité et de survie des futures crèches.
- ONE : c'est l'organisme qui conseille, contrôle et agrée les projets de crèche. C'est donc un partenaire indispensable à solliciter en amont de tout projet.
- CPAS : suite à un contact avec le promoteur privé souhaitant créer un micro-quartier intergénérationnel sur son terrain, le CPAS a proposé de lancer un marché public (procédure directe avec publicité préalable) afin de faire réaliser sur son terrain, en échange de la valeur de celui, deux logements à vocation sociale spécifique (un logement une chambre pour un jeune mis en autonomie à la majorité et un logement deux chambres pour jeune mère isolée avec un enfant) avec comme conditions urbanistiques et sociales, notamment, d'intégrer ceux-ci de préférence à un micro-quartier intergénérationnel dans lequel le promoteur pourrait également mais sans obligation intégrer un projet de crèche... Par cette mesure, le CPAS crée ainsi des conditions favorables à un projet de partenariat entre le futur promoteur immobilier qui sera désigné (en espérant qu'il y ait au moins une offre) et un des deux porteurs de projet de crèche.
- Promoteur privé: la s.a. Ithak est le promoteur privé qui a contacté le CPAS, la commune et l'ADL en 2018 avec le projet de créer un microquartier intergénérationnel sur le terrain du CPAS situé à l'entrée de Comblain en venant de Hamoir (N654). La commune, via l'ADL, lui a ensuite présenté le site à réaménager de l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont à Poulseur, qu'il serait également intéressé d'acquérir pour y créer un quartier intergénérationnel de plus grande envergure (cf. fiche-action n°17). Sur l'un de ces deux sites, voire sur les deux, le promoteur privé, qui est également président de la Fondation Vestalia (voir ci-dessous), souhaiterait que des services de proximité comme une crèche, une maison médicale, etc. soient également installés.
- la Fondation Vestalia (https://sites.google.com/view/vestalia) qui « travaille à proposer des solutions dans un nouveau paradigme de solidarité inter sectorielle, inter disciplinaire et inter générationnelle » en faveur du maintien à domicile des personnes âgées notamment.
- Cuisine de collectivités : tout projet de crèche doit inclure un volet alimentation et pose donc la question de la fabrication ou de la fourniture des repas. En l'occurrence, dans le cas de Jouer Dehors, l'objectif serait





de privilégier des repas fabriqués à base de produits locaux. La fabrication des repas sur place nécessite du personnel supplémentaire et donc un surcoût salarial. Une autre hypothèse pourrait être d'avoir recours à un prestataire externe qui respecte un cahier des charges plus ou moins stricte, voire d'envisager la création d'une nouvelle cuisine de collectivités locale qui pourrait desservir la crèche, mais également le CPAS, etc. (cf. fiche-action $n^{\circ}65$).

Grandes étapes de réalisation prévues

Etapes précédentes pour rappel :

- 1) En 2018 : contact avec l'asbl Jouer Dehors ; contact avec le promoteur immobilier Ithak s.a. et présentation de son projet de micro-quartier intergénérationnel pouvant intégrer une crèche au Collège communal ; mise en contact des deux partenaires par l'ADL et création d'un partenariat pour un projet commun.
- 2) En 2019 : présentation des projets de Jouer Dehors et de Ithak s.a. au Collège communal et au CPAS ; décision du Comité de concertation CPAS-Commune de soutenir le projet de création d'un micro-quartier intergénérationnel sur le terrain du CPAS ; décision du CPAS de lancer un marché public pour construire deux logements à vocation sociale spécifique au sein d'un micro-quartier intergénérationnel pouvant intégrer une crèche, en échange de la valeur de son terrain ; décision du Collège communal de réaliser un sondage d'opinion auprès des accueillantes conventionnées et de la maison d'enfants « pas à pas » (avis globalement réticents - peur d'une concurrence néfaste à leur activité) ; décision du Collège communal de ne pas soutenir financièrement le projet de crèche de Jouer Dehors ; organisation par l'ADL d'une rencontre entre l'asbl Jouer Dehors et la maison d'enfants afin d'envisager la création d'un partenariat local pour un projet de crèche en commune (réglant ainsi la problématique d'une concurrence entre les deux) ; décision des deux porteuses de projet de travailler séparément : Jouer Dehors souhaitant poursuivre son projet sans compromis ; « Pas à pas » souhaitant conserver la maîtrise de son projet. L'ADL accompagnera donc les deux projets suivant un principe d'égalité, mais en fonction des demandes.

Prochaines étapes :

- 3) suite aux élections de mai 2019, il faudra attendre la constitution des nouveaux gouvernements et le lancement, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Plan Cigogne III, ainsi que la réforme du décret relatif au subventionnement des milieux d'accueil. Sur cette base, il s'agira pour les porteurs de projet d'actualiser leur plan financier et de vérifier la faisabilité de leur projet respectif. Sans ces deux données, il ne sert à rien de poursuivre l'étude des projets.
- 4) 2020 : en espérant que la situation se débloque au niveau de la FWB (décret et Plan Cigogne III), l'ADL fera donc le point avec les porteurs de projet et poursuivra son travail d'accompagnement.
- 5) Si le CPAS a lancé son marché public, l'ADL facilitera la création d'un partenariat entre promoteurs immobiliers et porteurs de projet pour favoriser la création d'une nouvelle infrastructure de type crèche au sein d'un projet de quartier intergénérationnel.
- 6) En parallèle, l'ADL poursuivra également ses démarches pour trouver des solutions économiques par rapport à la fabrication ou à la fourniture des repas pour les milieux d'accueil de la petite enfance (cf. fiche-action n°65).

Coûts estimé et mode de financement

L'investissement dans une nouvelle infrastructure de type crèche (400m2) est estimé par l'asbl Jouer Dehors à environ $1.000.000~\rm C$ tvac. Le Plan Cigogne III pourrait couvrir 75% d'une partie de ce montant. Le solde serait à financer par l'asbl sur une durée de +/-20 ans.





Au niveau du budget de fonctionnement, pour une crèche de 36 lits, sur base du subventionnement actuel, l'asbl estime qu'elle serait déficitaire de +/-90.000 €/an; par contre, si le taux de subventionnement augment à 1,5 ETP/7 enfants; l'asbl pourrait subventionner 2 ETP supplémentaire et pourrait se retrouver à l'équilibre. Tout dépendra donc de la réforme du décret. La commune n'interviendra pas.

Une piste envisagée avec le promoteur immobilier serait qu'il finance la construction du bâtiment dans le cadre du plan Cigogne et que la crèche lui rembourse le solde non subventionné dans le cadre d'une convention à définir. La charge du risque (cautionnement) devant être assuré par un tiers à définir (Fondation ?).

3.4.1.1.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	1.9. Stimuler le développement d'un "Quartier nouveau" autour de la gare de Poulseur, en tant que "zone d'enjeux", à l'horizon 2030, en veillant à y intégrer au moins deux espaces adaptés aux services de proximité, petit artisanat et/ou petit commerce local, à vocation durable, par la réalisation d'au moins trois actions conjointes
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1
2	1.10. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux au Pont-de- Sçay (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la concrétisation d'au moins une action spécifique à l'horizon 2030
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	16. Animer un groupe de travail réunissant les partenaires publics et privés, les riverains et les pouvoirs subsidiants afin de définir une vision commune des aménagements à réaliser (fiche-projet « quartier nouveau ») pouvant servir de base à des conventions de partenariat (revitalisation urbaine), demandes de subventions (DR) et demandes de permis ou CU2	1.9.
2	17. Stimuler et soutenir la réhabilitation et le réaménagement de l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont (SAR de fait), avec maintien d'au moins un espace à vocation économique et une cellule commerciale, par le propriétaire du site ou par un promoteur privé, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la commune (Revitalisation urbaine)	1.9.
3	18. Stimuler et soutenir l'acquisition d'une partie de l'ancienne cour à marchandise de la SNCB (SAR de fait) afin de pouvoir aménager une nouvelle voirie, un nouvel espace public et surtout de nouveaux espaces dédiés à des fonctions communautaires, artisanales, commerciales (minimum une cellule) et d'habitats	1.9.





4

19. Stimuler et animer un partenariat local avec les commerçants du Pont-de-Sçay pour identifier des actions à mener afin d'améliorer la convivialité et de renforcer l'attractivité commerciale du quartier (traversée N633 et rue Liotte)

1.10.



3.4.1.2. Priorité 2

2 Stimuler le développement d'un tourisme durable

3.4.1.2.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	2.1. Améliorer et professionnaliser l'accueil et la promotion touristique, par la mise en place, dès 2020, de 3 types d'actions
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSCT1
2	2.2. Poursuivre le développement des produits touristiques de l'asbl communale "les découvertes de Comblain" afin d'augmenter le nombre de visiteurs ou clients de 10% d'ici 2022 et de maintenir le volume global d'emploi (10 ETP) malgré l'augmentation annuelle des charges salariales
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1
3	2.3. Soutenir le développement d'au moins trois grands évènements touristiques annuels ou biennaux, dès 2020, contribuant à l'accueil de plusieurs milliers de visiteurs par an et favorisant des retombées économiques locales
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1
4	2.4. Développer le nombre d'hébergements touristiques sur le territoire (min. 1 nouvelle exploitation d'ici 2022) afin de maintenir voire développer le nombre de nuitées au-delà des 30.000 nuitées par an, en contribuant à la professionnalisation des exploitants et candidats exploitants
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	20. Stimuler, soutenir et animer un partenariat local entre les deux associations touristiques de la commune (asbl "Royal Syndicat d'initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur" et asbl communale "les découvertes de Comblain-au-Pont") pour les fédérer dans la gestion conjointe du bureau du tourisme	2.1.

Description du projet

Depuis 2016, le bureau du tourisme, précédemment installé dans le Musée du Pays d'Ourthe, bénéficie d'une toute nouvelle infrastructure, qui lui est spécifiquement dédiée pour partie : le « Maison des découvertes ». Celle-ci est également, d'une part le siège social de l'asbl les découvertes de Comblain, association environnementale locale également reconnue association touristique en tant que gestionnaire de la Grotte de Comblain (attraction touristique 3 soleils) ; et d'autre part, le siège social de l'asbl Royal Syndicat d'Initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur, organisme touristique reconnu par le CGT, qui a, à ce titre, la responsabilité de l'organisation et de la gestion du bureau du tourisme. La « Maison des découvertes » est un lieu qui fut précisément conçu et réalisé pour regrouper de manière centralisée toutes les forces communales dédiée au tourisme et à la nature, visant à la fois la promotion des sites et richesses





naturelles et patrimoniales du territoire et un objectif de sensibilisation à l'environnement dans les animations et produits proposés aux visiteurs, que ce public soit individuel, familial ou scolaire.

Avec le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève situé juste en face, la « Maison des découvertes » constitue le véritable pôle d'accueil touristique et culturel de la nouvelle filière « Découvertes Nature et Tourisme » du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève.

Dans cette perspective, le bureau du tourisme a été intégré au sein d'un grand espace d'accueil qui sert également de billetterie (pour la Grotte, le Musée, ainsi que pour les balades guidées proposées par les découvertes de Comblain) et qui accueillera à court terme, sur trois nouveaux, une exposition permanente de promotion des « 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux » d'Ourthe-Vesdre-Amblève (cf. fiche-action $n^{\circ}28$).

Le bureau du tourisme est donc également le bureau d'accueil « des découvertes », ainsi qu'un espace multi-services, avec une plage d'ouverture bien supérieure à la période minimale de 100 jours imposée par le CGT au RSI.

Le RSI n'a pas la capacité financière d'assumer seul les ressources humaines nécessaires à cette gestion.

Ainsi, il bénéficie depuis des années d'un mi-temps « accueil touristique » mis à disposition par la Maison du Tourisme, moyennant la prise en charge de la part non subventionnée de cet emploi. Pendant des années, cette prise en charge était assumée par la commune, mais celle-ci a été plusieurs fois reportées sur le budget de l'asbl communale « les découvertes de Comblain ». En outre, l'asbl les découvertes de Comblain contribue également à la gestion du bureau d'accueil via un mi-temps qu'elle assure en partie sur « fonds-propres » ; et, à partir de l'été 2019, via un second mi-temps qu'elle engagera spécifiquement en tant qu'agent d'accueil touristique, grâce à une nouvelle subvention communale.

Ce montage, par lequel la commune a fait le choix de subventionner l'asbl les découvertes de Comblain plutôt que le RSI pour l'engagement d'un nouvel agent d'accueil, résulte d'une concertation entre les trois partenaires et est motivée par le fait que l'asbl les découvertes de Comblain, de par sa taille et ses moyens humains (elle dispose notamment d'un directeur capable d'assurer une fonction de management au quotidien) pourra plus facilement gérer le personnel d'accueil que le RSI, lequel est une asbl gérée par des volontaires non rémunérés.

Cependant, c'est bien le RSI qui élabore le budget des actions de promotion et sollicite chaque année une subvention de promotion touristique auprès du CGT. Ainsi co-géré, le bureau du tourisme repose sur un partenariat local qu'il est nécessaire de stimuler, de soutenir et d'animer, dans l'esprit du projet « Maison des découvertes » et dans l'intérêt général.

En outre, s'ajoute à cette gestion celle de la cafétéria touristique, le « Relais du Terroir », située juste à côté, qui repose également sur un partenariat avec le bureau du tourisme (cf. fiches-actions n°48-49).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La gestion du bureau d'accueil de la Maison des découvertes (qui fait fonction de bureau du tourisme) génèrera donc, dès l'été 2019, minimum 1,5 équivalents temps plein répartis sur deux employeurs (la Maison du Tourisme et les découvertes de Comblain) et sur quatre financements (APE, subvention communale, fonds propres asbl les découvertes de Comblain et subvention région wallonne « environnement »). Le premier objectif est de maintenir ce volume d'emploi qui est le minimum nécessaire à la bonne gestion du bureau du tourisme.

En outre, la présence d'un bureau du tourisme ouvert plus de 100 jours par an, pendant la saison touristique, s'avère indispensable pour pouvoir mener une politique de développement touristique local.

La dimension supracommunale de la Maison des découvertes, en tant que pôle d'accueil et d'animation de la nouvelle filière « découvertes nature et tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève, doit contribuer au développement local de Comblain-au-Pont et au maintien des emplois directement liés à cette filière (cf. fiche-action $n^{\circ}29$).



Enfin, le tourisme, y compris l'horeca, est un des secteurs d'activités économiques et d'emplois les plus importants sur le territoire communal ; la présence d'un bureau du tourisme doit continuer à y contribuer voire à développer celui-ci. Plus le bureau du tourisme informera et accueillera de visiteurs, plus ceux-ci constitueront autant de clients potentiels pour les activités économiques locales directement liées au tourisme.

INDICATEURS:

- nombre de réunions de coordination;

- type de soutien réalisé;

- octroi d'une subvention communale (fait - pas fait);

- nombre de jours d'ouverture du bureau du tourisme;

- nombre de visiteurs accueillis

Public concerné

Le bureau du tourisme vise essentiellement trois types de publics touristiques au sens propre :
- le public à distance, essentiellement « online », qu'il s'agit d'arriver à

- le public a distance, essentiellement « online », qu'il s'agit d'arriver a cibler, à informer et à capter par toutes les actions de « marketing digital » (site internet, réseaux sociaux, plateforme de vente en ligne type « Ouftitourisme », etc.);
- le public qui séjourne déjà dans la région, en Province de Liège, voire en Ourthe-Vesdre-Amblève, et qu'il s'agit d'amener à Comblain-au-Pont;
- le public qui est déjà présent à Comblain-au-Pont et à qui il s'agit de faire découvrir les différents sites, attractions et animations proposés.
- Ces trois types de publics étant chacun constitué de trois catégories :
- 1. le public belge francophone (tourisme de proximité) ;
- 2. le public belge néerlandophone (flamand), majoritaire au niveau des visites « grand public » ;
- 3. le public d'origine étrangère.

À ces publics strictement « touristiques » viennent s'ajouter les groupes scolaires d'une part, qui constituent à eux seuls une grand proportion des visiteurs à Comblain-au-Pont, via les animations de type « classes vertes d'un jour » proposées par l'équipe des découvertes de Comblain ; et des groupes de « professionnels » d'autre part, qui viennent à Comblain pour suivre les formations également organisées par l'équipe des découvertes (formations pour les enseignants, formations pour les professionnels des métiers verts, formations animateurs nature, etc.).

Porteur du projet

Comme mentionné ci-dessus, il y a deux porteurs de projet :

- 1) l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur d'une part, en tant qu'organisme touristique reconnu, qui a l'obligation d'ouvrir un bureau du tourisme minimum 100 jours par an et qui gère un plan annuel de promotion touristique subventionné par le CGT. Parmi les actions de promotion touristique les plus importantes, citons notamment : l'édition d'une carte et de fiches de promenades, le placement et l'entretien de panneaux de promenades balisées, un dépliant générique sur toute l'offre touristique à Comblain-au-Pont, le balisage des promenades, l'édition d'une brochure de présentation du Sentier et du parc des sculptures, ainsi que la promotion des différents évènements directement organisés par le RSI (la fête médiévale tous les deux ans, la fête de la Saint-Hubert, le concert de Noël, etc.).
- 2) l'asbl « les découvertes de Comblain » d'autre part, en charge de la gestion de la « Maison des découvertes », ainsi que d'une série d'équipements et sites communaux (comme la « Grotte de Comblain », le site des anciennes carrières souterraines de Géromont, le « Centre d'interprétation de la Chauve-Souris », le «Complexe communal », le « Sentier géologique », le « Mur géologique », etc.), et également animateur et coordinateur de la nouvelle filière « découvertes Nature et Tourisme » du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, dans le cadre d'un projet européen (PWDR 2014-2020, n+2, filière 16.3.), en partenariat avec la Maison du Tourisme.





L'asbl les découvertes de Comblain est subventionnée en tant qu'asbl environnementale par la Région wallonne pour l'organisation d'activités de sensibilisation à l'environnement. Elle accueille en moyenne 15.000 visiteurs par an.

Ces deux asbl sont des « asbl communales » et contribuent donc, à ce titre, à la politique communale de développement touristique. La Commune, via le Conseil communal et le Collège communal, est donc, indirectement, également « porteuse » du projet car elle soutient littéralement ces deux asbl et fut le porteur de projet de la création de l'asbl les découvertes de Comblain dans les années 1990', dans le cadre de la première opération communale de développement rural, puis porteuse du projet de la « Maison des découvertes » pendant une dizaine d'années, avec l'ADL, entre 2007 et 2016.

L'asbl RSI est, quant à elle, devenue « asbl communale » en 2017, avec l'intégration de membres du Collège communal, désormais désignés par le Conseil communal, au sein de son AG et de son Conseil d'administration.

Enfin, la commune gère également l'asbl communale de gestion du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève. Dès 2020, cette asbl sera dissoute et fusionnée, par absorption, par l'asbl communale les découvertes de Comblain, afin de créer des économies d'échelle et de permettre à la coordinatrice du Musée de se concentrer sur ses missions décrétales, plutôt que de devoir gérer l'administration du Musée. Cette gestion administrative sera reprise et intégrée à celle des découvertes de Comblain qui valorisera désormais le Musée au même titre que ses autres attractions et animations. Le Musée bénéficiera ainsi notamment des « animations pédagogiques » développées et proposées aux groupes scolaires par l'équipe des découvertes. Cette fusion est également portée par la commune (cf. fiche-action n°24).

Rôle de l'ADL

La gestion du bureau d'accueil touristique a connu de très nombreuses évolutions depuis une quinzaine d'années. À l'époque, celui-ci était situé à l'entrée du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, alors géré par la commune, et bénéficiait de deux mi-temps mis à disposition par la Maison du Tourisme. Déjà à l'époque, le RSI bénéficiait d'un accueil et d'un encadrement mis gracieusement à sa disposition, mais le bureau du tourisme était davantage géré par le Musée et au profit de ce dernier. À l'époque le bureau du tourisme servait également de billetterie pour le Musée et pour la Grotte (pass commun).

Le projet de la Maison des découvertes, motivé par le souhait de créer une nouvelle infrastructure centrale au profit de l'asbl les découvertes de Comblain et entièrement dédié au tourisme vert ou tourisme de nature, est venu modifier cet équilibre.

Plusieurs partenaires touristiques étaient directement concernés : le Musée, l'asbl les découvertes de Comblain, la commune, la Maison du tourisme et le Royal Syndicat d'Initiative (RSI).

En tant que service communal, l'ADL fut chargée de coordonner ceux-ci via un groupe de travail puis via une Commission communale du Tourisme et d'inscrire, dans ses plans d'actions successifs, un objectif stratégique de développement touristique qui était ventilé en plusieurs objectifs opérationnels et actions spécifiques, dont ceux liés à la problématique de l'accueil et de la promotion touristique. L'objectif était de créer, et reste de renforcer, le partenariat local nécessaire à la coordination, au renforcement et à l'amélioration de l'accueil et de la promotion touristique à Comblain-au-Pont, en partenariat avec la Maison du Tourisme.

Les objectifs, enjeux et moyens de ces partenaires respectifs (RSI, découvertes de Comblain, Musée, Commune, Maison du Tourisme) nécessitaient et nécessitent toujours de trouver le bon équilibre dans l'édifice, dans la répartition des rôles de chacun et dans le financement de leurs actions respectives; dans le but principal de les amener à contribuer ensemble et au mieux à une politique communale de développement touristique qui coïncide avec une vision co-construite et partagée par tous. Le rôle de l'ADL est donc de contribuer, en tant que conseiller de chacun de ces partenaires, mais également en tant qu'animateur disponible pour des réunions de coordination, à ce que le bureau du tourisme soit géré au mieux dans l'intérêt général.





Un des chantiers futurs de ce nouveau bureau du tourisme co-géré, sera notamment de trouver la formule et les bons moyens pour que ces partenaires arrivent à concevoir, créer et alimenter ensemble un nouveau site internet de promotion du tourisme à Comblain.

D'une manière générale, l'ADL ne prendra aucunement en charge la gestion du bureau du tourisme ; elle ne réalisera plus de supports de promotion et ne gèrera plus directement l'organisation d'évènements touristiques, mais soutiendra la réalisation et/ou l'organisation de ceux-ci en tant que partenaire ; en jouant le cas échéant le rôle de conseiller de chaque partenaire et/ou d'animateur du partenariat entre eux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : était, avec l'ADL, à l'initiative de la création de la « Maison des découvertes » avec la volonté d'une part, de doter l'asbl les découvertes de Comblain d'une véritable vitrine locale ; et d'autre part de créer à Comblain-au-Pont, un pôle d'accueil et d'animation regroupant l'ensemble des informations disponibles au niveau du ressort de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, sur les plus sites naturels et patrimoniaux à découvrir, et qui serait le siège du réseau supracommunal de tous les opérateurs de cette nouvelle filière «Découvertes Nature et Tourisme ».

La commune a subventionné le RSI en 2017 et 2018 pour l'engagement d'un mi-temps accueil touristique au bureau du tourisme. À partir de l'été 2019, cette subvention communale sera désormais octroyée à l'asbl les découvertes de Comblain.

La commune, en tant que gestionnaire du marché hebdomadaire et d'autres évènements

La commune, en tant que gestionnaire du marché hebdomadaire et d'autres évènements à portée touristique et culturel fut et est toujours un partenaire « touristique » à part entière du bureau du tourisme.

- le Commissariat Général au Tourisme (CGT) : reconnaît le RSI comme organisme touristique reconnu et subventionne les actions de promotion touristique menées via le bureau du tourisme, ainsi que les équipements touristiques nécessaires au bureau du tourisme.
- la Fédération du Tourisme de la Province de Liège : est un partenaire structurel du bureau du tourisme
- la Maison du tourisme : voir ci-dessous « GREOVA asbl ».

Partenaires privés :

Sont partenaires privés du bureau du tourisme tous les acteurs économiques locaux du secteur touristique :

- les hébergements touristiques : chambres d'hôtes, gîtes ruraux, gîtes pour groupes, propriétaires de prés pour camps (mouvements de jeunesse) ;
- les gestionnaires de sites et activités touristiques privés : sociétés de sport-aventure (kayaks, vtt, parcours aventures, etc.) ;
- les commerces horeca : cafés, brasseries, restaurants, friteries, etc.
- les producteurs locaux : qui font désormais partie d'une filière « produits du terroir » qui fait l'objet d'une promotion spécifique par l'ADL, par la Maison du Tourisme et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège notamment. Partenaire associatif :
- l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur : organisme touristique reconnu, en charge de l'organisation d'un bureau d'accueil touristique, récemment devenu asbl communale (cf. « porteur de projet »)
- l'asbl les découvertes de Comblain : asbl communale, emphytéote de la « Maison des découvertes » est en charge du maintien des différentes affectations de celleci, notamment en tant qu'équipement touristique et en tant qu'équipement de sensibilisation à l'environnement. L'asbl est également une asbl environnementale subventionnée par la région wallonne pour mener des actions de sensibilisation à l'environnement vis-à-vis du grand public et des groupes scolaires. (cf. « porteur de projet »).
- l'asbl Musée communal : asbl communale de gestion du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève (attraction touristique reconnue « 1 soleil ») qui fusionnera en 2020 avec l'asbl les découvertes de Comblain, et qui est partenaire du bureau du tourisme puisque celui-ci peut également en principe servir de billetterie commune avec celle de la grotte.





- le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA) asbl : est la structure juridique, association de communes, de gestion de la « Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève » qui met à disposition un mi-temps accueil touristique au bureau du tourisme et est partenaire du projet européen de filière Découvertes Nature et Tourisme.
- l'asbl la Teignouse : est l'association d'inclusion sociale en charge de la gestion quotidienne de la cafétéria touristique et de produits locaux « le Relais du Terroir ».
- Toutes les autres associations locales, voire les écoles, qui organisent des évènements ou des animations à vocation ou portée touristique.

Grandes étapes de réalisation prévues

Eté 2019 :

- le bureau du tourisme sera composé de 3 mi-temps : un mi-temps « Maison du Tourisme » (part non subventionnée co-financée par l'asbl les découvertes de Comblain et la commune) ; un mi-temps « les découvertes de Comblain » (pool « sensibilisation à l'environnement ») et un second mi-temps «les découvertes de Comblain » (pool « accueil touristique » via une nouvelle subvention communale à partir de juillet 2019). La gestion de ce bureau du tourisme sera donc assurée, en partenariat, par l'asbl les découvertes de Comblain au niveau de la gestion et de la coordination des ressources humaines ; et par le RSI au niveau des actions de promotion touristique subventionnées par le CGT.

Cette co-gestion va nécessiter une coordination. Les deux asbl étant communales, leurs conseils d'administration respectifs comportent des représentants du Collège communal qui veilleront à ce que cette co-gestion se passe dans l'intérêt général et dans le respect de la politique communal de développement touristique. L'ADL pourra être mandatée pour animer ce partenariat local en participant à certaines réunions de coordination, notamment lorsqu'il s'agira d'établir des actions concertées en termes de promotion.

Un des objectifs de l'ADL serait de stimuler les deux partenaires à établir un plan d'actions commun pour le bureau du tourisme, à mettre en œuvre dès 2020. En 2020 : l'ADL encouragera donc les partenaires à mettre en œuvre ce plan d'actions de co-gestion du bureau du tourisme et de promotion touristique. Un premier bilan de cette nouvelle co-gestion (partenariat local) sera établi dès la fin 2019 et courant 2020.

Coûts estimé et mode de financement

En termes de ressources humaines, la gestion du bureau du tourisme implique les coûts suivants :

- le mi-temps « maison du tourisme » bénéficie de points APE, mais la part non-subventionnée (+/-11.000 €) est financée par l'asbl les découvertes de Comblain (moins une partie de la subvention communale en 2019).
- le mi-temps « les découvertes de Comblain » (pool environnement) est co-financé par l'asbl les découvertes de Comblain, la subvention de la DGO3 (sensibilisation à l'environnement) et les points APE.
- le mi-temps « les découvertes de Comblain » (pool accueil touristique subventionné par la commune) coûte un peu moins de $16.000 \in (\text{salaire brut})$ et est cofinancé par deux points APE (+/- 6230 €) et par la nouvelle subvention communale qui devra être de min. $12.500 \in \text{par}$ an dès 2020.

Les actions de promotion touristique sont quant à elles estimées à un budget annuel de 15.000 \in tvac, couvert à 40% par le CGT (subvention annuelle plafonnée à 6000 \in).

L'action de soutien et d'animation de l'ADL n'autre coût direct que les frais de personnel de l'ADL.

21. Coordonner la campagne de promotion "ça se passe à Comblain" permettant la mutualisation d'achat d'espaces publicitaires, environ chaque mois, pour des évènements à caractère touristique dans un toutes-boîtes de presse gratuite.

2.1.

Description du projet





Depuis 2017, l'ADL a mis sur pied ce projet de promotion touristique mutualisée intitulé « Ça se passe à Comblain ! ». Il consiste à proposer aux acteurs touristiques locaux (associations ou services communaux) qui organisent des événements à caractère culturel ou touristique à Comblain-au-Pont de procéder à un achat groupé d'espace promotionnel dans le magazine local qui aura remporté le marché public (annuel). Par cette mutualisation, l'objectif est, d'une part, de véhiculer une image cohérente des activités qui se déroulent sur le territoire communal et d'autre part, de permettre à chacun d'insérer une promotion de ses évènements en bénéficiant d'une économie d'échelle importante. Depuis 2017, le Commissariat général au Tourisme soutien le projet par un subside à la promotion touristique, au départ par l'intermédiaire du RSI et en 2019 par l'ADL qui a obtenu ainsi une subvention d'un montant de 3000 € (correspondant à 100% des frais de publication dans ce cadre).

Cette subvention permet de couvrir la part de l'habillage dédié à la promotion du territoire et au développement de l'attractivité de celui-ci. En effet, le projet prévoit l'insertion des encarts publicitaires des partenaires dans un canevas graphique récurrent réalisé par le service graphisme du GREOVA, reprenant les logos des institutions partenaires ainsi que les coordonnées de l'accueil touristique. Une ristourne est également proposée aux associations locales qui achètent des encarts publicitaires dans ce cadre.

Un partenariat avec le journal qui a remporté le marché public est également négocié afin d'annoncer les animations, événements et manifestations touristiques de la commune dans les pages rédactionnelles du magazine, augmentant ainsi la visibilité des acteurs locaux en ce compris les entreprises et commerces qui bénéficient des retombées du projet.

Enfin, l'ADL est largement bénéficiaire d'un tel projet puisqu'elle y a recourt pour y annoncer les événements et actions qu'elle mène : la promotion du marché hebdomadaire, les actions dans les commerces sous le label « Je commerce à Comblain », les Rencontres-entreprises, …

Les années précédentes, les partenaires étaient notamment : le Musée du pays d'Ourthe-Amblève, les écoles communales, le Royal Syndicat d'initiative, le Comité des Fêtes de Poulseur, la Bibliothèque de Comblain, les services communaux (dont l'ADL), le Royal club auto Marchois pour le Trial GP, la troupe de théâtre Quéle trope, le Comité du Vignoble, l'asbl La Teignouse, …

Une dizaine de parutions (pleine-page ou demi-page) est prévue par an. Ce projet ne peut se réaliser que sous condition de l'octroi de la subvention du CGT dont la demande est à renouveler d'année en année.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Développement de l'activité économique touristique de la commune par une plus grande visibilité des événements à caractère culturel ou touristique et, indirectement, maintien de l'emploi lié à ces activités.

INDICATEURS:

- nombre de parutions par an ;
- nombre de publicités réalisées ;
- nombre de partenaires associés ;
- nombre d'articles consacrés aux acteurs locaux dans les pages rédactionnelles.

Public concerné

Le tout public, lecteur de la presse locale distribuée en Ourthe-Amblève et plus spécifiquement dans le cas du Proximag (pour exemple, les communes d'Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Chaudfontaine (Beaufays et Embourg), Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL





L'ADL coordonne la publication et la répartition des espaces publicitaires commandés par les partenaires. Elle veille également à la diffusion d'informations valorisantes pour le territoire et, dans certains cas, conseille les associations dans leur démarche de promotion dans ce cadre.

L'ADL gère en direct la subvention du CGT en tant que porteur du projet et veille à la bonne exécution des conditions du marché public remporté par un organisme de presse locale.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- le CGT qui subventionne le projet ;
- l'Administration communale qui, au travers de ses différents services, commande des encarts publicitaires

Partenaire privé :

- l'organe de presse local qui remporte le marché public Partenaires associatifs :
- les associations qui commandent des encarts publicitaires via ce projet,
- le GREOVA qui a réalisé la charte graphique et qui compose certaines annonces touristiques pour le compte des services communaux.

Grandes étapes de réalisation prévues

Cette action est annuelle et prévoit un planning répété d'année en année :

- Dossier de demande de subvention au CGT
- Lancement du marché public auprès d'organes de presse locale et attribution
- Diffusion de l'information et contact avec les partenaires potentiels
- Environ 10x par an, coordination des publications.

Coûts estimé et mode de financement

Ni l'ADL ni l'administration communale n'engagent de budget pour cette action. Il s'agit d'un travail de coordination. Les dépenses de promotion touristique sont prises en charges par les acteurs locaux et subventionnés par le CGT (part de l'habillage récurrent et ristourne sur les encarts commandés. En 2019, cette subvention s'élève à $3000 \in$.

3

22. Organiser et animer une table-ronde "tourisme et commerces" visant à réunir les opérateurs touristiques et commerçants locaux afin d'identifier une ou plusieurs action(s) commune(s) pour améliorer les retombées économiques du tourisme sur le commerce et vice-versa (ex Commission communale du tourisme et du Commerce)

2.1.

Description du projet

Au Printemps 2010, l'ADL avait initié la création de la "Commission communale du Tourisme" pour tenter de coordonner les actions d'accueil et de promotion touristique en l'absence d'un véritable office du tourisme.

Fin 2014, cette Commission est devenue la "Commission communale du Tourisme et du Commerce" afin d'intégrer les deux thématiques et réunir en son sein tous les acteurs économiques locaux concernés par le développement du tourisme et du commerce. L'objectif était de fédérer ceux-ci et de créer une dynamique collective autour d'une vision commune du développement local, notamment via des actions concrètes de promotion des activités, la participation à des grands événements fédérateurs, ... Cette commission tentait également de pallier à l'absence d'associations de commerçants sur le territoire de la Commune. Malgré des tentatives par la création de groupes de travail, aucun commerçant n'a souhaité porter pour et avec les autres une dynamique collective et privée de développement du commerce.

La dynamique s'essoufflant, en mars 2017, le Collège communal de Comblain-au-Pont a décidé de mettre fin à la Commission communale du Tourisme et du Commerce et de la remplacer par la création de groupes de travail thématiques au sein du RSI (animés par l'ADL).



La rencontre et les échanges restant essentiels, c'est sous forme de table-ronde que l'ADL réunira les différents acteurs avec pour même objectif de créer un espace de parole et de favoriser les synergies entre les opérateurs touristiques et les commerçants locaux. Animées par l'ADL en collaboration avec le Royal Syndicat d'initiative, les tables-rondes seront thématiques et rassembleront une à deux fois par an les acteurs concernés par les sujets pour échanger, proposer des idées ou des projets, exposer ses interrogations. Des visites de terrains pourront être également organisées par le RSI.

Les rencontres pourront aboutir à l'identification d'une ou plusieurs action(s) commune(s) à mettre en place pour améliorer les retombées économiques du tourisme sur le commerce et vice-versa.

Les tables-rondes seront des groupes de travail demandant une participation active des participants. Les sujets abordés émaneront de propositions de la part des participants, de l'ADL ou du RSI partenaire du projet.

Une série de thèmes ont été identifiés par l'ADL pour exemple :

- Comment bénéficier des grands événements fédérateurs organisés sur la commune tels que le Trial GP, la Fête médiévale, la brocante de l'Ourthe à Poulseur ?
- Comment développer une animation de Noël Place Leblanc ? (un projet initié par le RSI en 2018 par l'installation d'un chalet de Noël sur la Place Leblanc et de décorations de Noël)
- Comment faire face à la fermeture de la N654 lors des travaux de la traversée de Comblain ?

-...

Intersectorielles et rassemblant des acteurs issus de toutes les entités de la commune, ces tables-rondes pourront également constituer une instance informelle d'avis concernant toutes les autres actions menées par ou avec l'ADL tels que la création de nouveaux panneaux d'accueil touristique, la réalisation d'un plan d'occupation de la place Puissant à Poulseur, la campagne "Je commerce à Comblain", le développement des supports numériques, etc (voir fiches-actions dédiées).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le but de cette action n'est pas tant de créer de nouveaux emplois que d'encourager les synergies entre les acteurs du tourisme et du commerce, et de développer des actions favorisant le développement local, la cohésion et l'entraide des différents acteurs.

INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre d'acteurs contactés ;
- nombre d'acteurs participants ;
- nombre de réunions ;
- nombre d'actions identifiées ;
- type de partenariat.

Public concerné

L'ensemble des opérateurs touristiques de Comblain-au-Pont : attractions, Horeca, hébergements, commerces, RSI, Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, l'asbl Les découvertes de Comblain, les comités de village ou autres associations, etc. Les commerçants locaux des trois principaux "centres" de la Commune : Comblain-au-Pont, Poulseur, Pont-de-Sçay et les producteurs locaux.

Porteur du projet

L'ADL en collaboration avec le RSI.

Rôle de l'ADL

L'ADL est organisateur et animatrice de la table-ronde: préparation des réunions, compte-rendu, initiation éventuelle d'actions, accompagnement dans les partenariats éventuels, etc.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaire public :

- l'Administration communale qui accueille la table-ronde Partenaires privés :





- tous les opérateurs touristiques et commerçants (dont les producteurs locaux) cités plus haut.

Partenaires associatifs :

- tous les opérateurs cités plus haut dont le RSI, l'asbl Les découvertes de Comblain, le Musée, les comités de village et la Maison du Tourisme (GREOVA asbl).

Grandes étapes de réalisation prévues

Organisation de deux tables-rondes par an - Printemps 2020/21 et Automne 2020/21:

- identification des participants potentiels et invitation ;
- préparation des réunions et travail préalable d'approfondissement des thématiques ;
- animation des tables-rondes ;
- compte-rendu ;
- suivi.

Coûts estimé et mode de financement

Les frais de fonctionnement des tables-rondes sont pris en charge par l'administration communale (mise à disposition de la salle du Conseil, envoi des courriers, etc.).

Un petit budget annuel est prévu chaque année sur fonds propres par la commune de manière à pouvoir financer quelques actions ponctuelles.

4

23. Soutenir le développement d'un nouveau produit touristique à la Grotte de Comblain (attraction touristique 3 soleils) par la réalisation d'une toute nouvelle scénographie à base de luminaires LED

2.2.

Description du projet

La Grotte de Comblain a été rachetée par la commune dans les années 1990', dans le cadre de la lère opération communale de développement rural avec pour objectif de devenir la principale attraction touristique de la commune, au sein d'un concept touristique baptisé à l'époque « Les découvertes Mystères de Comblain » et dont la gestion fut confiée à une nouvelle asbl communale, aujourd'hui renommée « Les découvertes de Comblain ».

Si la grotte a fait l'objet de plusieurs investissements plus ou moins importants depuis lors (bâtiment d'accueil, sécurisation et gunitage du tunnel d'accès, aménagement des abords, renouvellement partiel de l'installation électrique et des luminaires), il est apparu ces dernières années que tout le système d'éclairage de la grotte nécessitait d'être entièrement renouvelé car des pannes à succession commençaient à poser des problèmes de sécurité qui risquaient de condamner, à terme, l'exploitation de la Grotte. L'asbl de gestion a donc sollicité l'intervention de la commune pour procéder au renouvellement complet de l'installation et du système d'éclairage.

Dans ce contexte, l'ADL a été mandatée pour accompagner l'asbl et la commune dans une réflexion commune sur l'avenir de la grotte, et profiter de cette contrainte technique pour redéfinir et améliorer le produit touristique de la Grotte tout en mettant encore davantage en valeur celle-ci en tant que site naturel, dans une perspective de préservation de la nature et des ressources naturelles et d'économie d'énergie.

L'ADL a donc initié dès 2017 un groupe de travail avec les partenaires afin de définir le nouveau projet.

Un marché public de travaux a été lancé par la commune sur base des réflexions de ce groupe de travail avec pour objectif de désigner une entreprise spécialisée qui pourrait proposer, dans le cadre de la passation du marché, une nouvelle scénographie à base de luminaires LED. Cette procédure a été lancée en 2018 et a permis de constituer, sur base de l'offre pressentie comme la plus avantageuse économiquement, un dossier de demande de subvention à l'équipement touristique qui a été adressé au CGT fin 2018.





La demande de subvention est toujours en cours et une réponse est attendue d'ici l'été 2019. En attendant, la procédure de passation du marché public a été suspendue. L'attribution ne pourra être effectuée et notifiée que sur base d'une promesse de subvention car le financement du CGT (sollicité à 80%) est indispensable à la réalisation du projet.

Sous réserve de l'octroi de la subvention, la commune pourra donc attribuer le marché et procéder à l'exécution de celui-ci. Les travaux devraient s'étaler de l'automne au printemps afin de permettre une réouverture de la grotte lors de la saison touristique suivante.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La grotte est un des fleurons ou fers de lance du tourisme vert à Comblain. Elle accueille pour l'instant environ 5000 visiteurs par an. C'est à la fois peu et beaucoup. Peu par rapport à d'autres grottes touristiques comme la Grotte de Remouchamps située dans la commune voisine ; beaucoup car la grotte, de par ses caractéristiques et dans une volonté de préservation du milieu, ne peut accueillir que des petits groupes de maximum 25 personnes. Et dans les faits, ce sont bien plus de 200 groupes qui visitent chaque année la grotte car la jauge de 25 personnes n'est pas toujours atteinte, surtout quand il s'agit de visites pour un public individuel ou familial et non de visites organisées pour groupes. Avec cette nouvelle scénographie et ce nouvel éclairage, la Grotte compte cependant augmenter son nombre de visiteurs annuels de 10% en moyenne. Cette activité profite en outre à d'autres acteurs touristiques locaux comme les

hébergements touristiques, qui sont heureux de pouvoir proposer cette activité à leurs clients.

Enfin, la visite de la grotte pouvant se programmer aisément sur une demi-journée, elle encourage les visiteurs à prolonger leur escapade à Comblain en profitant d'une des autres nombreuses activités (promenades balisées, Musée, expo, etc.) et donc à faire tourner le commerce horeca sur le temps de midi ou en soirée. INDICATEURS :

- nombre de réunions de coordination ;
- nombre de visiteurs (avant-après) ;
- nombre de partenaires ;
- type de partenariat

Public concerné

Le public cible de la grotte, ce sont principalement des groupes scolaires en période scolaire et un public familial durant les périodes de vacances. Une animation spéciale « anniversaire » cible également le public familial toute

La grotte se prête aussi à des groupes professionnels organisés.

Porteur du projet

La grotte appartenant à la commune, c'est la commune qui doit assumer le financement des travaux de rénovation de l'éclairage et le renouvellement de la scénographie, mais le véritable porteur de projet, c'est l'asbl de gestion « les découvertes de Comblain » qui exploitera ce nouvel équipement touristique.

Rôle de l'ADL

L'ADL a surtout joué un rôle important au stade antérieur d'animation du groupe de travail des partenaires visant à redéfinir le projet de la grotte dans le contexte du développement touristique à Comblain (pôle découvertes Nature et tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève) et du développement de l'asbl les découvertes de Comblain. Durant la phase d'exécution du marché public de travaux de rénovation, l'ADL participera aux quelques réunions de coordination entre les partenaires (commune, asbl les découvertes, entreprises) pour s'assurer que les objectifs du projet sont bien respectés. Plusieurs réunions sont notamment prévues avec l'entreprise et l'asbl gestionnaire sur site, dans chaque salle de la grotte, afin d'effectuer des tests de lumières, des choix de positionnement de projecteurs, etc. Enfin et surtout, l'ADL poursuivra l'animation des réunions du groupe de travail en vue de préparer avec celui-ci la réouverture de la grotte et la communication (marketing) visant à faire connaître et mettre en valeur cette





nouvelle scénographie dont l'objectif est de redonner à la Grotte de Comblain une spécificité - qui proposera alors une expérience unique - parmi les grottes touristiques en Wallonie.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : en tant que propriétaire du site, la commune financera les travaux et assurera le suivi de l'exécution du marché public.
- le CGT : en tant que pouvoir subsidiant, le CGT a été sollicité pour octroyer une subvention d'équipement touristique pour le cofinancement des travaux.
- la Fédération du Tourisme de la Province de Liège : sera sollicitée, visa plateforme de vente en ligne « Ouftitourisme » pour promouvoir la nouvelle scénographie de la grotte et assurer la pré-vente des tickets.

 Partenaires privés :
- l'entreprise qui sera chargée de l'exécution du projet sera un partenaire primordial car toute la réussite du projet reposera sur la qualité des travaux qui seront exécutés et de l'équipement qui sera installé.
- la presse : les journalistes seront sollicités à l'occasion d'une conférence de presse lors de la fin des travaux pour annoncer la réouverture de la grotte et de la saison touristique.

Partenaire associatif :

- l'asbl les découvertes de Comblain : cf. porteur du projet avec la commune.
- la Maison du Tourisme (asbl GREOVA) : sera associée, avec la FTPL, pour la promotion de la nouvelle installation sur internet et via les différents bureaux du tourismes des organismes touristiques du ressort.

Grandes étapes de réalisation prévues

Déjà réalisées :

- en 2017 et 2018 : groupe de travail avec les partenaires pour élaborer le nouveau projet pour la grotte
- 2018 : la commune a lancé le marché public et analysé trois offres (correspondant à trois projets)
- fin 2018 : la commune a introduit la demande de subvention à l'équipement touristique auprès du CGT
- 2019 : la commune attend la notification de l'octroi de la subvention Prochaines étapes :
- été 2019 : sous réserve de l'octroi de la subvention : attribution et notification du marché
- automne 2019 : lancement de la phase d'exécution des travaux (suivi par la commune)
- printemps 2020 : en principe, fin des travaux et préparation de l'inauguration (groupe de travail) ; organisation d'une conférence de presse ; inauguration officielle et lancement de la saison touristique.
- Si la subvention n'est pas octroyée ; un nouveau dossier devra être réintroduit auprès du nouveau/de la nouvelle Ministre wallon(ne) du Tourisme. Le cas échéant, la commune devra obtenir une prolongation de la validité des offres des entreprises soumissionnaires et toute la planification pourrait être reportée d'une année...

Coûts estimé et mode de financement

Le projet est estimé à maximum 144.000 € htva (ou 174.240 € tvac) qui est le montant-plafond pour le recours à la procédure négociée sans publicité (procédure choisie par la commune dans ce cadre) et pour l'allottissement du marché. En l'occurrence, la commune a inscrit un montant équivalent à son budget extraordinaire et sollicité une subvention au taux exceptionnel de 80%; le solde étant en outre indirectement co-financé par l'asbl communale de gestion.

5

24. Soutenir l'intégration du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève (attraction touristique) au sein du package des produits touristiques gérés par l'absl communale "les découvertes de Comblain", ainsi que le développement d'un nouveau produit touristique "Musée" à l'attention des groupes

2.2.





Description du projet

Le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève est reconnu en catégorie « c » par la Fédération Wallonie-Bruxelles (agrément 2017-2020) et comme attraction touristique « 1 soleil » par le CGT (le Musée a ainsi perdu un soleil en 2019 suite à la réforme du Code wallon du tourisme et des grilles d'évaluation des attractions).

Géré par une asbl communale fondée dans les années 2000 pour répondre aux exigences du décret de 2002, le Musée bénéficie d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des prestations de deux agents communaux (une conservatrice à mitemps et une animatrice culturelle à mitemps), ainsi que de la mise à disposition par la Maison du Tourisme d'un agent d'accueil à mitemps également (dont le solde non subventionné par les points APE est à charge du Musée). L'équipe est donc constituée de trois personnes pour 1,5 ETP.

Malgré ce soutien communal, cette configuration est insuffisante au regard de la charge administrative qu'imposent la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la reconnaissance du CGT, ainsi que toutes les obligations légales liées au statut d'asbl du Musée. La conservatrice doit y consacrer l'essentiel de son temps au détriment de ses missions décrétales.

En 2012-2013, l'ADL avait soutenu le Musée dans l'élaboration d'une nouvelle scénographie qui avait pu être mise en œuvre dans la partie préhistorique du musée, mais qui doit encore l'être dans les autres salles. Les animations qui auraient dû être développés en parallèle pour accueillir des groupes scolaires n'ont pas pu être réalisées faute de temps.

Cette situation a mis le Musée en défaut par rapport à une série d'objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de sa reconnaissance. La Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs invité le Musée, à mi-parcours, à proposer un plan d'actions pour remédier à cet état de fait. L'asbl les découvertes de Comblain a proposé sa collaboration dans le cadre d'une convention de partenariat qui a permis la conception d'une nouvelle animation scolaire entièrement dédiée au Musée, mais les moyens manquent au Musée pour mettre en œuvre celle-ci.

Face à ce constat, l'ADL et les découvertes de Comblain ont proposé à la commune et à l'asbl communale Musée d'envisager, à terme, une fusion des deux asbl communales, par absorption de l'asbl Musée par l'asbl les découvertes de Comblain, afin de procéder à des économies d'échelles, sur le plan institutionnel, et permettre à la conservatrice de se consacrer davantage à ses propres missions ; l'idée étant que le Musée devienne un secteur spécifique de l'asbl « les découvertes de Comblain » et bénéficie à ce titre de son encadrement administratif, de son management, de son équipe d'animateurs, de ses outils de promotion, et de sa capacité logistique. Cette fusion implique une réforme des statuts de l'asbl les découvertes de Comblain, en collaboration avec l'inspectrice de la culture et la commission des Musées, afin que le Musée puisse conserver toute son autonomie dans l'exécution de ses missions décrétales et de son plan d'actions.

Ce projet de fusion vise enfin à limiter le nombre d'organes de gestion (une AG, un CA, une direction) et à renforcer la cohérence dans la gestion du pôle d'accueil « Maison des Découvertes / Musée du Pays d'Ourthe-Amblève » en lien avec les autres sites et attractions gérés par l'asbl les découvertes de Comblain. La Maison des découvertes présentera en effet à terme, dans une optique touristique, les plus sites naturels et patrimoniaux de l'Ourthe-Vesdre-Amblève ; le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève présente quant à lui les plus sites archéologiques de cette même région en exposant les objets et les résultats des fouilles et des recherches qui y ont été menées.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La fusion des deux asbl et surtout la création et l'offre d'une nouvelle animation pour groupes au Musée, doivent permettre d'assurer à terme la survie du Musée (et donc la préservation de 1,5 ETP), mais vise surtout à augmenter le nombre de visiteurs du Musée ainsi que le nombre d'animations vendues par l'asbl les découvertes de Comblain à ses clients (groupes scolaires, groupes privés, etc.). En outre, avec cette seconde attraction touristique, l'asbl les découvertes de Comblain peut combiner avec les visites de la Grotte de Comblain et proposer des packages d'une journée qui inclut même, en option, un service catering au « Relais du Terroir » ou de manière libre dans les commerces horeca de la commune.





Ce projet participe donc au développement touristique local avec l'objectif, comme pour la Grotte de Comblain, de favoriser des retombées économiques au niveau local. INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre de réunions de coordination ;
- nombre de visites avant et après le développement du nouveau produit ;
- nombre de partenaires; type de partenariat

Public concerné

Le Musée, plus spécifiquement encore que la Grotte de Comblain, vise un public de groupes scolaires, via une animation spécifiquement créée pour eux. Il s'agit ici de permettre à l'asbl les découvertes de Comblain de renforcer son offre d'animations auprès des égales de la Fédération Wallanie Pruvalles : et au

Il s'agit ici de permettre à l'asbl les découvertes de Comblain de renforcer son offre d'animations auprès des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles; et au Musée de faire valoir son travail auprès d'un plus grand nombre de visiteurs, comme le réclame la Commission des Musées.

Porteur du projet

L'asbl communale « Musée communal » et l'asbl communale « les découvertes de Comblain » sont toutes deux porteuses du projet.

Le Musée, car c'est de sa reconnaissance et de sa survie dont il s'agit. Les découvertes de Comblain, car cette fusion par absorption, va lui permettre de gagner une attraction touristique et une animation spécifique à proposer au sein de son offre pour « groupes scolaires ».

C'est d'ailleurs le directeur de l'asbl les découvertes de Comblain qui a pris la main au niveau du projet de rédaction des nouveaux statuts.

Rôle de l'ADL

Dans ce cadre, l'ADL va simplement jouer un rôle de conseiller en participant aux réunions de coordination ainsi qu'au groupe de travail sur l'élaboration des nouveaux statuts de l'asbl les découvertes de Comblain.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : la commune intervient dans cette action à plusieurs titres. Elle est l'employeur de la conservatrice et de l'animatrice culturelle du Musée ; elle est propriétaire des bâtiments au sein desquels sont établis le Musée et les archives du Musée ; elle est propriétaire ou dépositaire de certaines de ses collections ; elle est également membre fondateur de l'asbl communale Musée et membre fondateur de l'asbl les découvertes de Comblain qui absorbera le Musée. Bref, aucune décision ne pourra être prise par les deux asbl sans l'approbation de la commune ou de ses représentants.
- la Fédération Wallonie-Bruxelles : est l'organisme qui reconnaît le Musée en catégorie c, qui l'évalue via l'avis de la Commission des Musées, et qui octroie la subvention de fonctionnement ; c'est également l'organisme qui accompagne le Musée, via l'inspectrice de la culture. Ce projet de fusion ne pourra se faire sans l'aval de l'inspectrice et, sans doute, de la commission.
- le CGT : est l'organisme qui reconnaît le Musée en tant qu'attraction touristique et qui peut lui octroyer une subvention de promotion touristique.

 Partenaires privés :
- les membres de l'asbl communale à titre privé : seront des partenaires importants à prendre en compte et à associer au projet de fusion. Ils devront notamment pouvoir y retrouver un statut de membre de l'asbl les découvertes de Comblain. Partenaire associatif :
- asbl musée communal (« Musée du Pays d'Ourthe-Amblève »): cf. « porteur de projet ».
- asbl les découvertes de Comblain : cf. « porteur de projet ».
- d'autres associations qui soutiennent également le Musée ou en son partenaires seront également, de manière directe ou indirecte, associées à cette action : le Cercle Archéologique Ardenne-Condroz ; le Cercle Historique des Anciens Sous-Officiers d'Ourthe-Amblève (CHASOOA) ; l'asbl Qualité -Village-Wallonie ; l'asbl la Chapelle de Mont ; etc.



2.3.



- l'asbl Quele trope qui promeut le patrimoine immatériel lié au théâtre wallon devrait quant à elle intégrer l'asbl Musée et donc être fusionnée également avec l'asbl les découvertes de Comblain, avec la possibilité de constituer une « commission » spécifique.
- le Préhistomuséeum à Ramioul : est conventionné avec le Musée pour la préservation de certaines collections archéologiques précieuses.
- d'autres musées seront également concernés, dès 2020, par la création d'un pôle muséal et pourraient donc devenir à ce titre de nouveaux partenaires du Musée, notamment le Musée archéologique de Logne, ...

Grandes étapes de réalisation prévues

2019 : participation au groupe de travail sur la préparation de la fusion et la réforme des statuts de l'asbl les découvertes de Comblain en vue de la fusion, par absorption, avec le Musée.

2020 : fusion des deux asbl, publication au Moniteur belge et première année de fonctionnement du Musée en tant qu'entité de l'asbl communale les découvertes de Comblain. Cela permettra notamment, en principe, à la conservatrice de se consacrer pleinement à la préparation de la nouvelle demande de reconnaissance. Celle-ci devra notamment être rédigée en prenant en compte le tout nouveau décret qui sera en principe d'application au ler janvier 2020. L'ADL pourra alors intervenir comme conseiller pour aider l'asbl les découvertes à préparer cette nouvelle, notamment en ce qui concerne l'intégration du Musée dans un « pôle » de musées ; ce qui impliquera la création d'un nouveau partenariat.

La nouvelle animation pour groupes scolaires pourrait être testée dès 2019, mais ne devrait pas être mise sur le marché avant 2020.

Coûts estimé et mode de financement

Les coûts liés à la fusion par absorption de l'asbl Musée au sein de l'asbl les découvertes devraient être exclusivement à charge du Musée.

Une fois la fusion effective, le Musée constituera un secteur à part entière de l'asbl, avec une comptabilité analytique qui lui sera propre. Le développement de la nouvelle animation se fera dans le cadre de ce budget, notamment sur base de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

25. Stimuler et contribuer à la revalorisation, la promotion et la mise à disposition d'un "site-phare" à Comblain (le domaine du "parc Saint-Martin") pour l'organisation de plusieurs évènements touristiques par des partenaires associatifs locaux :

évènements touristiques par des partenaires associatifs locaux : fête médiévale, Festicheval, fête de la Saint-Hubert, chasse au trésor, journées du patrimoine, etc.

Description du projet

Depuis les travaux de rénovation et d'illuminations de la Tour Saint-Martin, entrepris par la commune il y a une trentaine d'années, suivis par de nombreuses autres interventions communales très dynamiques (rénovation du mur d'enceinte de l'ancien cimetière, création puis signalisation d'un musée en plein air de sculptures monumentales sur pierre bleue, création d'une fontaine, plantation d'un verger, débroussaillage et pâture du coteaux Saint-Martin par des moutons roux ardennais, etc.), le site du parc Saint-Martin, avec sa tour, son ancien cimetière, etc., situé sur un éperon rocheux, entre la place Leblanc, les coteaux, la drève des tilleuls et le plateau Saint-Martin, jusqu'au pied de la réserve naturelle des « Roches noires » (ancien méandre de l'Ourthe), est devenu un lieu incontournable de promenades, mais aussi de festivités, contribuant ainsi au développement touristique de Comblain.

La fête médiévale, la fête de la Saint-Hubert, le Championnat du Monde de Moto-Trial, Festi'Cheval, la Chasse au trésor, les Journées du patrimoine, etc. sont autant d'évènements qui profitent de ce lieu exceptionnel pour attirer des milliers de visiteurs chaque année à Comblain-au-Pont.

Malheureusement, depuis une petite dizaine d'années (hormis quelques travaux d'entretien au niveau du mur d'enceinte, du rocher et du coteau), et malgré le maintien de ces évènements, le site n'a cessé de se délabrer, notamment par manque d'investissements : l'éclairage de la tour est en panne depuis des années, le



cimetière était dans un état de délabrement avancé, les clôtures sur le coteau ne permettent plus d'y faire pâturer des moutons, la tour n'est plus utilisée en tant que lieu d'exposition, les tilleuls ne sont pas entretenus, le musée en plein air a perdu de sa superbe et nombre de fiches signalétiques ont disparu, la fontaine est hors d'usage, etc.

Moyennant certains nouveaux investissements et efforts de promotion et d'animation, ce site dispose pourtant d'un potentiel exceptionnel pour devenir véritablement le « Site-phare » de Comblain-au-Pont, un lieu qui motive davantage les visiteurs à se déplacer, à fortiori lorsque des évènements y sont organisés.

Pour ce faire, il y a lieu de créer un partenariat local entre la commune et les différentes associations qui profitent de ce lieu, à commencer par le Royal Syndicat d'Initiative, mais également les découvertes de Comblain, le PCDN et le comité villageois de préservation du cimetière.

Deux types d'actions pourraient être menés.

D'une part des actions structurelles de réfection, d'entretien et de mise en valeur du site, entre autres : un nouvel éclairage de la tour St-martin (en cours) ; la restauration du cimetière (prémisses en cours) ; le placement d'une plaine de jeux au pied du coteau et en lien avec le donjon de Montuy (en cours) ; le placement d'une nouvelle clôture pour permettre le pâturage par des moutons ; le remplacement des fruitiers morts ; la restauration de la fontaine ; le renouvellement des fiches signalétiques des sculptures ; l'acquisition du sentier vicinal permettant l'accès du site en voiture (en cours) ; la création d'une aire de type agora, dans le bois, permettant la tenue de « classes du dehors » ; etc.

D'autre part des actions d'animation et de promotion du site : la création d'une carte-dépliant de présentation du site avec les différentes zones et aires qui le constituent ; l'organisation d'expositions à l'intérieur de la tour ; l'édition d'une brochure de présentation de toutes les manifestations annuelles sur le site ; le renouvellement du concept de chasse au trésor de la Maison du Tourisme ; etc. Ces actions pourraient être hiérarchisées et programmées au sein d'un plan d'actions établi avec les partenaires.

Cette action pourrait être liée à la fiche-action n°60 liée à l'acquisition des parcelles agricoles du plateau Saint-Martin.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action n'implique pas de création directe d'emploi.

Elle vise la création d'une dynamique entre partenaires locaux pour préserver et revaloriser un site à vocation environnementale, patrimoniale et touristique. C'est cet objectif de développement touristique qui est particulièrement ciblé ici, mais de manière intégrée avec les autres objectifs, et donc dans une optique de tourisme durable qui caractérise le concept de « Grand site » (à l'instar du Grand site de la Boucle de l'Ourthe reconnu comme tel sur les communes de Neupré et Esneux).

De manière indirecte, cette action vise également le développement de tous les évènements touristiques directement liés au site et ayant un impact positif sur l'économie locale, au niveau des retombées économiques que ceux- ci génèrent auprès du secteur de l'horeca notamment.

INDICATEURS :

- nombre d'évènements organisés sur le site ;
- nombre de visiteurs estimés (par évènement et par an) ;
- nombre d'actions de revalorisation ; notre d'actions de promotion

Public concerné

En finalité, cette action vise le grand public, les visiteurs de la région. L'objectif est que Comblain-au-Pont soit assimilé à une destination touristique par l'identification à plusieurs sites ou attractions symboles : la grotte, la géologie, les chauves-souris et les rivières d'une part (pôle nature) ; le Grand marché de l'Ascension, le Championnat du Monde de Trial, la fête médiévale, la Place Leblanc, le Musée, la Tour et le cimetière Saint-Martin d'autre part (pôle patrimonial) ; le Grand site ou site-phare du « domaine Saint-Martin » faisant un peu la synthèse des deux.

Porteur du projet



C'est la commune qui est nécessairement porteuse du projet puisqu'il s'agit de son site, de son patrimoine.

Au sein de la commune, plusieurs « entités » ou « services » peuvent contribuer à porter ce projet : le Collège communal via son échevin du tourisme notamment, l'ADL, le PCDN, le service Cimetières, etc.

Rôle de l'ADL

Ici, le rôle de l'ADL est de proposer une vision ambitieuse, mais en même réaliste au vu du potentiel du site ; de stimuler un partenariat local pour porter et concrétiser cette vision à travers un plan d'actions ; et d'identifier puis d'activer une série d'opportunités pour y arriver.

Chaque sous-action devra être portée par un service communal ou un partenaire en particulier en fonction de la thématique et de la spécificité de l'action ; le rôle de l'ADL serait plutôt de veiller à la bonne concertation et coordination des partenaires et la traduction des différentes opportunités et intentions dans un plan d'actions.

L'ADL ne se substituera pas à la commune. Ainsi par exemple, des projets comme le renouvellement de l'éclairage de la tour, l'installation d'une nouvelle plaine de jeux au pied du coteau, ou la restauration du cimetière, déjà entamés au moins partiellement, sont portés par la commune ; l'ADL y a contribué en tant que conseillère, mais ne s'occupe pas de leur concrétisation. Elle veillera par contre à ce que toutes ces actions se complètent bien dans une vision cohérente du développement du site, notamment au profit du développement touristique et commercial de la zone.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune : cf. porteur de projet.
- le PCDN : celui-ci sera relancé en juin 2019. Vu le caractère très naturel du site, le PCDN pourrait très certainement être associé à cette fiche-action et proposer des actions de préservation de la nature sur le site, notamment en lien avec certains aménagements ou certaines actions (plantation de fruitiers, aménagement d'un pâture à moutons, etc.) ;
- le Commissariat Général au Tourisme : est le pouvoir subsidiant du nouveau projet de mise en lumière de la tour Saint-Martin ; pourrait subventionner des actions de balisage et/ou de promotion touristique en lien avec le site (réalisation de panneaux, édition d'une carte-dépliant et/ou d'une brochure, etc.).
- le SPW DG03 Direction des espaces verts : pourrait subventionner certains aménagements.
- le SPW DGO4 Direction du Patrimoine : doit être consulté sur tout ce qui touche à la tour, qui est classée au patrimoine de Wallonie. Le service Cimetières est également associé.

Partenaires privés :

- le comité villageois de préservation du cimetière Saint-Martin : est constitué de citoyens qui, depuis 2018, se sont réunis avec pour objectifs de restaurer le cimetière ; ils sont encadrés par QVW.
- FF Consult : est le partenaire privé de l'asbl Royal Auto-Moto-Club Marchois (RAMCM) qui organise le Championnat du Monde de Moto Trial qui occupe une partie du site tous les deux ans, dont le fameux « mur de Comblain » (parallèle aux rochers qui surplombent la place Leblanc).

Partenaire associatif :

- l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur : le RSI organise également de grands événements sur le site : la fête médiévale (tous les deux ans, année impaire, au mois de juillet) et la fête de la Saint-Hubert notamment. Le RSI a également réalisé en 2017-2018 une nouvelle brochure de présentation du Musée en plein air de sculptures et créer un itinéraire du type « Sentier des sculptures » qui parcourt le site au départ de la Maison des découvertes
- l'asbl les découvertes de Comblain : située au pied du coteau, celle-ci pourrait être associée à la plantation des fruitiers et à la réalisation de panneaux ou brochures de sensibilisation à la nature du site, en partenariat avec le PCDN.





- Qualité-Village-Wallonie : l'asbl encadre le comité de citoyens constitué pour la préservation et restauration du cimetière
- asbl Cheval et sens : l'asbl est emphytéote et locataire de la Z.A.C.C. et de plusieurs pâtures situées sur le plateau Saint-Martin. Elle a également installé un rond de longe aux abords du bois, sur une parcelle privée. Elle assure une présence régulière sur le site ; où elle organise des cours hebdomadaires, des stages pendant les vacances scolaires et la fête Festi'Cheval, chaque année au mois de mai.
- La Maison du Tourisme (GREOVA asbl) : avait conçu une « chasse au trésor » permanente, au départ de la Maison des découvertes et traversant le site de Saint-Martin. Ce projet pourrait être actualisé.
- l'asbl RAMCM : qui organise le Championnat du Monde de Moto Trial (voir cidessus).

Grandes étapes de réalisation prévues

Dès 2020 :

- 1) Faire la liste des actions de type travaux-investissements à réaliser par la commune, les hiérarchiser et identifier des pistes de financements.
- 2) Réunir les partenaires locaux et identifier avec eux la liste des évènements et des animations organisés de manière récurrente, puis établir un plan d'actions de revalorisation et de promotion du site.
- 3) Soumettre ce plan d'actions à la commune et aux différents partenaires. Dès 2021 :
- 4) Mettre en œuvre les actions prioritaires avec une recherche des modes de financement adaptés.

Coûts estimé et mode de financement

Le plan d'actions n'étant pas encore arrêté, aucun cout n'a encore été estimé. Le mode de financement sera le plus souvent : la recherche de subvention si possible à 100% et, à défaut, recherche d'un co-financement privé ou associatif. Pour certaines actions nécessitant des investissements urgents ou imprévus, il sera éventuellement demandé au Collège communal une intervention sur fonds propres.

26. Soutenir l'organisation, en 2021 puis en biennale, du Championnat du Monde de Moto Trial FIM - Trial GP, par une association sportive, en partenariat local avec les acteurs économiques locaux (entreprises et associations)

2.3.

Description du projet

Depuis 2014, un évènement sportif et touristique de dimension internationale se déroule à Comblain-au-Pont : le championnat du monde de TrialGP organisé par l'asbl Royal Auto Moto Club Marchois et un partenaire privé (FF Consult) avec le soutien de la Commune de Comblain-au-Pont et de l'ADL lors des premières éditions. Trois éditions se sont déroulées (2014, 2016 et 2018 et une programmée fin juin 2019) attirant entre 6.000 et 7.000 spectateurs à Comblain-au-Pont. L'évènement (dont l'investissement s'élève à environ 200.000 euros par édition) génère de l'activité économique sur le territoire communal d'autant que les organisateurs favorisent le recours aux commerces locaux et leur inclusion dans l'événement. Mais le partenaire privé a rapporté ses difficultés à établir un dialogue efficace et constructif avec les acteurs locaux.

Outre le relais éventuel entre les organisateurs et les services communaux, l'ADL coordonnera les relations entre les entreprises locales (commerces, horeca, services) et les organisateurs de l'événement. Elle mettra en place un cadre propice au dialogue entre les différents acteurs dans le but d'encourager les partenariats privés-associatifs et favoriser les retombées économiques d'un tel événement.

Par sa participation à la communication de l'événement, l'ADL veillera à valoriser les acteurs locaux (producteurs locaux, hébergements touristiques, commerces locaux, ...) et les atouts touristiques de la commune pour toucher une nouvelle clientèle potentielle de passage à Comblain-au-Pont.



Enfin, l'ADL organisera également une action de promotion du Trial GP en collaboration avec les commerces locaux sous forme d'un jeu-concours pour gagner des entrées (et d'autres lots éventuels). Cette action permet d'une part de mobiliser les commerces locaux autour de l'événement et d'autre part de promouvoir l'événement auprès de la population locale.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le chiffre d'affaires de l'événement, potentiellement élevé, est de nature à générer de l'activité économique sur le territoire communal. L'objectif est que cette activité économique profite aux entreprises locales et autres partenaires associatifs et privés de la commune. En outre, ce type d'événements attire un large public d'amateurs et représente une animation très importante pour le développement du tourisme et du commerce. L'idée est de profiter de cette animation pour faire connaître d'autres activités. Enfin, les hébergements touristiques de la commune et de la région devraient profiter de cet événement pour faire le plein le temps d'un week-end.

INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre de visiteurs estimés ;
- nombre de partenaires locaux associés ;
- montant de la subvention communale octroyée ;
- nombre d'articles de presse ;
- nombre d'action de promotion.

Public concerné

Le grand public en ce qui concerne l'événement proprement dit. Toutes les entreprises locales, les commerces et les acteurs touristiques en ce qui concerne les retombées économiques locales de l'événement. Le Collège communal et un partenaire privé.

Porteur du projet

L'asbl Royal Auto Moto Club Marchois et un partenaire privé (FF Consult) avec le soutien de la Commune de Comblain-au-Pont et de l'ADL.

Rôle de l'ADL

Proposer un cadre permettant le partenariat public-privé-associatif et assurer les meilleures retombées économiques à la commune et aux entreprises locales. Rassembler tous les acteurs potentiels dans un partenariat local pour soutenir l'organisation de l'événement. Participer à la communication de l'événement. Organiser des actions de promotion en collaboration avec les commerces locaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune est un partenaire public octroyant un soutien financier au projet, facilitant la mise à disposition d'un site, l'octroi d'autorisations, la mobilisation de partenaires privés, etc.
- les autres niveaux de pouvoirs publics sont sollicités pour être partenaires d'actions intégrées lors de l'événement (par exemple gestion des déchets).
- les structures publiques sollicitées par les organisateurs pour des subventions (Commissariat Général au Tourisme, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Adeps, ...)

Partenaires privés :

- les entreprises locales qui sont sollicitées dans la mesure du possible dans les éventuels marchés publics relatifs aux fournitures, travaux et services liés à l'organisation de l'événement ; elles sont également démarchées comme partenaires et sponsors locaux, etc.
- les commerces et entreprises horeca locaux qui participent à l'animation locale lors du week-end de l'événement.
- les acteurs touristiques et hébergements touristiques pour l'accueil des visiteurs et la mise en valeur des attractions touristiques de la commune auprès d'une nouvelle clientèle potentielle.

Partenaires associatifs :





- le Royal moto club de Marche qui organise l'épreuve sportive.
- principalement la Maison du Tourisme (GREOVA asbl) qui contribue à la réalisation de supports de promotion;
- le RSI asbl, Géromont Loisirs asbl, la Teignouse ASBL, qui mobilisent des bénévoles et participent à l'événement;
- les découvertes de Comblain qui assure la promotion des activités touristiques de Comblain-au-Pont auprès des spectateurs du TRIAL GP.

Grandes étapes de réalisation prévues

Pour l'édition prévue en juin 2021:

- 1) Été 2020 : premiers contacts entre les organisateurs et la commune, définition d'un cadre et répartition des rôles, réalisation d'un planning, etc.
- 2) Automne 2020 : Identification des partenaires potentiels et de leur rôle, réunion de concertation entre les partenaires potentiels (public-privés-associatifs) et mise en place des partenariats.
- 3) Janvier 2021: Relance si besoin du dialogue entre partenaires potentiels et préparation des animations connexes.
- 4) Janvier 2021 : participation à la communication autour de l'événement (capitalisation pour promouvoir Comblain, ses hébergements, ses attractions touristiques, ses commerces,...)
- 5) Mai 2021: organisation d'une action de promotion en collaboration avec les commerces locaux
- 6) Juin 2021 : événement et bilan.

Coûts estimé et mode de financement

La commune de Comblain-au-Pont octroie une subvention communale aux organisateurs d'un montant de $7.500 \in$ et de $2.500 \in$ sous forme d'intervention de matériaux via le service des Travaux.

Les actions de l'ADL de Comblain-au-Pont dans ce cadre ne nécessitent pas de budget hormis l'organisation d'un jeu-concours en collaboration avec les commerces. Cette petite action de promotion a été réalisée en 2018 ; son budget pris en charge par la commune sur fonds propres était de 400 \in ttc (impression de flyer/formulaires, publicité dans la presse et achat des gains à savoir 10 bracelets d'entrée à 15 \in pièce).

8

27. Informer les exploitants touristiques et candidats à la création d'un nouvel hébergement touristique sur la législation en la matière (déclaration d'exploitation, reconnaissance, urbanisme, etc.) et les aides disponibles (subventions, promotion, etc.) et les encourager à solliciter une reconnaissance auprès du CGT voire d'autres labels

2.4.

Description du projet

Pour parvenir à l'objectif de développer le nombre d'hébergements touristiques sur le territoire et de professionnaliser l'accueil touristique, un suivi des exploitants d'hébergements est prévu, de même que l'accompagnement des candidats exploitants qui souhaitent développer un projet sur la commune. La législation en matière de création et de gestion d'un hébergement touristique est mal ou peu connue des exploitants et candidats exploitants, qui pour la plupart, développent cette activité économique à titre complémentaire.

Cette action consiste tout d'abord à relayer auprès des exploitants toutes informations (nouvelle réglementation, nouveau label, nouveau subside, ...) reçues de la part d'organismes officiels (Commissariat Général au Tourisme, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Maison du Tourisme, ...) ou résultant d'une veille effectuée par l'ADL en la matière. Il peut s'agir d'une nouvelle règlementation comme l'obligation de se déclarer auprès du CGT, d'un rappel des aides disponibles (subventions à la création ou modernisation d'un hébergement touristique de Terroir, subventions de mise en conformité avec les normes de sécurité-incendie, ...), des conditions d'octroi de labels, ...

L'ADL reste à disposition des exploitants pour les accompagner dans leur démarche s'ils rencontrent des difficultés.



Parallèlement à cela, l'ADL propose un accompagnement personnalisé pour la concrétisation des projets (ou le développement de projets existants) : entretien d'accompagnement, relais vers les services communaux (Cadre de vie en cas de demande de permis, Secrétariat pour l'obtention de l'autorisation en matière de sécurité-incendie, ...), relais vers le service de Prévention incendie, relais vers le CGT et accompagnement dans leur demande de subsides ou d'autorisations pour l'utilisation des dénominations protégées et/ou de labellisation, ...
Enfin, il s'agit de fournir des informations sur l'optimalisation de la promotion des hébergements touristiques : conseils, encodage dans le répertoire des acteurs locaux, relais vers la Maison du Tourisme, le point d'accueil touristique à Comblain-au-Pont, la Fédération des Gîtes de Wallonie asbl, Accueil Champêtre en Wallonie ...

Cette action est à mettre en lien avec la fiche-action $n^{\circ}59$ qui vise à accompagner les repreneurs d'exploitation agricole et le soutien à la diversification des activités ; une piste étant la création d'hébergements à la ferme (gîte, chambres d'hôtes, camping à la ferme, ...).

En toile de fond, l'ADL favorise l'intégration des hébergements touristiques dans le concept de tourisme «vert et diffus» et encourage la contribution de leur propriétaire à la dynamique de développement touristique mené par les opérateurs touristiques du territoire. Elle intègrera les propriétaires d'exploitations au projet de table-ronde "commerce et tourisme" (voir fiche-action dédiée).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création d'une nouvelle exploitation d'ici 2022 et professionnalisation du secteur. INDICATEURS:

- nombre d'exploitants sur le territoire ;
- nombre de communications avec les exploitants ;
- nombre de candidats informés ;
- nombre d'exploitations créées ;
- nombre d'exploitations reconnues.

Public concerné

Les exploitants d'hébergements touristiques, les candidats exploitants avec un projet sur le territoire (qu'ils soient résidents de Comblain-au-Pont ou investisseurs extérieurs).

Les touristes souhaitant se loger sur la commune et constituant une clientèle potentielle des attractions touristiques comblennoises et des commerces locaux.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ensemble du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune et ses différents services (Cadre de vie pour les demande de permis éventuels, Secrétariat pour l'obtention d'une autorisation du Bourgmestre en matière de sécurité-incendie, \dots);
- le CGT qui octroie les reconnaissances (attraction touristique, label Wallonie Destination Qualité, ...) et les subsides à l'équipement et à la promotion ; etc. Partenaires privés :
- les propriétaires d'hébergements touristiques, les candidats exploitants. Partenaires associatifs :
- le Royal Syndicat d'Initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur, la Maison du Tourisme, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, la Fédération des Gîtes de Wallonie asbl, … principalement pour leur soutien à la promotion des hébergements auprès des touristes.

Grandes étapes de réalisation prévues





Cette action est permanente et se réalise à la demande des exploitants ou des candidats exploitants et en fonction des informations nouvelles pertinentes à communiquer.

Les étapes sont :

- veille de l'ADL / réception d'informations à communiquer ;
- communication par courrier, par courriel, via un article dans le bulletin communal et sur le site Internet communal et la page Facebook de l'ADL;
- accompagnement personnalisé pour la concrétisation des projets de candidats exploitants ;
- suivi des projets (relais vers les services communaux, supervision des demandes de primes et autorisation, \dots);
- relais pour la promotion des hébergements vers les organismes (RSI, Maison du Tourisme, ...).

Coûts estimé et mode de financement

Aucun coût engendré par cette action (hormis des frais postaux pris en charge par la commune sur fonds propres).



3.4.1.2.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	2.5. Stimuler le développement de Comblain-au-Pont comme pôle de la nouvelle filière "Découvertes Nature et Tourisme" du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, en pérennisant et développant le rôle de l'asbl "les découvertes de Comblain" et de la "Maison des découvertes", via la mise en oeuvre de minimum deux actions dès septembre 2022
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1
2	2.6. Stimuler et soutenir la création, le développement, l'entretien et le balisage de différents types d'itinéraires de promenades (pédestres, cyclables, équestres, aventure, culturels, etc.) par la mise en œuvre de quatre actions d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1
3	2.7. Améliorer et développer la signalétique touristique et commerciale permanente aux abords des routes, afin de faciliter l'accès des visiteurs aux sites touristiques, attractions touristiques, infrastructures, commerces locaux et producteurs locaux, par la mise en place d'au moins une action d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSCT1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	28. Soutenir et participer à la concrétisation du projet	2.5.
	d'exposition permanente à la Maison des découvertes, dédiée	
	aux 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux de l'Ourthe-	
	Vesdre-Amblève, ainsi que son équivalent numérique sur le web	

Description du projet

Il s'agit ici de concrétiser la 3ème et dernière phase du projet « Maison des découvertes » que l'ADL a initié et porté durant les trois précédentes périodes d'agrément. Cette action s'inscrit en complément des fiches-actions n°20 (dédiée au bureau du tourisme) et n°29 (dédiée à la filière « Découvertes Nature et Tourisme »).

C'était une des principales composantes initiales du projet : créer une nouvelle infrastructure d'accueil touristique qui propose une exposition permanente de promotion des 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, répartis sur trois niveaux en fonction de la typologie des lieux.

Au sous-sol du bâtiment, comprenant trois caves aménagées, l'exposition présentera tous « les joyaux souterrains », autrement dit tous les sites naturels de types chantoirs, grottes, carrières et autres richesses géologiques et lieux valorisant « la pierre au service de l'homme » (comme matériau et comme sculpture).

Au rez-de-chaussée du bâtiment, en lien direct avec le bureau du tourisme, l'exposition présentera les sites « au fil de l'eau », en lien avec les rivières de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève, et leurs affluents.



Au ler étage du bâtiment, en mezzanine, l'exposition présentera tous les sites liés à des « paysages ouverts, entre ciel et terre » et proposera une sélection des plus belles promenades traversant quelques-uns de ces 100 plus beaux sites, à effectuer dans les 12 communes du ressort de la Maison du Tourisme.

Enfin, le parcours se clôturera par une présentation de tous les musées de la région et fera le lien vers le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève situé juste en face.

Le projet de scénographie a été réalisé en 2016-2017 par le bureau d'architecture qui était l'auteur de projet de la « Maison des découvertes », en concertation avec un groupe de travail qui réunissait principalement l'ADL et les découvertes de Comblain. Pour mémoire, la structure thématique de l'exposition et la sélection des 100 sites avaient préalablement fait l'objet d'un travail partenarial supracommunal animé par l'ADL et initié dès 2013

Chacun des 100 sites à promouvoir fait l'objet d'une « fiche signalétique » qui identifie notamment le lieu, le gestionnaire, les conditions d'accès, les coordonnées, les outils de communication disponibles (site internet, page facebook, etc.), etc., afin d'inviter les visiteurs à s'y rendre. La scénographie comprendra en outre une sélection de photographies en grand et moyen formats, ainsi que certains objets représentatifs, destinés à valorisés au mieux les sites et donner l'envie aux visiteurs d'aller les découvrir.

En parallèle à ce parcours permanent, faisant partie intégrante du « bureau du tourisme » de la Maison des découvertes, et donc entièrement gratuit, les 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux constituant la filière « Découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève, feront également l'objet d'un thème spécifique à la filière sur le site internet de la Maison du Tourisme (ainsi que sur le site de la Maison des découvertes), via un développement innovant réalisé dans le cadre de la base de données PIVOT du CGT. Chacun des sites naturels sera ainsi référencé en ligne – au sein de cette nouvelle filière – et fera l'objet d'une page spécifique avec cartographie, mots-clés, QR-Code, etc. Ces développements sont assurés par le GREOVA et le contenu fourni par l'asbl les découvertes de Comblain et tous les partenaires du réseau que constitue la filière (communes, offices du tourisme, syndicats d'initiative, gestionnaires de site, etc.).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette exposition permanente des « 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux » de l'Ourthe-Vesdre-Amblève vise à donner une existence physique à la nouvelle filière touristique « Découvertes Nature et tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève, en permettant aux visiteurs de visualiser en un seul lieu – la « Maison des découvertes » – tous les sites qu'il peut découvrir et visiter sur le territoire du ressort de la Maison du Tourisme et tous les acteurs touristiques, partenaires de la filière, qu'il peut solliciter pour ce faire.

L'objectif de l'exposition permanente est donc de promouvoir ces sites, ainsi que les acteurs de la filière et les activités qu'ils proposent, auprès des visiteurs de la Maison des découvertes, pour inviter ceux-ci à se rendre sur ces sites, à enrichir leurs expériences de découvertes nature dans la région, et, par-là, de contribuer au développement d'un tourisme vert dans la région.

Le pendant numérique de cette exposition, qui sera développé sur le site internet de la Maison du Tourisme, vise les mêmes objectifs.

La filière regroupe plus d'une vingtaine d'opérateurs directement concernés par ce développement d'activités (http://nature-ova.be/operateurs/).
INDICATEURS:

- nombre de partenaires associés ;
- nombre de réunions de travail ;
- nombre de sites exposés ;
- nombre de salles réalisées ;





- site internet réalisé ;
- type de partenariat

Public concerné

Le public concerné est le public globalement ciblé par la « Maison du tourisme », ainsi que par les différentes opérateurs de la filière et donc, localement, par l'asbl les découvertes de Comblain et la « Maison des découvertes ».

Il s'agit d'un public concerné par la nature et par la découverte de sites naturels et patrimoniaux, intéressés par des promenades balisées et par des « balades découvertes » guidées, éventuellement prêt à payer pour ces activités (bien que toutes les activités proposées ne soient pas payantes). L'action vise également tous les opérateurs partenaires de la filière. La participation à un réseau, à une filière, se travaille. C'est le rôle de l'asbl les découvertes de Comblain, dans le cadre du projet européen (cf. fiche-action n°29), que de réaliser ce travail d'animation du réseau et des partenaires, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la filière et de susciter des collaborations.

Porteur du projet

L'asbl les découvertes de Comblain étant emphytéote du bâtiment depuis 2016, et promoteur de la filière « découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève, c'est elle qui a introduit la demande de subvention auprès du CGT et qui est désormais le porteur de projet. C'est donc elle qui sera chargée de réaliser et de faire vivre l'exposition, et de fournir les contenus et supports nécessaires pour alimenter le thème de la filière sur le site internet de la Maison du Tourisme dont le développement sera assuré par l'asbl GREOVA (gestionnaire de la Maison du Tourisme). L'asbl a déjà finalisé le rédactionnel des 100 fiches signalétiques, notamment sur base du travail qui avait été réalisé précédemment par l'ADL. Elle a déjà collecté de nombreuses photos, mais une sélection de celle-ci sera opérée en concertation avec le groupe Photos Nature-OVA (constitué de citoyens bénévoles) initié dans le cadre de la filière. Enfin, l'asbl a déjà encodé tout le contenu des fiches signalétiques dans la base de données PIVOT.

Elle attend désormais la notification de l'arrêté ministériel de subvention du CGT qui financera la réalisation de l'exposition.

Rôle de l'ADL

L'ADL, en tant que partenaire et initiateur du projet, participera au groupe de travail, avec les découvertes de Comblain et l'auteur de projet, qui pilotera la réalisation de l'exposition. Elle agira essentiellement en tant que conseillère pour que les choix posés en termes de contenus, de formulation, d'illustrations, de graphisme, etc., participent bien d'une stratégie de marketing touristique visant à promouvoir les sites et à inviter les visiteurs à s'y rendre.

Ce rôle se limitera donc à la participation à quelques réunions en 2020 et 2021.

En outre, l'ADL activera son réseau de partenaires quand il s'agira de faire connaître et promouvoir la future exposition et le futur site internet lors de leur inauguration/lancement auprès des journalistes, de la population locale, des opérateurs partenaires et du grand public.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Les douze communes du ressort de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, partenaires de la filière : ont validé les sites et promenades de leur territoire sélectionnés pour être présentés comme « plus beaux sites » représentatif de la filière au sein de l'exposition.
- le CGT : est le pouvoir subsidiant du projet via une subvention à l'équipement touristique. Il est aussi le gestionnaire de la base de données PIVOT dans le cadre de laquelle ont été encodées les fiches signalétiques





des 100 plus beaux sites « Nature et Tourisme » de l'Ourthe-Vesdre-Amblève et qui servira de base à la réalisation du thème propre à la filière sur le site de la Maison du Tourisme.

- le SPW DGO3 : est le pouvoir subsidiant de l'asbl les découvertes de Comblain pour ses actions de sensibilisation à l'environnement et cofinance donc une partie des prestations de celle-ci dans le cadre de cette action ; est également partenaire de la filière via le DNF qui gère une série de sites naturels concernés.
- la FTPL : sera également associée à la promotion de la filière et de l'exposition de la Maison des découvertes via sa plateforme Ouftitourisme.
- l'Europe : finance l'asbl les découvertes de Comblain pour la gestion et l'animation de la filière via le fonds FEADER dans le cadre du PWDR 2014-2020+2 (cf. fiche-action n°29).

Partenaires privés :

- Les opérateurs privés de la filière Découvertes Nature et Tourisme : les Grottes de Remouchamps, The Outsider Ardennes.
- Le bureau d'architecture (MJ Architecture), auteur de projet de la scénographie de l'exposition.
- Les prestataires qui seront désignés par l'asbl pour réaliser et /ou fournir les supports d'exposition (menuiserie, infographie, impression photos, mobiliers, etc.).

Partenaire associatif :

- GREOVA asbl : gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, est partenaire structurel de la filière et reconnait la « Maison des découvertes » comme pôle « Découvertes Nature et Tourisme » du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève. En outre, le GREOVA développe lui-même le site internet de la Maison du Tourisme et est partenaire pilote du CGT pour les nouveaux développements liés à la base de données PIVOT. Le GREOVA se chargera donc du développement du nouveau thème lié à la filière « Découvertes Nature et Tourisme » au sein de son site internet.
- les trois contrats de rivières sont partenaires de la filière et du projet d'exposition : ils participeront à l'élaboration du second niveau de l'exposition (« Un Pays au fil de l'eau »).
- les opérateurs associatifs de la filière : Ardenne et Gaume, le Fagotin, le Genévrier, Natagora, le Domaine de Palogne, le RSI d'Esneux, l'office du tourisme d'Hamoir, le SIT de Tilff, le syndicat d'initiative de Trooz, l'Avouerie d'Anthisnes, le Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont, Education environnement, Goutte à Gotte, la Heid des Gattes, Life Pays Mosan, le Musée de l'Abeille à Tilff, le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, le Parc naturel des Sources, le PCDN de Stoumont, Sourçorama, le RSI d'Aywaille, le RSI de Chaudfontaine, le RSI de Comblain-au-Pont et Poulseur, Ferrières Tourisme, Office du Tourisme de Sprimont-Banneux, Office du tourisme de Stoumont.
- les partenaires pédagogiques : l'institut provincial de promotion sociale, l'institut d'éco-pédogie.

Grandes étapes de réalisation prévues

Etape déjà réalisées :

- 2017 : finalisation du dossier projet par l'auteur de projet et le groupe de travail
- 2018 : introduction de la demande de subvention au CGT Prochaines étapes :
- été 2019 : notification de la subvention à l'équipement touristique par le ${\tt CGT}$
- automne 2019 : relance du groupe de travail pour la sélection de tous les éléments visuels pour l'exposition ;
- 2020 : lancement des marchés publics par l'asbl les découvertes de Comblain et exécution progressive des différents supports dans les différentes salles
- 2021 : suite de la réalisation de l'exposition (salle par salle)





-2022 : finalisation et inauguration de l'exposition ; promotion du nouvel outil.

La réalisation du volet numérique se fera en parallèle en fonction des disponibilités de la Maison du Tourisme.

Coûts estimé et mode de financement

Le coût estimé du projet est de $60.000 \in \text{tvac}$. La subvention à l'équipement touristique sollicitée auprès du CGT, au taux de 80%, est de $48.000 \in \text{tvac}$. Le solde sera pris en charge par l'asbl les découvertes de Comblain.

29. Identifier et saisir les opportunités pour pérenniser et développer la filière "Découvertes Nature & Tourisme" au sein du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'échéance du projet européen obtenu par l'ADL et porté par l'asbl les découvertes de Comblain dans le cadre de la mesure 16.3 du PWDR 2014-2020, soit dès septembre 2022 (n+2)

2.5.

Description du projet

Depuis septembre 2017, l'asbl les découvertes de Comblain bénéficie d'un cofinancement du CGT et du FEADER, dans le cadre du PWDR 2014-2020+2, pour la mise en œuvre d'un projet européen déposé et obtenu pour son compte, par l'ADL, visant la structuration, l'animation et la promotion d'une nouvelle filière « Découvertes Nature et Tourisme » en Ourthe-Vesdre-Amblève. Le projet sera subventionné jusqu'au mois de septembre 2022. Il convient donc d'identifier les opportunités qui permettront à l'asbl de disposer des moyens financiers nécessaires pour poursuivre ce travail, d'une part afin de préserver l'emploi qui y est directement lié, d'autre part pour poursuivre le travail de développement de la filière et des activités touristiques qui se développent au sein de celle-ci. En outre, il est important de pouvoir renforcer, voire pérenniser, le rôle de Comblain-au-Pont comme pôle central de la filière, ainsi que la fonction de la Maison des découvertes comme nouveau Centre d'accueil et d'animation pour le tourisme-nature, comme cela est mentionné dans le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège et le PUM de Liège. Il s'agit donc d'effectuer un travail de veille des différents appels à projets, européens et/ou wallons, qui sortiront prochainement, notamment dans le cadre de la prochaine programmation des fonds structurels européens, et de préparer, au sein d'un partenariat local, une nouvelle fiche-projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

afin de solliciter un nouveau financement pour le projet.

- Préserver l'emploi direct au sein de l'asbl les découvertes de Comblain en charge de la coordination de la filière.
- Renforcer et multiplier les activités des opérateurs participants à la filière.

INDICATEURS :

- nombre d'opportunités identifiées ;
- nombre de partenaires ;
- type de partenariat

Public concerné

Cette action vise principalement, en première ligne, l'asbl les découvertes de Comblain, ainsi que les opérateurs participants à la filière. Il s'agit de leur permettre de poursuivre le travail entamé depuis 2017 pour que la filière s'autonomise progressivement et devienne une véritable filière économique.

Le public ciblé en définitive est le grand public, « les touristiques », intéressés par des activités de tourisme de nature, reposant sur une approche durable du tourisme, qui propose une expérience touristique en pleine nature, mais dans le respect de celle-ci. C'est donc un tourisme qui privilégie la qualité à la quantité. C'est un tourisme qui préfère les petits groupes diffus au tourisme de masse.





Porteur du projet

C'est l'asbl les découvertes de Comblain qui, en tant que bénéficiaire de la subvention européenne depuis 2017 et jusqu'en 2022, cherchera à pouvoir bénéficier d'une nouvelle période de subvention et introduire une candidature à un nouvel appel à projets.

Rôle de l'ADL

Suite à l'appel à projets lancé en 2015 par la Wallonie dans le cadre de la mesure 16.3 du PWDR 2014-2015, l'ADL avait pris l'initiative, pour le compte de l'asbl les découvertes de Comblain, de créer un partenariat local avec la Maison du Tourisme et plusieurs associations locales environnementales, en vue d'introduire une fiche-projet pour la création, la structuration, l'animation et la promotion d'une nouvelle filière « Découvertes Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève » qui pourrait notamment s'appuyer sur la toute nouvelle infrastructure de la Maison des découvertes dont les travaux de rénovation étaient alors en cours d'achèvement. L'ADL avait pris ce rôle à l'époque, de manière transitoire, suite à la démission du précédent directeur de l'asbl les découvertes de Comblain. Il eut en effet été dommage de laisser passer une telle opportunité pour l'asbl et pour Comblain, par l'absence momentanée d'un porteur de projet au sein de l'asbl. En 2016, un nouveau directeur prit ses fonctions, en même temps que l'asbl prenait possession de ses nouveaux locaux dans la toute nouvelle Maison des découvertes. L'ADL put donc lui passer le relais et ce dernier assura toute la mise en œuvre du projet, dès la notification de la subvention européenne en 2017, en commençant par désigner une chargée de projets au sein de son équipe.

Depuis lors, l'ADL, en tant qu'initiateur du projet, participe au Comité d'accompagnement du projet européen et continuera à le faire jusqu'en septembre 2022, notamment au côté de la Maison du Tourisme, de la FTPL, du CGT et de la DGO3 notamment.

Les connaissances de l'ADL au niveau du territoire et des acteurs locaux, tant à l'échelle communale, qu'à l'échelle supracommunale de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, ainsi qu'en matière de politique régionale et européenne - notamment au niveau des outils d'animation et des subventions activables - seront à nouveau sollicitées pour aider l'asbl les découvertes de Comblain, à monter un projet, avec des partenaires locaux, en vue d'obtenir un nouveau financement européen et/ou régional pour la poursuite du projet. L'ADL sera donc partenaire-conseil de l'asbl dans l'élaboration d'un éventuel futur dossier de demande de subvention pour le cofinancement du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Europe : l'Europe, avec sa future politique de cohésion, cofinancera une série de projets en Wallonie dans le cadre de la prochaine programmation 2021-2027 des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER, ...).
- Région wallonne : celle-ci devra proposer des plans (notamment un nouveau Plan Wallon de Développement Rural) et une série d'appel à projets pour obtenir le cofinancement des fonds structurels européens.
- CGT : organisme d'intérêt public en charge de la politique wallonne du tourisme, le CGT participera certainement au cofinancement des projets européens et devrait gérer les appels à projets liés au développement du tourisme dans le cadre du futur PWDR.
- FTPL : la fédération du tourisme devra être sollicité comme partenaire d'un projet de renforcement de la filière Découvertes Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève.
- les douze communes du ressort de la Maison du Tourisme d'Ourthe-Vesdre-Amblève : en tant que membres du GREOVA et de la Maison du Tourisme, elles devront être sollicitées comme partenaires du projet de renforcement de la filière dont elles sont déjà partenaires et bénéficiaires.

 Partenaires privés :





- Les opérateurs privés de la filière Découvertes Nature et Tourisme : les Grottes de Remouchamps, The Outsider Ardennes, etc. seront également associés pour poursuivre le travail entamé. Partenaires associatifs :
- Le GREOVA asbl (Maison du Tourisme) :
- les opérateurs associatifs de la filière seront également associés pour poursuivre le travail entamé : les trois contrats de rivières (Ourthe, Vesdre, Amblève), Ardenne et Gaume, le Fagotin, le Genévrier, Natagora, le Domaine de Palogne, le RSI d'Esneux, l'office du tourisme d'Hamoir, le SIT de Tilff, le syndicat d'initiative de Trooz, l'Avouerie d'Anthisnes, le Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont, Education environnement, Goutte à Gotte, la Heid des Gattes, Life Pays Mosan, le Musée de l'Abeille à Tilff, le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève, le Parc naturel des Sources, le PCDN de Stoumont, Sourçorama, le RSI d'Aywaille, le RSI de Chaudfontaine, le RSI de Comblain-au-Pont et Poulseur, Ferrières Tourisme, Office du Tourisme de Sprimont-Banneux, Office du tourisme de Stoumont. Et d'autres pourront les rejoindre.
- les partenaires pédagogiques : l'institut provincial de promotion sociale, l'institut d'éco-pédogie, etc.

Grandes étapes de réalisation prévues

2020-2021 : l'ADL assurera une veille et s'informera afin d'être prête dès la sortie du futur PWDR et des futurs appels à projets européens, pour pouvoir mobiliser les partenaires et travailler à l'élaboration d'un plan d'actions 2021-2027+2.

2022 : l'ADL participera à l'élaboration d'un dossier de candidature qui devra être introduit en espérant que l'asbl les découvertes obtiendra une subvention active dès octobre 2022 (afin de pouvoir maintenir le personnel et les outils en place sans discontinuité).

Coûts estimé et mode de financement

Fin 2016, l'arrêté de subventionnement portait sur une promesse de subvention de +/- 284.000 € représentant 80% du projet de budget, à répartir sur une durée de six ans, soit un peu moins de 48.000 € par an. Pour la prochaine programmation, il faudrait au minimum l'équivalent et si possible davantage (minimum 50.000 € par an). La part non subventionnée du projet est à charge de l'asbl les découvertes de Comblain et, éventuellement, pour partie à charge des partenaires au niveau de certaines actions.

30. Soutenir le balisage, l'entretien et la promotion des 14 itinéraires de promenades pédestres reconnus auprès du CGT (13 itinéraires à charge du RSI et 1 itinéraire - "le Sentier géologique" - à charge de l'asbl les découvertes de Comblain)

2.6.

Description du projet

Depuis une dizaine d'années, le RSI, soutenu par l'ADL, gère 13 itinéraires de promenades pédestres reconnus auprès du Commissariat Général au Tourisme. Un quatorzième « le Sentier géologique » s'est ajouté, géré par l'asbl les découvertes de Comblain. Il s'agit pour le RSI de gérer le balisage des itinéraires, l'entretien des sentiers ainsi que les supports (carte et fiches) et la promotion du projet.

Ces itinéraires sont disponibles en version papier se présentant sous forme d'une carte IGN accompagnée de 14 fiches de promenades bilingues ainsi qu'en version numérique via le module Circuits de Belgique « Cirkwi » (www.cirkwi.com), enrichis du profil des dénivelés, de photos, de textes, de fichiers multimédias, etc. Les promenades sont également numérisées et consultables en ligne sur le site Internet communal, onglet « Tourisme ». Chaque fiche reprend l'itinéraire détaillé de la promenade, mais aussi une description et un historique des lieux traversés. Le produit en version papier est en vente au prix de 7,50€ au Bureau d'accueil touristique,



au Musée du Pays d'Ourthe-Amblève et à la Maison du Tourisme. Au bureau d'accueil touristique (chiffres disponibles), il s'écoule en moyenne à 160 exemplaires par an (136 en 2016, 166 en 2017 et 170 en 2018).

L'infrastructure est vieillissante et les itinéraires référencés sur les supports ne correspondent plus à la réalité de terrain. La version papier vendue date de 2015 et certains éléments sont obsolètes (anciens logos, références de restaurants n'existant plus, ...).

L'ADL, par cette action, va redynamiser le partenariat local entre les différentes associations afin de revaloriser le projet qui constitue un vecteur de promotion et de découverte du territoire comblennois, de ses ressources naturelles, de ses sites et acteurs touristiques.

L'ADL va également chercher à élargir les partenaires (hébergements touristiques, établissements Horeca, ...) et voir, avec eux, comment renforcer l'utilisation des itinéraires pour favoriser les retombées économiques sur les acteurs locaux.

Sur une proposition du Comité de pilotage, il est également envisagé de faire appel à des bénévoles pour « s'approprier », à travers une forme de parrainage, le respect des chemins et sentiers, de signaler des problèmes d'entretien voire de l'entretenir eux-mêmes. Ces citoyens pourraient ensuite être contactés pour agrandir la base des membres du RSI.

Enfin, il n'est pas exclus que de nouvelles promenades soient créées notamment une praticable pour les personnes à mobilité réduite ou une lors de la finalisation du RAVeL de l'Amblève. L'ADL coordonnera les différents acteurs afin de rendre ce projet réalisable.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En fédérant les différents partenaires, l'objectif est de redynamiser le projet pour faire de ces promenades de véritables vecteurs de promotion et de découverte du territoire comblennois, de ses ressources naturelles, de ses sites et acteurs touristiques, et, indirectement, de multiplier la consommation locale des produits touristiques et commerciaux.

INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre d'itinéraires entretenus ;
- carte rééditée (fait-pas fait) ;
- nombre de fiches-promenades actualisées ;
- nombre d'itinéraires en ligne.

Public concerné

Les promeneurs, habitants de la commune ou touristes extérieurs.

Porteur du projet

Le RSI soutenu par l'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL intervient comme un facilitateur entre les différents partenaires : l'asbl les découvertes de Comblain, le GREOVA asbl et le RSI qui est en charge de la gestion des itinéraires.

L'ADL va également tenter d'élargir les partenaires notamment auprès du secteur privé (établissements horeca et les hébergements touristiques) et les citoyens (sur proposition du Comité de pilotage de l'ADL).

L'ADL pourra également, le cas échéant, être un relais vers les services communaux et notamment le service de Travaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :
- l'ADL,
- le service des Travaux de la commune en support éventuel,
- le CGT qui reconnait les itinéraires touristiques le balisage, les cartes et le descriptif.
Partenaires privés :





- les opérateurs touristiques (hébergements, horeca, commerces, attractions, etc.) qui participent à la promotion des itinéraires Partenaires associatifs :
- le RSI et le bureau du tourisme en charge de la gestion du projet,
- la Maison du Tourisme (le GREOVA) qui édite les cartes en collaboration avec IGN,
- l'asbl les Découvertes de Comblain qui est en charge de l'itinéraire « Le Sentier géologique »,
- le Musée qui participent à la promotion des promenades et vend également des cartes en son sein
- également des citoyens qui pourraient devenir membres du RSI et s'investir dans le projet.

Grandes étapes de réalisation prévues

Printemps 2020 : première réunion avec le RSI et le délégué de la Maison du Tourisme au bureau d'accueil touristique au sujet de la réimpression des cartes en vue de la saison touristique 2020 et identification de légères modifications à effectuer.

Dès 2022 :

- coordination des partenaires autour de la création de nouveaux itinéraires (PMR et autour du RAVeL de l'Amblève) et de la réédition des supports.
- coordination des partenaires entre eux avec le soutien éventuel du service des Travaux pour le balisage sur le terrain des itinéraires (vérification, entretien, renouvellement de panneaux, ...)
- appel à l'élargissement des forces vives notamment auprès de citoyens investis, de membres du PCDN ou d'associations.

Coûts estimé et mode de financement

Pas de coût pour l'ADL hormis l'abonnement annuel au service Circuits de Belgique (base de données de Point Info Tourisme) : 230 € financés sur fonds propres par la commune ; somme qui pourrait dans le futur être à charge du RSI.

4

31. Participer à la création du réseau cyclable "Vélo-tourisme à points-nœuds" en rive gauche de l'Ourthe (phase 2) en partenariat avec la Maison du Tourisme (GREOVA)

2.6.

Description du projet

Depuis 2017, la commune de Comblain-au-Pont participe au projet supracommunal de création d'un réseau cyclable à points-noeuds en Ourthe-Vesdre-Amblève, financé par la Province et mise en oeuvre par le GREOVA et la Maison du Tourisme à la demande de l'asbl Liège Europe Métropole en charge du développement d'un réseau de vélo-tourisme à points nœuds. Il s'agit d'un itinéraire de liaison du RAVeL constitué d'un maillage dense de voiries qui se croisent à des points-noeuds (carrefours numérotés). Sur le terrain, à chaque carrefour, une balise indique le numéro du carrefour et les directions possibles vers les numéros suivants. Chaque maille du réseau fait en moyenne 5 à 8 km de longueur, ce qui permet de réaliser des boucles de 15, 20, 25, 30 ... km. L'usager définit lui-même son parcours en fonction de la longueur souhaitée, en boucle ou en ligne, en notant la succession de numéros qu'il veut suivre.

A Comblain-au-Pont, l'itinéraire du RAVeL de l'Ourthe a été réalisé. Il passe par le centre de Comblain-au-Pont. En venant de la rue du Vicinal, celui-ci traverse la Place Leblanc pour emprunter la rue du Chêne puis la rue Large et rejoindre les bords de l'Ourthe au niveau du Complexe communal, rue du Grand Pré. Sur le terrain, à chaque carrefour, des balises vertes ont été installées et indiquent le numéro du carrefour et les directions possibles vers les numéros suivants constituant ainsi le maillage de voiries.



Fin 2018, le GREOVA a été chargé par Liège Europe Métropole pour poursuivre le projet de maillage du réseau à points noeuds en rive gauche de l'Ourthe. Une réunion a été organisée avec les mandataires et personnes-ressources pour discuter du projet à Comblain.

Le projet sera en principe mis en œuvre en 2019 ou en 2020 par Liège Europe métropole sur base de l'étude réalisée par le GREOVA.

Le projet fera ensuite l'objet d'une promotion.

A Comblain-au-Pont, un des enjeux sera d'intégrer la signalétique aux futurs travaux de la traversée de Comblain (voir fiche-action n°9), du Pont de Comblain-au-Pont et de la Place Neuforge (voir fiche-action n°10) mais également du projet d'amélioration de la signalétique touristique par la rénovation et la création de nouveaux panneaux d'accueil (voir fiche-action n°34) en lien avec la Maison des découvertes labellisée « Bienvenue Vélo » et en lien avec les participants de la table-ronde tourisme et commerces (voir fiche-action n°22).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Développement d'un tourisme nature et doux. Le vélo-tourisme permet des retombées économiques locales, au niveau des acteurs touristiques et culturels et du secteur horeca.

INDICATEURS:

- fait-pas fait ;
- nombre de points-nœuds réalisés en rive gauche.

Public concerné

Population locale et visiteurs.

Porteur du projet

Fédération du Tourisme de la Province de Liège via Liège-Europe-Métropole.

Rôle de l'ADL

Interface entre la FTPL, Liège-Europe-Métropole et la commune. Coordinateur de la promotion du projet avec le Royal Syndicat d'initiative. Réflexion sur les retombées potentielles d'un tel projet sur les entreprises (commerces, hébergements touristiques, ..) et associations. Participation à l'élaboration du tracé afin de favoriser le passage des cyclistes devant ou aux abords de points d'intérêt de la commune.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- FTPL : Finance le projet
- Liège-Europe-Métropole : coordonne le projet au niveau du territoire provincial
- Commune de Comblain-au-Pont : valide et autorise la signalétique + convention avec la FTPL pour l'entretien du balisage Partenaires privés : sans objet.

Partenaires associatifs :

- Maison du Tourisme OVA : coordonne le projet au niveau du territoire du GREOVA
- RSI : organisme touristique local concerté pour tous balisages touristiques et sollicité pour la promotion de ceux-ci.

Grandes étapes de réalisation prévues

La prochaine étape du projet concerne le maillage du réseau à points-nœuds rive gauche de l'Ourthe. Le GREOVA a été chargé par Liège Europe Métropole pour mener ce projet.

Il devrait se réaliser en 2019 ou en 2020.

Une fois le projet mis sur pied, il s'agira de le promouvoir.

Coûts estimé et mode de financement





La Province de Liège est en charge du financement du projet : pose des balises et renouvellement éventuel. De par une convention passée avec la FTPL, la commune veille à l'entretien du balisage.

32. Soutenir la création d'un nouvel itinéraire de liaison entre les deux tronçons du RAVeL de l'Ourthe situé de part et d'autre du pont du vicinal à Comblain-au-Pont, notamment par la création d'un trottoir cyclable de type RAVeL sur le pont, suivi d'une traversée cyclable de la RN654 et d'un trottoir cyclable côté commerces à l'entrée de la place Leblanc

2.6.

Description du projet

Comblain-au-Pont est traversé par le RAVeL n°5. Celui-ci s'interrompt en rive droite, en aval du pont de Comblain, au niveau du quai de la cité; et reprend plusieurs centaines de mètres en amont, en rive gauche, à la sortie de Comblain en direction de Hamoir, au début de la rue du Grand pré. Le Plan qualité territorial étudié par l'association momentanée AGUA-BODSON, en 2011-2012, pour le compte du CITW, proposait de réaliser un nouveau tronçon de liaison du RAVeL, en rive gauche, le long du quai de l'Ourthe puis du Cisaiwe, sur une plateforme qui aurait été accrochée en encorbellement au mur du quai. Ce projet très intéressant sur le plan touristique était impayable et posait un problème à la DGO2 par rapport à l'impact sur l'écoulement des eaux. En outre, il encourageait indirectement les usagers du RAVeL à traverser Comblain sans y pénétrer; le cœur du village - la Place Leblanc - se situant au droit des quais, dans le prolongement du pont de Comblain.

La fiche-projet P2.09 du PCDR, relative au Réaménagement global de la traversée de Comblain (cf. fiches-actions n°9 et n°10), fut donc l'occasion de proposer une variante : renforcer l'axe cyclable du pont (en élargissant celui-ci) vers la Place Leblanc, en créant une traversée cyclable de la N654, puis un trottoir cyclable de type F99 pour guider les vélos vers la Place Leblanc jusqu'au nouveau pôle touristique constitué par la Maison des Découvertes, le Musée, la future plaine de jeux et l'accès au Parc Saint-Martin ; puis ensuite guider les cyclistes jusqu'à la nouvelle Place Neuforge (cf. fiche-action n°10) ; leur faire retraverser la N654 et créer un nouveau trottoir cyclable de type F99 jusqu'au RAVeL en direction de Hamoir.

Cette proposition est étudiée par le bureau AGUA dans le cadre de la convention-faisabilité 2013 et a fait l'objet d'un audit de sécurité, au niveau de la Place Neuforge, par la Direction des Infrastructures et de la sécurité routière (DGO1).

L'élargissement du pont fait l'objet d'une étude complémentaire de stabilité et de réfection structurelle qui a été confiée en sous-traitance au bureau GESPLAN. Cette partie du projet, plus coûteuse, du fait des nécessaires travaux de réfection du pont, nécessite des moyens financiers complémentaires ; le Développement rural n'intervenant qu'au niveau des aménagements de surface. La Commune a donc également sollicité une subvention complémentaire dans le cadre d'un appel à mobilité douce lancé par la Région wallonne en 2018, et obtenu une subvention de 100.000 € (soit environ 20% du coût total de rénovation et d'élargissement du pont, correspondant à peu près au coût du trottoir cyclable sur le pont). Ce projet vise donc à conduire le flux des usagers du RAVeL à quitter les bords de l'Ourthe et l'environnement peu sécurisé de la N654 pour emprunter la Place Leblanc, la rue du Centre et la Place Neuforge, en guise de cheminement doux à la découverte touristique du cœur du village. Un point d'attention devra néanmoins être porté sur les deux traversées cyclables de la nationale et sur la sécurisation de cette liaison qui s'effectuera essentiellement sur voiries communales (balisage par chevrons et zone résidentielle).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi



L'enjeu le plus important sera de donner envie aux cyclistes et autres promeneurs parcourant le RAVeL, d'emprunter cette nouvelle liaison de manière spontanée, naturelle, sans être contrariés par le fait de quitter la « voie la plus courte » qui les pousserait plutôt à poursuivre leur chemin sur la nationale (avant ou après avoir passé le pont selon le sens emprunté). Cette action doit donc être envisagée de manière complémentaire aux fiches-actions n°34 et n°35 visant l'amélioration de la signalétique touristique, ainsi qu'aux actions liées au renforcement du pôle touristique sur la place Leblanc (cf. fiches-actions n°20 et n°28 liées au développement de la Maison des découvertes ; cf. fiches-actions n°48 et 49 liées au développement du Relais du terroir ; cf. fiche-action n°25 liée au développement du site-phare du Parc Saint-Martin).

C'est un enjeu primordial - l'animation et l'attractivité du haut de la place Leblanc - qui avait déjà été soulevé par AGUA-BODSON dans son Plan qualité. À ce sujet, l'arrivée prochaine d'un nouveau restaurant et d'une nouvelle plaine de jeux sur le haut de la place sont déjà des actions positives.

INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre d'usagers du RAVeL traversant le centre du village

Public concerné

Les usagers du RAVeL, utilisant principalement celui-ci à des fins touristiques ou de loisirs et qui sont susceptibles de mêler leur mobilité douce à une activité de détente ou de loisirs (plaine de jeux, terrasse horeca, visites, etc.).

Porteur du projet

C'est la commune qui porte ce projet dans le cadre du PCDR, avec le soutien de la CLDR.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est d'avoir contribué à intégrer ce projet dans la stratégie de développement local, et plus particulièrement de développement touristique, de la commune, sur base des recommandations formulées dans le Plan qualité territorial et dès la rédaction du PCDR.

Maintenant que le projet est au stade du permis d'urbanisme (l'enquête publique pour la modification de la voirie liée à l'élargissement du pont a été réalisée fin 2018), la concrétisation de celui-ci (réalisation des travaux) dépendra de l'évolution du projet de réaménagement de la traversée de Comblain (cf. fiche-action n°9).

Comme mentionné ci-dessus, cette future réalisation devra être intégrée à la fiche-action n°35 relative à l'élaboration d'un schéma directeur pour une nouvelle signalétique touristique et commerciale. Concrètement, il s'agira de contribuer à la réalisation de panneaux invitant les visiteurs à traverser le pont et à remonter la Place Leblanc. Le contenu de ces panneaux sera lui-même déterminé par toutes les (nouvelles) animations/activités qui ont été/seront développées sur le haut de la place (Maison des découvertes, Musée, Relais du Terroir, Plaine de jeux, Coteau Saint-Martin, commerces, etc.).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune et la CLDR : pour les travaux de développement rural.
- SPW DG03 Direction du Développement rural : pouvoir subsidiant (convention-faisabilité 2013 et prochainement, convention-exécution)
- SPW DGO1 Routes : propriété responsable de la RN654 qui fera l'objet de deux traversées cyclables de part et d'autre desquels seront aménagés des trottoirs type F99
- SPW DGO1 Direction de la mobilité douce : pouvoir subsidiant (appel à projets mobilité douce 2018)





- SPW DGO2 Direction du RAVeL : responsable du balisage du RAVeL
- Liège Europe Métropole (et FTPL) : ont réalisé et financé le balisage du réseau à points-nœuds (cf. fiche-action $n^\circ 31$) en même temps que le balisage du RAVeL
- CGT : pouvoir subsidiant pour la signalétique touristique et les panneaux d'accueil touristique
- les autres pouvoirs adjudicateurs des travaux conjoints d'égouttage et de dévoiement de la traversée de Comblain (cf. fiche-action n°9) avec qui la commune devra se coordonner pour les travaux liés aux aménagements du carrefour avec la place Leblanc, la création des trottoirs de type F99 et les traversées cyclables de la N654)

Partenaires privés :

- les auteurs de projet : AGUA (travaux en développement rural) et GESPLAN (sous-traitant d'AGUA pour la réfection et l'élargissement du pont en vue de la création d'un trottoir cyclable sur le pont)
- les entreprises de travaux qui seront désignées Partenaire associatif :
- l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et l'asbl les découvertes de Comblain, en tant que co-gestionnaire du bureau du tourisme et responsable de la promotion touristique (notamment des deux attractions touristiques reconnues accessibles via le haut de la place Leblanc), seront sollicitées pour le placement de panneaux d'accueil et une signalisation invitant les visiteurs à emprunter le RAVeL par la Place.

Grandes étapes de réalisation prévues

L'étude du projet est au stade de la demande de permis d'urbanisme (dans le cadre de la convention-faisabilité 2013). L'enquête publique liée à la procédure de modification de la voirie (cf. décret voirie) a été réalisée fin 2018 et les remarques reçues ont conduit la commune à réintroduire un nouveau dossier fin mai 2019.

Une fois le permis octroyé, la commune demandera au bureau d'études de finaliser le dossier projet afin d'introduire la demande de convention-exécution d'ici la fin 2019.

Se posera alors la question de la planification des travaux. D'un côté, les travaux sont en principe prévus après la réalisation des travaux conjoints d'égouttage et de dévoiement de la N654 (cf. fiche-action n°9); d'un autre côté la convention-exécution d'une part et la subvention mobilité douce (pour la réalisation du trottoir cyclable sur le pont) d'autre part seront / sont assorties d'un délai de réalisation.

Il est probable (et attendu) que les travaux de la N654 débutent en 2020 pour une durée de minimum deux ans. Les travaux financés dans le cadre du développement rural seraient donc reportés à 2022 ou 2023. Il faudra donc que la commune négocie un report du délai de réalisation de ces projets, dont la réalisation de cette liaison cyclable entre les deux tronçons du RAVeL, elle-même liée à la fiche-action n°10 de réaménagement de la Place Neuforge.

Le marché de travaux pourrait néanmoins être préparé et lancé dès 2021. L'ADL sera alors consulté au niveau de l'impact des travaux sur les commerçants, mais aussi sur les projets de panneaux d'accueil et d'information, ainsi que la signalétique à mettre en place dans ce cadre.

Coûts estimé et mode de financement

a) Les travaux de réfection, l'élargissement et le réaménagement du pont avec le nouveau trottoir cyclable de 2,5m, sont estimés à 464.579,50 \in tvac (dont 128.865 \in pour la réfection et 335.714,50 \in pour l'élargissement et le réaménagement) + 7% d'honoraires (32520,56 \in), soit un montant total de 497.100,07 \in tvac.

Le coût du trottoir cyclable est estimé, au pro-rata de la largeur de celuici par rapport à la largeur du pont (ratio de 26,31%), à 133.402,77 € (tvac).





La subvention mobilité douce prendra en charge 75 % de ce montant, soit une subvention de maximum 100.000 \in .

- b) Les travaux d'aménagement du carrefour entre la place Leblanc et le pont (traversée cyclable de la N654 et trottoir F99) sont estimés à 28.193,00 € tvac hors honoraires (7%).
- c) Le marquage au sol et la signalétique de la traversée cyclable par la Place Leblanc sont estimés à 24.744,50 € tvac hors honoraires (7%).
- d) Le coût de la traversée cyclable au niveau de la Place Neuforge est repris dans les coûts d'aménagement de celle-ci (cf. fiche-action n°10).
- e) Le coût du trottoir cyclable F99 quai du Cisaiwe est pris en charge par le SPW-DGO1 Routes dans le cadre des travaux conjoints d'égouttage et de dévoiement de la N654 (cf. fiche-action $n^{\circ}9$).

La subvention développement rural prendra quant à elle en charge 60% de tous ces travaux et honoraires (hors réfection du pont) et déduction faite de la part prise en charge par la mobilité douce.

Les panneaux d'accueil touristique et la signalisation touristique invitant les usagers du RAVeL à rentrer au cœur du village n'ont pas encore été estimés et feront l'objet d'un financement spécifique par la commune et une subvention sera sollicitée auprès du CGT (cf. fiches-actions n°34 et 35).

33. Stimuler et soutenir le syndicat d'initiative (RSI) dans la création de nouveaux itinéraires touristiques à caractère sportif et/culturel (Espace Trail, Route d'Artagnan, Route des Sculptures, Sentier de la Mémoire, ...)

2.6.

Description du projet

De par une action poursuivant le même objectif (fiche-action n°30), l'ADL va redynamiser un partenariat local pour soutenir le balisage, l'entretien et la promotion des 14 itinéraires de promenades pédestres reconnus auprès du CGT (13 itinéraires à charge du RSI et 1 itinéraire - "le Sentier géologique" - à charge de l'asbl les découvertes de Comblain). Dans ce cadre, la création de nouveaux itinéraires n'est pas exclue : une promenade praticable pour les personnes à mobilité réduite et une nouvelle promenade lors de la finalisation du RAVeL de l'Amblève.

Par cette action-ci, il s'agit d'étoffer les propositions d'itinéraires touristiques par la participation de porteurs de projet locaux à des projets supra-communaux voire européens de développement d'itinéraires thématiques à vocation touristique.

Ainsi, par le passé, l'ADL avait déjà participé à des projets extra communaux à différents niveaux :

- le projet d' « Espace Trail » : un parcours permanent, sous forme d'un réseau à points noeuds, spécialement dédié au "Trail" dans la région de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'initiative d'un groupe de travail réuni en 2016 et composé de l'Office du Tourisme de Hamoir, de la société The Outsider Ardennes, des Communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont et de quelques "trailers" de la région Ourthe-Amblève ; ce projet supracommunal n'a pas abouti et, depuis juin 2017, est au point mort entre les mains de la Maison du Tourisme et de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège ;
- la « Route européenne d'Artagnan » : un projet de tourisme équestre européen sur les traces de d'Artagnan porté par l'asbl européenne AERA dont l'ouverture a eu lieu en 2017 en France mais en Belgique, le projet n'a pas encore reçu l'aval du Commissariat Général au Tourisme pour le balisage de la Route à travers la Wallonie, de passage par Comblain-au-Pont.
- la « Route des Sculptures » : un projet porté par l'asbl La Roche-enart-denne auquel Comblain-au-Pont a adhéré ; la Route a été inaugurée à Comblain-au-Pont en 2018 intégrant les quatre principaux sites qui constituent le Musée en plein air de Sculpture de Comblain-au-Pont. L'ADL va saisir des opportunités et encourager l'intégration de Comblainau-Pont dans des projets apportant une plus-value pour la commune et une visibilité accrue pour des touristes étrangers.





Les thématiques développées feront échos à des initiatives déjà présentes sur le territoire et renforceront l'identité de Comblain-au-Pont comme un pôle touristique alliant nature, culture et activités de sport-nature. Le travail de l'ADL est développer un partenariat local, d'inclure le secteur privé, de le promouvoir et de l'encourager à se développer pour proposer des services spécifiques en lien avec les thématiques des itinéraires. Ceux-ci, une fois concrétisés, assurent indirectement le développement d'activités économiques : commerces spécialisés (pour ex., magasin de vélo), services spécifiques (pour ex., maréchal ferrant), hébergements touristiques proposant des services élargis ou du matériel spécifique (pour ex., abris pour chevaux, nettoyeurs haute pression pour VTT, ...).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action vise l'augmentation de l'attractivité du territoire par la création d'une diversité des offres d'itinéraires thématiques et l'inclusion de Comblain-au-Pont dans des projets extra-communaux potentiellement attrayant pour un public élargi notamment par des touristes étrangers. La création de partenariats entre organismes touristiques et acteurs privés (associations, clubs, sociétés de sport-nature, coaches sportifs, etc.) favorise le développement d'activités annexes et la création d'emplois indirects avec des retombées intéressantes pour le secteur horeca, les hébergements touristiques, les attractions touristiques, ... INDICATEUR :

- fait-pas fait ;
- nombre de nouveaux itinéraires créés.

Public concerné

Les touristes belges voire étrangers attirés à Comblain-au-Pont par le passage de routes thématiques.

Porteur du projet

En fonction des opportunités, le porteur de projet est variable. Il peut s'agir de la commune de Comblain-au-Pont, du Royal Syndicat d'initiatives, du Musée du pays d'Ourthe-Amblève, de l'asbl les découvertes de Comblain ou d'un autre organisme dont les thématiques sont liées.

Rôle de l'ADL

L'ADL peut s'investir à différents niveaux : en tant qu'initiateur, porteur de projet, animateur de partenariat, relais auprès de la Commune,...
Elle stimule le développement d'un partenariat local et identifie des porteurs de projets locaux (RSI, Commune de Comblain-au-Pont, ...). Elle participe aux réunions de coordination.

Au cas par cas, elle s'investira dans la concrétisation du projet en veillant à l'intégrer aux projets déjà existants

L'ADL favorise également l'intégration de partenaires privés ou associatifs.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la commune de Comblain-au-Pont dont le rôle varie mais qui peut être porteur de projet, collaborer à la concrétisation de ceux-ci via ses différents services (Travaux pour le balisage, Cadre de vie pour des permis éventuels, ...)
- les autres communes co-initateurs de projets
- CGT : sollicité pour obtenir les autorisations de balisage et pour subventionner la réalisation des équipements
- d'autres niveaux de pouvoirs au cas par cas telle que la Commission européenne qui finance l'association européenne « Route d'Artagnan » Partenaires privés :
- toute entreprise pouvant être impliquée dans le projet : commerces, établissement horeca, entreprises, hébergements touristiques, \dots
- les clubs sportifs





Partenaires associatifs :

- l'asbl Royal Syndicat d'Initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et l'asbl les découvertes de Comblain, en tant que co-gestionnaire du bureau du tourisme et responsable de la promotion touristique seront sollicitées pour le placement de panneaux d'accueil, de signalisation adéquate et pour la promotion des itinéraires ;
- les associations culturelles
- la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève qui coordonne les projets supra communaux sur son territoire d'action.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Veille de l'ADL pour s'informer sur les opportunités intéressantes pour la commune de Comblain-au-Pont
- 2) Identification d'un porteur de projet et développement d'un partenariat local
- 3) Concrétisation du projet et coordination de la réalisation du balisage sur le terrain, de la réalisation de panneaux d'accueil, de cartes papier du pendant numérique éventuel, ...
- 4) Coordination de la promotion du nouvel itinéraire auprès de la population locale et du grand public (actions de promotion, événementiel, contact presse, ...).

Coûts estimé et mode de financement

Une telle action ne nécessite pas de budget investi par l'ADL.

- Les coûts varient en fonction des projets développés. Il peut s'agir : - de montant d'adhésion en tant que membre de la structure à l'initiative du projet, pris en charge par le porteur de projet (RSI, les découvertes de Comblain, la commune, le Musée, ...)
- des frais de réalisation de panneaux ou balisage, à charge du porteur de projet qui sollicitera un subside auprès du CGT
- de frais de réalisation de supports (cartes en version papier, abonnement sur un site de mise en ligne des itinéraires, ...), à charge du porteur de projet et, le cas échéant, en collaboration avec le GREOVA et sons service graphisme
- des frais d'aménagement de l'espace public, pris en charge par la commune (parking vélo, auge pour chevaux, ...)
- de frais de promotion (publicité, réalisation de supports de promotion, ...) -...

7

34. Contribuer à l'actualisation des panneaux d'accueil touristique aux entrées de la commune en y ajoutant certaines nouveautés notamment : la promotion des producteurs locaux et du petit marché des producteurs locaux, la promotion du mur géologique, la promotion du musée, etc.

2.7.

Description du projet

Des demandes émanent régulièrement de commerçants et producteurs locaux, ainsi que d'hébergements touristiques ou d'associations locales pour bénéficier d'une meilleure visibilité sur le terrain. Outre une signalétique adéquate, le comité de pilotage de l'ADL a souligné la nécessité de communiquer davantage sur les points d'intérêts aux entrées de la commune par l'installation de panneaux d'accueil touristiques.

Cette action se réalisera conjointement à la fiche-action n°35 relative à l'élaboration d'un schéma directeur pour une nouvelle signalétique touristique et commerciale.

Concrètement, il s'agira de contribuer à la conception de différents panneaux d'accueil touristiques qui pourront être de trois types :

- des panneaux généraux souhaitant la bienvenue, à installer aux entrées de la communes (8 entrées identifiées dans le schéma directeur)
- des panneaux thématiques (pour exemple : LA PIERRE, ses carrières, son mur géologique, son Musée en plein air ; LE PATRIMOINE, son Musée, son cimetière St Martin, ...; LES PRODUITS LOCAUX, ses producteurs, son petit marché, ...)



- des panneaux saisonniers ou événementiels à interchanger en fonction de l'actualité de la commune.

Comme indiqué, les panneaux seront installés aux entrées de la commune mais également à des points stratégiques comme les carrefours, les places, au niveau du Pont de Comblain-au-Pont (pour tenter de dévier le trafic de la N634 vers la Place Leblanc) ou encore le long du RAVel de l'Ourthe à Poulseur (pour encourager les usagers faibles à emprunter la rue de l'Ourthe pour se rendre sur la Place Puissant à Poulseur).

Le contenu des panneaux s'adressera principalement aux non-comblennois, visiteurs de passage, touristes d'un jour ou d'un week-end à Comblain-au-Pont. Les informations à apporter seront très visuelles et pratiques et porteront sur des informations liées

- au commerce et entreprises (commerces présents sur la commune, établissements horeca, hébergements touristiques, marché du jeudi, producteurs locaux, ...)
- au tourisme (attractions touristiques, richesses naturelles à découvrir, Musée, ...)

N'étant pas qu'un simple vecteur d'information, les panneaux d'accueil constitueront également l'occasion pour la commune d'affirmer son identité (nature, culture, patrimoine) et de valoriser ses richesses.

Le Comité de pilotage de l'ADL mentionnait également la nécessité pour ces panneaux d'être pensés de manière flexible et écologique.

Ils pourraient être composés de deux éléments : un support en bois ou en métal fixe et des panneaux interchangeables afin de permettre d'actualiser facilement les panneaux obsolètes ou d'exposer des panneaux particuliers en fonction de l'actualité (évènements, saisons, ...).

Un graphiste réalisera les différents visuels s'inspirant éventuellement de supports déjà existants (notamment le projet « Ça se passe à Comblain » - voir fiche-action n°21).

Enfin, à l'inverse, la conception graphique des panneaux d'accueil touristiques pourra servir de base à la réalisation de supports de promotion comme un folder consacré aux producteurs locaux de la commune de Comblain-au-Pont (voir fiche-action $n^{\circ}48$).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'offrir un condensé d'information de manière très visuelle, afin d'augmenter la visibilité des acteurs locaux (commerces, horeca, attractions touristiques, producteurs locaux, ...) et d'attirer l'attention sur la diversité – et la qualité – des points d'intérêt de la commune. INDICATEURS :

- fait-pas fait ;
- nombre de nouveaux panneaux ;
- nombre de nouvelles thématiques annoncées.

Public concerné

Principalement les visiteurs, clients de passage à Comblain. Les commerçants de Comblain-au-Pont, les marchands ambulants du marché hebdomadaire, les producteurs locaux et les gestionnaires d'attractions touristiques.

Porteur du projet

L'ADL en collaboration avec le RSI.

Rôle de l'ADL

L'ADL coordonnera l'ensemble du projet et veillera à consulter les partenaires locaux privés, publics et associatifs au fur et à mesure de l'avancée de celui-ci dans un esprit collaboratif.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- CGT : sollicité pour subventionner la réalisation des panneaux d'accueil
- CLDR et CCATM : les deux commissions seront consultées sur les emplacements identifiés par l'ADL





- le SPW - DGO1 Routes : en tant que gestionnaire des voiries régionales (N633, N654), celui-ci devra être consulté, voire autoriser le placement des éléments.

Partenaires privés :

- le graphiste (pour la conception graphique des panneaux) et l'imprimeur (si l'impression n'est pas prise en charge par le studio de graphisme). Partenaires associatifs :
- l'asbl Les découvertes de Comblain, l'asbl Royal Syndicat d'initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur, le Musée du Pays d'Ourthe-Amblève

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Sur base du schéma directeur pour une nouvelle signalétique touristique et commerciale, identification des points d'intérêts, de l'emplacement des panneaux et du nombre de panneaux par type (accueil, thématique ou saisonnier);
- 2) lancement d'un marché public pour la réalisation du graphisme et de l'impression et coordination ;
- 3) demande de subvention auprès du CGT ;
- 4) demande d'autorisations éventuelles ;
- 5) consultation des partenaires locaux ;
- 6) concrétisation du projet et coordination des différents services.

Coûts estimé et mode de financement

La conception graphique des panneaux sera confiée à un studio de graphisme. L'impression, si elle n'est ^pas prise ne charge par le studio, par un imprimeur.

Le coût pour la réalisation d'un panneau est estimé à $3000 \in (1000 \in \text{pour le support}, 1000 \in \text{pour la conception graphique et } 1000 \in \text{pour l'impression des panneaux})$ et $500 \in \text{supplémentaire par nouveau panneau (graphisme et impression)}.$

La réalisation et le placement des éléments feront l'objet d'une demande de subvention auprès du CGT. Ceux-ci pourront être réalisés au fur et à mesure de l'évolution du contexte (nouveaux projets, nouveaux événement, ...).

35. Accompagner la réalisation d'une étude d'un schéma directeur, par un prestataire externe, pour l'implantation d'une signalétique touristique et commerciale et solliciter des subventions auprès du CGT et du Développement rural

2.7.

Description du projet

Cette action était déjà présente dans le précédent plan d'actions et fait l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR (P2.19). Sa mise en œuvre n'a, jusqu'ici, pas fait partie des priorités de la commune, mais plusieurs éléments du diagnostic actualisé et de l'AFOM confirment la pertinence de celle-ci. Des demandes émanent régulièrement de commerçants et producteurs locaux, ainsi que d'hébergements touristiques, voire de certains services publics pour placer des éléments de signalisation vers leurs activités. Le comité de pilotage de l'ADL a souligné la nécessité de davantage signaler les richesses et activités du territoire aux entrées de la commune ainsi qu'au niveau de la traversée de Comblain.

Afin d'éviter une signalétique surabondante ou hétéroclite, il était donc proposé de réaliser un schéma directeur qui proposerait une structure, une hiérarchie, une typologie, un graphisme et un plan d'implantation de cette signalétique.

La fiche-projet du PCDR envisageait les réalisations suivantes :

- la réalisation d'un inventaire « des éléments importants » au niveau de la mobilité ; du tourisme ; des services communaux ; des commerces ; des entreprises ;
- la prise en compte des usagers motorisés et des usagers doux ;
- le traitement des trois types de lieux : a) des points d'entrée dans la commune ; b) des points-nœuds (carrefours importants) et c) deux lieux d'information centraux (place Leblanc et place Puissant) ;





- la réalisation d'une cartographie ;
- la conception et la réalisation des panneaux d'orientation et d'information homogènes (cf. fiche-action n°34).

Un plan annexé identifiait les principaux flux automobiles entrants dans la commune, provenant : des Ardennes par la N654 ; du Condroz par la rue de Mont et par la rue Arthur Piroton ; d'Esneux par la N633 ; de l'autoroute E25 en venant de Sprimont ; de l'autoroute E25 en venant d'Aywaille. cette liste doit être notamment ajoutée l'entrée de la commune via le hameau de Hoyemont, en provenance d'Awan (Aywaille).

La fiche-projet initiale prévoyait en outre la structure suivante :

- Les points d'entrée de ces différents flux seront traités de manière à sécuriser les entrées de village et à orienter les visiteurs vers les points-noeuds, lieux d'orientation des automobilistes. Les points d'entrée seront constitués d'un effet de porte et d'un panneau d'information.
- Les points-noeuds dirigeront les automobilistes vers les lieux d'information, espaces relais qui permettront le stationnement des automobilistes et l'orientation et l'information des piétons et/ou cycliste vers les éléments importants. Les points-noeuds seront constitués d'un panneau d'orientation remarquable.
- Les lieux d'information seront constitués de stationnements, d'espace de repos et de panneaux d'information et d'orientation.
- L'actualisation du diagnostic montre aujourd'hui la nécessité d'intégrer à ce schéma directeur des éléments de signalétique plus spécifiques (des flèches à apposer aux côtés de la signalisation routière, des panneaux d'information spécifiques à certains lieux, des totems au niveau de certaines infrastructures, etc.) et d'établir une typologie (une charte de signalisation) et une cartographie de ceux-ci (commerces, services, sites naturels et touristiques, producteurs locaux, etc.).

Le Schéma directeur doit aller jusqu'à proposer un graphisme type pour chaque élément (panneau, flèche, totem, etc.) et comporter toutes les exigences techniques nécessaires pour pouvoir lancer les marchés publics de fournitures de ces éléments.

Enfin, il semble important que ce schéma directeur propose un phasage et/ ou différentes divisions en lien avec chaque type d'éléments (par exemple : les commerces, les sites et attractions touristiques, les services et infrastructures, les artisans et producteurs locaux, etc.) qui pourraient faire l'objet de commandes séparées, notamment au fur et à mesure de la réalisation de certaines actions.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet vise une valorisation et donc le développement de nombreuses activités économiques du territoire (commerces, producteurs locaux, artisans, services, sites et attractions touristiques, etc.). INDICATEURS :

- fait pas fait ;
- nombre et types de points à signaler

Public concerné

La signalétique vise essentiellement les visiteurs qui ne connaissent pas le territoire : les touristes, les habitants des communes voisines, des clients extérieurs à la commune, des fournisseurs, etc.

Le but est d'aider ceux-ci à accéder le plus rapidement possible aux points d'intérêt qu'ils cherchent ou même de leur suggérer l'existence de certaines activités et de les inciter à les découvrir.

Il sera intéressant de distinguer les automobilistes et les usagers faibles (mode doux) dont les points d'entrée et les voies d'accès ne sont pas identiques.

Porteur du projet

La commune passera le marché public de services et assurera le suivi de l'exécution de celui-ci.





La méthodologie pourra être proposée par l'auteur de projet et pas nécessairement définie a priori au sein d'un cahier spécial des charges.

Rôle de l'ADL

Réunir les partenaires au sein d'un groupe de travail pour participer à la conception et à la réalisation du projet, avec l'encadrement d'un prestataire externe.

Identifier les points d'intérêt et prendre contact avec les différents acteurs locaux concernés - ou servir de relais entre eux et la commune - pour envisager l'emplacement éventuel de la signalétique les concernant. Régler la question d'un éventuel co-financement des éléments signalétiques par les acteurs concernés (partenariat public-privé) ; la commune ne devant pas nécessairement tout prendre en charge mais pouvant plutôt proposer un cadre (types d'éléments de signalétique proposés, centrale d'achats, emplacement autorisé, etc.).

Une fois le schéma directeur réalisé, l'ADL proposera à la commune de l'utiliser au fur et à mesure des projets et opportunités qui se présenteront, notamment lorsque la commune réalisera des travaux d'aménagement pouvant inclure de nouveaux éléments de signalétique.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- CLDR et CCATM : les deux commissions seront associées au stade de l'étude.
- le SPW DGO1 Routes : en tant que gestionnaire des voiries régionales (N633, N654), celui-ci devra être consulté, voire autoriser le placement de certains éléments.
- le SPW DGO2 Mobilité douce et RAVeL : devra être consulté pour que la signalétique communale reste cohérente avec la signalétique, par exemple du RAVeL de l'Ourthe (et du futur RAVeL de l'Amblève).
- la FTPL et Liège Europe Métropole : seront partenaires au niveau du balisage du réseau cyclable « Vélo-tourisme » à points-nœuds.

Partenaires privés :

- Tous les acteurs locaux susceptibles de demander à bénéficier d'éléments de la signalétique :
- des commerces ;
- des producteurs locaux ;
- des artisans locaux ;
- des sociétés de sport-aventure ;
- des hébergements touristiques ;
- etc.;
- L'auteur de projet qui sera désigné pour la réalisation du schéma directeur.

Partenaire associatif :

- Les deux associations touristiques en charge du bureau du tourisme seront consultées (cf. fiche-action n°20)
- Le GREOVA (asbl) et la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève pourront être consultés afin que la signalétique proposée s'intègre au mieux avec des signalétiques existantes dans d'autres communes, ainsi qu'avec la signalétique du réseau cyclable à points-nœuds (cf. fiche n°31). Ainsi, il pourra notamment être tenu compte de la signalétique réalisée dans les communes voisines de Sprimont, Aywaille et Stoumont qui avaient également bénéficié, conjointement avec Comblain-au-Pont, de l'étude de « plan qualité territorial » dans laquelle le bureau d'études AGUA avait déjà fait des recommandations et des propositions de réalisation d'une signalétique commune.

Grandes étapes de réalisation prévues

Le projet est réalisé en deux phases :

1) Etude : marché de services pour réaliser le schéma directeur et proposer des aménagements (panneaux, flèches, totems, etc.).





Préalablement au lancement du marché de services, la commune devra établir un cahier des charges qui intégrera une série d'informations utiles pour l'auteur de projet, notamment la liste des points d'intérêt, une première typologie des points à signaler, les carrefours, etc. L'ADL réunira des partenaires au sein d'un groupe de travail pour fournir ces informations et relayer les attentes des acteurs économiques et touristiques.

Ce groupe de travail pourra également être mobilisé aux différentes étapes de l'étude du schéma directeur afin de remettre un avis et formuler des remarques (à titre consultatif).

2) Réalisation des aménagements, si possible de manière intégrée aux aménagements visés dans l'ensemble des fiches-projets du PCDR et des fiches-actions de l'ADL. Cette réalisation sera donc elle-même phasée en fonction du programme de réalisation des différentes fiches.

La présente fiche-action porte sur la phase 1 (étude).

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation à ce jour du coût de l'étude d'un tel schéma directeur. Dans le « Plan qualité territorial » réalisé en 2012 par Agua-Bodson, le bureau d'études estimait à +/- 150.000 € tvac la « Mise au point d'une signalétique touristique reliant les diverses composantes du centre et des berges », mais ce montant paraît extrêmement élevé et comprend certainement également l'étude et la réalisation.

Le Développement rural et le CGT seront sollicités pour subventionner une partie de cette année. Le solde devra être pris en charge par la commune. La réalisation et le placement des éléments feront également l'objet de demande de subvention et seront certainement scindés et répartis au fur et à mesure de la réalisation de différents projets. Par exemple, les fichesactions relatives à la traversée de Comblain (n°9), à la Place Neuforge (n°10), au Pont-RAVeL (n°32), à la place Puissant (n°6), à la traversée du Pont-de-Sçay (n°19), etc. seront autant d'opportunité de réaliser une partie de la signalétique.

3.4.1.2.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	2.8. Développer le nombre de déplacements mode doux et les échanges de flux touristiques entre Aywaille (pôle touristique et commercial du Pays d'Ourthe-Amblève) et Comblain-au-Pont (centre d'accueil et d'animation "Découvertes Nature et Tourisme"), et favoriser la découverte de la vallée de l'Amblève par la mise en oeuvre d'une action spécifique d'ici 2030
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCT1
2	2.9. Diversifier les types d'hébergements touristiques sur le territoire (min. 1 nouvelle exploitation type hôtel et/ou hébergement insolite d'ici 2030) afin de maintenir voire développer le nombre de nuitées au-delà des 30.000 nuitées par an et favoriser le développement de nouveaux produits touristiques en partenariat avec les acteurs déjà présents
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSCT1

Actions:

N°	l° Intitulé	N° Objectif concerné
----	-------------	----------------------





- 36. Participer au comité d'accompagnement du projet supracommunal de RAVeL de l'Amblève entre Comblain-au-Pont et Aywaille
- 2.8.
- 37. Stimuler et accompagner la création et le développement d'une nouvelle offre de séjours (type hôtel et/ou hébergements touristiques insolites), incluant le développement connexe de nouveaux produits touristiques ciblés : activités physiques ou "bien-être" encadrées dans la nature, alimentation saine à base de produits locaux, mobilité douce adaptée, etc.
- 2.9.



3

3.4.1.3. Priorité 3

Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation et l'insertion socio-professionnelle dans les entreprises locales et par le développement de nouveaux services

3.4.1.3.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	3.1. Stimuler la création d'emplois locaux et en favoriser l'accès aux demandeurs d'emploi locaux par la mise en place de quatre types d'actions dès 2020
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	38. Accueillir et accompagner les porteurs de projets	3.1.

Description du projet

En tant que service communal en charge du développement de l'activité économique et de l'emploi, l'ADL, depuis 2008, propose un service d'accompagnement aux porteurs de projets et aux entreprises. Les autres services de l'administration communale et certains partenaires locaux ayant connaissance de ce service envoient régulièrement des porteurs de projets ou des entreprises vers l'ADL.

Le service se décline de deux façons différentes selon le public cible : - une permanence mensuelle de l'ADL a été créée à la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont/Esneux/Hamoir en partenariat avec cette dernière, à destination des demandeurs d'emploi désireux de créer leur propre emploi. Un formulaire d'inscription est proposé au demandeur par les conseillers du Forem et ceux- ci faxent le formulaire à l'ADL. Il s'agit clairement ici d'un rôle de première ligne visant à donner aux demandeurs d'emploi les informations essentielles en matière de création d'entreprise et à diriger ceux-ci vers les partenaires de l'ADL pour un accompagnement éventuel. Le suivi du candidat se limite souvent à un premier rendez-vous, mais l'ADL se tient à disposition de la personne si celle-ci souhaite développer son activité dans la commune. En aucun cas l'ADL ne se substitue à ses partenaires (UCM, S.A.A.C.E., organismes de crédits et de financement, guichet d'entreprise, etc.).

- l'ADL reçoit également sur rendez-vous, en ses bureaux, les entreprises ou porteurs de projet non demandeurs d'emploi. Il s'agit soit d'entreprises comblennoises ayant besoin d'un soutien ou d'une information, soit de porteurs de projets extérieurs à la commune et souhaitant venir s'implanter sur le territoire. Dans ce cas-ci, l'ADL joue souvent un rôle d'intermédiaire et communique les informations dont elle dispose.

L'ADL assure également une veille de toutes les matières susceptibles d'intéresser le public cible, de manière à pouvoir donner directement les bonnes informations et envoyer les personnes vers les bons organismes. Cela implique le développement de partenariat avec la plupart des organismes qui existent en matière de soutien à la création d'entreprise ou d'aides aux entreprises.

Enfin, si l'occasion se présente, l'ADL participe à des salons de l'emploi dans la région (un ou deux par an) et y présente son service d'accompagnement. Elle informe sur place les personnes intéressées (rôle de première ligne et distribution de documentation à propos des partenaires) et propose des entretiens éventuels par la suite.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi





Un demandeur d'emploi qui démarre son activité indépendante crée son emploi. Le développement d'une entreprise participe à la bonne santé de l'économie du territoire sur lequel elle se trouve et peut engendrer de nouveaux emplois. INDICATEURS :

- fait pas fait ;
- nombre de porteurs de projets ;
- nombre de rendez-vous ;
- nombre d'activités créées

Public concerné

- les demandeurs d'emploi porteurs de projets ;
- les entreprises comblennoises qui ont un projet de développement ;
- les entreprises et porteurs de projets extérieurs à la commune souhaitant venir s'implanter dans la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Gestion complète du projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Région wallonne et ses aides financières ;
- l'Agence de stimulation économique et l'intercommunale de développement économique Spi ;
- le FOREM et la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont/Esneux/Hamoir;
- la MIREL ;
- l'IFAPME pour la formation en alternance ; ...

Partenaires privés :

- l'UCM et son « Office de Création des Entreprises » qui offre une gamme de services complets allant du soutien à la création, à l'aide au développement, en passant par la reprise ou la transmission.
- l'Union Wallonne des entreprises ;
- CREDAL, la SOWALFIN et la SOCAMUT pour le financement.

Partenaires associatifs :

- les couveuses d'entreprises (principalement Job'in, Créajob, Step entreprendre reconnus SAACE) et Alpi (AREBS) ; etc.

Grandes étapes de réalisation prévues

L'ADL prévoit de continuer les permanences de la même manière, à raison d'une matinée par mois à la Maison de l'Emploi, ainsi que les entretiens ponctuels avec les entrepreneurs dans ses bureaux (sur rendez-vous).

Coûts estimé et mode de financement

Aucun surcoût, rien de plus que les heures de travail de l'agent en charge de ce projet. Le local est mis à disposition par la Maison de l'Emploi, dans le cadre du partenariat.

2 39. Stimuler la création de / et participer à une commission supracommunale "Economie - Emploi-Formation" en Ourthe-Vesdre-Amblève" pour donner une structure à la plateforme Insertion socio-professionnelle, échanger entre opérateurs et mener des actions concertées en réponse à des problématiques propres à la région (métiers en pénurie, etc.)

3.1.

Description du projet

Depuis près de vingt ans, les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle en Ourthe-Amblève se réunissent trois fois par an au sein d'une plateforme, initiée dans le cadre des Plans Habitat Permanent (Plans HP), afin d'identifier des problématiques récurrentes, partager des informations et des expériences, et mettre



en place des initiatives communes. Progressivement, les opérateurs réunis au sein de cette plateforme ISP ont élargi les domaines traités en réunion et intégré de nouveaux partenaires, publics, associatifs et privés.

Depuis quelques années, la plateforme a pris une dimension beaucoup plus transversale et aborde toutes les thématiques liées à l'insertion, à la formation et à l'emploi. C'est dans ce cadre que l'ADL a notamment organisé à plusieurs reprises son « Speedmeeting Emploi » en Ourthe-Amblève et qu'elle réfléchit aujourd'hui, avec ses partenaires, à la mise en place de nouvelles actions pertinentes, en réponse à des problématiques actuelles.

Fin 2018, l'ADL et trois autres partenaires de la plateforme (l'association chapitre XII « SPOT » et les cellules emploi des communes de Aywaille et de Sprimont) ont pris l'initiative de mener une réflexion, au sein d'un groupe de travail, sur les outils de communication de la plateforme (entre opérateurs, mais aussi des opérateurs vers leurs bénéficiaires) et, indirectement, sur son identité. Le groupe de travail a ainsi pointé le fait que la plateforme, hormis son lien historique avec le Plan HP, n'a pas de structure juridique propre et n'a pas non plus de réelle existence formelle au niveau politique correspondant à l'échelle supracommunale du territoire sur lequel les opérateurs travaillent. Ainsi, les idées échangées dans le cadre de la plateforme sont certes actées dans un PV traditionnellement rédigé par l'hôte de la réunion, mais ce PV reste un document informel que chaque opérateur est libre ou nom de faire remonter à son instance dirigeante, voire politique dans le cadre des services publics. Il n'y pas de lien direct et structurel entre les propositions de la plateforme et les instances politiques communales ou supracommunales, alors que le contenu des échanges est riche et serait susceptible de nourrir une véritable politique supracommunale de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

L'ADL a donc proposé l'idée de suggérer aux communes, en commençant par les trois communes de Comblain-au-Pont, Aywaille et Sprimont (à l'initiative de cette réflexion), de proposer à l'asbl GREOVA (Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève) dont elles sont toutes membres, de créer une nouvelle Commission Economie-Emploi-Formation, à l'instar des commissions déjà créées en son sein comme la Commission Tourisme (qui gère la Maison du Tourisme) et la Commission Agriculture notamment. Cette nouvelle commission pourrait, suivant les statuts du GREOVA, intégrer des représentants de toutes les communes, des représentants des opérateurs publics ou associatifs de l'insertion socio-professionnelle, ainsi que des représentants de différents secteurs privé (par exemple la pierre, la construction, le commerce, etc.)

La plateforme pourrait continuer d'exister de manière plus informelle. Le gros avantage de la création d'une telle commission, hébergée par le GREOVA, résidera dans la présence et la participation aux réunions de mandataires communaux délégués pouvant d'une part faire remonter certains projets vers les communes et d'autre part, proposer que des actions soient initiées à l'échelle supracommunale, voire portées par le GREOVA lui-même. Ainsi, par exemple, des initiatives pourraient être prises à ce niveau dans le secteur de la pierre (cf. fiches-action n°13, 40).

La commission pourrait également être la bonne instance pour introduire une ficheprojet favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans des filières locales, dans le cadre du futur appel à projets pour la période de programmation 2021-2027 du FSE+ (cf. fiche-action n°41).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif de la création de cette commission est de travailler à plusieurs communes, avec les opérateurs de l'insertion socio-professionnelle et des acteurs privés, à la mise en place d'actions pour le développement de filières locales, par exemple une filière locale de la pierre et de la construction (cf. fiches-actions n°13 et 41), ainsi que pour la création de formations adaptées aux demandes du secteur privé, notamment dans le cadre des métiers en pénurie, comme le secteur de la pierre ou de la construction également (cf. fiches-actions n°39 et 40). Sont également envisagés par le groupe de travail des actions de soutien au commerce local, des actions dans le domaine du numérique, etc.





En outre, suivant les propositions formulées au sein du comité de pilotage de l'ADL, cette commission pourrait également soutenir la recherche-développement dans de nouveaux secteurs comme par exemple, « en matière de recyclage, travailler sur les matières premières de manière plus industrielle (opportunité - secteur potentiel pour la création d 'emplois) ». Elle pourrait également "Encourager les gens à se former, hors commune, pour répondre aux métiers en pénurie. Cela passe aussi par un appui en matière de garde d'enfants en soirée afin de pouvoir suivre certaines formations". Ou encore : "Sensibiliser aux stéréotypes de genre liés à certains métiers" ou « Etre attentif aux emplois concernés par l'aide à la personne (emploi de proximité) >> lien avec fiche-action 8 et fiche-action 39 » INDICATEURS : - nombre de partenaires ; - nombre de participations aux réunions ; - nombre d'actions planifées ; - nombre d'actions réalisées ; - nombre de demandeurs d'emploi touchés ; - nombre d'emplois créés

Public concerné

La Commission vise d'abord la participation de toutes les communes de la région Ourthe-Vesdre-Amblève, de leurs échevins de l'économie et de l'emploi, de membres des administrations communales (PCS, etc.), des CPAS, etc., ainsi que tous les opérateurs d'insertion socio-professionnelle dans le secteur public et dans le secteur associatif, et enfin toutes les entreprises du secteur privé susceptible de participer, concernées par le développement d'une filière locale et/ou par la problématique des métiers en pénurie.

Ensuite, toutes les actions mises en place par cette future commission ou au départ de propositions de cette commission, viseront à la fois les entreprises (en tant qu'activités économiques et employeurs), ainsi que le public des demandeurs d'emploi.

Porteur du projet

Suite à l'initiative de l'ADL et de ses trois partenaires (cellules emploi d'Aywaille et Sprimont et association chapitre XII « SPOT »), le projet a été présenté à la plateforme puis aux échevins de l'économie et de l'emploi des trois communes représentées au sein de ce groupe de travail (Aywaille, Comblain, Sprimont).

À Comblain, le projet a été validé par le Collège communal qui a délégué le ler échevin, en charge de l'économie et de l'emploi, pour porter ce projet avec ses deux collègues d'Aywaille et Sprimont, et le proposer prochainement au Bureau exécutif de l'asbl GREOVA (décision reportée à septembre 2019).

Si ce dernier accepte, c'est donc l'asbl GREOVA qui deviendra porteur du projet en l'hébergeant au sein de sa structure juridique et, si possible, en mettant à disposition les moyens humains pour le secrétariat et l'animation des réunions. Mais à ce stade, ce scénario reste à valider par les autres communes et le GREOVA.

Rôle de l'ADL

L'ADL a été à l'initiative de cette proposition. Elle a notamment relevé, au sein de la plateforme, l'intérêt d'établir une connexion entre les réflexions menées entre opérateurs de l'insertion socio-professionnelle d'une part et les projets et stratégies réfléchies par les autorités politiques à un niveau supracommunal d'autre part, notamment dans le cadre de la Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège (Liège Métropole) via le Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège (SDAlg) validé en 2018 ; ainsi que dans le cadre de Liège Europe Métropole via le projet de Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) et le projet de sous-territoire constitué par les vallées Ourthe-Amblève, toujours en cours d'élaboration.

Or, suite aux ateliers de consultation des mandataires communaux, que ce soit dans le cadre du SDALg ou du SPDT, il a été constaté qu'il manquait, entre la planification stratégique que représentent ces deux documents et la mise en œuvre proprement dite des actions envisagées, des structures juridiques ou, en tout cas, des espaces de concertation, avec des prérogatives opérationnelles. D'un côté, les





communes participantes à l'atelier du territoire Ourthe-Amblève (en septembre 2017) proposait de travailler à la mise en œuvre d'une filière de la pierre, ainsi que sur les métiers en pénurie liées à celle-ci ; d'un autre côté, aucune structure n'a jusqu'à présent pris le relais pour réaliser ce projet et le SPDT - en l'occurrence - ne prévoit rien à ce sujet.

Dès lors que des organismes de terrain, via la plateforme, réfléchissaient aux mêmes thèmes et problématiques, il devenait intéressant de proposer de faire le lien entre ces réflexions de terrain d'une part et l'existence de ces grandes orientations politiques supracommunales d'autre part ; tout en soulignant la nécessité de créer un lieu, une structure plus formelle, à cette échelle, pour concrétiser ces pistes d'actions.

L'ADL intervient maintenant en soutien de l'échevin qui doit, de son côté, porter la proposition avec ses collègues au sein du bureau exécutif du GREOVA. L'ADL pourra apporter ses conseils pour remettre des avis sur les projets de règlement d'ordre intérieur, de convention, etc. qui devront certainement accompagner la création de la commission.

Ensuite, l'ADL participera à la commission, au côté de l'échevin, pour y relayer ses propositions d'actions (cf. fiches-actions n° 40 et 41 notamment).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- les communes membres du GREOVA : seront invitées à approuver le projet et à déléguer un membre du Collège communal, idéalement l'échevin en charge de l'économie et de l'emploi, pour participer aux réunions et faire le relais entre la future Commission et les collèges communaux. Le projet prévoit également la possibilité pour la commission de créer trois sous-commissions (une part vallée).
- les cellules emplois des communes d'Aywaille et de Sprimont : sont co-porteuses du projet avec l'ADL et SPOT.
- les Plans de cohésion sociale des communes : sont des partenaires de la plateforme ISP.
- les CPAS et leurs services insertion : sont des partenaires de la plateforme ISP.
- la Maison de l'Emploi : est un partenaire clé de la plateforme ISP en assurant notamment l'animation des réunions.
- le FOREM : est également partenaire de la plateforme via son service partenarial.
- la Promotion sociale Ourthe-Amblève : est un partenaire potentiel de la future commission, notamment pour la mise en place de projet de formations.

Partenaires privés :

- les entreprises du secteur de la pierre : seront associées à la réflexion pour la mise en place d'une filière de la pierre en Ourthe-Amblève, ainsi que pour la création d'une formation aux métiers la pierre en pénurie (cf. fiche-action n°40) les entreprises du secteur de la construction : seront associées à une éventuelle future réflexion pour la mise en place d'une filière de la construction locale en
- Ourthe-Amblève
 les commerces locaux : seront associés à une éventuelle future réflexion sur des actions de soutien aux petits commerces de proximité

Partenaire associatif :

- etc.

- la MIREL : partenaire de la plateforme ISP et de la Maison de l'Emploi
- l'Agence Locale pour l'Emploi de Comblain-au-Pont : partenaire de la plateforme ISP et de la Maison de l'Emploi
- le Centre de Coopération Educative (CCE) : opérateur de formations agréés par le Forem (projets MOVE et POPE) , partenaire de la plateforme ISP
- l'association chapitre XII « Spot » : co-porteuse du projet avec l'ADL et les cellules emplois des communes d'Aywaille et Sprimont.
- le Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont : partenaire de la commune de Comblain pour les actions de promotion de la pierre (cf. fiche-action n°14) et initiateur du projet de formation aux métiers de la pierre (cf. fiche-action n°40).
- le Centre d'Insertion Socio-Professionnelle « Le Pont » à Sprimont : partenaire de la plateforme ISP et potentiel partenaire pour les projets d'économies sociales du CPAS (cf. fiches-actions n^42 , 43 et 46).





- Acis clerval : service d'accueil de personnes handicapées qui développe des projets d'insertion
- Le Plope : centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté agréé par l'AViQ avec le soutien du FSE qui accueille prioritairement des personnes porteuses d'un handicap, physique, psychique ou sensoriel ou souffrant de maladies chroniques
- etc.

Grandes étapes de réalisation prévues

Etapes préalables :

- Automne 2018 : groupe de travail issu de la Plateforme Insertion socioprofessionnelle Ourthe-Amblève, à l'initiative de l'ADL, des cellules emploi d'Aywaille et Sprimont et de l'association chapitre XII « Spot ». Réflexion sur la communication et l'identité de la plateforme. Proposition de créer une commission supracommunale Economie-Emploi-Formation au sein de l'asbl GREOVA.
- Hiver 2019 : proposition d'action présentée aux échevins de l'économie et de l'emploi des communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont et Sprimont
- Printemps 2019 : validation du projet par la Plateforme ISP ; deuxième réunion de travail des trois échevins entre eux et planification de la proposition au GREOVA Prochaines étapes :
- Automne 2019 : proposition de l'action au bureau exécutif du GREOVA Sous réserve d'une acceptation du projet par les instances dirigeantes du GREOVA :
- Hiver 2020 : création de la commission, désignation des différents représentants communaux par les différents conseils communales
- Printemps 2020 : installation de la commission et première réunion : proposition conjointe de l'ADL et des cellules emplois d'Aywaille et Sprimont de créer un groupe de travail sur la création d'une formation aux métiers de la pierre et sur une filière de la pierre en Ourthe-Vesdre-Amblève.
- Par la suite : organisation de réunions d'un ou plusieurs groupes de travail ; proposition d'actions ; suivi ; mise en œuvre ; etc.

Coûts estimé et mode de financement

Les coûts de secrétariat de la commission seraient, le cas échéant, prises en charge par l'asbl GREOVA.

Les coûts de chaque action feraient l'objet d'une estimation et d'un mode de financement spécifiques.

Une piste serait notamment solliciter un cofinancement dans le cadre de la prochaine programmation 2021-2027 du Fonds Social Européen Plus (cf. notamment la fiche-action $n^{\circ}41$).

40. Stimuler et participer à un partenariat supracommunal pour la recherche de candidats et leur formation à des métiers de la pierre en pénurie

3.1.

Description du projet

L'idée de la création d'une formation à des métiers de la pierre, en pénurie, n'est pas neuve. En 2013, le secteur de la pierre, via les Carrières de Sprimont, avait obtenu la signature d'une convention cadre avec les Ministres wallon de l'emploi et de la formation de l'époque. Celle-ci formalisait la volonté des signataires (la Région wallonne, la Communauté française et les partenaires sociaux du secteur de la pierre) de développer un maximum de synergies entre les mondes de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'emploi et de l'entreprise. L'objectif était de contribuer à la recherche de solutions concrètes, adaptées aux besoins en personnel qualifié du secteur de la pierre dans toutes ses déclinaisons et sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Trois défis avaient été identifiés :

- Pallier le manque de main d'œuvre qualifiée
- Mettre sur pied des formations adaptées aux réalités et aux besoins des entreprises
- Améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers de la pierre.



Une subvention de 10.000 € avait été octroyée au secteur pour la réalisation d'une étude de ses besoins en vue de prendre rapidement des mesures pour promotionner les métiers de la pierre auprès des jeunes, notamment.

En 2016, un Pôle de la Pierre a été créé à Soignies (Carrières du Hainaut) en partenariat avec le Forem et l'IFAPME notamment.

Mais en Ourthe-Amblève, la pénurie est toujours présente (GBA, Sprimont Blue, etc.), comme en atteste la récente visite du précédent Ministre wallon de l'économie, en mai 2018, venu rencontrer le patron de la carrière de Grès du Bois d'Anthisnes, en manque cruel de main d'œuvre, malgré un carnet de commandes bien rempli.

Dans la foulée, l'ADL a donc proposé à la Maison de l'Emploi d'envisager une action du type « jobday » (https://www.leforem.be/jobday.html) pour aider les carrières à rencontrer des candidats, et propose de réfléchir à une échelle supracommunale à la création d'une filière de la pierre locale (cf. fiche-action nº13), notamment via la futur commission Economie-Emploi-Formation qu'elle a proposé de créer au sein du GREOVA (cf. fiche-action n°39).

De son côté, le nouveau Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP), récemment inauguré à Sprimont (en 2018), sur le site des Carrières de Sprimont à l'emplacement de l'ancien Musée de la pierre, ambitionne de créer une formation locale aux métiers la pierre, en partenariat avec le Forem et la promotion sociale Ourthe-Amblève.

Déjà partenaire du CIP via le programme d'actions de promotion des métiers de la pierre qui subventionne le projet de mur géologique (cf. fiche-action n°14), la commune, via l'ADL, souhaiterait élargir ce partenariat et participer à la réflexion sur la création de cette formation aux métiers de la pierre, qui serait l'une des actions phares de la futur filière.

L'idéal serait pouvoir cibler les jeunes toujours scolarisés, et pas seulement les demandeurs d'emploi, en valorisant les métiers de la pierre comme étant des métiers qui recrutent et des métiers caractéristiques du territoire, valorisés et valorisant via les savoir-faire historiques qui y sont attachés.

La mise en place d'une telle formation nécessite d'impliquer les carriers afin qu'ils définissent clairement leurs attentes et leurs besoins, y compris en termes de compétences techniques ; d'associer un organisme de formation avec des formateurs professionnels compétents ; et surtout - vu la situation critique du métier - de trouver des candidats à ces formations et à ces métiers reconnus comme

Un travail de promotion devrait donc idéalement être entamés, d'une part via des animations ou des évènements, mais également via des outils de communication adaptés à la cible (vidéo, site internet, page Facebook, etc.) et en lien avec des entreprises dynamiques. Le secteur de la construction pourrait ainsi également être associé.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Former des jeunes et des demandeurs d'emploi à acquérir des savoir-faire suffisants pour leur permettre de postuler aux métiers actuellement en pénurie dans les carrières et entreprises locales du secteur de la pierre.

Créer ainsi un certain nombre d'emplois locaux non délocalisables.

Favoriser la croissance des entreprises locales du secteur de la pierre ;

contribuer ainsi au développement de la filière de la pierre.

Promouvoir et valoriser les métiers de la pierre, notamment auprès des jeunes, comme des métiers valorisants, constitutifs de l'identité du territoire. INDICATEURS :

- nombre de partenaires associés ;
- nombre de participations à des réunions ;
- nombre d'heures de formation proposées ;
- nombre de participants à la formation ;
- type de partenariat

Public concerné



Les jeunes et les demandeurs d'emploi susceptibles d'être intéressés par ce type d'emplois pénibles, laborieux, mais au grand air et non délocalisables, permettant d'acquérir un véritable « savoir-faire » à la fois traditionnel et innovant.

Porteur du projet

La commune de Sprimont et son Centre d'interprétation de la Pierre (CIP), en partenariat avec Sprimont Blue et le Forem notamment, sont au départ porteur d'un projet de création d'une formation aux métiers de la pierre au sein du CIP. Le projet peut très bien rester à cette échelle et être développé en partenariat avec d'autres partenaires et d'autres communes, comme la Commune de Comblain, l'ADL, la Maison de l'Emploi, etc. Mais le projet pourrait également être repris à une échelle supracommunale par le GREOVA et, le cas échéant, la future Commission « Economie-Emploi-Formation ». Les deux options sont pertinentes.

Rôle de l'ADL

L'ADL sera partenaire du projet si la commune de Sprimont et/ou le GREOVA s'ouvre(nt) à cette opportunité. En tout cas, l'ADL a proposé au Centre d'interprétation de la Pierre, lors du dernier comité d'accompagnement de la subvention pour les actions de promotion de la pierre (cf. fiche-action n°14) que soit organisée une réunion à l'automne 2019 pour discuter d'un partenariat possible entre les deux communes et les carrières de leur territoire respectif pour l'organisation de cette formation et le développement d'une filière locale de la pierre (cf. fiche-action n°13).

L'ADL se propose de contribuer à la création du partenariat local et d'être le relais des entreprises du secteur de la pierre sur le territoire de Comblain-au-Pont.

L'ADL proposera enfin de participer à l'élaboration d'un plan de promotion et contribuera à la diffusion des différents supports réalisés.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- les communes du GREOVA : pourrait soutenir le projet via le GREOVA et la future commission Economie-Emploi-Formation (cf. fiche-action $n^{\circ}39$), mais également faire appel aux stagiaires en formation pour des chantiers publics futurs.
- les cellules Emploi d'Aywaille et Sprimont : seraient partenaires pour promouvoir localement la formation, notamment via le site www.ova-emploi-formation.be (la cellule emploi de Sprimont serait même certainement co-porteuse du projet)
- la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont Esneux Hamoir : serait partenaire pour promouvoir localement la formation.
- le FOREM : pourrait subventionner (via son appel à projets), reconnaître puis promouvoir la formation via le Carrefour-Emploi-Formation et conseiller la formation à des demandeurs d'emploi
- l'IFAPME : pourrait être partie prenante en tant qu'organisme de formation comme à Soignies
- la Promotion sociale Ourthe-Amblève : pourrait être partie prenante en tant qu'organisme de formation
- le Pôle de la Pierre à Soignies : pourrait partager son expérience et son savoirfaire et envisager une décentralisation à Sprimont
- Le Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » : pourrait faire le relais de la formation vers le public intéressé via ses différentes activités d'information et de sensibilisation.
- Les écoles primaires et secondaires : sont des partenaires à associer pour des animations de sensibilisation. En outre, les filières d'enseignement techniques et professionnelles pourraient également contribuer au moins à une pré-formation des élèves.

Partenaires privés :

- les carrières locales : ce sont les premiers partenaires, celles pour qui la formation est organisée. Il est indispensable qu'elles soient parties prenantes et contribuent à l'organisation de la formation en définissant leurs besoins en termes de savoir-faire.





- les autres entreprises du secteur de la pierre : pourraient être partenaires pour accueillir des stagiaires, proposer une diversification de la formation, renforcer la filière, etc.
- Secteur de la construction : par exemple l'entreprise Eloy qui vient de racheter la carrière Thomas à Poulseur pourrait également avoir un intérêt à former des jeunes.

Partenaire associatif :

- le Centre d'interprétation de la Pierre de Sprimont : porteur du projet de la formation

Grandes étapes de réalisation prévues

Automne 2019 : réunion avec la commune de Sprimont et le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP) de Sprimont pour envisager un partenariat entre les deux communes et les rôles de chacun.

2020 : en fonction de cette réunion et du futur programme d'actions de promotion des métiers de la pierre, l'ADL pourrait également proposer à la Maison de l'Emploi d'organiser courant 2020 un Jobday en partenariat avec les carrières locales et avec les partenaires de l'insertion socio-professionnelle.

L'année 2020 pourrait être consacrée à l'organisation de la formation La formation pourrait quant à elle être lancée dès 2021 (à confirmer).

Coûts estimé et mode de financement

Pas de coûts estimés à ce stade.

Au niveau du mode de financement, outre la prise en charge de certaines actions par des partenaires sur base de leurs missions habituelles (Forem, Maison de l'Emploi, IFAPME, Promotion sociale, etc.), le projet pourrait certainement faire l'objet d'une candidature à un futur appel à projets du FOREM et/ou à un futur appel à projets dans le cadre de la prochaine programme 2021-2027 du FSE+ (cf. fiche-action $n^{\circ}41$).

4

41. Participer, avec les partenaires de la future Commission Economie-Emploi-Formation Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'élaboration d'une fiche-projet favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans des filières locales, dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Social Européen Plus pour la période 2021-2027

3.1.

Description du projet

L'idée est de réfléchir avec les partenaires de la future Commission Economie-Emploi-Formation au sein du GREOVA (cf. fiche-action n°39) à une action à mener l'échelle de la région Ourthe-Amblève (voire Ourthe-Vesdre-Amblève), de manière supracommunale, visant à organiser et promouvoir, à destination des jeunes, des animations, des formations et/ou des stages au sein d'entreprises susceptibles de proposer des emplois en pénurie et s'inscrivant dans des secteurs ou des filières liés à des savoir-faire locaux pouvant être transmis de génération en génération et pouvant être valorisants pour les jeunes (et valorisés par les jeunes dans le long terme).

Concrètement, sont notamment visés ici les secteurs de la pierre (cf. fichesactions n°13 et 40), de la construction (cf. fiche-action n°13 notamment), de l'agriculture (cf. fiche-action n°59), etc., actuellement en pénurie d'emplois, et qui sont clairement liés à l'exploitation des ressources naturelles du territoire. L'action nécessiterait d'abord un relevé et la réunion de tous les partenaires potentiels (entreprises, écoles, centres de formation, maison de l'emploi, Forem, cellules-emploi, etc.) et ensuite la rédaction d'une fiche-projet qui proposerait une série de sous-actions à mener, afin de solliciter une subvention européenne dans le cadre du futur FSE+ 2021-2027.

Une veille concernant la nouvelle politique de cohésion de la Commission européenne ainsi que les futurs appels à projets européens, devra être réalisée pour identifier les opportunités et les conditions des projets pouvant être subventionné dans ce cadre.



Une première sous-action pourrait être de construire une boite à outils de communication (vidéo, sites internet, réseaux sociaux, etc.) permettant de valoriser auprès des jeunes les métiers en pénurie dans ces secteurs locaux, tout en pointant de manière très concrète les différents moyens de s'y former, d'obtenir un premier stage en entreprises, voire même un premier emploi.

Des visites d'entreprises, spécifiquement dédiées aux jeunes, pourraient notamment être mises en place, pour leur permettre de découvrir certaines entreprises et métiers en pénurie, à l'instar de l'initiative « Graine d'artisan » menée dans le Condroz depuis quelques années https://www.devenirs.be/les-animations/graine-dartisan/.

Une action spécifique pourrait même être envisagée à l'attention de jeunes plus fragilisés ou en situation de décrochage scolaire, afin de leur proposer une alternative (par exemple suivant le modèle de la formation en alternance) qui pourrait les aider à reconstruire un projet de vie, en valorisant des compétences moins scolaires, mais tout aussi nécessaires à l'apprentissage de certains métiers. Des solutions de mobilité pourraient également être étudiées dans le cadre de ce projet afin de permettre ou faciliter les déplacements des jeunes vers les lieux de formation ou en entreprises.

Une analyse des besoins spécifiques et locaux en main d'œuvre pourra également être réalisée auprès des entreprises afin, ensuite, de proposer la mise en place de certaines formations adaptées (cf. fiches-actions n°40 et n°59 notamment)

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif de cette action est double : d'une part, diminuer la part de demandeurs d'emploi parmi les jeunes ; d'autre part, accroître l'attractivité des métiers en pénurie auprès des jeunes, et plus spécifiquement des métiers en pénurie liés à des savoirs faires locaux et/ou à l'exploitation de ressources locales, afin d'assurer une certaine transmission de ces savoir-faire locaux d'une génération de travailleurs à une autre, tout en intégrant des innovations susceptibles d'améliorer le confort de travail et la compétitivité des secteurs concernés. INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de partenaires ;
- nombre de bénéficiaires estimés ;
- nombre d'actions prévues ;
- nombre d'emplois susceptibles d'être créés ;
- type de partenariat

Public concerné

Les jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emplois, ainsi que les adolescents de 12 à 18 ans dans toutes les filières d'enseignement (pour certaines activités de sensibilisation).

Porteur du projet

En principe, la future Commission Emploi-Formation-Insertion qui sera créée au sein du GREOVA (cf. fiche-action n°39).

À défaut, un groupe de partenaires au sein de la Plateforme Insertion Emploi Formation. Les conditions du/des futur(s) appel(s) projet(s) pourrai(en)t également déterminer le choix du porteur de la fiche-projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL provoquera ou soutiendra la réunion de partenaires pour porter une ficheprojet sur ce thème.

Elle relayera les propositions faites en Comité de pilotage de l'ADL (cf. descriptif du projet) et au sein de la Plateforme ISP O/A et/ou de la future Commission Economie Emploi Formation.

L'objectif est de ne pas laisser passer l'opportunité des prochains appels à projets du FSE+ 2021-2027 et d'obtenir des moyens financiers pour pouvoir mener des projets conjoints à l'échelle de la région Ourthe-Vesdre-Amblève.

L'ADL sera également le relais de cette initiative auprès des entreprises locales concernées, qu'elle essayera de convaincre de participer, à l'instar de ce qu'elle prévoit au niveau du secteur de la pierre (cf. fiches-actions n°13 et 40).





Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- SPW DGO6 Direction de l'Emploi et de la Formation : pourrait être le pouvoir subsidiant qui cofinance le projet avec l'Europe et/ou avec le Forem.
- le Forem : avec ses chiffres statistiques, il pourra objectiver par exemple le taux d'insertion professionnelle dans les différents secteurs en pénurie faisant l'objet de formations spécifiques ; le Forem pourrait également soutenir le projet dans le cadre d'un futur appel à projets.
- Maison de l'Emploi : pourra relayer les activités proposées (formations, stages, initiations) auprès des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi.
- IFAPME : l'institut propose des formations en alternance au sein d'entreprises locales et sera donc un des partenaires privilégiés pour organiser, le cas échéant, de nouvelles formations en partenariat avec les entreprises locales.
- les partenaires publics de la plateforme Insertion Socio-professionnelle Ourthe-Amblève (ou de la future Commission Economie-Emploi-Formation du GREOVA) : participeront à l'élaboration de la fiche-projet en faisant remonter les besoins et les opportunités du terrain.

Partenaires privés :

- les entreprises du secteur de la pierre : pourraient bénéficier du projet et être partenaires en accueillant des jeunes en stage (pouvant idéalement déboucher sur la création d'un emploi) ou plus simplement lors d'activités découvertes
- les entreprises du secteur de la construction (artisans) : idem
- les agriculteurs : idem
- etc. tout autre secteur local potentiellement concerné

Partenaire associatif :

- GREOVA asbl : pourrait être porteur de la fiche-projet (demande de subvention européenne) via la future Commission Economie-Emploi-Formation, en tant que « Groupement régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève » asbl.
- les partenaires associatifs de la plateforme Insertion Socio-professionnelle Ourthe-Amblève (ou de la future Commission Economie-Emploi-Formation du GREOVA) : contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre de la fiche-action.

Grandes étapes de réalisation prévues

Etapes préalables :

- d'ici fin 2019 : les partenaires de la Plateforme ISP OA et les communes de Comblain-au-Pont, Aywaille et Sprimont devraient proposer au GREOVA la création d'une Commission « Economie-Emploi-Formation » (cf. fiche-action n°39).
- le travail mené avec ces partenaires au niveau du projet de création d'une formation aux métiers de la pierre (cf. fiche-action n°40), ainsi que le travail envisagé au niveau de la création d'une filière de la pierre en Ourthe-Amblève devraient mobiliser plusieurs partenaires et faire émerger des besoins, ainsi que des idées, en matière de formation en général et de formation des jeunes en particulier. Ces idées pourront être restituées en groupe de travail de la future Commission, notamment dans la perspective d'une éventuelle candidature au futur appel à projets du FSE+ 2021-2027.

Prochaines étapes (dès 2020) :

- assurer une veille au niveau de la politique de cohésion de la Commission et du premier appel à projets du FSE+ 2021-2017 (identifier les objectifs et les mesures dans lesquels s'inscrire);
- participer à l'identification de tous les partenaires ;
- réunir (ou provoquer la réunion) de tous ces partenaires (soit au sein de la future Commission, soit, à défaut, au sein de la Plateforme ISP) ;
- proposer la constitution d'un groupe de travail pour préparer une fiche-projet ;
- participer à la rédaction de la fiche-projet en tant que partenaire ou relais de certaines entreprises locales ;
- introduire la candidature ;
- mettre en œuvre la fiche-projet ;
- concevoir des outils de communication, les faire réaliser et les diffuser ;
- organiser des actions de sensibilisation dans les entreprises à destination du public jeune ;



- proposer l'organisation de stages avec et en entreprises ;
- identifier les formations existantes ; le cas échéant, identifier des besoins spécifiques justifiant l'organisation d'une nouvelle formation spécifique ; etc.

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation à ce jour.



3.4.1.3.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	3.2. Stimuler et soutenir le développement d'au moins un projet d'économie sociale d'ici 2025 permettant la création d'au moins deux emplois locaux, ainsi que la formation et l'insertion de plusieurs personnes éloignées de l'emploi, en réponse à des besoins locaux en matière de commerces et services de proximité accessibles
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSS1
2	3.3. Favoriser le développement des activités des professionnels de la santé, qui améliorent leur qualité de vie, ainsi que la qualité, la diversité, la complémentarité et la disponibilité des services de proximité et de première ligne qu'ils proposent, par la mise en place d'au moins une action spécifique d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSS1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	42. Soutenir la création et étudier le mode de gestion d'une nouvelle infrastructure (à l'ancienne Gare du vicinal) comportant au moins une cellule commerciale et un atelier, et destinée à accueillir, à moyen et long terme, au moins deux projets d'économie sociale portés par le CPAS en partenariat avec des associations locales	3.2.

Description du projet

Le PCDR comportait une fiche-projet (P2.20a) intitulée « Rénovation de l'ancienne gare du Vicinal en espace de stockage pour les associations » dont les objectifs spécifiques étaient d'une part de « fournir aux associations locales (RSI, comités des fêtes, Musée, asbl Les Découvertes, etc.) et au CPAS un espace de stockage sécurisé » et d'autre part de « rénover le bâtiment pour le mettre aux normes de sécurité et limiter au maximum les problèmes d'humidité ». Plus spécifiquement, le CPAS, qui avait inauguré en 2011 un magasin de seconde main situé à une cinquantaine de mètres de l'ancienne gare du vicinal, avait formulé le besoin d'un local pour pouvoir stocker ses réserves de vêtements destinés à la vente. Depuis lors, le CPAS a dû déménager son magasin de seconde main, de manière provisoire, dans l'ancien Complexe communal (cf. fiches-actions nº43 et n°45) en attendant de pouvoir disposer d'une infrastructure plus proche du centre, plus accessible, qu'il pourrait entièrement affecter à ses projets d'insertion socio-professionnelle, dans la perspective de faire évoluer certains de ceux-ci - dont le magasin de seconde main - en projets d'économie sociale. Le CPAS a donc sollicité le partenariat de la commune pour pouvoir

Le CPAS a donc sollicité le partenariat de la commune pour pouvoir actualiser la fiche-projet du PCDR, activer celle-ci via la CLDR et solliciter une demande de subvention, en vue de rénover le bâtiment au nom de la commune et de pouvoir affecter ensuite celui-ci à différents projets d'économie sociale, en partenariat avec des associations locales et d'autres opérateurs d'insertion sociale et professionnelle de la région. Cette proposition a été validée de manière unanime par le Comité de concertation CPAS-Commune du 07 mars 2019.





Il ne s'agit donc plus de se limiter à concevoir un espace de stockage, mais plutôt d'imaginer une pépinière d'économie sociale et durable. Le CPAS envisage notamment d'y développer les deux activités suivantes : a) le développement d'un atelier de rénovation des meubles dont la population fait don au CPAS, en partenariat avec des ouvriers du RSI, de l'asbl les découvertes de Comblain, d'éventuels bénévoles, ... (cf. ficheaction n°46); l'atelier serait commun aux ouvriers du CPAS (essentiellement des bénévoles et des articles 60) et aux ouvriers des découvertes de Comblain et du RSI, notamment, ce qui permettrait des économies d'échelle en termes d'investissements, mais permettrait également des échanges de procédés entre les structures (formation d'un côté contre main d'œuvre de l'autre, et vice-versa); b) l'installation du magasin de vêtements de seconde main du CPAS qui pourrait se coupler avec un lavoir social et des ateliers de couture et/ ou de tricot (cf. fiche-action nº43). Le magasin de seconde main pourrait même, à terme, connaître un développement lié à l'implantation toute proche d'un futur hall omnisports, en proposant un rayon spécialement dans les équipements sportifs de seconde main. Le lavoir social pourrait quant à lui connaître un développement par la création d'un service de proximité lié aux titres-services, pourquoi pas en lien avec un service de repassage. Un partenariat avec l'ALE pourrait éventuellement être envisagé sur ce point. La gestion du lieu devra également faire l'objet d'une réflexion. La future infrastructure rénovée par la commune via le développement rural pourra être mise à disposition d'une structure de gestion (existante ou à créer) qui s'engagerait à respecter les objectifs d'insertion socio-professionnelle, de formation, d'économie sociale, circulaire et durable, qui sont à la base du projet. Plusieurs acteurs locaux, le CPAS, mais également des associations locales, pourraient ainsi participer ensemble aux projets envisagés (cf. fiches-actions n°43 et 46) ; lesquels pourraient eux-mêmes,

pourrait y créer un module de formation décentralisée). Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le CPAS poursuit à travers ce projet un triple objectif d'insertion socioprofessionnelle et de formation des travailleurs, de mise à disposition de matériel (meubles ou vêtements) aux personnes précarisées et de contribution à l'économie circulaire.

à terme, nécessiter la création de nouvelles structures juridiques ou bien être intégrées à des structures existantes (comme par exemple un CISP qui

Le CPAS ambitionne un impact positif sur la population à plusieurs niveaux : insertion socio-professionnelle et formation des travailleurs ; cohésion sociale par la mise en relation coopérative de personnes issues de milieux socio-culturels différents ; développement d'une ou plusieurs activités économiques, sociales et durables.

À travers cette action de soutien à ce projet d'infrastructure, l'ADL vise la création d'une ou deux activités d'économie sociale (cf. fichesactions n°43 et 46) proposant des services de proximité à la population (dont un commerce de seconde main) ; la formation et l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi ; et le partenariat local entre plusieurs acteurs économiques locaux.

INDICATEURS :

- nombre de partenaires ;
- type de partenariat ;
- nombre de cellules commerciales ;
- atelier réalisé (oui-non) ;
- nombre de projets à économie sociale

Public concerné

Ce projet vise deux types de publics :

- des personnes, bénéficiaires du CPAS ou demandeurs d'emploi, qui seraient en demande de formation, d'insertion sociale ou professionnelle, et qui seraient intéressées par une des activités/formations proposées : la vente,





la couture (également dans l'objectif de redonner vie à des vêtements anciens ou abîmés) et le tricot, le lavoir - et éventuellement du repassage -, la réparation et/ou la customisation de meubles, etc., le tout dans une perspective de recyclage et de revalorisation d'anciens vêtements, d'anciens meubles, etc.;

- la population locale qui bénéficierait ainsi de plusieurs services : la création d'au moins deux filières locales de recyclage (de vêtements, de meubles, mais aussi de jouets, d'équipements sportifs, de matériel de puériculture, etc.) ; d'un magasin de vêtements voire, à terme, d'équipements sportifs de seconde main ; de meubles de seconde main réparés et customisés ; et enfin, de projets auxquels certains pourraient participer en tant que travailleurs volontaires (bénévoles) ou en tant que stagiaires.

Porteur du projet

Le CPAS de Comblain est le porteur du projet en général et des deux projets d'économie sociale qui y sont directement liés (cf. fiches-actions n°43 et 45). Il sera certainement amené à gérer l'infrastructure ou, du moins, à participer à la création et la gestion d'une structure juridique à qui pourrait être confiée la gestion du bien.

La commune sera le porteur du projet de rénovation du bâtiment dans le cadre de l'opération communale de développement rural.

Rôle de l'ADL

L'ADL soutiendra le CPAS comme il le fait pour les autres porteurs de projet. Elle interviendra comme « consultant » pour aider au montage du projet, du partenariat local et du financement. Elle participera notamment au groupe de travail avec le CPAS, la Commune et les partenaires associatifs, pour actualiser la fiche-projet du PCDR, nécessaire à la demande de subvention. Son rôle sera notamment d'identifier les opportunités qui pourraient contribuer à monter le projet (comme elle l'a déjà fait, par exemple, en prenant contact au sujet de ce projet avec le Centre d'Insertion Socio-professionnelle « Le pont », situé à Sprimont, pour envisager une coopération dans le but de créer à Comblain un module de formation décentralisé en lien avec un des projets envisagés). Ensuite, l'ADL accompagnera chacun des projets d'activités d'économie sociale décrits dans les fiches-actions n°43 et 45.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune : est propriétaire du bâtiment et se chargera en principe de rénover celui-ci via le PCDR
- CPAS : est le porteur du projet qui bénéficierait de l'infrastructure, directement ou via une asbl de gestion à créer, pour mener des projets d'économie sociale et d'intérêt général
- SPW DGO3 Direction du Développement rural : pouvoir subsidiant dans le cadre du PCDR

Partenaires privés :

- les habitants : seront d'une part les fournisseurs (en vêtements usagers, en meubles, etc.) et d'autre part les clients (des vêtements revalorisés, des meubles restaurés, du lavoir, de l'atelier de couture, etc.) ;
- les travailleurs volontaires (bénévoles) : qui apporteront le cas échéant leur énergie et leur savoir-faire et savoir-être au service du projet Partenaire associatif :
- Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : organisme d'accompagnement de la commune dans l'activation et l'actualisation de fiche-projet du PCDR + suivi de conventions
- asbl les découvertes de Comblain : serait partenaire du CPAS dans la cogestion de l'atelier et partagerait l'infrastructure, l'équipement et le
- asbl Royal Syndicat d'Initiative de Comblain-au-Pont et Poulseur (RSI) : serait également partenaire du CPAS dans la co-gestion de l'atelier et partagerait l'infrastructure, l'équipement et le personnel





- asbl Centre d'Insertion Sociale et Professionnelle (CISP) « Le Pont » : pourrait éventuellement, sous certaines conditions, devenir partenaire d'un des projets en intégrant celui-ci à son offre de formation par le travail, en tant que module décentralisé ; ce qui permettrait de bénéficier d'un encadrement professionnel (par un formateur, un accompagnateur psychosocial, etc.)

Grandes étapes de réalisation prévues

Eté 2019 : réunion de travail avec le CPAS, la commune et la FRW pour préciser le projet et préparer le travail d'actualisation de la fiche-projet avec la CLDR et les partenaires

Septembre 2019 : présentation du projet à la CLDR en vue de l'activation de la fiche-projet (décision de principe d'actualisation de la fiche en vue d'une demande de subvention au développement rural)

Automne 2019 : groupe de travail avec les partenaires en vue de préciser le contenu de la fiche-projet ; rédaction de la fiche-projet actualisée par la FRW ; lancement par la commune d'un petit marché de services d'auteur de projet pour actualiser les plans et l'estimatif de la fiche-projet Hiver 2020 : approbation par le Collège de la fiche-projet actualisée ; convocation par la commune d'une réunion de coordination avec la Direction du Développement rural et les partenaires en vue de solliciter une convention-faisabilité auprès du Ministre de la ruralité

Printemps 2020 : rapport de la Direction du Développement Rural avec éventuelle demande d'informations complémentaires

Eté 2020 : projet de convention-faisabilité à soumettre à l'approbation du Conseil communal ; délai théorique de 18 mois pour communiquer un dossier projet définitif

Automne 2020 : lancement par la commune d'un marché de services d'auteur de projet pour réaliser l'étude complète du projet et le suivi des travaux Hiver 2021 : désignation de l'auteur de projet - début de la mission ; réalisation de la première esquisse (avis du Collège, éventuellement avis de la CLDR) ; consultation des pompiers ; réalisation d'une PEB ; etc. Printemps 2021 : réalisation de la phase avant-projet ; présentation de l'avant-projet à la CLDR, au Collège et aux partenaires ; adaptations éventuelles

Eté 2021 : présentation de l'avant-projet au Comité d'accompagnement « avant-projet » constitué conformément à la circulaire 2019 du développement rural ;

Automne 2021 : demande de permis d'urbanisme

Printemps 2022 : octroi du permis d'urbanisme ; réalisation du dossier projet définitif (cahier des charges pour les travaux) ; envoi pour avis préalable à la tutelle ; approbation par le Collège

Eté 2022 : envoi pour approbation préalable à la Direction du Développement rural qui prépare le projet de convention-réalisation

Automne 2022 : approbation du dossier projet définitif et la conventionexécution par le Conseil communal ; transmission pour approbation à la Direction du Développement rural.

Hiver 2023 : approbation de la convention-réalisation par le Ministre de la ruralité ; lancement par la commune d'un marché public de travaux

Printemps 2023 : procédure de passation du marché public de travaux réalisée par la commune

Eté 2023 : attribution

Automne 2023 : début des travaux (durée pas encore estimée, mais sans doute au moins pour un an et demi)

2024 : travaux

Hiver 2025 : réception des travaux et prise de possession de la nouvelle infrastructure par le CPAS et ses partenaires dans le cadre d'une convention de gestion directement avec le CPAS ou avec une asbl de gestion créée pour l'occasion par le CPAS, la commune et leurs partenaires





Printemps 2025 : installation des nouvelles activités : magasin de seconde main, atelier de réparation de meubles, etc. (cf. fiches-actions $n^{\circ}43$ et 46).

Coûts estimé et mode de financement

L'enveloppe actuellement identifiée pour ces travaux de rénovation de l'ancienne gare du vicinal est de +/- 300.000 € tvac honoraires compris (estimatif à actualiser) dont 80% seraient subventionnés via le développement rural et 20% sur fonds propres de la commune. Ensuite, il est probable que le CPAS ou l'asbl de gestion paie un loyer à la commune qui permettra de couvrir cet engagement.

43. Soutenir le développement du projet de magasin de seconde main "La Belle à faire" du CPAS en un projet d'économie sociale pouvant intégrer un lavoir social, un atelier de couture et peut-être un rayon d'équipements sportifs (en lien avec le futur hall omnisport situé à côté)

3.2.

Description du projet

Depuis 2011, le CPAS gère un magasin de vêtements de seconde main qui fonctionne sur les bases suivantes :

- réception hebdomadaire, le lundi, de sacs de vêtements (mais aussi chaussures, matériel de puériculture, peluches, bijoux, etc.) donnés par la population dans un local où ceux-ci sont triés et préparés à être revendus;
 ouverture du magasin du mardi au vendredi, à tous publics (rayons hommes, femmes, enfants, bébés).
- gestion par une personne engagée dans le cadre d'un contrat d'insertion (article 60).

Jusqu'au printemps 2019, le CPAS sous-louait une petite surface commerciale au sein d'un des deux bâtiments-relais de la SPI (dans le mini-parc artisanal) occupé jusqu'alors par l'asbl communale les découvertes de Comblain qui y avait installé sa cuisine de collectivités. Cette dernière ayant cessé totalement cette activité fin mars 2019 et ayant mis fin à son bail commercial pour le 30 juin 2019, le CPAS a dû trouver un autre local et a déménagé, provisoirement, dans les anciens locaux de l'asbl communale, situés au rez-de-jardin de l'ancien Complexe communal, au bord du RAVeL en direction de Hamoir (cf. fiche-action n°45).

Le projet du CPAS est cependant de faire évoluer ce magasin de seconde main en véritable boutique, bénéficiant d'une cellule commerciale mieux située ; de pouvoir proposer un meilleur encadrement, voire une formation professionnelle, au personnel, avec de réelles perspectives d'insertion socio-professionnelle à la clé ; et enfin d'améliorer globalement la qualité de l'offre afin d'attirer également davantage de clients, ainsi qu'un public plus diversifié socialement.

Une piste serait notamment que le magasin puisse faire l'objet d'un module de formation décentralisé du Centre d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) « Le Pont » (scénario à explorer).

Le CPAS envisage également d'intégrer au projet un lavoir social et un atelier de couture.

La commune pourrait également suggérer de son côté le développement d'une activité de titres-services (notamment en lien avec le lavoir, mais proposant également un service de repassage), éventuellement en partenariat avec l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Cette piste doit encore, également, être explorée.

Elle proposerait également que le magasin de seconde main développe un rayon d'équipements sportifs en lien avec le futur hall omnisports qui sera construit rue du Vicinal.

La rénovation de l'ancienne gare du vicinal (cf. fiche-action n°42), idéalement située en rive droite, sur la route qui mène au parc à conteneurs, quasiment en face de l'ancien local occupé par le magasin pendant huit ans, et toute proche du futur hall omnisports, constitue une opportunité pour le CPAS.



Le projet reposant entièrement sur le principe de l'économie circulaire et donc sur le recyclage et la récupération, le positionnement du futur magasin à côté du recyparc est intéressant, notamment pour créer un réflexe de dépôt des vêtements et autres équipements. De très nombreux ménages effectuant des trajets vers le recyparc, il pourrait être stratégique que le magasin puisse effectivement s'installer dans la même rue, et proposer également des services comme un lavoir, une centrale de repassage, etc.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de faire évoluer ce service du CPAS en une véritable structure commerciale d'économie sociale. Pour ce faire, le projet pourrait être intégré à une structure existante (comme le CISP « Le Pont » par exemple) ou à une nouvelle entreprise d'économie sociale à créer. Le projet pourrait permettre à terme la création d'un emploi direct, notamment un travailleur SINE dans le cadre d'un agrément du projet comme initiative d'économie sociale (http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Economie_sociale/AgrementES.html).

L'agrément en tant qu'« Initiative d'économie sociale » permet effectivement d'engager des travailleurs SINE ainsi que la mise à disposition d'art.60§7 à subvention majorée.

D'autre part, le projet pourrait également permettre de former plusieurs personnes chaque année et pourrait devenir une véritable activité d'insertion professionnelle dans le cadre de contrat article 60. En tant qu'éventuel futur module de formation d'un CISP, le projet pourrait accueillir une dizaine de stagiaires par an (5 stagiaires en continu tous les six mois environ).

INDICATEURS :

- nombre de personnes en insertion et/ou formation ;
- quantité* de vêtements reçus ;
- quantité* de vêtements réhabilités ;
- chiffre d'affaires du magasin
- nombre de partenaires ;
- type de partenariat
- (* : si possible de le mesurer)

Public concerné

Le projet cible deux types de publics : la population locale d'une part, en tant que clientèle potentielle, ainsi que « fournisseurs » de vêtements et équipements à revaloriser ; des demandeurs d'emploi peu qualifiés d'autre part souhaitant se former à la vente ; ainsi que des personnes bénéficiaires du CPAS sous contrat article 60.

Porteur du projet

Le CPAS.

Rôle de l'ADL

L'ADL accompagnera le CPAS comme n'importe quel autre porteur de projet. Outre l'accompagnement lié à la rénovation de l'infrastructure (cf. ficheaction n°42), l'ADL conseillera le CPAS au niveau du développement du projet de magasin de seconde main en véritable projet d'économie sociale. Elle soutiendra notamment la piste de l'agrément du projet comme initiative d'économie sociale (IES).

L'ADL activera son réseau et, par exemple, proposera au CPAS de rencontrer le CISP « Le Pont » pour étudier la faisabilité de développer à terme le projet comme module de formation décentralisé aux métiers de la vente. Elle proposera également au CPAS d'étudier les points de convergence de son projet avec les projets d'économie sociale de l'asbl la Teignouse qui gère notamment le Relais du Terroir (cf. fiches-actions n°48 et 49). En outre, l'ADL accompagnera le CPAS dans sa réflexion sur le mode de gestion du magasin. Actuellement simple « activité » gérée par le CPAS, le magasin pourrait devenir une activité économique à part entière, ayant même,

à terme, sa propre structure juridique, ou intégrer une structure existante.



Cette réflexion sera notamment liée à plusieurs développements envisagés, notamment sous l'impulsion de la commune, comme par exemple la création d'une activité de titres-services en lien avec le lavoir et un futur service de repassage (éventuellement en partenariat avec l'ALE); ou encore la création d'un nouveau rayon pour équipements sportifs en lien avec le futur hall omnisport communal.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune : est propriétaire de l'ancienne gare du vicinal, future infrastructure envisagée dans le cadre d'une fiche-projet du PCDR pour accueillir à terme le magasin de seconde main (cf. fiche-action n°42). Elle est également porteuse du projet de hall omnisports communal qui sera réalisé dans la même rue et serait intéressée par le développement d'un rayon d'équipements sportifs de seconde main en partenariat avec les clubs. Elle serait également intéressée par le développement d'un service de repassage de type titres-services sur son territoire. C'est avec la commune que le CPAS devrait signer une convention de location de l'infrastructure où serait installé le futur magasin.
- le Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'Ourthe : pourrait être partenaire du projet et soutenir celui-ci notamment au niveau de l'encadrement du personnel article 60, voire du développement des projets communaux visés cidessus (rayon d'équipements sportifs, service de repassage), ainsi que via son taxi social (afin d'organiser la mobilité de certaines personnes isolées vers le magasin).
- le SPW DGO6 Direction de l'Economie sociale : pourrait délivrer un agrément comme « initiative d'économie sociale » qui permettrait l'engagement d'un travailleur SINE, ainsi que la mise à disposition d'art.60§7 à subvention majorée.
- le SPW DGO6 Direction de l'Emploi : pourrait être partenaire pour l'agrément d'une activité de titres-services liée au repassage, en lien avec le lavoir (cette activité pourrait être gérée directement par le CPAS, par la commune ou par un partenaire associatif comme l'ALE par exemple ces différentes pistes restent à explorer).
- la future Commission Economie-Emploi-Formation du GREOVA (cf. fiche-action n°39) : pourrait être partenaire du projet pour servir de relais entre le projet et des partenaires d'insertion socio-professionnelle qui pourrait par exemple proposer des stagiaires.
- la Maison de l'Emploi et le FOREM : si le projet de formation se développe, la Maison de l'Emploi et le Forem seront des partenaires de première ligne pour envoyer des candidats stagiaires, comme ils le font déjà actuellement vers le CISP « Le Pont ».

Partenaires privés :

- la population locale : un tel projet ne peut réussir qu'avec la participation et la fréquentation de la population locale, à la fois comme clientèle, mais également comme « fournisseur » des vêtements, accessoires et autres économiques auxquels le magasin pourrait donner une seconde vie. Partenaires associatifs :
- CISP « Le Pont » : pourrait un partenaire structurel en intégrant le projet comme module décentralisé de formation aux métiers de la vente.
- L'Agence Locale pour l'Emploi : pourrait être partenaire d'un projet d'activités de titres services (repassage, ...) lié au magasin et au lavoir social.
- L'asbl La Teignouse : pourrait être partenaire du projet en tant que structure de gestion d'autres projets pouvant également devenir des initiatives d'économie sociale, comme le projet du Relais du Terroir par exemple (cf. fiches-actions n°48 et 49).
- Les clubs de sports : pourraient être partenaires du projet pour le développement d'un rayon d'équipements sportifs en proposant ainsi un service, à valeurs circulaire et durable, à leurs membres.

Grandes étapes de réalisation prévues





Printemps 2019 : le magasin de seconde main, installé depuis 2011 au rezde-chaussée commercial du bâtiment-relais de la SPI, rue du Vicinal, a dû déménager car le CPAS était sous-locataire de l'asbl communale les découvertes de Comblain qui y a cessé son activité de cuisine de collectivités et mis fin à son bail commercial avec la SPI. Le magasin a donc été installé provisoirement dans les anciens locaux de l'asbl, au rezde-jardin, de l'ancien Complexe communal, au bord du RAVeL, lui-même en attente d'une rénovation à moyen ou long terme (cf. fiche-action n°45). Il est fort probable que le magasin reste à cet emplacement durant la prochaine mandature communale, le temps de mettre en œuvre la fiche-action nº42 visant la création d'une nouvelle infrastructure pour les projets d'économie sociale du CPAS au sein de l'ancienne gare du vicinale. À ce stade, le magasin de seconde main repose essentiellement sur le travail d'une seule personne engagée sous contrat article 60, mais sans réel accompagnement ni supervision (par manque de moyens à affecter à ce projet). Or, le magasin offre un potentiel de développement important. Il pourrait être amélioré au niveau de la présentation des vêtements, au niveau de sa communication (animation d'une page facebook, etc.), ainsi qu'au niveau de la réception des colis de vêtements, etc.

Il est donc important que le CPAS trouve des moyens supplémentaires pour pouvoir offre un encadrement plus important au projet.

Des pistes de développement doivent être identifiées dans ce sens, avec l'aide de l'ADL et de partenaires potentiels. Le CPAS pourrait également solliciter l'accompagnement, payant, d'une agence d'économie sociale, ou, dans un premier temps, de la Direction de l'Economie sociale.

Il serait intéressant de faire réaliser un business plan afin de modéliser le projet comme initiative, voire entreprise d'économie sociale, notamment en intégrant la possibilité de pouvoir recruter un personne à temps plein (via la mesure SINE si le projet est agréé IES).

La piste de l'agrément du projet comme « initiative d'économie sociale » doit être étudiée et il s'agira notamment d'identifier les aides qu'un tel agrément pourrait apporter. Le CPAS envisage également d'étudier la piste des IDESS.

Un contact avec l'asbl Le Pont (CISP) pourra également être prise afin d'étudier la faisabilité d'une décentralisation d'un module de formation aux métiers de la vente à Comblain, au niveau du magasin.

Parallèlement, des contacts pourraient également être pris avec le PCS, avec l'asbl la Teignouse et avec l'asbl Agence Locale pour l'Emploi (ALE) afin d'étudier les différentes possibilités de partenariat.

L'ADL sera également attentive au futur appel à projets qui devrait être lancé dans le cadre du FSE+ 2021-2027.

Coûts estimé et mode de financement

Pour l'instant, le magasin de seconde main repose uniquement sur les fonds propres du CPAS. C'est le CPAS qui payait jusqu'en avril 2019 un loyer à l'asbl les découvertes de Comblain pour la surface commerciale occupée au rez-de-chaussée du bâtiment-relais. Depuis juin 2019, il occupe le bâtiment du Complexe communal mis gratuitement à disposition par la commune (hors charges).

C'est également le CPAS qui paie la personne sous contrat article 60 et qui a financé les différents équipements nécessaires à l'installation du magasin.

Les développements envisagés pour le projet nécessiteront par contre d'autres modes de financement.

Pour que le projet devienne une activité d'économie sociale avec du personnel propre et la possibilité de former des stagiaires, il faudra que le projet bénéficie d'un mécanisme de financement partiellement subventionné, que ce soit en tant qu'IES, en tant qu'antenne d'un CISP, en tant qu'IDESS ou en partenariat avec une entreprise agrée titres-services



3

44. Stimuler et accompagner la création d'une maison médicale associant des médecins et d'autres professionnels liés à la santé (infirmier, kinésithérapeute, accueillant, assistant social, psychologue, ergo, ...)

3.3.

Description du projet

Depuis quelques années s'est développé dans la commune voisine, à Aywaille, le Centre de Santé de l'Amblève (http://csambleve.be/) qui pratique une médecine générale au forfait, avec une équipe pluridisciplinaire. Cette approche de la médecine propose une alternative intéressante à la médecine générale à l'acte. De plus en plus de patients souhaiteraient pouvoir en bénéficier, mais le territoire d'actions défini par le centre s'arrête à la rive droite de l'Ourthe. Un tel centre de santé, voire une maison médicale, offrirait de multiples avantages tant pour le patient que pour le médecin ou le professionnel de la santé qui y participe. Pour le patient, le forfait est évidemment perçu comme un avantage direct puisqu'il ne doit plus payer de ticket modérateur, mais c'est surtout l'approche multidisciplinaire qui constituerait un plus dans la qualité du suivi médical, y compris dans une approche plus préventionniste que curative. Pour le professionnel, le fait de pouvoir travailler en équipe et de pouvoir s'appuyer sur une institution pour assurer une grande partie du travail administratif constitueraient également des plus-values indéniables, lui permettant de se consacrer davantage à ses prestations, et d'avoir une meilleure qualité de vie. La création d'une maison médicale constituerait donc une autre forme de réponse à la pénurie de médecins (cf. fiche-action n°7) et apporterait surtout une diversité dans la pratique de la médecine générale sur le territoire.

La construction d'un tel projet doit en principe émaner d'une équipe de plusieurs praticiens constituant un porteur de projet collectif.

Comme le mentionne la Fédération des maisons médicales sur son site internet :

« L'initiative peut revenir à des acteurs « privés », individus ou groupe d'individus, voire équipe déjà constituée. Il s'agit en pratique évidemment le plus souvent de personnes travaillant dans le domaine de la santé au sens large. Il semble important de se placer d'emblée dans une perspective d'équipe pluridisciplinaire, même si toutes les disciplines envisagées ne peuvent pas toujours être présentes au début.

Existent ou pourraient exister aussi des initiatives issues de « tiers », groupements ou associations d'un secteur parallèle, selon une vocation à caractère social : CPAS, mutuelle, mouvement politique ou syndical, ... Certaines initiatives relèvent d'une situation « interne » : naissance d'une maison médicale « satellite », ou d'une antenne, créée et parrainée par une maison médicale plus ancienne et géographiquement proche mais qui, arrivée à saturation, craint de ne plus pouvoir garantir une qualité satisfaisante des soins à ses patients.

Source : https://www.maisonmedicale.org/-Creer-une-maison-medicale-en-Belgique-.html

Dans le cas présent, le projet pourrait naître d'une double opportunité : d'une part le développement et le rapprochement de plusieurs nouveaux médecins venus s'implanter sur le territoire (cf. fiche-action n°7) ; d'autre part, et peut-être conjointement, de la volonté du Centre de Santé de l'Amblève de créer éventuellement une antenne décentralisée sur le territoire de la commune.

En outre, plusieurs développements de nouvelles infrastructures et/ou nouveaux quartiers ou îlots, envisagés dans le cadre de ce plan d'actions pourraient s'avérer être parfaitement adaptés à l'intégration d'une maison médicale. Cette piste est notamment envisagée dans le projet de quartier nouveau à Poulseur (cf. fiches-actions n°17 ou 18) ainsi qu'au niveau du projet de création d'un nouveau petit îlot commercial à Comblain-au-Pont (cf. fiche-action n°11).



Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi La création d'une maison médicale permettrait de créer une nouvelle personne morale (type asbl) regroupant plusieurs professions médicales (médecins généralistes, infirmiers, kinés, psychologue, diététicien, ...), mais aussi de créer plusieurs emplois directs : un(e) assistant(e) social€, un(e) ou plusieurs accueillant(e)s, un(e) secrétaire de direction, etc. En outre, sur le plan des services et de l'accès au soin de santé, la Fédération des maisons médicales définit comme suit les objectifs d'une maison médicale : « Pour défendre leurs valeurs et les mettre en pratique, les maisons médicales se sont fixés les objectifs suivants. Répondre aux besoins par l'offre de soins de santé primaires de qualité, qui soient accessibles, continus, globaux et intégrés : - des soins de qualité qui tiennent compte des acquis de la science, tout en gardant un souci d'efficience ; - des soins accessibles sur le plan géographique, financier, temporel, culturel, ...; - des soins continus dispensés par une équipe de thérapeutes qui travaillent dans une logique de suivi à long terme ; - des soins globaux qui tiennent compte de tous les aspects médico-psychosociaux et environnementaux ; - des soins intégrés qui englobent l'aspect curatif, préventif, palliatif et la promotion de la santé. Promouvoir l'autonomie des personnes qui font appel à leurs services et renforcer leur capacité décisionnelle Favoriser l'émergence d'une prise de conscience critique des citoyens vis-àvis des mécanismes qui président à l'organisation des systèmes de santé et des politiques sociales Participer à l'élaboration de politiques de santé et de politiques sociales, avec le souci permanent du respect des valeurs de solidarité et de justice Participer, avec d'autres acteurs de la vie sociale, à un processus d'évaluation des besoins de la communauté, à la recherche des solutions et à leur application pratique, tant en matière de santé que dans d'autres domaines qui influencent le bien-être des individus. » (Source : https://www.maisonmedicale.org/Quel-est-le-projet-de-santedes.html) INDICATEURS : - fait - en cours - pas fait ; - nombre de réunions organisées pour la mise en place d'une maison médicale ; - nombre de participants ; - installation d'une maison médiacale (fait - en cours - pas fait) ;

Public concerné

- nombre d'employés ; - nombre d'indépendants

- nombre de partenaires consultés ;

- nombre de professions au sein de la maison médicale ;

Pour qu'une maison médicale se crée sur le territoire communal, il convient de réunir les différents acteurs privés (professionnels de la santé, ...) intéressés et de constituer une équipe qui portera le projet. Le projet ne verra le jour que si plusieurs porteurs de projet potentiels sont déjà présents sur le territoire et identifiés ; voire - ce qui serait encore mieux - si cette équipe s'est déjà constituée et cherche simplement un soutien à l'élaboration de son projet. Le public cible de la maison médicale est, quant à lui, potentiellement, toute la population locale intéressée par cette approche multidisciplinaire de la médecine au forfait.

Porteur du projet





Comme mentionné ci-dessus, il faut nécessaire un porteur de projet collectif, et donc une équipe constituée d'acteurs privés de la santé, motivée par la création d'une nouvelle structure sur le territoire de Comblain; éventuellement en partenariat avec une maison médicale ou un centre de santé existant et souhaitant créer une antenne décentralisée.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL sera de stimuler un tel projet, en identifiant les potentiels porteurs de projet; notamment en provoquant des rencontres entre partenaires potentiels. Une première démarche pourrait être d'organiser une séance d'information à l'attention de tous les médecins et de toutes les professions médicales et sociales potentiellement intéresses, en faisant venir plusieurs experts ou praticiens pouvant témoigner de leur expérience. Si un ou plusieurs médecins du territoire et/ou professionnels de la santé exprime(nt) son/leur souhait de réorienter ou développer son/leur activité au sein d'une maison médicale, l'ADL pourrait organiser une rencontre en vue de créer une équipe. Si, encore mieux, une telle équipe s'est déjà constituée d'elle-même, le rôle de l'ADL sera d'accompagner ce porteur de projet en le mettant en contact avec les bons partenaires; identifier les opportunités (notamment en termes d'implantation, en lien avec les autres fiches-actions référencées ci-dessus) ainsi que les éventuelles sources de financement.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- la Commune peut être un partenaire pour soutenir ou favoriser l'implantation du projet.
- le CPAS peut être un partenaire privilégié des maisons médicales en envoyant ses bénéficiaires se faire soigner en échange d'une quote-part qui lui est directement facturée.
- l'INAMI est le partenaire fédéral susceptible de financer le projet. Partenaires privés :
- les médecins généralistes et autres professions qui constitueront l'équipe de départ, porteuse du projet
- la Fondation Vestalia (https://sites.google.com/view/vestalia) qui « travaille à proposer des solutions dans un nouveau paradigme de solidarité inter sectorielle, inter disciplinaire et inter générationnelle. » et qui s'appuie notamment sur l'expérience et l'expertise du Centre de Santé de l'Amblève qu'elle érige en « bonne pratique », notamment dans le cadre de rencontres internationales sur l'accompagnement médical des personnes âgées. Partenaire associatif :
- le Centre de Santé de l'Amblève asbl, n'est pas membre de la fédération des maisons médicales, mais pratique une médecine au forfait, en équipe pluridisciplinaire : c'est le modèle le plus proche au niveau géographique, qui pourrait d'ailleurs être intéressé par la création d'une antenne décentralisée à la limite de son territoire d'action.
- La Fédération des Maisons médicales (www.maisonmedicale.org) : « la Fédération des maisons médicales organise régulièrement des séances d'information collectives et gratuites destinées à tous ceux qui souhaitent se lancer dans un projet de création de maison médicale en Belgique. [...] Les séances ont lieu 4 fois par an tout au long de l'année, en Wallonie et à Bruxelles. » (https://www.maisonmedicale.org/-Creer-une-maison-medicale-en-Belgique-.html)
- Le « service d'aide au développement et de soutien à la gestion » de la Fédération aide principalement les jeunes projets pour lesquels la gestion efficiente et le développement sont souvent indissociables. (https://www.maisonmedicale.org/-Service-de-developpement-et-d-.html)

Grandes étapes de réalisation prévues

1) Identifier les médecins et professions potentiellement intéressés





- 2) Organiser une grande soirée d'information avec des experts et des témoignages
- 3) Identifier des partenaires potentiels, les réunir en un groupe de travail et créer une équipe « porteuse du projet »
- 4) « Ecrire un projet commun qui définisse les objectifs de l'équipe sur base : des motivations et intérêts de chacun, des moyens, d'un mode d'organisation en équipe pluridisciplinaire ;
- Bien réfléchir au lieu d'implantation, en fonction des caractéristiques locales de la population et de la démographie des travailleurs de santé ;
- Prévoir les modalités concrètes de gestion de l'équipe ;
- Planifier les étapes de réalisation (échéancier des tâches à réaliser).» Source : https://www.maisonmedicale.org/-Creer-une-maison-medicale-en-Belgique-.html

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation à ce jour sans un porteur de projet permettant d'étudier le plan financier d'un projet en particulier.

Mode de financement d'une maison médicale :

« Les ressources financières d'une maison médicale sont essentiellement liées aux activités médicales et paramédicales des prestataires INAMI qui la composent.

Le financement public

1) L'INAMI

Les maisons médicales fonctionnent soit à l'acte, soit au forfait (la base de ces deux systèmes étant la nomenclature).

La loi de 1964 sur l'art de guérir (loi Leburton) définissait ces deux modes de financement : le système à l'acte se développera rapidement mais le système au forfait ne sera pas exploité par manque de modalités d'application de la loi. En 1982, le service de soins de santé de l'INAMI adopte des règles relatives au paiement forfaitaire des prestations. Depuis cette date, le forfait a donc une réglementation officielle.

Les maisons médicales ont revendiqué et puis appliqué de plus en plus nombreuses ce mode de financement qui permet davantage de remplir les objectifs de globalité et d'accessibilité des soins de santé primaires. […] Le forfait

Le système de paiement forfaitaire est donc régi par un règlement adopté par l'INAMI en 1982. Ce règlement implique pour le prestataire de soins de devoir choisir entre le système à l'acte et le système au forfait. Il ne peut pas travailler suivant les deux systèmes.

Il s'agit d'un forfait à la capitation, c'est-à-dire par abonné. Dans le cadre d'un contrat signé entre le patient, sa mutuelle et la maison médicale, la mutuelle paye directement à la maison médicale tous les mois et par personne abonnée une somme fixe : le forfait (il est individuel et non familial).

Ce forfait peut concerner trois services de la maison médicale : les médecins généralistes, les kinésithérapeutes et les infirmières.

Ce montant est indépendant du nombre de représentants par profession et du nombre de contacts entre la maison médicale et les patients (il est alloué que les services soient utilisés ou non). Il est dépendant du nombre de patients inscrits et de leur statut d'assuré social.

[...]

- Montants du forfait

Le forfait est calculé sur base de la consommation moyenne par habitant en médecine générale, kinésithérapie et soins infirmiers.

Il varie suivant

Le type de patient : AO (assuré ordinaire), VIPO (veuf-invalide pensionnéorphelin) 75%, VIPO 100%, BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) ; Le prestataire de soins ;

La formation du médecin généraliste (agréé, accrédité, ...).





Le type de population ainsi que la nature et le volume des prestations médicales et paramédicales effectuées constituent 85 à 90% du financement de toute maison médicale, ce pourcentage pouvant s'élever à 95% lors du démarrage de la maison médicale.

2) Les régions

La Région dont relève la maison, conformément au décret du 29 mars 1993 relatif à l'agrément et au subventionnement des associations de santé intégrées de la Communauté française, transféré aux Régions. permet en outre l'octroi de subsides pour les activités de coordination, d'intégration, de santé communautaire, de prévention...

Le financement privé

Outre les ressources résultant de ses activités, la maison médicale peut bénéficier d'autres financements pouvant très partiellement alimenter ses fonds :

- Cotisations des membres de l'ASBL, dans le cas où la maison médicale en demande à ses associés;
- Eventuels dons, voire legs, à l'ASBL. Ceux-ci sont admis par la loi selon un certain nombre de prescriptions et selon une procédure spécifique, dont le détail peut être obtenu dans tout bon bureau d'économie sociale ou à la Fédération des maisons médicales ;
- Subsides octroyés par les pouvoirs publics en cas d'embauche de personnel sous contrats de types PRC (APE, ACS, TCT, FBI, etc.);
- Les organismes de financements alternatifs tels Crédal, Triodos. » Source : https://www.maisonmedicale.org/Mode-de-financement.html

3.4.1.3.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	3.4. Stimuler et développer un partenariat local entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'action sociale, par la mise en place, d'ici 2030, d'une action visant à rassembler tous ces services en un seul lieu centralisé à destination des publics cibles d'une part et des entreprises (employeurs) d'autre part
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSS1
2	3.5. Stimuler et développer des projets d'économie sociale permettant la création d'emplois, ainsi que la formation et l'insertion socio-professionnelle de personnes plus éloignées de l'emploi, par la mise en place de deux nouvelles actions d'ici 2030
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSS1

Actions:

N	0	Intitulé	N° Objectif concerné
1		45. Stimuler un partenariat local pour la création et le développement d'un pôle supracommunal "Emploi-Formation et insertion socioprofessionnelle" regroupant les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'action sociale sur le site de l'ancien complexe communal	3.4.



46. Accompagner et soutenir le projet d'atelier de réparation /dépôt-vente de meubles de récupération que le CPAS souhaite créer à l'ancienne gare du Vicinal en partenariat avec des associations locales

3.5.

47. Stimuler et accompagner un projet d'activité de location des salles polyvalentes du futur pôle supracommunal "Emploi-Formation et insertion socioprofessionnelle" pour des évènements au service des entreprises et associations locales

3.5.



3.4.1.4. Priorité 4

Stimuler le développement d'une économie locale de transition, résiliente et favorable au climat, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du numérique

3.4.1.4.1. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	4.1. Développer un circuit court de proximité pour une alimentation durable par la mise en place de 5 actions dès 2020
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1
2	4.2. Améliorer la connaissance du milieu agricole et développer les liens avec et entre les agriculteurs, par la mise en place d'une action permanente de réseautage dès 2020
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	48. Réaliser et actualiser un répertoire et divers supports de promotion des producteurs locaux à diffuser sur internet , au Relais du Terroir, au bureau du tourisme et auprès des points de vente des produits locaux	4.1.

Description du projet

Afin de mettre en valeur les opérateurs locaux et plus spécifiquement de promouvoir les producteurs locaux, l'ADL propose de continuer une action menée depuis 2018 dans le cadre du projet du « Relais du Terroir » (Maison des découvertes). En collaboration avec l'asbl Les découvertes de Comblain, il s'agit d'une part d'actualiser le répertoire en ligne des producteurs locaux sur le site de la Maison des découvertes (http://www.maisondesdecouvertes.be/produits-locaux). Cette partie du site reprend une liste de producteurs identifiés par l'ADL dans un rayon de 30 km autour de Comblain-au-Pont ainsi qu'une carte interactive permettant de les localiser facilement, de sorte à encourager les achats de produits locaux en circuits courts au départ de Comblain-au-Pont. D'autre part, il s'agit de participer à la création de supports de communication sur l'origine des produits mis en vente ou cuisinés au Relais du Terroir : fiches du menu de la semaine, sets de tables, carte des vins, Bières et vins du mois, ... Des éléments de promotion des producteurs sont renseignés (distance depuis le Relais du Terroir, heure d'ouvertures, contacts, ...) afin d'encourager le déplacement des clients et in fine l'achat direct des produits auprès des producteurs locaux. Ces supports de promotion renvoient systématiquement au répertoire des producteurs locaux sur le site de la Maison des découvertes mais aussi à la page Facebook "Je commerce à Comblain". Outre les producteurs locaux, les commerces locaux sont en effet également identifiés et ce, dans une logique de promotion des acteurs locaux au sens large. Cette action a été initié par l'ADL a en partenariat avec l'asbl La Teignouse et l'asbl les découvertes de Comblain. Enfin, en déclinaison du projet de panneaux d'accueil touristique aux entrées de la commune (voir fiche-action dédiée), il n'est pas exclu que l'ADL prenne part à la réalisation d'un flyer de promotion des producteurs locaux de la commune de Comblain-au-Pont (sous forme d'un « circuit gourmand » dans la commune). Ces supports pourraient être réalisés sur base de la même charte graphique que les



panneaux touristiques et seraient distribués au bureau d'accueil touristique, au Relais du Terroir, dans les hébergements touristiques et chez les producteurs locaux eux-mêmes.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Favoriser le développement des producteurs locaux et la vente en circuits courts.

INDICATEURS:

- fait - en cours - pas fait;

- nombre de producteurs locaux référencés;

- nombre de supports réalisés;

- canaux de diffusion.

Public concerné

Les producteurs locaux de la région qui remplissent les conditions suivantes :
- être un producteur local installé dans la région Ourthe-Vesdre-Amblève (rayon de +-30km autour de Comblain-au-Pont);
- proposer à la vente des produits alimentaires et/ou des produits de ménage impérativement artisanaux et locaux ;

- s'inscrire dans une démarche de circuit court de distribution.

Porteur du projet

L'ADL de Comblain-au-Pont avec l'asbl Les Découvertes de Comblain et l'asbl La Teignouse (sur certains aspects).

Rôle de l'ADL

L'ADL a initié l'action dans le cadre du projet Maison des Découvertes.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- l'ADL : identifie les producteurs locaux dans un rayon de 30 km autour de Comblain-au-Pont, participe à la réalisation de supports de promotion (d'un point de vue du contenu) et à la promotion de ceux-ci.
- le Commissariat Général au Tourisme et l'Apaq-w pourraient être sollicités pour subentionner la création d'un folder de présentation des producteurs locaux de la commune.

Partenaires privés :

- les producteurs locaux (et les commerces locaux): ils fournissent le Relais du Terroir et seront mis en valeur à la carte et sur le site internet. Partenaires associatifs :
- l'asbl les Découvertes de Comblain asbl : actualise le répertoire en ligne des producteurs locaux, participe à la conception graphique des supports de promotion et à leur diffusion.
- l'asbl La Teignouse, qui, dans le cadre du projet « Relais du Terroir », contribue à la valorisation des produits issus de producteurs locaux de la région.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Au minimum une fois par an, actualisation des données de la liste des producteurs locaux installés dans un rayon de 30 km autour de Comblain-au-Pont en vue de maintenir à jour le répertoire en ligne sur le site Internet et transmission des données aux agents du Bureau d'accueil touristique pour encodage.
- Réalisation régulière de supports de promotion pour le projet du « Relais du Terroir ».
- Si l'action se décline en folder de présentation des producteurs locaux de la commune : coordination du projet en collaboration avec l'asbl Les découvertes de Comblain et le GREOVA.

Coûts estimé et mode de financement

Pour l'actualisation du répertoire en ligne, il n'y a pas lieu d'attribuer un financement particulier. L'administration communale prend en charge les coûts d'impression pour les supports imprimés à la maison communale et les coûts d'impression par un professionnel pour certains supports comme les sets de table du Relais du Terroir (budget de 170€ tvac pour 1000 exemplaires).





Si l'édition d'un nouveau support aboutit, l'ADL recherchera alors le meilleur moyen de financer celui-ci (notamment par des demandes de subsides auprès de l'Apaq-w, du CGT ou autres organismes).

49. Stimuler et accompagner la mise en place un point-dépôt pour les producteurs locaux au Relais du Terroir à la Maison des découvertes

4.1.

Description du projet

Comme relaté dans le diagnostic consacré à la mobilité, depuis 2014, des producteurs locaux se sont implantés sur les plateaux dans les hameaux de la commune (deux maraichers villageois à Sart et à Oneux, fromagerie artisanale à Mont, Brasserie artisanale à Sart et micro-brasserie à Géromont, ...). Dispersés dans la commune et ouverts à horaires réduits, ceux-ci ne peuvent compter sur la seule vente directe dans leur lieu de production pour assurer la viabilité de leur activité économique. Outre le projet de création d'un petit marché des producteurs à Poulseur (voir action n° 52), cette action vise la création d'un point de stockage et retrait de commandes de produits locaux frais issus de la transformation de produits agricoles locaux au « Relais du Terroir ». Il s'agit de la mise à disposition aux producteurs locaux de 1 à 2 frigos professionnels (type vitrines verticales) destinés à centraliser au cœur du village de Comblain-au-Pont des commandes hebdomadaires passées par les citoyens, tout en maintenant la chaine du froid. Concrètement, les commandes seront directement passées, chaque semaine, auprès des producteurs locaux qui déposeront ensuite celles-ci au point-dépôt, afin que les citoyens puissent venir les chercher et trouver ainsi un lieu centralisé pour la réception de commandes auprès de plusieurs producteurs. L'ADL est à l'initiative du projet et organisera le partenariat local entre les différents producteurs locaux et le Relais du Terroir. Les paiements se feront directement entre producteurs locaux et citoyens ; le Relais du Terroir ne jouera qu'un rôle de point de dépôt-retrait. Les producteurs locaux viendront eux-mêmes déposés les commandes personnalisées dans les frigos mis à leur disposition avant le jour convenu pour le retrait.

Ce projet inclus également la vente de viandes bovines d'exploitations de la commune dont deux sont identifiées comme potentiellement intéressantes : un agriculteur d'Oneux qui développe un projet d'atelier de découpe de viande à la ferme et un second qui pratique déjà la vente de viandes à Jalhay, où se situe une partie de son exploitation.

L'ADL compte initier le projet avec deux ou trois producteurs locaux pour commencer : une fromagerie locale artisanale, un producteur de viande (colis à la ferme), ainsi que une ou deux maraîchères locales.

Ce projet ne peut se réaliser sans l'acquisition de un à deux frigos de stockage (vitrines verticales). L'ADL, en partenariat avec Les découvertes de Comblain, l'asbl emphytéote du bâtiment la Maisons des découvertes, cherchera des solutions de financement.

Le groupe « Comblain en transition » qui avait lancé une réflexion sur la création d'un GAC à Comblain soutient le projet. Le GAC ne s'étant pas créé faute de ressources humaines, ce projet pourra peut-être enclencher une dynamique de consommation qui pourrait déboucher à terme sur la création formelle d'un GAC, mais l'essentiel sera déjà assuré : organiser un point centralisé de dépôt-retrait de produits locaux favorisant le lien entre producteurs locaux et citoyens ruraux.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Favoriser le développement des producteurs locaux et la vente en circuits courts. Soutenir la diversifier de leur mode de commercialisation pour augmenter leur vente et ainsi assurer leur viabilité.

INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de producteurs associés ;
- nombre de colis déposés.

Public concerné



La population comblennoise et plus spécifiquement les habitants du village de Comblain-au-Pont et les producteurs locaux.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL est à l'initiative du projet. Elle est en lien direct avec les producteurs locaux et se chargera de l'ensemble des étapes reprises ci-dessous.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- l'Agence de Développement Local de la Commune

Partenaires privés :

 ${\hspace{0.25cm}\text{-}}$ es producteurs locaux : deux ou trois pour commencer, mais tous les producteurs locaux qui le souhaiteront pourront ensuite participer.

Partenaires associatifs :

- l'asbl La Teignouse qui gère au quotidien l'espace intitulé « Relais du terroir » et qui y développe une activité d'inclusion sociale autour d'une activité de type HoReCa ;
- l'association de fait « Comblain en Transition », qui contribuera à la promotion du projet et pourrait à terme, constituer un GAC susceptible d'utiliser également l'équipement mis à disposition.

Bien entendu, au cours des besoins et de l'évolution du projet des partenaires complémentaires pourraient être associés à la démarche.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Recherche de financement pour l'acquisition du matériel nécessaire ;
- lancement d'un marché public de fournitures pour l'acquisition d'un ou deux frigos (suivant les prix);
- parallèlement, l'ADL rencontrera les producteurs locaux et le gestionnaire du Relais du Terroir afin de préciser les modalités d'organisation du point dépôtrelais dans le cadre d'une convention ;
- rédaction de la convention ;
- lancement du projet.

Coûts estimé et mode de financement

Global : 1000 Euros (prix catalogue pour un frigo vitrine de 400 litres : +/- 540 \in tvac).

Les dépenses d'électricité seraient à charge de l'asbl les découvertes de Comblain. Pas de recettes liées au projet : l'asbl n'interviendra pas dans les échanges d'argent entre producteurs et consommateurs.

Le mode de financement est à trouver.

50. Organiser et promouvoir la "place des producteurs locaux" à l'occasion du Grand marché de l'Ascension à Comblain-au-Pont

4.1.

Description du projet

Le Grand Marché de l'Ascension est une foire traditionnelle qui accueille chaque année une centaine de marchands ambulants sur la place Leblanc et alentours à Comblain-au-Pont.

En 2016, l'ADL a initié la création d'un espace spécifiquement dédié aux producteurs locaux intitulé la "Place des producteurs locaux" installé devant la Maison des découvertes. Cet endroit rassemble les producteurs locaux qui remplissent les critères suivants: être un producteur local installé dans la région Ourthe-Vesdre-Amblève (rayon de +-30km autour de Comblain-au-Pont); proposer à la vente des produits alimentaires et/ou des produits de ménage impérativement artisanaux et locaux; s'inscrire dans une démarche de circuit court de distribution.

Cette action vise la mise en valeur des producteurs pour les nombreux clients du Grand Marché ; elle vise aussi à favoriser les partenariats entre producteurs qui s'y rencontrent.





Cet espace bénéficie d'une décoration particulière dans un esprit champêtre et villageois, permettant de mettre en avant les participants et d'attirer l'œil des visiteurs. Une promotion particulière est consacrée à cette initiative.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Promouvoir les produits locaux et favoriser les circuits courts.

INDICATEURS:
- fait - en cours - pas fait;
- nombre de producteurs participants.

Public concerné

être un producteur local installé dans la région Ourthe-Vesdre-Amblève (rayon de +-30km autour de Comblain-au-Pont);
proposer à la vente des produits alimentaires et/ou des produits de ménage impérativement artisanaux et locaux;
s'inscrire dans une démarche de circuit court de distribution.
Les clients potentiels qui se rendent chaque année sur le Grand marché de l'Ascension (et qui ne sont pas spécialement sensibiliser aux circuits alimentaires de proximité).

Les producteurs locaux de la région qui remplissent les conditions suivantes :

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Recherche et invitation des producteurs locaux, promotion spécifique de la Place des producteurs locaux et coordination de l'aménagement (décoration).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- l'ADL à l'initiative du projet
- la commune de Comblain-au-Pont et ses différents services (service des Travaux pour le placement des ambulants, service des Finances pour la redevance à payer par tous les participants, ...)

Partenaires privés :

- les producteurs locaux qui participent (environ 15 par an)

Partenaires associatifs :

- le GREOVA qui réalise le graphisme des supports de promotion de l'événement.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Mars : lancement des invitations aux producteurs locaux et réception des inscriptions
- 2) Avril : coordination de la réalisation des flyers de promotion par le service graphisme du GREOVA
- 3) Avril : promotion de l'événement (coordination de la distribution des flyers, articles sur le site Internet communal et sur la page facebook « Je commerce à Comblain », publication dans la presse locale)
- 4) Mai (Ascension) : coordination de la mise en valeur de l'espace des producteurs

Coûts estimé et mode de financement

Cette action de mise en valeur des producteurs locaux ne demande pas d'important budget. Les frais de promotion sont pris en charge par la commune. Ceux-ci s'élèvent à environ $350 \in \text{tvac}$ par édition.

51. Stimuler et coordonner la mise en place d'un petit marché de produits locaux couvert (type halle) à Poulseur, avec espace horeca

4.1.

Description du projet

La mise en place d'un petit marché couvert des producteurs locaux sur la commune émane d'une demande des producteurs eux-mêmes. Il s'agit d'une action complémentaire à d'autres qui s'inscrivent dans une optique de diversification des modes de commercialisation de leurs produits.

bell



En réunissant les producteurs locaux en un seul et même lieu, le petit marché des producteurs a pour avantage de maintenir la proximité relationnelle entre le producteur et le consommateur (ce qui n'est pas le cas d'un point-dépôt ou d'un système de livraison), de résoudre le problème de l'accessibilité des producteurs installés dans les hameaux de la commune et de perte de temps du consommateur (qui ne doit plus se rendre d'un endroit à l'autre), et enfin, de favoriser les synergies entre producteurs.

Le comité de pilotage avait évoqué la possibilité de lancer un « marché fermier » au complexe communale situé à Comblain-au-Pont. Pour ne pas entrer en concurrence avec une initiative privée « Le Croc-Local » à Comblain-la-Tour (Hamoir), Poulseur a été identifié par l'ADL et plus spécifiquement la salle de l'Union Mosane dont la situation permet le développement d'une zone de chalandise intéressante : la commune de Comblain-au-Pont (dont Poulseur) et les communes voisines d'Esneux (à 5,5 km) et de Tilff (à 10,5 km).

L'idée du comité de pilotage est à retenir car le contexte peut évoluer. La mise en place d'un marché de producteurs sur la place de Poulseur a déjà été évoquée (et inscrite dans le précédent plan d'action de l'ADL). Depuis lors, une épicerie locale permanente s'inscrivant dans une démarche de circuit court de distribution s'est installée dans les locaux de l'ancienne garde de Poulseur, palliant ainsi l'absence de commerces locaux à cet endroit.

La salle de l'Union Mosane dispose d'un espace de parking important et est équipée d'un volet permettant l'ouverture de l'espace « halle », une configuration idéale pour ce type de projet.

Elle est gérée par l'asbl Union Mosane Sportive de Poulseur avec qui l'ADL envisage un partenariat. Le petit marché des producteurs se tiendrait à raison de deux fois par mois, en fin d'après-midi, de mai à septembre (détails à confirmer). Son organisation relèverait des services communaux au même titre que le marché hebdomadaire du jeudi à Comblain-au-Pont. Cependant, aucune redevance ne serait demandée aux producteurs.

L'ADL envisage également quelques actions de promotion (dégustations, cadeaux, animations, etc.) tout au long de l'année, afin de rendre le marché dynamique et attrayant.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

```
Promouvoir les produits locaux et favoriser les circuits courts.

INDICATEURS:
- fait - en cours - pas fait ;
- nombre de producteurs contactés ;
- nombre de producteurs participants ;
- nombre de marchés sur l'année.
```

Public concerné

Prioritairement les producteurs locaux de la commune de Comblain-au-Pont.

Porteur du projet

La commune de Comblain-au-Pont.

Rôle de l'ADL

Invitation des producteurs locaux, promotion du marché (dont l'organisation de petites actions de promotion).

Mise en place du partenariat avec l'asbl Union Mosane Sportive de Poulseur, les autres services de l'administration et d'éventuels commerces locaux.

Pour les premières éditions (lancement du projet), soutien aux services communaux pour la mise en place et l'encadrement du marché (signalétique, placement, etc.).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaire public:

- le service des Travaux de la commune de Comblain-au-Pont.

Partenaires privés :

- les producteurs locaux ;
- les habitants de Poulseur et des environs ;
- d'éventuels commerces locaux.





Partenaires associatifs :

- l'asbl Union Mosane Sportive de Poulseur ;
- d'autres associations pourraient se joindre au projet comme le Comité des Fêtes de Poulseur ou Comblain en Transition.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Janvier 2020 : rencontre avec les partenaires dont l'asbl gestionnaire de la salle
- 2) Février 2020 :
- rédaction d'une fiche technique du marché à l'usage des marchands
- recherche de producteurs locaux et de marchands ambulants éventuels
- 3) Mars 2020 : promotion (publicité dans la presse locale, coordination de la distribution de flyers sur les autres marchés par les futurs exposants et dans les commerces de la région)
- 4) Mai 2020 : lancement du marché
- 5) Par la suite : création de quelques actions de promotion, de manière ponctuelle, en collaboration avec les producteurs locaux, les commerçants et éventuellement le Comité des Fêtes de Poulseur ou d'autres associations.

Coûts estimé et mode de financement

Le coût global de la publicité pour le lancement du marché est estimé à 600 € (publicité dans la presse locale + banderole + flyers) à charge de la commune sur fonds propres.

Dans le cadre du partenariat envisagé avec l'asbl gestionnaire de la salle, celleci serait mise gratuitement à disposition de la commune pour cette activité.

52. Mettre en lien et faciliter les contacts entre les producteurs locaux et les commerçants locaux pour la promotion et la distribution de leurs produits locaux dans les commerces

locaux sans autre intermédiaire que les commerçants

4.1.

Description du projet

Hormis à l'épicerie locale de Poulseur, la présence de produits locaux en circuit court (provenant d'exploitations situées dans un rayon de 30 km autour de Comblain-au-Pont) dans les commerces de la commune est faible. Certaines collaborations se sont créées. On retrouve pour exemple la bière « Forêt » en vente à la librairie du Pont-de-Sçay, à la fromagerie, à l'épicerie locale de Poulseur, au Jardin de la Fouarge (maraicher).

Pour développer un circuit court de proximité, la diversification des modes de commercialisation des produits locaux est essentielle. Outre les actions connexes menées pour atteindre cet objectif (voir fiches-actions n°48 « promotion », n°49 « point-dépôt », n°50 « Place des Producteurs Locaux » et n°51 « petit marché de producteurs à Poulseur »), l'ADL mènera une action complémentaire d'optimisation des liens entre producteurs locaux et commerçants de Comblain-au-Pont.

Sont visés les commerces d'alimentation générale (le Spar Colruyt Group, le magasin de dépannage de type Night shop à Poulseur et le magasin de la pompe à essence) mais également les commerces qui proposent un petit rayon de produits complémentaires (la boucherie, les librairies, la boulangerie, les dépôts de pain, ...) principalement de produits de conservation ou transformés (boissons, épiceries, ...).

Seule grande surface sur la commune, le Spar Colruyt Group de Comblain-au-Pont est un partenaire privilégié. Un nouveau magasin a été inauguré en juin 2019 ; la surface commerciale passant de 800 m² à 1 200 m² pour un total de 1 600 m². A l'instar d'autres grandes surfaces de la région, le magasin ne propose pas à la vente des produits locaux. Pour l'ADL, il s'agira de contacter le gérant, un entrepreneur indépendant, et de l'interroger sur les conditions de la création d'un tel rayon et des types de produits qui pourraient l'intéresser. L'ADL propose de se rendre disponible pour analyser la faisabilité du projet et, à la demande, d'accompagner sa concrétisation.

Les établissements horeca seront également concernés. Les restaurateurs feront l'objet d'une action plus ciblée (voir fiche-action $n^{\circ}55$).





Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Augmenter la part de vente des produits locaux en favorisant la diversification des modes de commercialisation dont leur vente dans les commerces de la commune de Comblain-au-Pont.

Indirectement, augmenter la visibilité des produits locaux exposés à la vente dans plusieurs points de la commune et ainsi participer à la promotion de ceux-ci. INDICATEURS :

- fait en cours pas fait ;
- nombre de commerces participants ;
- nombre de producteurs distribués ;
- types et nombre de produits distribués.

Public concerné

Le grand public qui trouvera des produits locaux dans différents points de vente de la commune et qui pourra ainsi plus facilement et plus régulièrement se fournir.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

Optimiser le lien entre les producteurs locaux et les commerces de la commune. Au cas par cas et à la demande, accompagner les commerces dans leur démarche. L'ADL pourra également soutenir les commerces dans le développement de leur publicité sur le lieu de vente et de la mise en valeur des produits locaux.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics : sans objet Partenaires privés : les commerces locaux, les établissements horeca et les producteurs locaux installés dans une rayon de 30 km autour de Comblain-au-Pont.

Grandes étapes de réalisation prévues

En fonction des opportunités (rencontres, visites de terrain, ...) :

- 1) interroger les commerces sur les conditions de vente de produits locaux dans leur établissement ;
- 2) mettre en relation producteurs et commerçants ;
- 3) accompagner les commerces locaux dans leur démarche.

Coûts estimé et mode de financement

Aucun coût engendré par cette action de réseautage.

53. Organiser et animer des rencontres (table-ronde) avec les agriculteurs afin d'établir des liens entre eux et avec la commune et identifier une ou plusieurs action(s) commune(s)

4.2.

Description du projet

Lors d'une réunion de concertation avec les agriculteurs et les producteurs locaux organisée début 2019, certains exploitants agricoles présents ou contactés par téléphone ont émis le souhait d'être entendus sur certaines difficultés qu'ils rencontrent.

L'ADL a assez peu de contact avec les agriculteurs et propose, par cette action, de les rencontrer dans le cadre propice au dialogue d'une table-ronde sectorielle. Organisée une fois par an et animée par l'ADL, la table-ronde réunira les agriculteurs de la commune et leur proposera un espace de parole pour échanger, proposer des idées ou des projets, exposer ses interrogations. Des visites de terrains pourront être également organisées.

Les rencontres pourront aboutir à l'identification d'une ou plusieurs action(s) commune(s) à mettre en place comme la récolte d'huiles usagées, l'empierrage de chemins agricoles, la collecte de pneus usagés ou de bâches plastiques, l'organisation de séance d'information avec un expert (sur des sujets tels que les modifications du bail à ferme, les aides à la transmission d'entreprise, ...), ...; actions portées par le collectif en collaboration avec l'ADL et/ou les services communaux concernées (services des Travaux, Environnement, ...).





L'ADL favorisera la productivité de chacun (via des travaux en sous-groupe par exemple) et fixera les modalités d'échange.

La table-ronde sera aussi l'occasion de mettre sur pied des actions de valorisation du monde agricole à destination du grand public. Pour exemples, citons :

- la participation des agriculteurs aux Journées fermes ouvertes ou autres opérations de sensibilisation
- la publication dans le Bulletin communal d'un article trimestriel de présentation des travaux saisonniers et d'explication du travail agricole ; l'ADL pouvant rédiger de tels articles en collaboration avec les agriculteurs
- des opérations à destination du citoyen où, par exemple, par la distribution de poules (suggestion du Comité de pilotage), l'agriculteur partenaire pourra être valorisé en tant que référent à l'installation de poules à domicile dans une optique de « zéro déchet ».

Cette action permettra à l'ADL de prendre connaissance des besoins réels rencontrés par les agriculteurs, de mieux connaitre la situation des chefs d'exploitation et de maintenir un contact avec eux pour activer par la suite une action sur le long terme qui consiste à stimuler et accompagner les chefs d'exploitation en fin de carrière à trouver un repreneur et accompagner celui-ci (voir fiche-action n° 59). Un cadastre de chefs d'exploitation sera notamment réalisé à court terme.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le but de cette action n'est pas de créer de nouveaux emplois mais d'encourager la collaboration voire l'entraide entre agriculteurs, de favoriser le développement d'actions communes afin de pérenniser les emplois existants. Par les actions de valorisation du monde agricole, il s'agit également de susciter d'éventuelles vocations.

INDICATEURS :

- fait pas fait ;
- nombre de réunions ;
- nombre de participants ;
- nombre d'actions communes identifiées.

Public concerné

Les agriculteurs de la commune.

Porteur du projet

L'ADL.

Rôle de l'ADL

L'ADL est organisateur et animateur de la table-ronde: préparation des réunions, compte-rendu, initiation éventuelle d'actions, accompagnement dans les partenariats éventuels, etc.

Elle coordonnera la réalisation d'actions identifiées et encouragera l'entraide du moins la collaboration entre chefs d'exploitation.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- l'Administration communale qui accueille la table-ronde ;
- les services communaux concernées par des actions (services Travaux et Environnement).

Partenaires privés :

- tous les agriculteurs de la commune.

Partenaires associatifs :

- Comblain en Transition ;
- Accueil Champêtre.

Grandes étapes de réalisation prévues

Organisation d'une table-ronde par an - Hiver 2020 et 2021:

- identification des participants et invitation ;
- préparation des réunions et travail préalable d'approfondissement des thématiques ;
- animation des tables-rondes ;





- compte-rendu ;
- suivi.

Coûts estimé et mode de financement

Le coût des actions à mettre en place pourra être pris en charge par les agriculteurs eux-mêmes avec le soutien de la commune de Comblain-au-Pont. Ils bénéficieront ainsi d'une mise en commun intéressante de moyens financiers.



3.4.1.4.2. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs:

N°	Intitulé
1	4.3. Augmenter la part des produits locaux alimentaires dans la consommation locale et auprès d'un plus grand nombre de consommateurs locaux par la mise en place de 2 actions d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1
2	4.4. Augmenter la production locale et diversifier les types de produits à destination des circuits courts alimentaires, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, et pérenniser le nombre d'emplois générés par celle-ci, par la mise en place de 3 actions d'ici 2025
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	54. Stimuler la création et accompagner le développement d'un service de livraison à domicile de produits locaux alimentaires, notamment pour les personnes âgées et ou isolées dans les petits villages et hameaux	4.3.

Description du projet

L'idée de développer un service de livraison à domicile des produits locaux alimentaires émane des producteurs locaux eux-mêmes rencontrés par l'ADL lors d'une réunion de concertation début 2019. Hormis pour les professionnels de l'horeca qui achètent en grande quantité, les producteurs locaux n'effectuent pas de livraison à domicile. Ils sont situés de manière éclatée sur le territoire et l'approvisionnement en vente directe des ménages en produits locaux nécessite de la mobilité et du temps. Il existe une clientèle potentielle, notamment constituée de personnes âgées, qui est à développer dans les hameaux de la commune, là où les transports en commun sont rares et où des lieux de vente sont inexistants (pas d'épicerie de quartier, pas de boulangerie, ...). Le service de livraison à domicile visé dans cette action répond à un problème structurel lié à la consommation en circuit-court. La mise sur pied d'un service de livraison serait complémentaire aux modes de commercialisation existants (vente directe sur le lieu de production ou sur un marché, magasin de proximité, point-dépôts,...) et remplirait un double objectif : permettre à tous d'avoir accès à une alimentation saine en circuit-court et maintenir une agriculture durable par le soutien aux producteurs locaux. A ce stade, la direction à donner à ce projet n'est pas encore définie. Le forme que prendra le service de livraison (et notamment le statut du livreur) sera déterminante. Trois scénarios sont envisagés : - un livreur effectue un service pour le compte des producteurs locaux. Il est rémunéré par les producteurs eux-mêmes répercutant le coût sur le consommateur qui payera un supplément pour sa livraison à domicile. Le producteur gère la commande de produits à distance (site internet, téléphone, courrier...) et l'envoie au consommateur via le livreur. - un livreur s'installe à son compte, achète et revend les produits locaux avec une marge bénéficiaire. Il peut également compléter sa gamme avec des produits d'épicerie qu'il achèterait au prix de gros tels que le miel, les confitures ou encore les produits de base du quotidien et des produits frais





de saison supplémentaires à l'instar des petites épiceries ambulantes qui se développent en France. Dans ce cas, l'ADL pourrait lancer un appel aux candidats.

- la gestion est hybride, en plus d'une livraison standard des produits commandés auprès des producteurs locaux, le livreur vend des produits supplémentaires profitant de son passage dans les villages et hameaux de la commune.

Dans le cas de la création d'une activité économique centrée sur la livraison, la difficulté sera de générer assez de vente que pour dégager un vrai salaire pour le porteur du projet. Il s'agira pour l'ADL de relayer le porteur de projet vers des organismes d'accompagnement et d'éventuellement proposer un élargissement du territoire à d'autres communes voisines pour amplifier l'activité ou encore de fusionner les projets et de développer la création d'un service multifonctionnel composé de la livraison à domicile et de la transformation des produits (voir fiche-action n°57).

Outre les aspects économique et environnemental, le projet est également social puisque des liens sociaux pourront être créés autour du passage de l'épicerie ambulante. Auprès des personnes âgées, cette formule apporte un peu d'autonomie par rapport au personnel et à la famille. Cette action est à mettre en lien avec la fiche-action n°8 en tant que piste d'actions à mener pour le maintien à domicile des personnes âgées. Le Plan de Cohésion Social de l'Ourthe, le CPAS pourraient être partenaires de la concrétisation du concept.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cette action vise l'augmentation des ventes des produits locaux dans la consommation locale par le développement d'une clientèle supplémentaire et permettre ainsi le maintien d'activités sur le territoire. En fonction du scénario choisi par rapport au statut du porteur de projet, cette action peut à terme créer un emploi à titre principal ou complémentaire. INDICATEURS:

- fait en cours pas fait ;
- nombre de producteurs associés ;
- types et nombres de produits en vente ;
- nombre de livraison à domicile.

Public concerné

La population locale intéressée par un service de livraison à domicile (ou d'épicerie ambulante) de produits locaux et notamment les personnes âgées résidants dans les hameaux de la commune.

Porteur du projet

Porteur de projet indépendant ou sous-traitant pour le compte des producteurs locaux.

Rôle de l'ADL

L'ADL rencontrera les producteurs locaux et les partenaires sociaux potentiels (PCS, CPAS, ...) afin d'envisager avec eux la formule la plus adéquate à développer. L'ADL, en l'absence d'un porteur de projet identifié, pourra lancer un appel à candidat.

En parallèle, l'ADL pourra mener un sondage auprès !s de la population locale afin de récolter des avis et des marques d'intérêt pour ce nouveau service.

L'ADL accompagnera le porteur de projet et le renverra, le cas échéant, vers des services et organismes adéquats (Credal, UCM, S.A.A.C.CE, ...).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Le CPAS et le Plan de Cohésion Sociale : ces partenaires pourraient participer à l'encrage social du projet. Partenaires privés :





- les maraîchers et autres producteurs locaux : fournisseurs de produits locaux qui seront livrés à domicile et partenaires financiers du porteurs de projet ;
- la population locale : pourrait soutenir le projet par une marque d'intérêt (type « promesse d'achat) voir un co-financement participatif des équipements.

Partenaires associatifs :

- L'asbl La Teignouse qui développe de nombreux projet d'inclusion sociale en lien avec les circuits courts de distribution.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Rencontre avec les producteurs locaux et les partenaires potentiels.
- 2) Sondage auprès de la population locale (qui peut prendre la forme d'un article dans le bulletin communal pur récolter des marques d'intérêts ou se réaliser sous forme d'un questionnaire envoyé aux citoyens).
- 3) Identification d'un porteur de projet et lancement d'un appel à candidat (seul ou conjointement au projet de transformation de produits locaux voir fiche-action $n^{\circ}57$).
- 4) Accompagnement du porteur de projet
- 5) Aide au lancement et au développement du projet
- 6) Soutien éventuel à la promotion de celui-ci.

Coûts estimé et mode de financement

Pour l'ADL, il n'y a pas de coûts à engager hormis éventuellement ceux liés au lancement d'un appel à candidature et aux déplacements des agents ADL hors commune, à la rencontre de partenaires potentiels ou de porteurs de projet ayant développés une activité similaire.

55. Organiser un week-end découvertes des producteurs locaux (portes ouvertes) en partenariat avec les restaurateurs locaux, en invitant ceux-ci à proposer une ardoise mettant spécialement à l'honneur certains produits locaux pour l'occasion.

4.3.

Description du projet

Cette action de promotion des producteurs locaux de la commune intervient dans une seconde temps. Dans un premier temps, il s'agissait de développer un circuit-court de proximité par la mise en place de plusieurs actions (voir fiches-actions 48, 49, 50, 51 et 52) dont le petit marché couvert des producteurs locaux.

A l'inverse d'un rassemblement de producteurs en un seul lieu, il s'agit ici de faire découvrir aux clients fidélisés et au large public les lieux de production et de transformation et les méthodes de fabrication des produits. Cet événement se déroulera les deux jours d'un weekend avec des visites guidées, des démonstrations de fabrication, des dégustations,... et l'implication des restaurateurs qui, ce weekend-là seront sollicités pour mettre à la carte des produits locaux. Cet événement peut prendre la forme d'un itinéraire gourmand ou d'une route gourmande (comme le suggérait le Comité de pilotage de l'ADL).

Les opportunités de participer à des événements de ce type existent déjà : Journées Fermes ouvertes, Weekend Découverte des vignobles et des brasseries de Wallonie, ou encore Wallonie week-end Bienvenue. Dépassant les répartitions sectorielles, cette action organisée au bénéfice des acteurs économiques locaux vise plusieurs objectifs :

- au travers d'un événement festif et gourmand sur la commune, faire connaitre à un public plus large que la clientèle habituelle les producteurs locaux, sensibiliser au circuit-court de distribution et élargir la clientèle
- favoriser le réseautage entre producteurs locaux en les intégrant dans une même opération (rencontre lors des réunions préparatoires, échanges, promotion des autres producteurs participants le jour de l'évènement, ...)





- mettre en relation les restaurateurs et les producteurs autour d'un événement ponctuel et ainsi favoriser des approvisionnements en circuit court de produits frais par la suite ; l'augmentation de la part des produits locaux dans la consommation locale passant également par l'achat régulier de produits par des professionnels du secteur de l'horeca. Enfin, il n'est pas exclus de lancer un appel aux artisans locaux qui pourraient s'associer aux producteurs locaux dans ce cadre.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Augmentation la part de produits locaux alimentaires dans la consommation locale par des particuliers et par des professionnels du secteur de l'Horeca. Créer un événement fédérateur, attirant une clientèle élargie au bénéfice des producteurs locaux et des restaurateurs de la commune, en y associant éventuellement les artisans locaux. INDICATEURS : - fait - en cours - pas fait ; - nombre de producteurs participants ; - nombre de restaurateurs participants ; - nombre de produits locaux à la carte ; - nombre de participants ;

Public concerné

- nombre de tables clientes.

La population de Comblain-au-Pont et des communes alentours, un public plus large que la clientèle habituelle des producteurs locaux, les producteurs locaux et les restaurateurs de la commune.

Porteur du projet

Dans l'état actuel, l'ADL sera porteur du projet avec la Commune de Comblain-au-Pont et en collaboration avec le RSI de Comblain-Poulseur. En fonction de l'évolution du contexte, un transfert du porteur du projet vers le RSI n'est pas exclu, en collaboration avec l'ADL, à l'initiative du projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL porterait le projet dans son ensemble : - Organisation et promotion de l'événement ; - Recherche et demande de subsides extérieurs - Relais vers le service Manifestations de la commune (prêt de matériel, fléchage, ...) - Accompagnement dans la mise en évidence des produits locaux mis à la carte chez les restaurateurs de la commune Par la suite, elle procédera à un bilan et à un maintien du dialogue entre les producteurs et les restaurateurs afin d'appuyer les échanges commerciaux

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif) Partenaires publics : - l'Agence de Développement Local et la commune de Comblain-au-Pont. - Tout organisme public qui aura été sollicité pour soutenir financièrement le projet : CGT, Apaq-W, ... Partenaires privés : - les producteurs locaux de la commune qui ouvrent leurs portes - les restaurateurs de la commune qui participent par la mise en valeur de produits locaux - éventuellement les artisans locaux Partenaires associatifs : - le Royal Syndicat d'initiative en tant que partenaire organisationnel du projet





- l'asbl La Teignouse qui gère le « Relais du terroir » et qui pourra participer à l'événement côté restaurateurs voire organiser un événement ce we-là.

Bien entendu, au cours de l'évolution du projet et du contexte, des partenaires complémentaires pourraient être inclus comme les artisans locaux qui pourraient s'associer aux producteurs locaux dans ce cadre.

Grandes étapes de réalisation prévues

- A l'heure actuelle, cette action étant inscrite à moyen terme, il est impossible de dater les étapes de réalisation. Celles-ci, en théorie seront :
- 1) Identification des producteurs et restaurateurs participants ou autre protagonistes
- 2) Organisation et animation d'une réunion préparatoire
- 3) Recherche de subsides éventuels
- 4) Planification de l'événement et coordination
- 5) Relais vers le service Manifestations de la commune (prêt de matériel et autorisations spécifiques)
- 6) Promotion de l'événement
- 7) Sous le label « Je commerce à Comblain », préparation de supports de mise en évidence des produits cuisinés dans les restaurants de la commune
- 8) Présence lors de l'événement
- 9) Bilan et suivi notamment des relations commerciales entre producteurs et restaurateurs.

Coûts estimé et mode de financement

La dépense est estimée à 1500 € ttc comprenant

- l'édition et l'impression de dépliants (le graphisme pouvant être réalisé par le service graphisme du GREOVA)
- la publicité dans la presse locale
- la distribution des supports de promotion

Le soutien financier d'organismes sera recherché. La commune prendra à charge ces dépenses sur fonds propres.

56. Stimuler et accompagner l'implantation de nouveaux maraîchers locaux professionnels et/ou de nouvelles superficies de maraîchage, notamment dédiées aux légumes de conservation, dans les villages où il n'y en a pas

4.4.

Description du projet

La commune compte actuellement deux maraîchères professionnelles exploitant chacune moins d'un hectare de superficies agricoles, toutes deux en bio. L'une se situe à Fond-du-Sart (Poulseur) ; l'autre à Oneux (Comblain-au-Pont). Leur modèle économique d'exploitation, de type paysan, limite leur capacité de production à environ 150 équivalents ménages chacune. Certains développements sont envisageables, mais ce type d'exploitation n'est pas destiné à croître fortement en production. Il y a donc de la place, sans que cela ne génère de problème de concurrence, pour plusieurs autres maraîchers sur le territoire communal, à fortiori si l'objectif est d'accroître la part des produits locaux dans la consommation des ménages.

Comme lorsque l'ADL a lancé en 2014 l'appel à candidats pour susciter l'installation d'un « maraîcher villageois » à Oneux (à l'époque dans le cadre du premier appel à projets en faveur du Cheval de trait), l'idée serait de reproduire ce type d'initiative pour qu'il y ait, à terme, effectivement, un(e) maraîcher(ère) par village dans la commune ; ce qui favoriserait des circuits ultra-courts et réduirait en outre grandement les déplacements automobiles des clients.

Pour ce faire, l'ADL va devoir travailler sur deux fronts complémentaires. D'une part accompagner d'éventuels porteurs de projets, voire stimuler leur arrivée ; d'autre part contribuer à identifier des surfaces agricoles



pouvant être mises à leur disposition selon des modalités leur assurant une sécurité juridique suffisante que pour pouvoir projeter leur installation à long terme (par exemple via un bail de carrière).

Un autre volet de cette action consistera à aider les maraîchers installés à pouvoir exploiter des surfaces supplémentaires, par exemple - car il s'agit d'un besoin identifié - pour pouvoir cultiver des légumes de conservation en pleine terre, nécessitant plus de surfaces que les légumes cultivés sous abris (cf. pommes de terre, oignons, carottes, choux, etc.). Concrètement, si des opportunités se présentent, par exemple en lien avec les fiches-actions n°53, 59 et 60, l'ADL pourrait, dès que des terres sont identifiées comme pouvant être mises à disposition (dans le cadre d'un partenariat avec un agriculteur ou un propriétaire foncier), reproduire le principe d'un appel à candidats « maraîchers » en activant le réseau de ses partenaires.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est de créer de nouvelles activités économiques de maraîchage bio sous forme d'emplois indépendants, sur le modèle existant des petites exploitations paysannes comme celles des Jardins du Sart et du Jardin de la Fouarge. Potentiellement, Comblain pourrait encore accueillir 3 ou 4 maraîchers (à Comblain-au-Pont, à Géromont, à Mont, à Poulseur, au Halleux, ...).

Un autre objectif est d'augmenter la quantité et la diversité des légumes (et des fruits) produits localement pour renforcer le circuit court alimentaire et augmenter la part des produits locaux dans la consommation locale. Cet objectif vise également à augmenter la circulation de valeurs de manière très locale.

Enfin, l'objectif est d'aider les maraîchers existants à pérenniser leur activité. Il ne faudrait pas, par exemple, que les deux exploitations actuelles disparaissent lorsque les maraichères qui les exploitent arrêteront. Il faudra soit favoriser la reprise de ces activités ou, si cela n'est pas possible, favoriser leur remplacement par une autre activité dans le même village.

INDICATEURS :

- nombre de maraîchers accompagnés ;
- nouvelles superficies agricoles affectées au maraîchage ;
- évolution par village

Public concerné

L'action cible directement les candidats maraîchers et donc les très nombreuses personnes qui se forment à ce métier et qui seront en recherche de lieux pour s'installer.

Ensuite, l'action vise les clients finaux, autrement, d'abord, la population locale, villageoise, toute proche de ces exploitations. L'objectif est d'augmenter le nombre de clients locaux.

Porteur du projet

La dimension soutien, accompagnement, appel à projets sera portée par l'ADL (voir ci-dessus), mais bien évidemment chaque projet sera porté par un candidat maraîcher (h/f) qui sera accompagné par l'ADL comme tout porteur de projet souhaitant créer son activité d'indépendant.

Rôle de l'ADL

Comme mentionné ci-dessus, l'ADL jouera principalement deux rôles:

- identifier les opportunités de pouvoir affecter des surfaces agricoles exploitables à ce type de projet; rencontrer les propriétaires (agriculteurs ou non) et les encourager à devenir partenaires d'un porteur de projet; organiser les rencontres; les aider dans les démarches; identifier les pistes de partenariat; les modalités de convention; etc.; - identifier des porteurs de projet; le cas échéant en rechercher via le lancement d'un appel à projets (chaque appel devra porter sur un projet en particulier); accompagner les porteurs de projet; les mettre en contact





avec les partenaires de l'ADL ; les aider dans leurs démarches ; promouvoir leurs activités ; etc. ; comme l'ADL l'a fait, de manière différenciée, pour les deux maraîchères déjà installées sur le territoire communal.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Commune : la commune soutiendra indirectement l'installation de nouveaux maraîchers via différentes actions de l'ADL (cf. fiches-actions n°48 à 55); elle pourrait être partie prenante si certaines surfaces agricoles sont identifiées parmi des sarts communaux; elle pourrait également servir de relais pour des appels à projets comme elle l'a déjà fait par le passé; elle pourrait également sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires activer la fiche-action relative à la signalétique (n°35).
- SPW DGO3 Agriculture : est l'organisme qui contrôle, agrée, et peut également délivrer des subventions et des primes, ou proposer des appels à projets pouvant servir de leviers au lancement de projets.
- Province de Liège Services agricoles : a développé tout un réseau de maraîchers locaux bio qu'ils ont formé et/ou accompagnent. Ce réseau favorise les échanges de bonnes pratiques et de bons procédés, ainsi que des échanges commerciaux et des services (mutualisation de commande, etc.). Tout nouveau porteur de projet sera mis en contact avec eux si ce n'est déjà pas. ULiège Gembloux Agro-Bio Tech : mène une étude sur les circuits courts alimentaires et la restauration collective ; ils pourraient être consultés et aider à la mise en place et au développement de certains projets. Partenaires privés :
- les agriculteurs : sont les principaux détenteurs de parcelles agricoles susceptibles de pouvoir être exploitées pour du maraîchage. Qu'ils soient en fin de carrière ou qu'ils soient prêts à se séparer d'une parcelle de moins d'un hectare en échange d'un revenu annuel locatif (type bail à ferme), les agriculteurs seront des partenaires indispensables.
- les propriétaires fonciers : idem. Il est effectivement possible, considérant qu'une exploitation de maraîchage professionnelle peut être rentable avec une surface égale ou inférieure à un hectare, que des parcelles exploitables puissent être trouvées en dehors de surfaces agricoles déjà exploitées par des agriculteurs, notamment auprès de propriétaires fonciers qui disposeraient d'un grand jardin, d'un parc, etc. et qui seraient prêts à louer une partie de leur terrain pour ce type de projet.
- les autres maraîchers : le maraîchage en circuit court constitue un écosystème local ; les maraîchers ont tout intérêt à collaborer entre eux ; à échanger des produits, des services, etc. ; à se répartir des zones de chalandises ; dans un dialogue constructif ; ils peuvent également s'associer pour créer des projets communs (cf. fiches-actions n°54 et 57 par exemple).
- les villageois : peuvent être associés au développement d'un projet, par exemple en s'engageant à pré-acheter des paniers ou en contribuant au cofinancement du projet (crowd-funding). Ils constitueront une clientèle très importante pour chaque « maraîcher villageois ».
- les restaurants : sont des clients-partenaires qui peuvent être importants, pour assurer un revenu régulier, pour promouvoir la qualité du travail du maraîcher auprès de leurs propres clients, etc.
- les épiceries de produits locaux : peuvent assurer un revenu complémentaire via certains types de produits (à définir en concertation) organisme de certification bio : partenaires éventuels des porteurs de projets qui souhaiteraient solliciter le label.
 Partenaires associatifs :
- la Ceinture Aliment-terre liégeoise (CATL) : réseau des forces vives de la région liégeoise en faveur du développement d'une filière alimentaire courte, écologique et génératrice d'emplois de qualité. Leurs principales actions sont : fédérer les acteurs de la filière alimentaire, accompagner les porteurs de projets et promouvoir les initiatives locales.





- le Relais du Terroir : fait la promotion des producteurs locaux (cf. fiche-action n°48) et pourrait devenir un point-dépôt pour les produits locaux (cf. fiche-action n°49).

Grandes étapes de réalisation prévues

La première étape sera d'identifier des parcelles pouvant accueillir une future activité de maraîchage dans chaque village où il n'y a pas encore de maraîcher. Ce travail pourra se faire sur base d'un repérage sur le terrain et, ensuite, par la rencontre avec les agriculteurs locaux (cf. fiche-action n°53) et d'éventuels propriétaires fonciers ayant des terrains appropriés. Cette analyse sera également faite avec chaque exploitant agricole en fin de carrière (cf. fiche-action n°59), afin de voir s'il serait possible d'isoler une parcelle d'environ 1 ha au niveau de leurs superficies agricoles pour la mettre à disposition d'une future activité de maraîchage.

Dès qu'une opportunité sera confirmée, l'ADL pourra proposer l'organisation d'un appel à candidats et organiser des rencontres avec l'agriculteur ou le propriétaire prêt à mettre une parcelle ou une emprise à disposition dans le cadre d'un bail de carrière (ou autres modalités à étudier).

Ensuite, si un candidat maraicher villageois et un agriculteur ou propriétaire se mettent d'accord sur l'occupation d'un terrain ; l'ADL procèdera alors à l'accompagnement du projet jusqu'au lancement de celui-ci, puis au suivi de son développement.

Cette dynamique pourrait être reproduite plusieurs fois, pour chaque village.

Parallèlement, l'ADL restera disponible pour accompagner les maraîchers installés (h/f) qui souhaiteraient développer leur activité, comme par exemple le Jardin de la Fouarge qui projette d'étendre sa superficie agricole pour pouvoir cultiver des légumes de conservation en plein champ.

Coûts estimé et mode de financement

Les coûts éventuels de cette action seraient les coûts liés au lancement d'un ou plusieurs appels à candidats, bien que ceux-ci puissent essentiellement se faire gratuitement via le web.

Ensuite, l'idéal serait que l'ADL puisse également proposer certaines aides au lancement d'une activité, comme elle avait pu le faire pour le Jardin de la Fouarge, dans le cadre d'un appel à projets de la région wallonne. En l'occurrence, à l'époque, l'ADL avait ainsi permis à la candidate « maraîchère villageoise » de bénéficier d'une formation à la traction animale d'un montant équivalent à 10.000 € ; toute l'opération ayant été subventionnée par la Région wallonne via l'ADL.

L'ADL sera donc attentive aux opportunités qui pourraient être saisies à cette fin.

57. Lancer un appel à candidats et accompagner la création d'une activité de conservation et de transformation des produits locaux saisonniers

4.4.

Description du projet

Les producteurs locaux, principalement les maraîchers, très liés aux saisons et au climat, sont confrontés à des pics de production qui peuvent générer un surstock parfois difficile à écouler rapidement durant la très courte période de fraîcheur de leur produit. À l'inverse, ils sont confrontés à un manque de production durant la basse saison.

L'idée de pouvoir conserver et transformer leurs produits frais et de saison, afin de pouvoir stocker ceux-ci pour les revendre durant l'hiver, les intéresse donc fortement, mais il leur est difficile de réaliser ce travail eux-mêmes, étant très occupés « au jardin », à récolter et à vendre, durant la haute saison, au moment où, justement, il faudrait transformer et conserver leurs produits.

Ce besoin, qui ne fera que grandir si des maraîchers supplémentaires viennent s'installer (cf. fiche-action n°56) pourrait donc constituer l'opportunité, pour un porteur de projet, de créer une activité de type





conserverie avec un atelier de cuisine, qui pourrait se charger de conserver les produits pendant la haute saison afin que ceux-ci puissent être revendus à la basse saison.

Le caractère saisonnier de l'activité nécessiterait cependant que l'activité puisse être complétée durant les périodes plus calmes au niveau de la production. Peut-être qu'une seconde transformation pourrait être envisagée sous forme de plats cuisinés, également mis en conserve, comme activité complémentaire à la première ?

Un tel projet nécessiterait d'établir avec les maraîchers, la liste des produits (légumes et fruits) qu'il pourrait être économique intéressant de conserver et de transformer.

Des idées de recettes, les conditionnements, etc., pourraient être établis en concertation avec les clients potentiels, les restaurateurs, les épiceries locales, les coopératives de vente en ligne, la CATL, etc. Un programme de formation et l'étude d'un business plan pourraient même être pré-programmés en amont avec des partenaires (conserverie mobile, agencesconseils ou S.A.A.C.E., etc.) avant de lancer un appel à candidats ; l'idée étant de préparer un « éco-système » alimentaire – un circuit court – prêt à intégrer cette activité comme un chaînon manquant.

Ce type d'activité pourrait intéresser un jeune (h/f), par exemple détenteur d'un diplôme de cuisine et qui serait intéresser à développer une activité artisanale en lien avec les produits locaux.

De telles conserves pourraient être pensées pour remplacer utilement certains produits usinés proposés dans les grandes surfaces (légumes pelés, plats préparés, sauces, potages, etc.).

L'activité pourrait être implantée dans un local de type « hall-relais » ou bien dans n'importe quel bâtiment susceptible d'être équipé aux normes AFSCA, éventuellement dans une annexe à une maison ou une ferme, etc. Avant de lancer un appel à candidats, il sera nécessaire de confirmer le besoin et le souhait des maraîchers locaux à être partenaire.

Le projet comportera deux dimensions : tout d'abord le travail de production (transformation et conserverie) , ensuite le volet commercialisation (soit en direct, soit via des intermédiaires, soit un mixte des deux).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Création d'un emploi indépendant et d'une activité économique qui participera également au circuit court alimentaire de la commune et bénéficiera, notamment, aux producteurs locaux en constituant un débouché et une valorisation pour certains produits saisonniers.

- nombre de candidats ;
- porteur de projet trouvé (oui non) ;
- nombre de réunions d'accompagnement ;
- nombre de partenaires

Public concerné

INDICATEURS :

L'appel à candidats ciblera une personne (jeune ou pas) disposant déjà, de préférence, d'une formation dans les métiers de l'horeca et d'un diplôme de gestion ou équivalent.

La personne sera intéressée par le travail et la valorisation des produits locaux, à commencer par les légumes et les fruits.

La personne sera capable de porter un projet, de se former, de réaliser un business plan, de convaincre des partenaires financiers, d'établir une relation confiance avec les producteurs, de développer une clientèle, d'appliquer une démarche qualité, etc.

Il pourrait s'agir d'une personne sortant d'une formation ou d'un jeune sortant d'une école ; éventuellement d'une personne en reconversion ; ou bien d'une personne qui développerait cette activité à titre complémentaire (pour commencer), éventuellement en complément d'une activité déjà liée aux produits locaux et/ou à la cuisine ; par exemple une épicerie locale, un traiteur, un service de livraison (cf. fiche-action n°54), etc.



Ensuite, la clientèle ciblée sera multiple : les clients des maraîchers locaux, soit en direct, soit via les maraîchers eux-mêmes ; des épiceries locales ; des clients sur des marchés de produits locaux ; des restaurateurs ; des cuisines de collectivités ; des cantines scolaires ; etc.

Porteur du projet

Le porteur de projet sera donc une des personnes qui aura répondu à l'appel à candidats ou un porteur de projet qui se sera présenté à l'ADL et qui prendre le projet à son compte, réalisera l'étude de faisabilité et se lancera à son compte, soit directement, soit via une couveuse d'entreprise. Un exemple de projet similaire créé en 2017 à Liège : www.caconserve.be

Rôle de l'ADL

L'ADL veillera à préparer des conditions favorables pour la création d'une telle activité et, en l'absence d'un porteur de projet qui se présenterait spontanément, proposera de lancer un appel à candidats en essayant de proposer un cadre propice.

L'ADL réunira les maraîchers locaux et autres partenaires potentiels (notamment la conserverie mobile) pour définir quelques données du circuit court dans lequel pourrait s'inscrire le candidat : le type de produits locaux, leur quantité, leur période de production, des idées et méthodes de transformation et de conservation, un première idée de la chaîne de valeurs qui pourrait être créée, etc.

L'ADL s'occupera de créer et de lancer cet appel à candidats en relayant celui-ci auprès de ses partenaires.

L'ADL ne désignera pas un lauréat ; elle accompagnera le/les porteur(s) de projet qui se présentera/ont. Ensuite, ce sont surtout les démarches de chaque candidat, les contacts pris auprès des maraîchers, les moyens financiers et les capacités de chacun qui devraient faire naturellement émerger un porteur de projet (h/f), plus apte à développer le projet et à le pérenniser.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- Services agricoles de la Province de Liège - Centre de Formation en Agriculture et Ruralité - Conserverie mobile : la Conserverie Solidaire est un atelier itinérant professionnel de sensibilisation et de formation aux techniques de conservation des fruits et des légumes, mis à disposition des opérateurs d'insertion et de formation, des producteurs et des maraîchers, comme outil performant de transformation de leur production, répondant aux normes de l'AFSCA.

Le centre propose notamment l'apprentissage des méthodes de transformation et de conservation des fruits et légumes, l'apprentissage des exigences normatives dans un atelier de transformation (AFSCA, HACCP, production biologique, ...) et une initiation à la traçabilité et à la logistique alimentaire. (Formations soutenues par le FSE.)

(Source : https://www.provincedeliege.be/fr/conserveriesolidaire).

- SPW DGO3 Agriculture : peut proposer des appels à projets pouvant servir de leviers au lancement de projets.
- APAQ-W : peut soutenir le projet dans le cadre son concept « $\mbox{\tt\#jecuisinelocal}$
- AFSCA : est l'organisme qui conseille puis contrôle en matière de sécurité alimentaire
- Province de Liège Services agricoles : a développé tout un réseau de maraîchers locaux bio qu'ils ont formé et/ou accompagnent. Ce réseau favorise les échanges de bonnes pratiques et de bons procédés, ainsi que des échanges commerciaux et des services (mutualisation de commande, etc.). Tout nouveau porteur de projet sera mis en contact avec eux si ce n'est déjà pas. ULiège Gembloux Agro-Bio Tech : mène une étude sur les circuits courts alimentaires et la restauration collective ; ils pourraient être consultés et aider à la mise en place et au développement de certains projets.





Partenaires privés :

- les maraîchers et autres producteurs locaux : fournisseurs de la matière première, les maraîchers sont demandeurs d'un tel projet, surtout pour conserver les légumes en sur-quantité au moment des pics de production (exemple : les tomates en été). Ce projet pourrait leur offrir un débouché supplémentaire pour leurs produits qu'ils pourraient eux-mêmes revendre en hiver.
- les commerces locaux : partenaires commerciaux pour la vente des conserves
- les restaurants locaux : potentiels clients pour l'utilisation de certains produits (annoncés comme tels à la carte)
- un service de livraison (cf. fiche-action n°54).
- la population locale : pourrait, comme pour les maraîchers, s'engager à soutenir le projet en s'abonnant à certains produits ou en co-financement certains équipements (crowd-funding), le cas échéant en se structurant sous la forme d'un GAC ou équivalent
- organisme de certification bio : partenaires éventuels des porteurs de projets qui souhaiteraient solliciter le label.

 Partenaires associatifs :
- la Ceinture Aliment-terre liégeoise (CATL) : réseau des forces vives de la région liégeoise en faveur du développement d'une filière alimentaire courte, écologique et génératrice d'emplois de qualité. Leurs principales actions sont : fédérer les acteurs de la filière alimentaire, accompagner les porteurs de projets et promouvoir les initiatives locales.
- le Relais du Terroir : fait la promotion des producteurs locaux (cf. fiche-action $n^{\circ}48$) et pourrait devenir un point-dépôt pour les produits locaux (cf. fiche-action $n^{\circ}49$).
- le CISP « Le Pont » à Sprimont, pourrait éventuellement être partenaire dans l'idée de créer, à terme, un nouveau module de formation lié à la transformation et à la conservation de produits locaux, destinés à achalander leur épicerie ou tout autre commerce local ; mais la formation existante en boulangerie pourrait déjà être un partenaire pour l'utilisation de certains produits transformer à intégrer dans des quiches, des pizzas, des plats traiteur, etc.

Grandes étapes de réalisation prévues

1) pré-étude de faisabilité du projet : dans un premier temps, l'ADL reviendra vers les producteurs locaux, en priorité les maraîchers, pour identifier avec eux leurs besoins, les produits pouvant potentiellement être transformés, leurs quantités, leurs valeurs, la période de récolte (estimation), etc., afin de préparer un pré-business plan qui valide et précise les contours du projet qui pourrait être lancé. Ce travail permettrait également de lister les difficultés à résoudre, les contraintes à contourner ou résoudre, etc., afin de baliser, déjà, quelques aspects de la future activité, ainsi que les conditions d'un partenariat gagnant-gagnant entre les producteurs et le transformateur.

Une liste de produits types, susceptibles d'être créés, pourrait également être créée afin de donner des exemples à la future clientèle et réaliser une petite étude de marché.

Lors de cette phase, il s'agira également de contacter la conserverie mobile, l'AFSCA, etc. afin d'obtenir des précisions sur un certain nombre de réglementations et autres normes à respecter.

La conserverie mobile sera également sollicitée pour accompagner les candidats, voire - si c'est nécessaire - pour organiser une première formation.

2) préparation de l'appel à candidats :

Ces éléments permettront de rédiger l'appel à candidats, de préciser le type d'activité qui présenterait un intérêt – et donc une valeur – pour le circuit alimentaire, d'exposer également le contexte local, le type de produits locaux disponibles, les différents partenaires potentiels, le cadre et le soutien proposé par l'ADL, etc. C'est à ce stade que l'ADL vérifiera également si elle ne peut pas bénéficier d'une subvention de





la Wallonie (ou d'un autre pouvoir subsidiant) pour proposer un soutien plus important au candidat, que ce soit en matière d'étude de faisabilité, d'aide à l'installation, de financement d'équipement, de communication et de promotion, etc.

L'appel à candidats sera lancé essentiellement via internet, les réseaux sociaux et via les réseaux des partenaires.

3) rencontre et accompagnement des candidats :

Sur base de l'appel à candidats, l'ADL recevra chaque personne en tant que « porteur de projet » potentiel (cf. fiche-action $n^{\circ}38$).

Chaque candidat viendra avec ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités, ses menaces qu'il s'agira d'identifier avec lui et sur lesquels il conviendra de travailler. L'ADL pointera alors les partenaires et autres mécanismes de soutien susceptibles d'aider et/ou accompagner la personne. Un des aspects importants du projet résidera également dans le fait de trouver la bonne implantation pour le projet et réduire au maximum les contraintes logistiques.

4) aide au lancement et au développement du projet :

Si un(e) candidat(e) se révèle devenir un porteur de projet et entreprend des démarches sérieuses (réalisation d'un business plan, d'une étude de marché, d'un plan financier, recherche d'une implantation, etc.), l'ADL mettra tout en œuvre pour l'aider au lancement et au développement du projet, en mobilisant ses compétences et ses partenaires, et en en faisant la promotion auprès la population locale et de tous les opérateurs du circuit court alimentaire.

Coûts estimé et mode de financement

Les coûts éventuels de cette action seraient les coûts liés au lancement de l'appel à candidats, bien que ceux-ci puissent essentiellement se faire gratuitement via le web.

Ensuite, l'idéal serait que l'ADL puisse également proposer certaines aides au lancement de l'activité, comme elle avait pu le faire pour le « Jardin de la Fouarge », dans le cadre d'un appel à projets de la région wallonne. En l'occurrence, à l'époque, l'ADL avait ainsi permis à la candidate « maraîchère villageoise » de bénéficier d'une formation à la traction animale d'un montant équivalent à 10.000 €; toute l'opération ayant été subventionnée par la Région wallonne via l'ADL. Dans le cas présent, l'idée serait que l'ADL puisse également faire bénéficier le porteur de projet d'une formation et/ou d'une consultance adaptée(s).

 ${ t L'ADL}$ sera donc attentive aux opportunités qui pourraient être saisies à cette fin.

5

58. Stimuler et soutenir la création d'un verger professionnel modèle de production de fruits couplé à du pâturage extensif (agroforesterie) de moutons en partenariat avec un éleveur local, un apiculteur, un maraîcher local et l'asbl communale les découvertes de Comblain qui organise depuis 2018 une formation professionnelle "Certifruit"

4.4.

Description du projet

Par le passé, le territoire comblennois comportait de très nombreux vergers, jusqu'au cœur des villages. Une siroperie artisanale fut même exploitée dans le village de Mont jusque dans les années 1980'. Progressivement, les arbres fruitiers furent laissés à l'abandon, des vergers furent détruits dans les zones d'habitats. À ce jour, plus aucune exploitation professionnelle n'est recensée.

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, des initiatives citoyennes et communales se sont multipliées pour replanter des arbres fruitiers, créer de nouveaux vergers dans des pâtures ou restaurer d'anciens vergers. L'école libre St-Joseph organise chaque année une fête de la pomme et fait presser une ou deux tonnes de pommes récoltées dans les villages alentours pour faire des bouteilles de jus de pommes pasteurisées qu'elle vend en direct pour financer l'acquisition de certains équipements. L'asbl les découvertes





de Comblain organise depuis deux ou trois ans des cycles de formation à la taille des arbres fruitiers, à l'attention du grand public et des professionnels de l'horticulture, avec la labellisation Certi'fruit. Les stagiaires s'exercent sur des vergers privés ou communaux. Quelques ouvriers de la commune y ont été formés afin de pouvoir entretenir les quelques fruitiers plantés par la commune sur le site Saint-Martin ou sur le site du Fawtay à Sart. L'ancien verger didactique situé en rive droite a quant à lui fait les frais des travaux d'édification du mur anti-crue.

Le développement des circuits courts alimentaires ouvre cependant de nouvelles opportunités pour relancer une filière de production locale de fruits destinés à la vente. La plantation d'arbres fruitiers haut tige dans des prairies permanentes (agroforesterie) pourrait être parfaitement complémentaire avec du pâturage extensif d'ovins (moutons) qui, lui-même, pourrait également être développé dans une optique de production pour le circuit court alimentaire (cf. fiches-actions n°60 et 61). Les fruits pourraient être commercialisés via les producteurs locaux et les épiceries locales.

Le projet consiste à recréer un premier verger professionnel, en partenariat avec un agriculteur, idéalement un éleveur de moutons, ainsi qu'avec un maraîcher qui pourrait proposer à terme la vente des fruits récoltés à ses clients. La création du verger et son entretien pourrait faire l'objet d'un accompagnement de l'asbl les découvertes de Comblain qui pourrait utiliser le verger comme site didactique pour sa formation professionnelle, en proposant différents modules de formation correspondant à chaque étape de la création et de l'exploitation du verger (choix du site, implantation, choix des variétés, plantation, tailles, entretien, récolte, etc.). Divers sites ont déjà été identifiés comme potentiels sites pour la création d'un verger : le site Saint-Martin ; une parcelle privée à Fond-du-Sart, contigüe à une prairie agricole déjà pâturée par des moutons ; la Ferme du Halleux (où un verger existe déjà), etc.

Le plus important n'est pas tant le choix du site que les partenaires à impliquer. Sans la présence d'un agriculteur pour porter le projet dans le cadre d'une diversification, le verger pourrait vite être abandonné. Il est donc important de réunir un partenariat local pour rassembler des forces à chaque étape de l'exploitation : la plantation, l'entretien (partenariat avec l'asbl les découvertes de Comblain), le pâturage par des moutons et surtout la récolte des fruits (partenariat avec un agriculteur), la commercialisation des fruits (partenariat avec un ou plusieurs producteurs locaux et commerces locaux), la transformation des fruits (partenariat avec une conserverie - cf. fiche-action n°57 - ,avec un pressoir, avec une siroperie, etc.), la possibilité d'installer des ruches (partenariat avec un apiculteur), etc.

Enfin, une dimension du projet à ne pas négliger résiderait dans la recherche de solutions pour la récolte, le stockage et la conservation des fruits.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif principal est de recréer un savoir-faire, une activité économique professionnelle, nécessairement à titre complémentaire, liée à l'exploitation d'un verger sur le territoire communal, en lien avec d'autres activités de production et de transformation agricoles (élevage de moutons, maraîchage, conserverie, siroperie, etc.).

Un autre objectif est aussi de pouvoir renforcer le circuit court alimentaire en proposant des fruits de conservation produits localement. Enfin, le projet poursuit aussi une finalité au niveau du développement d'une agriculture extensive, diversifiée, au service de la biodiversité. La plantation d'arbres fruitiers dans des pâtures repose sur le modèle de l'agroforesterie, favorable aux sols et à la biodiversité. Les fleurs peuvent (doivent) être butinées et pollinisées par des abeilles qui peuvent également produire du miel ; les arbres fruitiers sont favorables à certains oiseaux, aux chauves-souris ; etc.





INDICATEURS :

- nombre de partenaires ;
- type de partenariat ;
- nombre d'arbres fruitiers ;
- nombre de formations "Certifruit" réalisées ;
- nombre de moutons en paturage ;
- nombre d'exploitants agricoles impliqués

Public concerné

Cette action vise tous les consommateurs de fruits et tous les clients du circuit court alimentaire local. L'idée est de pouvoir proposer des fruits de table, de saison, provenant d'une production locale sans traitement. Ces fruits seraient commercialisés via différents points ou relais : les maraîchers locaux, les épiceries locales, des achats groupés, etc.

Porteur du projet

L'initiative émane certes de l'ADL, mais le projet ne pourra se concrétiser et surtout être développé, comme exploitation professionnelle, que si un porteur de projet, un agriculteur, profite de cette opportunité pour prendre le projet à son compte et le développer.

Néanmoins, une impulsion est nécessaire pour stimuler et soutenir la création du projet, sous forme d'un partenariat local. Un tel projet nécessite un investissement à long terme que, sans doute, peu d'agriculteurs seraient prêts à consentir dans un contexte où il leur est difficile d'investir dans des projets - comme un verger - qui n'offrent quasiment aucune perspective de rentabilité avant de très nombreuses années. Le soutien financier des pouvoirs publics, la collaboration d'une ou plusieurs associations et l'engagement de certains partenaires locaux à commercialiser les fruits au sein d'un circuit court alimentaire, peuvent, par contre, encourager un porteur de privé dans cette voie.

Rôle de l'ADL

L'ADL propose une vision à long terme et va chercher à réunir les moyens, les partenaires et le cadre propice pour stimuler et favoriser la création du projet. Il s'agira d'identifier à la fois un lieu, un potentiel économique, un porteur de projet potentiel et des partenaires qui convaincront chacun de se lancer.

Le potentiel économique réside dans la demande de fruits de table locaux dans les paniers et sur les marchés, à l'instar de la demande qui fait vivre les maraîchers locaux, ainsi que dans les perspectives de la création de produits transformés. Cette valeur économique, qui ne pourra être générée que lorsque des fruits pourront être récoltés, stockés et commercialisés en quantité suffisante, doit être mise en balance avec les investissements à réaliser à court terme (préparation du site, achat des arbres, plantation, entretien) et qui n'apporteront donc un retour qu'à long terme. Le rôle de l'ADL est de convaincre un porteur de projet de réaliser ces investissements en lui apportant le soutien et des perspectives de « bénéfices » ou services complémentaires pour compenser le temps d'amortissement et d'immobilisation de sa trésorerie, voire en trouvant des solutions de cofinancement du projet. Ce peut être par l'obtention de subventions, voire l'organisation d'un financement externe - par exemple par des citoyens - pour l'acquisition des arbres ; la collaboration de partenaires pour la plantation (asbl les découvertes de Comblain, PCDN, écoles, asbl La Teignouse - via le projet de la bêche à l'assiette, etc.); la mise à disposition d'un terrain communal pour du pâturage; la collaboration avec un berger (cf. fiche-action n°61), etc.; bref, via la création d'un éco-système qui rende le projet possible.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :





- la Commune : pourrait proposer un terrain pour l'implantation d'un verger et le pâturage de moutons. En plus de l'initiative et du soutien de l'ADL, elle pourrait soutenir le projet dans le cadre du PCDN.
- la Région wallonne DNF : pourrait subventionner une partie du projet via sa « subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards » (12 € par arbre, minimum 15 arbres).
- la Région wallonne DGO3 via les MAE (Arbres, buissons, bosquets isolés et arbres fruitiers).
- l'APAQ-W : pourrait être partenaire pour la promotion du projet
- l'ULiège- Gembloux -Agrobiotech : serait le référent technique
- les écoles pourraient également être partenaires et profiter du site à des fins didactiques, mais aussi comme clients potentiels pour le « jour du fruit » et/ou la production de jus de pommes (école St- Joseph, etc.). Partenaires privés :
- pépiniériste : partenaire pour la fourniture des arbres
- agriculteur : serait le porteur du projet, pour l'exploitation du verger et éventuellement la mise à disposition de la parcelle, le pâturage extensif de moutons (cf. fiche-action $n^{\circ}61$), la récolte des fruits, …
- apiculteur : partenaire pour le placement de ruches, la pollinisation des arbres ; il bénéficierait en échange de la production du miel de ses abeilles.
- transformateurs (pressoir, conserverie, siroperie, etc.) : les différents transformateurs possibles pourraient être partenaires pour valoriser, transformer et conserver (cf. fiche-action $n^{\circ}57$) une partie de la production qui ne serait pas vendue comme fruits de table (jus de pomme, sirop, gommes, etc.)
- maraîchers : pourraient être partenaires pour la commercialisation des fruits sur les marchés, en vente directe, etc.
- commerces locaux : les épiceries locales pourraient être partenaires pour la commercialisation des fruits.
- les citoyens actifs au sein du PCDN pourraient également soutenir le projet et, par exemple, participer en saison à des actions de récolte et d'entretien.

Partenaires associatifs :

- les découvertes de Comblain : partenaire pour la création du projet dans le cadre de sa formation sur la création de verger, la taille et l'entretien des arbres fruitiers
- Natagriwal : un conseiller pourrait accompagner la création du projet
- Diversifruits : est une association qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. La philosophie de ce réseau est le partage d'expériences servant à la préservation du patrimoine fruitier wallon.
- Diversiferm : conseiller en diversification
- Natagora : pourrait également conseiller le projet au niveau de son rôle pour la biodiversité
- Fondation Rurale de Wallonie : pourrait également accompagner le projet en faisant part d'autres expériences similaires déjà menées dans d'autres communes qu'elle accompagne.

Grandes étapes de réalisation prévues

- 1) Identification de plusieurs sites potentiels, publics ou privés, et identification des propriétaires ou exploitants à contacter : réalisation de scénarios (nombre d'arbres pouvant être plantés, estimation de la production de fruits, etc.) en collaboration avec les découvertes de Comblain ;
- 2) Rencontre avec les propriétaires et/ou exploitants : vérification de leur intérêt ou non pour un tel projet et des moyens ou techniques qu'ils pourraient y affecter. Par exemple, s'agit-il d'un agriculteur ou non ; est-il envisageable de faire pâturer des moutons sur le site ? Si oui, par qui ? Etc. Le site envisagé est-il facilement accessible ? Est-il déjà clôturé





ou non ? Y a-t-il déjà du pâturage ? Si oui, celui-ci est-il intensif ou extensif ? Par des ovins ou des bovins ? Le site est-il directement prêt à être planté ou y a-t-il des travaux préparatoires ? Etc.

En fonction des réponses à ces premières questions, affiner les scénarios.

- 3) Sur base d'un ou plusieurs scénarios « plausibles » : réaliser une étude de faisabilité plus poussée en consultant les partenaires et ressources disponibles (cf. partenaires) ; réaliser un business plan ; identifier les moyens nécessaires ; répartir les rôles entre porteur de projet et partenaires : qui prend quoi en charge ? Quels sont les financements à assurer ?
- 4) Finalisation d'une fiche-projet très concrète avec plan d'affaires et plan financier.
- 5) Demande de subvention (cf. Natagriwal et SPW).
- 6) Eventuellement, demande de cofinancement du projet par les citoyens (« je plante un arbre fruitier dans ma commune », voire « je suis copropriétaire d'un verger »)
- 7) Préparation du site et des plantations en partenariat avec l'asbl les découvertes de Comblain et le porteur de projet
- 8) Organisation de modules de formation par l'asbl les découvertes de Comblain sur le site pour la création du verger puis, ultérieurement, pour les premières tailles, l'entretien, etc.
- 9) Pâturage du site, entretien, etc. Installation de ruches (partenariat avec un apiculteur), de nichoirs (partenariat avec le PCDN, Natagora, etc.).
- 10) Période de croissance du verger, tailles de formation, entretien
- 11) Après quelques années, premières récoltes, en partenariat avec des citoyens, des écoles, etc.
- 12) Premières commercialisations Etc.

Coûts estimé et mode de financement

Un document relativement ancien de la région wallonne (« Les livrets de l'Agriculture n°6 : L'arboriculture fruitière en haute tige, une voie de diversification agricole en région herbagère ») donne quelques estimations de coûts et de rentabilité à titre indicatif (à actualiser).

Sur une base de 100 arbres à l'hectare, un verger haute tige d'un ha peut, après dix ans, donner environ 1500 kg de pommes (15kg/arbres). Après 20 ans, cette production peut être multipliée par dix.

Sur base d'un prix de vente pour des pommes de verger bio, le prix moyen chez le paysan peut-être de 2,5 € kg (https://socialcompare.com/fr/ comparison/comparatif-prix-legumes-bio-lepanierpaysan-paysan-grandesurface), soit, pour une production de 1500 kg à l'hectare, après dix ans, un chiffre d'affaires de 3750 € annuel ; et après 20 ans, un maximum de 35.000 € annuel (valeur théorique).

De tels montants montrent bien qu'à moins d'envisager la création d'un verger de plusieurs hectares, qui nécessiterait une main d'œuvre importante, les valeurs produites ne permettent pas de faire de cette activité une activité professionnelle à titre principal, mais plutôt d'intégrer celle-ci, à titre complémentaire, en tant qu'activité de diversification.

Le coût de création d'un verger d'un hectare (100 arbres) est estimé à environ 5000 € pour la plantation de 100 arbres.

La subvention du SPW via Natagriwal est de 12 € par arbre (avec un minimum de 15 arbres).

Le coût d'entretien du verger est estimé à environ 5000 € pour un hectare pour dix ans, soit environ 500 € par an.

Un financement participatif est également envisageable.

3.4.1.4.3. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs:



N°	Intitulé
1	4.5. Stimuler le maintien et la reprise des petites exploitations agricoles familiales dont les chefs d'exploitation sont en fin de carrière, en favorisant l'accès à la terre et le développement d'une agriculture locale, extensive, diversifiée et durable, avec pour objectif de préserver une dizaine d'exploitations professionnelles d'ici 2030.
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	FSE1
2	4.6. Promouvoir et soutenir l'étude de faisabilité, voire le développement, d'ici 2030, de deux types de projets de production d'énergies renouvelables contribuant à la création d'activités économiques durables (développement du pôle "Smart Energy")
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSCE1
3	4.7. Augmenter de manière significative la part des produits locaux de qualité et de saison (agriculture bio ou, à défaut, raisonnée) dans l'alimentation des collectivités (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.), par la mise en place de deux actions d'ici 2030
	Référence de l'élément de l'étude AFOM lié à cet objectif (ex : ASE1)
	OSE1

Actions:

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
1	59. Stimuler et accompagner les chefs d'exploitation en fin de carrière à trouver un repreneur et accompagner celuici dans la reprise et la diversification des activités par l'identification des opportunités et partenaires locaux potentiels	4.5.
2	60. Stimuler et accompagner l'acquisition (ou l'obtention d'un droit sur) des parcelles de prairies au sein d'une zone exceptionnelle de plus de 10 hectares, dans le double but de les mettre à disposition de projets agricoles durables (élevage extensif, apiculture, circuits courts, etc.), et de préserver la qualité paysagère et naturelle du site	4.5.
3	61. Lancer un appel à candidats "berger villageois" pour entretenir certaines pâtures (verger, pâtures inoccupées, sarts communaux,) et produire du lait et/ou de la viande à destination du circuit court	4.5.
4	62. Stimuler et soutenir un projet visant l'étude de faisabilité et le développement d'une micro-centrale hydroélectrique sur l'Ourthe ou l'Amblève, compatible avec la faune aquatique, pouvant constituer un modèle reproductible et commercialisable	4.6.
5	63. Stimuler et soutenir un projet visant l'étude de faisabilité et le développement d'une unité de biométhanisation en lien avec la future station d'épuration que la SPGE doit construire en aval du quartier de la gare de Poulseur	4.6.



- 64. Inviter les collectivités locales (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.) à adopter également le "Green Deal Cantines Durables" et, en tout cas, à mettre en œuvre les recommandations de celui-ci au sein de leur cuisine
- 4.7.
- 65. Stimuler et soutenir la création d'une cuisine de collectivités travaillant les produits locaux en circuit court, pour les écoles (cantines scolaires durables), le CPAS, les milieux d'accueil de la petite enfance, etc.
- 4.7.



3.4.2. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les plans et outils de développement existants aux niveaux local et supra-local

Le plan d'actions de l'ADL s'inscrit dans la continuité du précédent, lequel avait été établi parallèlement à l'élaboration du nouveau Programme Communal de Développement Rural selon la philosophie d'un Agenda 21 Local, ainsi qu'à l'étude d'un Schéma de structure communal.

Finalisé en 2012 et approuvé en mars 2013 par le Gouvernement wallon, le PCDR a donc pu servir de cadre à l'élaboration du présent dossier. La plupart des actions à dimension économique et/ou touristique qui s'y trouvaient ont été naturellement intégrées dans le nouveau plan d'actions de l'ADL.

Un nouvel outil est également venu nourrir ce plan d'actions, il s'agit du Plan qualité territorial qui a été réalisé en 2012-2013 pour le compte du Centre d'ingénierie touristique de Wallonie (CITW), à l'initiative de l'ADL. Ce Plan qualité concerne plus spécifiquement le cœur touristique de Comblain avec une approche transversale. Plusieurs objectifs et fiches-actions s'inscrivent dans ce cadre.

Le plan d'actions de l'ADL est également établi de manière concertée avec le Plan de Cohésion sociale. Les deux services collaborent même si leurs projets sont bien distincts.

Au niveau du développement touristique, le plan d'actions est conforme au plan stratégique de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève.



3.4.3. Expliquez la conformité de votre plan d'actions avec les principes du développement durable

La conformité du plan d'actions avec les principes du développement durable (intégration des trois piliers économique, social et environnemental) se retrouve dans chaque priorité stratégique.

La priorité stratégique n°1 vise à stimuler le développement d'un tourisme durable, axé sur la sensibilisation à l'environnement.

La priorité stratégique n°2 relative aux entreprises et aux commerces consiste notamment à rendre le territoire, le cadre de vie plus attractifs et plus favorables au développement économique et commercial, dans le respect du développement durable. La promotion des métiers de la pierre, autre exemple, s'envisage au travers d'un projet qui inclut la valorisation de ressources naturelles, la revalorisation d'un ancien site carrier, une dynamique d'insertion sociale et une approche de sensibilisation à l'environnement.

La priorité stratégique n°3 vise l'insertion socioprofessionnelle et la création d'emplois locaux durables, notamment dans le secteur de l'économie sociale (avec un projet qui s'inscrit dans une logique de circuits courts, de promotion des produits locaux et d'une alimentation saine).

La priorité stratégique n°4 relative à l'agriculture et aux produits locaux vise la promotion et la commercialisation des produits locaux (et donc des circuits courts et de la réduction de l'empreinte CO2 des aliments), ainsi que le développement de l'agroécologie au niveau local.

La priorité stratégique n°5 relative à la commune vise quant à elle la diffusion d'informations locales sur l'économie et l'emploi, avec un accent mis sur tout ce qui concerne l'économie sociale, l'agroécologie, le développement durable dans l'entreprise, les circuits courts, etc.

Enfin, la priorité stratégique n°6 relative à l'intégration du plan d'actions de l'ADL avec les autres plans et outils existants exprime parfaitement la volonté d'inscrire le travail de l'ADL dans la logique du décret, à savoir la promotion du développement durable au niveau local.



3.5. Tableau récapitulatif

Priorité 1

Stimuler la création et le développement des activités économiques locales (entreprises et commerces)

Objectifs court terme

- 1.1. Promouvoir les acteurs économiques locaux auprès de la population par la mise en place, dès 2020 et chaque année, de 2 types d'actions récurrentes
- 1.2. Informer (et échanger avec) les acteurs économiques locaux par la mise en place, dès 2020 et chaque année, d'au moins deux types d'actions
- 1.3. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans le centre de Poulseur (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la mise en place de deux actions spécifiques dès 2020
- 1.4. Augmenter le nombre d'indépendants (professions libérales) ou salariés (création d'emplois) actifs dans les secteurs de la santé, de l'aide à domicile (aides ménagers notamment) et de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, par la mise en place d'au moins deux actions d'ici 2022.

Actions court terme

- 1. Actualiser les données et publier le répertoire des acteurs économiques locaux (entreprises, indépendants, professions libérales et asbl)
- 2. Poursuivre la mise en œuvre de la campagne de promotion (et d'aide à la promotion) du commerce local et du marché hebdomadaire du jeudi : "Je commerce à Comblain"
- 3.Organiser deux "Rencontres-entreprises" par an
- 4.Rédiger et publier ou partager des actualités ou des évènements sur des thématiques ciblées à l'attention des acteurs économiques locaux, ainsi que sur les travaux réalisés sur le territoire, dans le bulletin communal, sur le site internet et sur les pages Facebook de l'ADL
- 5. Soutenir la réaffectation de l'ancien hôtel-restaurant situé au centre de Poulseur et accompagner le futur propriétaire dans l'implantation d'une ou plusieurs nouvelles activités économiques au rez-de-chaussée commercial, voire aux étages
- 6. Aider à la réalisation, en concertation avec les commerçants concernés, d'un plan d'occupation et de répartition de l'espace public sur la Place Puissant améliorant la convivialité de l'espace, l'attractivité des commerces et terrasses, et la sécurité des piétons
- 7. Rencontrer des candidats médecins généralistes et stimuler leur installation à court terme sur le territoire de la commune
- 8. Animer un groupe de travail, d'ici 2022, réunissant les indépendants (professions libérales) et salariés concernés par l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées afin d'étudier avec eux la mise en place de nouveaux services et de nouvelles activités

Objectifs moyen terme

- 1.5. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux dans le centre de Comblain (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la concrétisation d'au moins trois actions spécifiques d'ici 2025
- 1.6. Améliorer la performance du territoire (cadre de vie) au bénéfice des commerces et entreprises, par la mise en place, d'ici 2025, d'au moins une action dans l'esprit d'une démarche "smart city"





- 1.7. Stimuler le développement d'une filière durable de la pierre locale (grès et petit granit) en visant une augmentation de 10 % du nombre d'entreprises et/ou une augmentation de 10% du nombre d'emplois dans ce secteur en pénurie d'ici 2025
- 1.8. Favoriser le maintien du nombre d'emplois, de la diversité de l'offre d'accueil et du taux de couverture (au niveau de la norme de Barcelone, soit 33%) au niveau de l'accueil de la petite enfance par la mise en place d'une action spécifique d'ici 2025

Actions moyen terme

- 9. Contribuer au réaménagement de la traversée de Comblain (N654) afin de la rendre plus conviviale et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces
- 10. Stimuler et participer au réaménagement de la place Neuforge (à l'entrée de Comblain en venant de Hamoir par la N654) afin de la rendre plus conviviale (terrasses, mobilier urbain, etc.) et attractive pour l'implantation de nouveaux commerces
- 11. Stimuler la création d'un nouveau petit îlot commercial sur le site de l'ancien garage Walhain au centre de Comblain-au-Pont (partenariat public-privé)
- 12. Mettre en place une interface numérique (type "Wallonie en poche" ou "Let's go city") pour communiquer avec les commerces locaux et entreprises locales, promouvoir leurs actions auprès de la population locale et proposer un outil de fidélisation favorisant les achats auprès des commerces locaux
- 13. Réunir les entreprises locales du secteur de la pierre (carrières, scieries, tailleurs de pierre, entrepreneurs, architectes, commerces de matériaux, etc.) et identifier les actions à mener pour développer une filière locale durable
- 14. Poursuivre le soutien au projet de "mur géologique" en tant qu'outil de promotion du secteur vis-à-vis du grand public
- 15. Stimuler un partenariat local pour le développement d'un ou plusieurs milieu(x) d'accueil de type "crèche" ou autre, complémentaire(s) aux accueillantes en place

Objectifs long terme

- 1.9. Stimuler le développement d'un "Quartier nouveau" autour de la gare de Poulseur, en tant que "zone d'enjeux", à l'horizon 2030, en veillant à y intégrer au moins deux espaces adaptés aux services de proximité, petit artisanat et/ou petit commerce local, à vocation durable, par la réalisation d'au moins trois actions conjointes
- 1.10. Favoriser l'implantation et le maintien des commerces locaux au Pont-de-Sçay (un des trois "pôles commerciaux" de la commune) par la concrétisation d'au moins une action spécifique à l'horizon 2030

Actions long terme

- 16. Animer un groupe de travail réunissant les partenaires publics et privés, les riverains et les pouvoirs subsidiants afin de définir une vision commune des aménagements à réaliser (fiche-projet « quartier nouveau ») pouvant servir de base à des conventions de partenariat (revitalisation urbaine), demandes de subventions (DR) et demandes de permis ou CU2
- 17. Stimuler et soutenir la réhabilitation et le réaménagement de l'ancienne scierie de Merbes-Sprimont (SAR de fait), avec maintien d'au moins un espace à vocation économique et une cellule commerciale, par le propriétaire du site ou par un promoteur privé, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la commune (Revitalisation urbaine)
- 18. Stimuler et soutenir l'acquisition d'une partie de l'ancienne cour à marchandise de la SNCB (SAR de fait) afin de pouvoir aménager une nouvelle voirie, un nouvel espace public et surtout de nouveaux espaces dédiés à des fonctions communautaires, artisanales, commerciales (minimum une cellule) et d'habitats





19. Stimuler et animer un partenariat local avec les commerçants du Pont-de-Sçay pour identifier des actions à mener afin d'améliorer la convivialité et de renforcer l'attractivité commerciale du quartier (traversée N633 et rue Liotte)

Priorité 2

Stimuler le développement d'un tourisme durable

Objectifs court terme

- 2.1. Améliorer et professionnaliser l'accueil et la promotion touristique, par la mise en place, dès 2020, de 3 types d'actions
- 2.2. Poursuivre le développement des produits touristiques de l'asbl communale "les découvertes de Comblain" afin d'augmenter le nombre de visiteurs ou clients de 10% d'ici 2022 et de maintenir le volume global d'emploi (10 ETP) malgré l'augmentation annuelle des charges salariales
- 2.3. Soutenir le développement d'au moins trois grands évènements touristiques annuels ou biennaux, dès 2020, contribuant à l'accueil de plusieurs milliers de visiteurs par an et favorisant des retombées économiques locales
- 2.4. Développer le nombre d'hébergements touristiques sur le territoire (min. 1 nouvelle exploitation d'ici 2022) afin de maintenir voire développer le nombre de nuitées au-delà des 30.000 nuitées par an, en contribuant à la professionnalisation des exploitants et candidats exploitants

Actions court terme

- 20. Stimuler, soutenir et animer un partenariat local entre les deux associations touristiques de la commune (asbl "Royal Syndicat d'initiative (RSI) de Comblain-au-Pont et Poulseur" et asbl communale "les découvertes de Comblain-au-Pont") pour les fédérer dans la gestion conjointe du bureau du tourisme
- 21. Coordonner la campagne de promotion "ça se passe à Comblain" permettant la mutualisation d'achat d'espaces publicitaires, environ chaque mois, pour des évènements à caractère touristique dans un toutes-boîtes de presse gratuite.
- 22. Organiser et animer une table-ronde "tourisme et commerces" visant à réunir les opérateurs touristiques et commerçants locaux afin d'identifier une ou plusieurs action(s) commune(s) pour améliorer les retombées économiques du tourisme sur le commerce et vice-versa (ex Commission communale du tourisme et du Commerce)
- 23. Soutenir le développement d'un nouveau produit touristique à la Grotte de Comblain (attraction touristique 3 soleils) par la réalisation d'une toute nouvelle scénographie à base de luminaires LED
- 24. Soutenir l'intégration du Musée du Pays d'Ourthe-Amblève (attraction touristique) au sein du package des produits touristiques gérés par l'absl communale "les découvertes de Comblain", ainsi que le développement d'un nouveau produit touristique "Musée" à l'attention des groupes
- 25. Stimuler et contribuer à la revalorisation, la promotion et la mise à disposition d'un "site-phare" à Comblain (le domaine du "parc Saint-Martin") pour l'organisation de plusieurs évènements touristiques par des partenaires associatifs locaux : fête médiévale, Festicheval, fête de la Saint-Hubert, chasse au trésor, journées du patrimoine, etc.
- 26. Soutenir l'organisation, en 2021 puis en biennale, du Championnat du Monde de Moto Trial FIM Trial GP, par une association sportive, en partenariat local avec les acteurs économiques locaux (entreprises et associations)





27. Informer les exploitants touristiques et candidats à la création d'un nouvel hébergement touristique sur la législation en la matière (déclaration d'exploitation, reconnaissance, urbanisme, etc.) et les aides disponibles (subventions, promotion, etc.) et les encourager à solliciter une reconnaissance auprès du CGT voire d'autres labels

Objectifs moyen terme

- 2.5. Stimuler le développement de Comblain-au-Pont comme pôle de la nouvelle filière "Découvertes Nature et Tourisme" du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, en pérennisant et développant le rôle de l'asbl "les découvertes de Comblain" et de la "Maison des découvertes", via la mise en oeuvre de minimum deux actions dès septembre 2022
- 2.6. Stimuler et soutenir la création, le développement, l'entretien et le balisage de différents types d'itinéraires de promenades (pédestres, cyclables, équestres, aventure, culturels, etc.) par la mise en œuvre de quatre actions d'ici 2025
- 2.7. Améliorer et développer la signalétique touristique et commerciale permanente aux abords des routes, afin de faciliter l'accès des visiteurs aux sites touristiques, attractions touristiques, infrastructures, commerces locaux et producteurs locaux , par la mise en place d'au moins une action d'ici 2025

Actions moyen terme

- 28. Soutenir et participer à la concrétisation du projet d'exposition permanente à la Maison des découvertes, dédiée aux 100 plus beaux sites naturels et patrimoniaux de l'Ourthe-Vesdre-Amblève, ainsi que son équivalent numérique sur le web
- 29. Identifier et saisir les opportunités pour pérenniser et développer la filière "Découvertes Nature & Tourisme" au sein du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'échéance du projet européen obtenu par l'ADL et porté par l'asbl les découvertes de Comblain dans le cadre de la mesure 16.3 du PWDR 2014-2020, soit dès septembre 2022 (n+2)
- 30. Soutenir le balisage, l'entretien et la promotion des 14 itinéraires de promenades pédestres reconnus auprès du CGT (13 itinéraires à charge du RSI et 1 itinéraire - "le Sentier géologique" - à charge de l'asbl les découvertes de Comblain)
- 31. Participer à la création du réseau cyclable "Vélo-tourisme à points-nœuds" en rive gauche de l'Ourthe (phase 2) en partenariat avec la Maison du Tourisme (GREOVA)
- 32. Soutenir la création d'un nouvel itinéraire de liaison entre les deux tronçons du RAVeL de l'Ourthe situé de part et d'autre du pont du vicinal à Comblain-au-Pont, notamment par la création d'un trottoir cyclable de type RAVeL sur le pont , suivi d'une traversée cyclable de la RN654 et d'un trottoir cyclable côté commerces à l'entrée de la place Leblanc
- 33. Stimuler et soutenir le syndicat d'initiative (RSI) dans la création de nouveaux itinéraires touristiques à caractère sportif et/culturel (Espace Trail, Route d'Artagnan, Route des Sculptures, Sentier de la Mémoire, ...)
- 34. Contribuer à l'actualisation des panneaux d'accueil touristique aux entrées de la commune en y ajoutant certaines nouveautés notamment : la promotion des producteurs locaux et du petit marché des producteurs locaux, la promotion du mur géologique, la promotion du musée, etc.
- 35. Accompagner la réalisation d'une étude d'un schéma directeur, par un prestataire externe, pour l'implantation d'une signalétique touristique et commerciale et solliciter des subventions auprès du CGT et du Développement rural

Objectifs long terme





- 2.8. Développer le nombre de déplacements mode doux et les échanges de flux touristiques entre Aywaille (pôle touristique et commercial du Pays d'Ourthe-Amblève) et Comblain-au-Pont (centre d'accueil et d'animation "Découvertes Nature et Tourisme"), et favoriser la découverte de la vallée de l'Amblève par la mise en oeuvre d'une action spécifique d'ici 2030
- 2.9. Diversifier les types d'hébergements touristiques sur le territoire (min. 1 nouvelle exploitation type hôtel et/ou hébergement insolite d'ici 2030) afin de maintenir voire développer le nombre de nuitées au-delà des 30.000 nuitées par an et favoriser le développement de nouveaux produits touristiques en partenariat avec les acteurs déjà présents

Actions long terme

- 36. Participer au comité d'accompagnement du projet supracommunal de RAVeL de l'Amblève entre Comblain-au-Pont et Aywaille
- 37. Stimuler et accompagner la création et le développement d'une nouvelle offre de séjours (type hôtel et/ou hébergements touristiques insolites), incluant le développement connexe de nouveaux produits touristiques ciblés : activités physiques ou "bien-être" encadrées dans la nature, alimentation saine à base de produits locaux, mobilité douce adaptée, etc.

Priorité 3

Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation et l'insertion socioprofessionnelle dans les entreprises locales et par le développement de nouveaux services

Objectifs court terme

3.1. Stimuler la création d'emplois locaux et en favoriser l'accès aux demandeurs d'emploi locaux par la mise en place de quatre types d'actions dès 2020

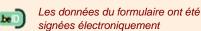
Actions court terme

- 38. Accueillir et accompagner les porteurs de projets
- 39. Stimuler la création de / et participer à une commission supracommunale "Economie Emploi-Formation" en Ourthe-Vesdre-Amblève" pour donner une structure à la plateforme Insertion socio-professionnelle, échanger entre opérateurs et mener des actions concertées en réponse à des problématiques propres à la région (métiers en pénurie, etc.)
- 40. Stimuler et participer à un partenariat supracommunal pour la recherche de candidats et leur formation à des métiers de la pierre en pénurie
- 41. Participer, avec les partenaires de la future Commission Economie-Emploi-Formation Ourthe-Vesdre-Amblève, à l'élaboration d'une fiche-projet favorisant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans des filières locales, dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Social Européen Plus pour la période 2021-2027

Objectifs moyen terme

- 3.2. Stimuler et soutenir le développement d'au moins un projet d'économie sociale d'ici 2025 permettant la création d'au moins deux emplois locaux, ainsi que la formation et l'insertion de plusieurs personnes éloignées de l'emploi, en réponse à des besoins locaux en matière de commerces et services de proximité accessibles
- 3.3. Favoriser le développement des activités des professionnels de la santé, qui améliorent leur qualité de vie, ainsi que la qualité, la diversité, la complémentarité et la disponibilité des services de proximité et de première ligne qu'ils proposent, par la mise en place d'au moins une action spécifique d'ici 2025

Actions moyen terme





- 42. Soutenir la création et étudier le mode de gestion d'une nouvelle infrastructure (à l'ancienne Gare du vicinal) comportant au moins une cellule commerciale et un atelier, et destinée à accueillir, à moyen et long terme, au moins deux projets d'économie sociale portés par le CPAS en partenariat avec des associations locales
- 43. Soutenir le développement du projet de magasin de seconde main "La Belle à faire" du CPAS en un projet d'économie sociale pouvant intégrer un lavoir social, un atelier de couture et peut-être un rayon d'équipements sportifs (en lien avec le futur hall omnisport situé à côté)
- 44. Stimuler et accompagner la création d'une maison médicale associant des médecins et d'autres professionnels liés à la santé (infirmier, kinésithérapeute, accueillant, assistant social, psychologue, ergo, ...)

Objectifs long terme

- 3.4. Stimuler et développer un partenariat local entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'action sociale, par la mise en place, d'ici 2030, d'une action visant à rassembler tous ces services en un seul lieu centralisé à destination des publics cibles d'une part et des entreprises (employeurs) d'autre part
- 3.5. Stimuler et développer des projets d'économie sociale permettant la création d'emplois, ainsi que la formation et l'insertion socio-professionnelle de personnes plus éloignées de l'emploi, par la mise en place de deux nouvelles actions d'ici 2030

Actions long terme

- 45. Stimuler un partenariat local pour la création et le développement d'un pôle supracommunal "Emploi-Formation et insertion socioprofessionnelle" regroupant les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'action sociale sur le site de l'ancien complexe communal
- 46. Accompagner et soutenir le projet d'atelier de réparation /dépôt-vente de meubles de récupération que le CPAS souhaite créer à l'ancienne gare du Vicinal en partenariat avec des associations locales
- 47. Stimuler et accompagner un projet d'activité de location des salles polyvalentes du futur pôle supracommunal "Emploi-Formation et insertion socioprofessionnelle" pour des évènements au service des entreprises et associations locales

Priorité 4

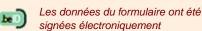
Stimuler le développement d'une économie locale de transition, résiliente et favorable au climat, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du numérique

Objectifs court terme

- 4.1. Développer un circuit court de proximité pour une alimentation durable par la mise en place de 5 actions dès 2020
- 4.2. Améliorer la connaissance du milieu agricole et développer les liens avec et entre les agriculteurs, par la mise en place d'une action permanente de réseautage dès 2020

Actions court terme

- 48. Réaliser et actualiser un répertoire et divers supports de promotion des producteurs locaux à diffuser sur internet , au Relais du Terroir, au bureau du tourisme et auprès des points de vente des produits locaux
- 49. Stimuler et accompagner la mise en place un point-dépôt pour les producteurs locaux au Relais du Terroir à la Maison des découvertes
- 50. Organiser et promouvoir la "place des producteurs locaux" à l'occasion du Grand marché de l'Ascension à Comblain-au-Pont





- 51. Stimuler et coordonner la mise en place d'un petit marché de produits locaux couvert (type halle) à Poulseur, avec espace horeca
- 52. Mettre en lien et faciliter les contacts entre les producteurs locaux et les commerçants locaux pour la promotion et la distribution de leurs produits locaux dans les commerces locaux sans autre intermédiaire que les commerçants
- 53. Organiser et animer des rencontres (table-ronde) avec les agriculteurs afin d'établir des liens entre eux et avec la commune et identifier une ou plusieurs action(s) commune(s)

Objectifs moyen terme

- 4.3. Augmenter la part des produits locaux alimentaires dans la consommation locale et auprès d'un plus grand nombre de consommateurs locaux par la mise en place de 2 actions d'ici 2025
- 4.4. Augmenter la production locale et diversifier les types de produits à destination des circuits courts alimentaires, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, et pérenniser le nombre d'emplois générés par celle-ci, par la mise en place de 3 actions d'ici 2025

Actions moyen terme

- 54. Stimuler la création et accompagner le développement d'un service de livraison à domicile de produits locaux alimentaires, notamment pour les personnes âgées et ou isolées dans les petits villages et hameaux
- 55. Organiser un week-end découvertes des producteurs locaux (portes ouvertes) en partenariat avec les restaurateurs locaux, en invitant ceux-ci à proposer une ardoise mettant spécialement à l'honneur certains produits locaux pour l'occasion.
- 56. Stimuler et accompagner l'implantation de nouveaux maraîchers locaux professionnels et/ou de nouvelles superficies de maraîchage, notamment dédiées aux légumes de conservation, dans les villages où il n'y en a pas
- 57. Lancer un appel à candidats et accompagner la création d'une activité de conservation et de transformation des produits locaux saisonniers
- 58. Stimuler et soutenir la création d'un verger professionnel modèle de production de fruits couplé à du pâturage extensif (agroforesterie) de moutons en partenariat avec un éleveur local, un apiculteur, un maraîcher local et l'asbl communale les découvertes de Comblain qui organise depuis 2018 une formation professionnelle "Certifruit"

Objectifs long terme

- 4.5. Stimuler le maintien et la reprise des petites exploitations agricoles familiales dont les chefs d'exploitation sont en fin de carrière, en favorisant l'accès à la terre et le développement d'une agriculture locale, extensive, diversifiée et durable, avec pour objectif de préserver une dizaine d'exploitations professionnelles d'ici 2030.
- 4.6. Promouvoir et soutenir l'étude de faisabilité, voire le développement, d'ici 2030, de deux types de projets de production d'énergies renouvelables contribuant à la création d'activités économiques durables (développement du pôle "Smart Energy")
- 4.7. Augmenter de manière significative la part des produits locaux de qualité et de saison (agriculture bio ou, à défaut, raisonnée) dans l'alimentation des collectivités (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.), par la mise en place de deux actions d'ici 2030

Actions long terme

59. Stimuler et accompagner les chefs d'exploitation en fin de carrière à trouver un repreneur et accompagner celui-ci dans la reprise et la diversification des activités par l'identification des opportunités et partenaires locaux potentiels





- 60. Stimuler et accompagner l'acquisition (ou l'obtention d'un droit sur) des parcelles de prairies au sein d'une zone exceptionnelle de plus de 10 hectares, dans le double but de les mettre à disposition de projets agricoles durables (élevage extensif, apiculture, circuits courts, etc.), et de préserver la qualité paysagère et naturelle du site
- 61. Lancer un appel à candidats "berger villageois" pour entretenir certaines pâtures (verger, pâtures inoccupées, sarts communaux, ...) et produire du lait et/ou de la viande à destination du circuit court
- 62. Stimuler et soutenir un projet visant l'étude de faisabilité et le développement d'une micro-centrale hydroélectrique sur l'Ourthe ou l'Amblève, compatible avec la faune aquatique, pouvant constituer un modèle reproductible et commercialisable
- 63. Stimuler et soutenir un projet visant l'étude de faisabilité et le développement d'une unité de biométhanisation en lien avec la future station d'épuration que la SPGE doit construire en aval du quartier de la gare de Poulseur
- 64. Inviter les collectivités locales (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.) à adopter également le "Green Deal Cantines Durables" et, en tout cas, à mettre en œuvre les recommandations de celui-ci au sein de leur cuisine
- 65. Stimuler et soutenir la création d'une cuisine de collectivités travaillant les produits locaux en circuit court, pour les écoles (cantines scolaires durables), le CPAS, les milieux d'accueil de la petite enfance, etc.



3.6. Mise en oeuvre et suivi du plan d'actions

Quelle structure pilotera la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions ?

L'autorité décisionnelle de la RCO "ADL" est le Collège communal, par définition juridique.

Le Comité de pilotage est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), qui vient d'être élargie par un nouvel appel à candidatures au printemps 2019, notamment en vue d'intégrer davantage d'acteurs économiques locaux.

Le Conseil communal en a approuvé la nouvelle composition le 23 mai 2019.

Le Comité de pilotage de l'ADL est donc composé :

- du Bourgmestre, président ;
- de 6 membres du "quart communal", désignés par le Conseil communal ;
- de 22 membres citoyens désignés afin d'améliorer et renforcer la représentativité "des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population".

Précisez les secteurs d'activité qui y seront représentés et, si possible, par qui :

Secteur d'activité	Représentant
le Conseil communal	Le Bourgmestre : Jean-Christophe HENON Le 3ème échevin : Pierre WARZEE Deux conseillers du groupe ECD, dans l'opposition : Messieurs Frédéric FLAGOTHIER et Thierry WEISE, tous deux égalements indépendants sur le territoire communal. Une conseillère Ecolo, dans l'opposition : Madame Nicole MARECHAL. Le 1er Echevin : Monsieur Jean PAULUS, également ancien indépendant et commerçant comblennois retraité.
le CPAS	Un conseiller du CPAS : Jean CLARENNE
le Service Public de Wallonie	Une architecte attachée au Fonctionnaire délégué (Urbanisme) - DGO4 - Liège 1 : Céline VANDENBERGHE. Un fonctionnaire attaché à la Direction de l'Economie sociale à la DGO6 :Monsieur Frédéric RASSON.
les employés	Un employé du CSEF : Monsieur Sébastien ZANUSSI Un agent pénitentiaire : Monsieur Franz COULEE (fils)
les professions libérales	Un avocat : Pierre AMADINI Une architecte : Anne MEILLEUR-JACOBS
les entreprises (TPE, indépendants, commerces, etc.)	Un indépendant à Comblain-au-Pont, dirigeant d'une PME locale (consultance industrielle) : Angelo MONDIN Un indépendant à Poulseur : Monsieur Marc DOSSIN Une indépendante complémentaire : Madame Corinne TESTELMANS, employée au Relais du Terroir
le secteur carrier	Un employé aux Carrières de Sprimont et de Chanxhe : Monsieur Alfio SCIULARA, également bénévole à la





	Teignouse (Relais du Terroir).
le tourisme	Un membre du Conseil d'administration du GREOA (Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève) : Monsieur Franz COULEE (père), retraité. Une gestionnaire de chambre d'hôtes : Béatrice BEDEUR
l'environnement	Un chargé de mission chez RND asbl, également fondateur de l'asbl Eaux Racines : Monsieur Julien GOIJEN.
l'enseignement	Un professeur de Haute-école : Monsieur François GOCHEL, également membre du comité de gestion de l'école libre fondamentale Saint-Joseph à Comblain-au-Pont.
l'agriculture	Une agricultrice : Madame Régine van ZUYLEN
la culture	Un photographe : Monsieur Thomas CHABLE
l'enfance et la petite enfance	La fondatrice du centre de vacances de l'asbl Jouer Dehors, également initiatrice d'un projet de crèche : Madame Katrien VANDEMEULEBROECKE. Une accueillante d'enfants conventionnée ONE : Madame Nathalie COLLARD.
le milieu associatif	Une chargée de mission à l'asbl Qualité Village Wallonie : Madame Marie de SELLIERS. Le président du Centre de Coopération Educative : Jean ZUEDE
le logement	Le nouveau président de la société de logements publics "Ourthe-Amblève Logement": Monsieur Pierre RENARD (également fonctionnaire et bénévole au sein de plusieurs associations locales)
le mouvement en transition	Un des responsables et initiateurs de Comblain en transition, également en charge du SEL (Service d'Echange Local) et du Val'Heureux Ourthe-Amblève : Monsieur Didier LEBER.





Expliquez son mode de fonctionnement :

La CLDR se réunit en principe minimum 4 fois par an.

L'animation et le secrétariat de la CLDR sont assurés par un agent de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Lorsque la CLDR est spécifiquement réunie en tant que "Comité de pilotage" de l'ADL, les agents ADL en assument l'animation et le secrétariat, avec le soutien de l'agent de développement de la FRW.

La CLDR est convoquée, soit à l'initiative du président, soit à la demande de l'ADL. Généralement l'ordre du jour est confirmé par le Collège communal et envoyé aux membres par mail 15 jours avant la réunion.

Chaque réunion fait l'objet d'un PV qui est envoyé aux membres et est soumis à l'approbation de ceux-ci lors de la séance qui suit.

Le projet de plan d'actions pour la demande de renouvellement d'agrément 2020-2025 a ainsi fait l'objet d'une grand réunion lors de laquelle 4 sous-groupes ont pu travailler sur les 4 grandes priorités stratégiques de l'ADL.

En général, l'agent ADL présente une ou plusieurs actions en cours, ou présente son rapport d'activité, et puis une discussion s'engage avec les membres pour évaluer, commenter, réajuster ces actions.

Si des demandes de modification d'action sont faites par le Comité de pilotage (la CLDR), celles-ci sont relayées au Collège communal qui pourra alors prendre la décision finale.

Le Comité de pilotage a donc un rôle d'avis consultatif, comme la CLDR au niveau du PCDR.

En amont du travail du Comité de pilotage, l'ADL consulte plus précisément ses partenaires dans le cadre des groupes de travail spécifiquement liés aux actions concrètes qu'elle mène sur le terrain.



3.7. Évaluation du projet

Quels sont les processus d'évaluation interne prévus pour conduire l'évaluation du plan d'actions ?

Les processus d'évaluation varient selon le type d'actions et leur temporalité.

- Au niveau des actions ponctuelles (par exemple l'organisation d'un événement), l'ADL réalise un bilan quantitatif afin d'évaluer si l'action a rencontré le succès escompté ou non ; elle consulte ensuite les participants, oralement et/ou via un petit formulaire d'évaluation (par exemple à l'occasion d'une rencontre entreprises) ; enfin, elle réunit ses partenaires pour faire un travail d'évaluation collective, tant sur le fond de l'action que sur ses modalités. Sur base de ces différents processus, l'ADL propose de modifier/d'ajuster l'action, de la reconduire ou non, voire de la supprimer en cas de non succès.

- Au niveau des actions qui aboutissent à la production d'un service (par exemple un annuaire des entreprises, une séance d'accompagnement, etc.), l'ADL proposera aux bénéficiaires de lui adresser des commentaires en vue d'améliorer le projet (si celui-ci est évolutif) ou bien sa réédition (par exemple dans le cas d'un document). L'ADL cherchera également à mesurer l'impact de ses projets (statistiques de fréquentation, taux de retour, enquête de satisfaction, etc.).
- Enfin, au niveau des actions de plus long terme ou des actions ayant un impact indirect sur les objectifs à poursuivre (ou bien corrélé à d'autres facteurs), l'ADL essaie toujours de mesurer l'impact de ses actions tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, en étant à l'écoute des réactions des partenaires, en réalisant une enquête de satisfaction, en essayant de mesurer l'évolution de certains indices, etc. Dorénavant, elle pourra utiliser les indicateurs qu'elle a définis pour ses actions. Ainsi, de manière régulière pendant l'année et a fortiori au moment de la rédaction du rapport d'activités, l'ADL réévalue son plan d'actions et propose des ajustements, voire des modifications.

Le Comité de pilotage (CLDR) est également consulté et les commentaires des membres et autres partenaires sont actés, communiqués au Collège communal (instance dirigeante) et le plus souvent pris en compte.

Enfin, l'ADL essaie d'être très attentive et d'être réactive, voire proactive, par rapport à toutes les opportunités qui peuvent être exploitées, mobilisées, suscitées sur son territoire, que ce soit en trouvant de nouveaux partenaires, en allant chercher de nouveaux moyens de financement (subsides, appels à projets, etc.). Cette proactivité participe également fortement du processus, sinon d'évaluation, en tout cas d'évolution du plan d'actions. Chaque année, le plan d'actions évolue avec l'apparition de nouvelles opportunités.



4. Moyens de fonctionnement

4.1. Ressources humaines et moyens matériels

4.1.1. Sous quel régime de travail les agents de l'ADL sont-ils ou seront-ils employés?

	Agent de niveau A	Agent de niveau ⊠ B □ C	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL	Autre personnel mis à la disposition de l'ADL
Régime de travail :	Temps plein	Temps plein		
Grade :	Attaché spécifique	Employée d'administration		
Échelle de traitement :	A1 SP(2)	B1		
Nom, prénom (si connu)	Louon François	Dizier Marie- Noël		
Diplôme	Licence en Information et Communication Formation en Management public (en cours)	Master en Information et Communication		

4.1.2. Quelles sont ou seront les missions confiées :

4.1.2.1. À l'agent de niveau A?

Responsabilité de la gestion administrative de la RCO (approbation compte, budget, tutelle, etc.)
Responsabilité de la gestion administrative de l'ADL (agrément, rapports d'activité, etc.)
Responsabilité de la mise en œuvre du plan d'actions sur base des décisions du Collège communal (ou du Conseil communal), suivi des subsides et marchés publics liés aux actions
Supervision de tous les projets ADL
Supervision du travail du deuxième agent ADL
Animation des groupes de travail et des partenariats relatifs aux actions de l'ADL
Animation du comité de pilotage
Représentation de l'ADL et de la commune dans les réunions des organismes, groupes, comités, commissions, etc. qui concernent le champ d'actions de l'ADL

4.1.2.2. À l'agent de niveau B ou C?

. . .

```
Mise en oeuvre de certaines actions, notamment :
gestion de la base de données des acteurs économiques locaux ;
permanence du service d'accompagnement des porteurs de projet à la Maison de l'Emploi ;
promotion des producteurs locaux via le Relais du terroir et la place des producteurs
locaux ;
organisation des rencontres entreprises ;
gestion de la campagne de promotion touristique mutualisée ;
gestion de la campagne "Je commerce à Comblain";
etc.
Contribution à la rédaction du dossier d'agrément et du rapport d'activités annuel.
Contribution au travail de communication de l'ADL (pages Facebook, rédaction d'articles
dans le bulletin communal, etc.).
```



4.1.2.3. À l'autre ou aux autres agents ?

4.1.3. Comment la commune va-t-elle mettre en oeuvre un programme de formation continuée pour le personnel engagé dans l'ADL au cours des 3 prochaines années?

Les deux agents ADL participent en principe à toutes les formations organisées pour les ADL par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

En 2013-2014, l'agent de niveau 1 a suivi la formation en "management public" organisée par le LEDAREL et est passé à l'échelle A2 liée au grade d'Attaché spécifique.

Certaines formations plus spécifiques pourraient être planifiées à l'avenir en fonction des besoins liés aux actions.

4.1.4. Quels sont ou seront les moyens matériels affectés à l'ADL?

4.1.4.1. Locaux

Un espace constitué de deux bureaux comprenant deux postes de travail et un espace de réunion est à disposition de l'ADL au 1er étage de l'Administration communale. Ces deux locaux sont entièrement équipés (mobilier, informatique, etc.).

4.1.4.2. Matériel

Deux ordinateurs de bureau, un portable partagé avec les autres services de l'Administration communale.

Mobilier de réunion, tableau, un photocopieur-fax-scanner en réseau, etc. L'ADL a accès librement à tout le matériel de l'administration communale.

4.1.4.3. Autres

L'ADL peut également bénéficier de toute l'infrastructure et de tout l'équipement de la Maison du Peuple lorsqu'elle organise des animations économiques.

En tant que partenaire de l'asbl les découvertes de Comblain, l'ADL bénéficie gratuitement de la mise à disposition des locaux de la Maison des Découvertes pour l'organisation de certaines réunions ou rencontres (par exemple pour les Rencontres-Entreprises).

En tant que partenaire de l'asbl Centre de Coopération Educative, l'ADL bénéficie également gratuitement de la mise à disposition des locaux du Cercle pour l'organisation de certains réunions (par exemple du Comité de pilotage si les locaux de l'Administration communale sont tous occupés).





4.2. Aspects financiers et comptables

4.2.1. Projet de budget détaillé de l'ADL pour l'année civile en cours et plan financier portant sur les 2 années à venir

Il s'agit d'un tableau de financement prospectif portant sur l'année civile au cours de laquelle l'agrément est demandé et les deux exercices suivants.

Attention! Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

<u> </u>	ood don one ogal ad total doo lood		
Recettes			
Intitulés	Montants		
	Année 1	Année 2	Année 3
Subvention ADL de la Région wallonne	7 6 8 2 4 , 0 0	7 6 8 2 4 , 0 0	7 6 8 2 4 , 0 0
Points APE			
Apports des partenaires			
Fonds européens			
Recettes liées aux actions	3 0 0 0	3 0 0 0	3 0 0 0
Apport communal (30% min.)	5 9 1 9 6 , 2 8	6 1 8 9 2 , 6 9	6 4 6 4 3 , 0 2
Autres recettes <i>A détailler:</i> Subside CGT			3 0 0 0 0 , 0
Totaux	1 4 2 0 2 0 , 2 8	1 4 4 7 1 6 , 6 9	1 4 7 4 6 7 , 0 2



Dépenses			
Intitulés	Montants		
	Année 1	Année 2	Année 3
Frais de personnel affecté à l'ADL	1 3 4 8 2 0 , 2 8	1 3 7 5 1 6 , 6 9	1 4 0 2 6 7 , 0 2
Autres frais de personnel (logistique)			
Frais de matériel à amortir A détailler:			
Autres apports des pouvoirs publics belges			
Loyer			
Dépenses liées aux actions			
Frais de formations			
Frais de déplacement			
Autres frais de fonctionnement			
Autres dépenses A détailler:	6 0 0 0 , 0	6 0 0 0 , 0	6 0 0 0 , 0
Promotion t			
Totaux	1 4 2 0 2 0 , 2 8	1 4 4 7 1 6 , 6 9	1 4 7 4 6 7 , 0 2

4.2.2. De quelle manière envisagez-vous d'apporter une participation équivalant à au moins 30% de la subvention octroyée par la Région wallonne?

La part communale injectée dans la régie communale est structurellement supérieure à 30% de la subvention octroyée par la Région wallonne.

4.2.3. Un crédit est-il prévu au budget communal?

	\sim	.:
IXI	()1	ш

ui	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/111-01	





De quel montant	
9 1 4 6 9 , 8 2	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/112-01	
De quel montant	
7 4 5 2 , 5 7	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/113-01	
De quel montant	
3 5 3 8 0 , 2 1	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/117-02	
De quel montant	
3 7 3 , 6 8	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/121-01	
De quel montant	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/123-17	
De quel montant	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/415-02	
De quel montant	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/435-01 De guel montant	
De quel montant	
Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article 529/161-48	
De quel montant	





Commune	
Comblain-au-Pont	
Sur quel article	
529/485-02	
De quel montant	_
1 3 4 8 2 0 , 2 8	

☐ Non



5. Liste des documents à joindre

Il est préférable de joindre des fichiers au format ZIP (compressé).	
Si l'ADL regroupe plusieurs communes : La convention de partenariat conclue pour la mise en oeuvre du dispositif.	
Dans le cas d'un renouvellement : □ La délibération du ou des Conseils communaux ayant pour objet de maintenir une ADL et sollicitant la deman d'agrément. □ DELConseilCommunalSignée.pdf □ Délibération du Conseil communal du 26 juin 2019.	ıde
Dans tous les cas, si vous avez d'autres documents à faire parvenir (par exemple: pour les asbl pluricommunales, délibérations des Conseils communaux) : ☑ Autre document Axe1_Fiches-actions_longterme.pdf Axe1_Fiches-actions_longterme	les
Axe1_Fiches-actions_longterme Axe2_Fiches-actions_longterme.pdf Axe2_Fiches-actions_longterme	
Autre document Axe3_Fiches-actions_longterme.pdf Axe3_Fiches-actions_longterme	
Autre document Axe4_Fiches-actions_longterme.pdf Axe4_Fiches-actions_longterme	
Autre document	
Nombre TOTAL de documents joints	

5





Déclaration sur l'honneur et engagements

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Ils s'engagent à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à la création et au fonctionnement d'une ADL et sollicitent l'agrément de celle-ci par la Région wallonne.

Ils en acceptent le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Le Directeur général, Nom	Le Bourgmestre, Nom	
BASTIN	HENC	NC
Prénom	Prénd	om
Jean-Claude	Jear	n-Christophe

7. Protection de la vie privée et voies de recours

7.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l' Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

7.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

- 1. Introduire un recours interne à l'administration. Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
- 2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur. Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur Tél. gratuit 0800 19 199

http://www.le-mediateur.be

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous



Enquête de satisfaction

donner votre avis sur le formulaire que v nos services.	ous venez de lire ou de compléter. Cela	nous permettra d'améliorer la qualité de	
Quelle est votre tranche d'âge :			
☐ moins de 30 ans	⊠ 30-60 ans	□ plus de 60 ans	
Vous êtes : ☐ un citoyen	☐ une entreprise	☐ un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable,)	
⊠ un pouvoir local □ autre	\square une association du non marchand	une administration	
Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît : □ raisonnable □ trop long			
Vous avez trouvé ce formulaire : ⊠ clair et simple à remplir	□ peu compréhens	sible et difficile à remplir	
Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ? □ réclamer moins de pièces justificatives □ changer l'ordre des questions □ faire des phrases plus simples □ améliorer l'aspect visuel □ permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement □ améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire,) □ faciliter la sauvegarde du formulaire □ rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi) □ autre			
Précisez :			
Supprimer les fiches-actions et se contenter d'un plan d'actions structuré reprenant les intitulés des priorités stratégiques, des objectifs opérationnels, des intitulés des actions et des indicateurs. Permettre le téléchargement de documents complémentaires pour décrire chaque action (texte descriptif libre, photos, plans, carte, conventions, appels à projets, etc.).			
Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux : ☐ Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ». ☐ Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné ☐ Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ? ☐ unon ☐ non ☐ bénomination : ☐ François Louon ☐ () 4 / 3 6 9 . 9 9 . 8 1 MERCI pour votre participation !			
- p p			

Emetteur du certificat : SERIALNUMBER=201504, CN=Citizen CA, C=BE

Sujet du certificat :
GIVENNAME=François Albert, SURNAME=Louon, CN=François Louon (Signature), C=BE

Emetteur du certificat : SERIALNUMBER=201504, CN=Citizen CA, C=BE

Sujet du certificat :
GIVENNAME=François Albert, SURNAME=Louon, CN=François Louon (Signature), C=BE